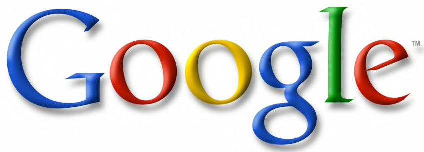






ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX & DEMEUNYNCK Fils.

Employés de la Préfecture.



A LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grande-Place. | CHEZ VANACKERE LIBRAIRE, Grande-Place.

22.me ANNÉE. — 1850.

JANVIER.

Dernier quartier le 5.
Nouvelle lune le 13.
Premier quartier le 21.
Pleine lune le 28.

1	mardi	LA CIRCONCISION
2	merc.	s Macaire
3	jeudi	ste Genev.
4	vendr.	s Rigobert de R.
5	samedi	s Siméon de S.
6	dim.	L'EPIPHANIE
7	lundi	s Lucien, m.
8	mardi	ste Gubule, v.
9	merc.	s Julien
10	jeudi	s Guillaume
11	vendr.	s Hygin, p.
12	samedi	ste Césaire v.
13	dim.	Baptême de N. S.
14	lundi	s Hilaire
15	mardi	s Nom de J.
16	merc.	s Marcel, p.
17	jeudi	s Antoine, ab.
18	vendr.	Chaire de s. P.
19	samedi	s Omer, év.
20	dim.	ss Fab. et S.
21	lundi	ste Agnès, v.
22	mardi	s Vincent, m.
23	merc.	s Alphonse
24	jeudi	s Babylas
25	vendr.	Convers. s P.
26	samedi	Polycarpe
27	dim.	*Septuagésime*
28	lundi	s Charlem.
29	mardi	s Franc. de S.
30	merc.	ste Martine
31	jeudi	s Pierre N.

FÉVRIER.

Dernier quartier le 4.
Nouvelle lune le 4.
Premier quartier le 19.
Pleine lune le 26.

1	vendr.	s Ignace d'A.
2	samedi	PURIFICATION
3	dim.	*Sexagésime*
4	lundi	s. Chrysostôme
5	mardi	ste Agathe, v.
6	merc.	ste Dorothée
7	jeudi	s Romuald
8	vendr.	s Jean de M.
9	samedi	ste Apoline
10	dim.	*Quinquagésime*
11	lundi	s Séverin
12	mardi	ste Eulalie, v.
13	merc.	*Les Cendres*
14	jeudi	s Valentin
15	vendr.	s Faustin, m.
16	samedi	ste Reinelde
17	dim.	*Quadragésime*
18	lundi	s Siméon de J.
19	mardi	ste Julienne
20	merc.	s Eleuth. 4 *T.*
21	jeudi	s Pepin, bar.
22	vendr.	Ch. s P. 4 *T.*
23	samedi	ste Isab. 4 *T.*
24	dim.	*Reminiscere*
25	lundi	s Tharaise
26	mardi	s Alexandre
27	merc.	s Léandre
28	jeudi	ss Rom. et L.

MARS.

Dernier quartier le 5.
Nouvelle lune le 13.
Premier quartier le 21.
Pleine lune le 27.

1	vendr.	s Aubin, év.
2	samedi	s Simplice, p.
3	dim.	*Oculi*
4	lundi	s Casimir, r.
5	mardi	s Théophile
6	merc.	ste Colette
7	jeudi	s Thomas d'A.
8	vendr.	s Jean de D.
9	samedi	ste Françoise
10	dim.	*Lætare*
11	lundi	s Euloge, m.
12	mardi	s Grégoire
13	merc.	ste Kennoque
14	jeudi	ste Mathilde
15	vendr.	s Longin
16	samedi	s Alexandre
17	dim.	*La Passion*
18	lundi	s Cyrille, d.
19	mardi	s Joseph
20	merc.	s Joachim
21	jeudi	s Benoît, abbé
22	vendr.	s Basile, ev.
23	samedi	s Victorin, m.
24	dim.	*Les Rameaux*
25	lundi	L'ANNONCIATION
26	mardi	s Ludger, év.
27	merc.	s Ruper, év.
28	jeudi	*La ste Cène*
29	vendr.	*Mort de N. S.*
30	samedi	s Jean Clim.
31	dim.	PAQUES

AVRIL.

Dernier quartier le 4.
Nouvelle lune le 12.
Premier quartier le 19.
Pleino luoe le 26.

1	lundi	PAQUES
2	mardi	s Franc, de P.
3	merc.	s Richard, ev.
4	jeudi	s Isidore
5	vendr.	s Vincent F
6	samedi	s Célestin, pape
7	dim.	*Quasimodo*
8	lundi	s Albert, pat.
9	mardi	ste Marie L.
10	merc.	s Macaire
11	jeudi	s Léon le Gr.
12	vendr.	s Jules, pape
13	samedi	s Herménégilde
14	dim.	s Tiburce, martyr
15	lundi	ste Anastasie
16	mardi	s Druon, confess.
17	merc.	s Anicet, prêtre
18	jeudi	s Parfait, martyr
19	vendr	s Théodore S
20	samedi	s Sulpice, évêque
21	dim.	s Anselme, év.
22	lundi	ste Opportune
23	mardi	s George, martyr
24	merc.	s Fidèle martyr
25	jeudi	s Marc, *abst.*
26	vendr.	ss Clet et Marc
27	samedi	s Anthime, evêque
28	dim.	s Vital, martyr
29	lundi	s Pierre, martyr
30	mardi	ste Cath. de S

MAI.

Dernier quartier le 4.
Nouvelle lune le 11.
Premier quartier le 18.
Pleine lune le 26.

1	mercr.	ss Philippe et J
2	jeudi	s Athanase
3	vendr.	Invention de la C.
4	samedi	ste Monique
5	dim.	s Pie V, pape
6	lundi	s JEAN P. L. *R.*
7	mardi	s Stanislas *Rog.*
8	mercr	s Juste, m. *Rog.*
9	jeudi	ASCENSION
10	vendr.	s Antonin, arch
11	samedi	s Mammert
12	dim.	s Nérée, martyr
13	lundi	s Gervais, évêque
14	mardi	s Boniface
15	mercr.	s Pacôme
16	jeudi	s Honoré, martyr
17	vendr	ste Restitude
18	samedi	ste Claudia *v-j.*
19	dim.	PENTECOTE
20	lundi	PENTECOTE
21	mardi	s Hospice
22	mercr.	ste Julie 4 *T.*
23	jeudi	s Guilbert
24	vendr.	ste Jeanne 4 *T.*
25	samedi	ste Marie 4 *T.*
26	dim.	*La Trinité*
27	lundi	s Jules, martyr
28	mardi	s Germain
29	mercr.	s Maximin
30	jeudi	FÊTE-DIEU
31	vendr.	ste Pétronille

JUIN.

Dernier quartier le 3.
Nouvelle lune le 10.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 25.

1	samedi	ss P. et F.
2	dim.	s Erasme
3	lundi	ste Clotilde
4	mardi	s Quirin, martyr
5	mercr.	s Boniface
6	jeudi	*Octave F.-D.*
7	vendr.	s Robert
8	samedi	s Médard
9	dim.	ss Prime et F.
10	lundi	ste Marguerite
11	mardi	s Barnabé, apôtre
12	mercr.	s Basilide
13	jeudi	s Antoine
14	vendr.	s Basile
15	samedi	s Modeste, martyr
16	dim.	s François
17	lundi	s Avit, abbé
18	mardi	ste Marine, vierge
19	mercr.	ss Gerv. et P.
20	jeudi	ste Florence
21	vendr.	s Louis de G.
22	samedi	s Paulin, évêque
23	dim.	s Liébert, évêque
24	lundi	Nat. s Jean-Bapt.
25	mardi	Transl. de s Eloi
26	mercr.	ss Jean et P.
27	jeudi	s Ladislas, roi
28	vendr.	s Léon II, pape
29	samedi	ss Pierre et Paul
30	dim.	s Martial

JUILLET.

Dernier quartier le 2.
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 24.

1	lundi	s Rombaut
2	mardi	Visit. de N.-Dame
3	mercr.	ste Hyacinthe
4	jeudi	Transl. s Martin
5	vendr.	s Agathon
6	samedi	ste Godelive
7	dim.	s Willebaud
8	lundi	s Procope
9	mardi	Les Martyrs
10	mercr.	ste Félicité
11	jeudi	Tr. s Benoît
12	vendr.	s Jean G. de V.
13	samedi	s Anaclet, p.
14	dim.	s Bonaventure
15	lundi	s Henri II
16	mardi	Notre-Dame M-C
17	mercr.	s Alexis
18	jeudi	s Arnould
19	vendr.	s Vincent de Paul
20	samedi	ste Marguerite
21	dim.	ste Praxède
22	lundi	ste Marie-Magdel.
23	mardi	s Apollinaire
24	mercr.	ste Christine
25	jeudi	ss Jacques et Ch.
26	vendr.	ste Anne
27	samedi	s Désiré, évêque
28	dim.	s Nazaire, martyr
29	lundi	ste Marthe
30	mardi	ss Abdon et S.
31	mercr.	s Ignace

AOUT.

Dernier quartier le 1.
Nouvelle lune le 7.
Premier quartier le 14.
Pleine lune le 22.
Dernier quartier le 30.

1	jeudi	s Pierre ès-l.
2	vendr.	N-D des Anges
3	samedi	ste Lydie
4	dim.	s Dominique
5	lundi	ste Marie
6	mardi	Tr. de N.-S.
7	mercr.	s Gaëtan de T.
8	jeudi	s Cyriaque
9	vendr.	s Romain, martyr
10	samedi	s Laurent
11	dim.	ste Suzanne
12	lundi	ste Claire
13	mardi	s Hippolyte
14	mercr.	s Eusèbe, v.-j.
15	jeudi	Assomption
16	vendr.	s Roch
17	samedi	s Carloman
18	dim.	ste Hélène
19	lundi	ste Thècle
20	mardi	s Bernard, abbé
21	mercr.	s Albéric
22	jeudi	s Gustave
23	vendr.	s Philippe
24	samedi	s Barthélemi
25	dim.	s Louis, roi
26	lundi	s Zéphirin
27	mardi	s Césaire
28	mercr.	s Augustin
29	jeudi	Décollation s Jean
30	vendr.	ste Rose de L.
31	samedi	s Raymond

SEPTEMBRE.

Nouvelle lune le 6.
Premier quartier, le 11.
Pleine lune le 21.
Dernier quartier le 28.

1	dim.	s Gille, abbé
2	lundi	s Lazare, roi
3	mardi	ste Euphémie
4	merc.	ste Rosalie
5	jeudi	s Bertin
6	vendr.	s Eugène, martyr
7	samedi	ste Reine, vierge
8	dim.	*Nativité* N. D.
9	lundi	s Omer, evêque
10	mardi	s Nicolas de T
11	merc.	ste Vindiciane
12	jeudi	s Sylvain
13	vendr.	s Aimé, archev.
14	samedi	Exal. ste Cr.
15	dim.	s Nicomède
16	lundi	s Cornille
17	mardi	s Lambert
18	merc.	ste Sophie, 4 *T*
19	jeudi	s Janvier
20	vendr.	s Eustache 4 *T*
21	samedi	s Mathieu, 4 *T*
22	dim.	s Maurice
23	lundi	s Lin, pape
24	mardi	N.-D. de la M
25	merc.	s Firmin, evêque
26	jeudi	ste Justine
27	vendr.	s Adolphe, martyr
28	samedi	s Privat evêque
29	dim.	s Michel, archev.
30	lundi	s Jérôme

OCTOBRE.

Nouvelle lune le 5.
Premier quartier le 13.
Pleine lune le 21.
Dernier quartier le 28.

1	mardi	ss Remi et P
2	merc.	ss Anges G.
3	jeudi	s Gérard, abbé
4	vendr.	s François d'As.
5	samedi	s Placide
6	dim.	s Bruno
7	lundi	s Marc, pape
8	mardi	ste Brigitte
9	merc.	ss Ghisl. et D.
10	jeudi	s François, B.
11	vendr.	s Germain
12	samedi	s Maximilien
13	dim.	s Edouard, roi
14	lundi	s Calixte, pape
15	mardi	ste Thérèse
16	merc.	s Donatien
17	jeudi	ste Hedwige
18	vendr.	s Luc, evêque
19	samedi	s Pierre d'Ale.
20	dim.	s Caprais, martyr
21	lundi	ste Ursule
22	mardi	ss Sévère et M.
23	merc.	s Séverin
24	jeudi	s Magloire
25	vendr.	ss Crépin et C.
26	samedi	s Evariste, pape
27	dim.	s Florentin
28	lundi	ss Simon et J
29	mardi	s Narcisse
30	merc.	s Lucain, evêque
31	jeudi	s Quentin, *v. j.*

NOVEMBRE.

Nouvelle lune le 4.
Premier quartier le 11.
Pleine lune le 19.
Dernier quartier le 26.

1	vendr.	TOUSSAINT
2	samedi	*Les Trépassés*
3	dim.	s Hubert
4	lundi	s Charles B.
5	mardi	ste Berthilde
6	merc.	s Léonard
7	jeudi	s Ernest
8	vendr.	Les 4 Couronnés
9	samedi	s Mathurin
10	dim.	s Juste
11	lundi	s Martin
12	mardi	s Liévin
13	merc	s Homobon
14	jeudi	s Clémentin
15	vendr.	s Eugène
16	samedi	s Edmond
17	dim.	s Agnan
18	lundi	s Odon, abbé
19	mardi	ste Elisabeth
20	merc.	s. Félix de V.
21	jeudi	Présent. N. D.
22	vendr.	ste Cécile
23	samedi	s Clément
24	dim.	ste Florim.
25	lundi	ste Catherine
26	mardi	s Pierre
27	merc.	s Maximin
28	jeudi	s Mansuet
29	vendr.	s Saturnin
30	samedi	s. André

DÉCEMBRE.

Nouvelle lune le 3.
Premier quartier le 11.
Pleine lune le 19.
Dernier quartier le 25.

1	dim.	*Avent*, s Éloi	
2	lundi	ste Bibiane	
3	mardi	s François	
4	mercr.	ste Barbe	
5	jeudi	s Sabas	
6	vendr.	s Nicolas	
7	samedi	s Ambroise	
8	dim.	CONCEPT. N-D	
9	lundi	ste Léocadie	
10	mardi	s Melchiade	
11	mercr.	s Damase	
12	jeudi	ste Constance	
13	vendr.	ste Luce	
14	samedi	s Nicaise	
15	dim	s Eusèbe	
16	lundi	ste Adélaide	
17	mardi	ste Olimpiade	
18	mercr.	s Paul	4 *T*
19	jeudi	s Cyriaque	
20	vendr.	ste Philogone	4 *T*
21	samedi	s Thomas	4 *T*
22	dim.	s Flavien	
23	lundi	ste Victoire	
24	mardi	ste Natalie	v.-j.
25	mercr.	NOEL	
26	jeudi	s Etienne	
27	vendr.	s Jean	
28	samedi	Les ss Innocents	
29	dim.	s Thomas	
30	lundi	s Sabin	
31	mardi	s Sylvestre	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

ÉLUE EN VERTU DE LA LOI DES 29 JANVIER, 8 ET 14 FÉVRIER 1849.

Président, M. Dupin (de la Nièvre).

Vice-présidents, MM. Baroche; Daru; Benoist d'Azy (Denis); général Bedeau.

Secrétaires, MM. Arnaud (de l'Arriége); Chapot; Lacaze; Peupin; Heeckeren; Bérard.

Questeurs, MM. le géneral Le Flô; De Panat; Baze.

MEMBRES.

AIN. — MM. Bouvet, Francisque, journaliste; Bochard, avocat; Quinet, Edgar, professeur au collége de France; Roselli-Mollet, ex-commissaire du gouvernement; Baudin, Alphonse, médecin; Bouvet, Aristide, officier de santé; Gastier, médecin; Maissiat, Jacques, idem.

AISNE. — MM. Lherbette, ancien député; Bauchard-Quentin, avocat; Barrot, Odilon, idem; Debrotonne, propriétaire; De Cambacérès, idem; Paillet, avocat; Foucquier d'Hérouel; De Ladévèze, propriétaire; Hébert, ancien procureur-général; Godelle, propriétaire; De Lauriston, général; De Bussières, ancien officier.

ALLIER. — MM. Mathé, Félix, ex-commissaire du gouvernement; Madet, Charles, agriculteur; Terrier aîné, médecin; Sartin, avocat; Rautian; Desmaroux; N...

ALPES (BASSES). — MM. Leydet, général, ancien député; Ivan, Melchior, médecin; Fortoul, Hippolyte, profess. de littérature.

ALPES (HAUTES). — MM. Faure, avocat; Chaix, Cyprien, id.; Allier, statuaire.

ARDÈCHE. — MM. Laurent, avocat; Combier, ex-procureur général; Gleizal, avocat; Chabert, ingénieur; Vasseur, propriétaire; Vacheresse, médecin; Champanhet, médecin; Rouveur, messier.

ARDENNES. — MM. Ternaux, Mortimer, ancien député; Talon, cultivateur; Evain, propriétaire; Payer, professeur; Riché, avocat; Cunin-Gridaine, ancien ministre; Toupet-Desvignes, propriétaire.

ARIÉGE. — MM. Anglade, Clément, avocat; Arnaud, idem; Pons-Tende, propriétaire; Rouaix, avocat; Vignes, Théodore, idem; N...

AUBE. — MM. Blavoyer, propriétaire; Périer, Casimir, ancien diplomate; Husson, général; De Vandeuvre, général; De Plancy.

AUDE. — MM. Mathieu de la Redorte, ancien député; Alengry, professeur; Jouy, idem; De Belvèze, propriétaire; D'Hautpoul, général; Dupré, avocat.

AVEYRON. — MM. Rodat, avocat; Vesin, ex-procureur; Dalbis du Salze, propriétaire; Vernhette, avocat; De Balsac; Combes, abbé; Denayrouse, avocat; Pradié, notaire.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — MM. Reybaud, Louis, homme de lettres; Berryer, avocat; Sauvaire, Barthelémi, ex-pair; De Laboulie, ex-député; Poujoulat, homme de lettres; Merentie, portefaix; Fournier, Louis; Pascal, Frédéric (d'Aix); Rulhières, général.

CALVADOS. — MM. Paulmier, avocat; Thomine-Desmazures; Cordier, ex-sous-préfet; Bocher, ex-préfet; Douesnel, ancien procureur; D'Houdetot, ex-pair; Des Rotours de Chaulieu; Rioult de Neuville, propriétaire; De Caulaincourt; Leroy-Beaulieu.

CANTAL. — MM. Parieu, Félix, docteur en droit; Murat-Sistrières, ancien capitaine; Richard, médecin; Teilhard-Latérisse, idem; Durieu-Poulin, ex-sous-commissaire.

CHARENTE. — MM. Mathieu-Bodet, avocat; Rateau, avocat; De Girardin, Ernest, ancien député; Poupard, avocat; Hennessy, négociant; Sazerac de Forge; André, notaire; Lemercier, ancien colonel.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — MM. Dufaure, avocat; Regnault de Saint-Jean-d'Angely, général; Baroche, procureur-général; De Chasseloup-Laubat, ex-député; Montholon, général; Laborde, ex-colonel; Vast-Vimeux, général; De Nagle; Eschasseriaux; De la Jus.

CHER. — MM. Bouzique, maire de Bourges; Michel (de Bourges), avocat; Louriou, idem; Viguier, arquebusier; N.., N....

CORRÈZE. — MM. Sage, avocat; Latrade, ex-commissaire du gouvernement; Bourzat, avocat; Pénières; Ceyras, ex-juge; Madesclaire, brasseur; Chamiot-Avanturier, ex-commissaire du gouvernement.

CORSE. — MM. Arrighy de Padoue, général; Abbattucci, Charles, avocat; De Casabianca, idem; Bonaparte, Pierre-Napoléon; Gavini, Denis, avocat.

Côte-d'Or. — MM. Mauguin, avocat; Vaudrey, général; Maréchal, avocat; Benoit-Champy, idem; Chapper; Noblet; Joigneaux, journaliste; Lemulier.

Côtes-du-Nord. — MM. De Tréveneuc fils, propriétaire; Legorrec, ex-député; Charnes, capitaine de vaisseau; Denis, armateur; De Botmilliau, propriétaire; De Cuverville, idem; Dieuleveult, idem; Depasse, notaire; Normant-Dessales; Thieullen, propriétaire; Bigrel, idem; Leconte; Rioust de Largentaye.

Creuse. — MM. Guisard, médecin; Moreau, idem; Leroux, Jules, homme de lettres; Nadaud, Martin, maçon; Delavolade; médecin; Fayolle, avocat.

Dordogne. — MM. Chavoix, médecin; Ducluzeau, ancien député; Delbetz, médecin; Mie, Auguste, avocat; Dulac, propriétaire; Montagut, Marc, cultivateur; Jollivet, médecin; Dufraisse, Marc; Lamarque, industriel; St.-Marc Rigaudie, propriétaire.

Doubs. — MM. Demesmay, ancien député; Baraguay-d'Hilliers, général; De Montalembert, ex-pair; Bixio, médecin; Demoustier, propriétaire; Piloux, avocat.

Drôme. — MM. Sauteyra, ex-sous-commissaire; Curnier, propriétaire; Rey, membre du conseil général; Bajard, médecin; Belin, avocat; Bancel fils, idem; Morin, propriétaire.

Eure. — MM. Passy, Hipp., ex-pair; Sevaistre, Paul (d'Elbeuf); Suchet d'Albuféra, propriétaire; De Broglie, ex-pair; Demante, professeur de droit; Lefebvre-Duruflé, ancien manufacturier; De Vatimesnil, avocat; Legrand de Guitry, propriétaire; De Fontenay, ancien manufacturier.

Eure-et-Loir. — MM. Lebreton, général; Parfait, Noël, homme de lettres; Barthélémy, propriétaire; Subervic, général; Desmousseaux de Givré, ancien député; Briffaut.

Finistère. — MM. Lacrosse, ex-député; Le Flô, général; Romain Desfossés, officier de marine; De Kéranflech, propriétaire; Mazé-Launay, propriétaire; Mege, James, ancien négociant; Barchoux de Penhoen, homme de lettres; De Roquefeuil; Collas de la Motte; Laimé; De Blois, avocat; Ducouëdic, propriétaire; De Kératry, ex-pair.

Gard. — MM. Benoist d'Azy; Denis, ancien député; Roux-Carbonnel, propriétaire; De Larcy, ancien député; Bechard, avocat; Chapot, idem; De la Bruguière, idem; De Surville; N...

Garonne (Haute). — MM. Dabeaux, avocat; De Rémusat, ancien député; Fourtanier, avocat; De l'Espinasse, colonel; De Gasc, avocat; Tron, idem; Malbois, propriétaire; De Roquette, ancien magistrat; De Limairac, propriétaire; De Castillon Saint-Victor, idem.

GERS. — MM. Gavarret, ancien député ; Carbonneau, avocat ; Belliard, avocat ; de Panat ; Joret, propriétaire ; Duputz, Edouard, ancien négociant ; De Lagrange, Frédéric.

GIRONDE. — MM. Richier ; Hubert-Delisle, propriétaire ; Lainé, vice-amiral ; De Sèze, avocat ; Hovyn-Tranchère, propriétaire ; Denjoy, ex-sous-préfet ; Alph. Grouchy, général ; Molé, ex-pair, Lopès-Dubec, négociant ; Journu, Auguste, idem ; De Lagrange, ancien député ; Collas, capitaine de navire ; Lagarde.

HÉRAULT. — MM. Charamaule, avocat ; De Grosset, propriétaire ; De St.-Priest, général ; Vernhette, Amédée, avocat ; De Girard, Alfred, idem ; Debès, Ferdinand, propriétaire ; Brives ; Soult, Napoléon, ex-ambassadeur.

ILLE-ET-VILAINE. — MM. Fresneau, Armand ; Audren De Kerdrel, journaliste ; Pongérard, négociant ; D'Andigné de la Chasse, ancien député ; Postel, avocat ; De Melun, Armand, propriétaire : Querhoënt, ancien capitaine ; De Lafosse, propriétaire ; Caillel du Tertre, idem ; De Seré, Henri, homme de lettres ; De Kermarec, ancien magistrat ; De la Riboissière, ex-pair.

INDRE. — MM. Charlemagne, Ferdinand, ancien député ; — Delavau, médecin, idem ; De Barbançois ; Grillon, Eugène, avocat ; Rollinat, idem.

INDRE-ET-LOIRE. — MM. D'Ornano, général ; Gouin, Alphonse, banquier, ancien député ; De Flavigny, ex-pair : Piscatory, ex-pair ; Taschereau, journaliste ; Crémieux, avocat.

ISÈRE. — MM. St.-Romme, procureur-général ; Farconnet, avocat ; Bertholon, journaliste ; Repellin, avocat ; Clément, Aug., ex-procureur ; Durand-Savoyat, journaliste ; Crépu, avocat ; Cholat ; Reymond ; Ronjat ; Brillier, avocat ; N....

JURA. — MM. Grévy, Jules, avocat ; Tamisier, capitaine d'artillerie ; Crestin, Léon, ancien juge ; Derricq, propriétaire ; Sommier, journaliste ; Richardet, journaliste ; Valette, professeur de droit.

LANDES. — MM. Lefranc, Victor, avocat ; Pascal-Duprat, journaliste ; De Dompierre, propriétaire ; Bastiat, Frédéric, économiste ; Turpin, Numa, membre du conseil général ; Marrast, François, propriétaire.

LOIR-ET-CHER. — MM. Salvat, cultivateur ; Besnier, md. de bois ; Gérard, Léon, imprimeur ; Clary ; N....

LOIRE. — MM. Chevassieu, Laurent, propriétaire ; Callet, Auguste, journaliste ; Levet, Henri, cons. de préfect., ex-commissaire du gouvernement ; Heurtier ; Sain ; Duché, avocat ; Baune, Eugène, ex-commissaire du gouvernement ; De Grammont, général ; N....

LOIRE (HAUTE). — MM. Breymand, Aug.. propriétaire; Saint-Ferréol, propriétaire; Mouvy, Camille, propriétaire; Chovelon, cultivateur; Monnier, propriétaire; N....

LOIRE-INFÉRIEURE — MM. De Sesmaisons, propriétaire; Favre, Ferdinand, maire; Desmars, avocat; De Granville, propriétaire; De la Rochette, idem; Camus de la Guibourgère, idem; — Betting de Lancastel; Favreau, avoué; Gicquau; De Coislin, Charles; Chauvin, médecin.

LOIRET. — MM. Martin, Alexandre, maire; Abbattucci, anc. magistrat; Arbey, avoué; Lacave, ingénieur; Péan, avoué: Michot-Boutel, menuisier; Lamartine, homme de lettres.

LOT. — MM. Murat, Lucien; De St.-Priest, propriétaire; Cavaignac, général; Labrousse, instituteur; Lafon, médecin; Verninac.

LOT-ET-GARONNE. — MM. Tartas, général; Berard, journaliste; De Luppé, Iréné, propriétaire; Radoult de Lafosse, général; Baze, avocat; Boissié, propriétaire: Mispoulet aîné, avoué.

LOZÈRE. — MM. Renouard, avocat; Juffard, Justin; Roussel, Théophile.

MAINE-ET-LOIRE. — MM. Cesbron-Lavau, manufacturier; Bineau, ingénieur; Guillier de la Tousche, médecin; Louvet, banquier; Farron, Jean, ancien député; de Falloux, propriétaire; Buchez de Chauvigné; Giraud, Augustin; Gain; De Ladevansaye, propriétaire; Dupetit-Thouars, amiral.

MANCHE. — MM. De Tocqueville, membre de l'acad. française; Daru, Napoléon, ex-pair; Vieillard, ex-député; Bouvattier, ancien officier; Gaslonde, professeur en droit; Hervé de Saint-Germain, propriétaire; Lemarois, idem; Noel (de Cherbourg), ancien sous-préfet; Duparc, ancien officier; De Goulhot de Saint-Germain, ancien sous-préfet; Ferré des Ferris, propriétaire; Brehier, ancien sous-préfet; Leverrier, membre de l'académie française.

MARNE. — MM. Bertrand, Jean, maire; Faucher, Léon, journaliste; Aubertin, Ed., comm. de roulage; Tirlet-Soullié, avocat; Carteret, ancien notaire; Lannes de Montebello, ex-pair; Thuriot de la Rozière.

MARNE (HAUTE). — MM. Chauchard, sous-chef au ministère de l'instruct. publ.; Lespérut; Beugnot, ex-pair; De Vandeul, maît. de forges; Toupot de Bevaux, ancien sous-préfet.

MAYENNE. — MM. De Berset, propriétaire; De la Broise, idem; De Vaujuas, idem; Goyet-Dubignon, président; Laureau, ancien juge; Dambray, propriétaire; Bigot, maître de forges; Trippier de Lozé, propriétaire.

MEURTHE. — MM. De Vatry, ancien agent de change; D'Adels-

wœrd, ancien capitaine; Gerard; commandant du génie; Fabvier, général; Michaud; Monet, maire de Nancy; Salmon Lucien, cultivateur; Foblant; Viard.

MEUSE. — MM. Etienne, ancien député; Gillon Paulin, avocat; Salmon, procureur de la République; Oudinot de Reggio, général; Simonot, ancien sous-préfet; Chadenet, avocat; Raulin.

MORBIHAN. — MM. Dahirel, avocat; Harscouet de Saint-Georges, propriétaire; De la Rochejaquelein, ancien député; Mounier, professeur; Parisis, évêque; Dekéridec, propriétaire; De Pioger; Leerom, prêtre; Nettement, Alfred, journaliste; Audren de Kerdrel, Paul.

MOSELLE. — MM. Ney de la Moskowa, colonel; Ladoucette, Charles, ancien député; Du Coetlosquet; De Wendel, maître de forges; Achard, général; Sonis, propriétaire; De Salis, ancien capitaine; De Faultrier, ancien magistrat; D'Hunolstein, propriétaire.

NIÈVRE. — MM. Miot, ancien pharmacien; Rochut, vétérinaire; Rouët, agriculteur; Malardier, instituteur; Dupin aîné, ancien député; Manuel aîné, idem; N. . .

NORD. — MM. Dumas, membre de l'institut; Duquesne, meunier; Seydoux, propriétaire; Descat, teinturier; Kolb-Bernard, propriétaire; Fialin de Persigny; Mimerel, manufacturier; Antony-Thouret, homme de lettres; Wallon, professeur; De Mérode, propriétaire; Béhaghel, propriétaire; D'Hespel, Adalbert, propriétaire; Aubry, négociant; De Staplande, ancien député; Vendois, médecin; Loiset, médecin-vétérinaire; Roger (du Nord), ancien député; Choque, ancien notaire; Corne, ancien magistrat; Lestiboudois, médecin; de Melun, Anatole, propriétaire; Marchant, ancien notaire; Delebecque, avocat; Testelin, médecin.

OISE. — MM. De Mornay, ancien député; Sainte-Beuve, propriétaire; de Nouailles-Mouchy, idem: Barrillon, ancien député; Gérard de Blincourt, propriétaire; Leroux, Emile, avocat; De Plancy, Charles, idem; Lemaire, maître de poste.

ORNE. — MM. De Tracy, ancien député; de Corcelles, idem; Druet-Desvaux, juge de paix; de Charencey, magistrat; Gigon-Labertrie, ancien député; Piquet, avocat; Curial, ex-pair; Le Favrais, médecin; Vaudoré, Simphorien.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Denissel, brasseur; D'Herembault, ancien député; Plichon, médecin; Fréchon, abbé; Gros, Auguste, avocat; Petit de Bryas, propriétaire; Legros-Devot, ancien maire; D'Havrincourt, propriétaire; Lequien, ancien sous-préfet; Martel; Dupont-Delport, ancien sous-préfet; Cardon de Montigny, propriétaire; Douay, officier; Wartel-Deretz; Francoville, membre du Conseil général.

PUY-DE-DÔME. — MM. Combarel de Leyval, ancien député; Rouher, Eugène, avocat; Giron-Pouzol, propriétaire; Bravard-Veyrières, professeur; Moulin, ancien magistrat; Berger, ancien avoué; Jusserand, médecin; Chassaigne-Goyon; Charras, lieutenant-colonel; De Morny, ancien député; De Douchet, Ferdinand, propriétaire; De Chazel, idem; Lasteyras, ancien pharmacien.

PYRÉNÉES (BASSES). — MM. De Laussol, propriétaire; De Crouseilhes, ancien magistrat; Etcheverry, notaire; Dariste, propriétaire; Manescaut; Larrabure; Chegaray, ancien magistrat; De Rességuier; De Vergeron; Renaud, propriétaire.

PYRÉNÉES (HAUTES). — MM. Ségur d'Aguesseau; Lacaze Bernard, avocat; Fornier de Saint-Lary; Soubiès, ancien préfet; N. . . .

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — MM. Arago, François, membre de l'Institut; Arago Emmanuel, avocat; Lefranc Pierre, journaliste; Guiter Théodore, notaire.

RHIN (BAS). — MM. Bruckner, capitaine d'artillerie; Chauffour, Victor, avocat; Westercamp, notaire; Ennery, instituteur; Jehl, agriculteur: Boch, vigneron; Goldenberg, fabricant; Bandsept, cordonnier, N..., N..., N..., N...

RHIN (HAUT) — MM. Cassal; Fawtier, ancien préfet; Burgard, cultivateur; Prudhomme, propriétaire; De Heeckeren, propriétaire; Muhlebeck, maire; Savoye, professeur; N..., N..., N . . .

RHÔNE. — MM. Chanay, avocat; Doutre, typographe; Pelletier, aubergiste; Benoit, Joseph, chef d'atelier; Morellet, avocat; Mathieu; Greppo, ouvrier; Fond, coutelier; Faure, idem; Raspail, Benjamin, artiste; Favre, Jules, avocat.

SAÔNE (HAUTE). — MM. de Grammont, propriétaire; Dufournel, maître de forges; Millotte, capitaine d'artillerie; Signart, médecin; Lelut, membre de l'Institut; Huguenin, avocat; Versigny.

SAÔNE-ET-LOIR. — MM. Bruys, Amédée, avocat; Boysset, ex-procureur de la République; Racouchot, cultivateur; Gindries, teneur de livres; Bard, Antoine, notaire; Joly, avocat; N . . ., N,.., N..., N..., N.... N...

SARTHE. — MM. De la Moricière, général; De Beaumont, Gustave, ancien député; De Talhouet, ex-pair; Gasselin (de Fresnay), notaire; Langlais, journaliste; Bonaparte Napoléon; Grimault, membre du Conseil général; Rogé, général; De Beaunay, propriétaire; De Riancey Henry, avocat.

SEINE. — MM. Lagrange, Charles; Bedeau, général; Moreau, notaire; Hugo, Victor, ex-pair; Vavin, ancien député; Lamennais, prêtre; Wolowski; économiste; Coquerel, pasteur protestant; Leroux, Pierre, journaliste; Peupin, horloger; Garnon, ancien notaire; de Lasteyrie, Ferdinand, ancien député; Perdiguier;

Agricol, menuisier ; Rapatel général ; Lanjuinais ; Bonaparte, Louis-Lucien ; Magnan, général ; De Malleville, Léon ; De Bar, général ; Delessert, Benjamin, ex-banquier ; Barrot, Ferdinand, avocat ; Chambolle, journaliste ; Ducos, Théodore ; Fould, Achille, banquier ; Boinvilliers ; N... N... N...

SEINE-INFÉRIEURE — MM. Desjobert, ancien député ; Cécille, amiral ; Gerronnière, négociant ; Levavasseur, idem ; Loyer, juge de commerce ; Dupin, Charles, économiste ; Thiers, ancien ministre ; Ancel ; De Mortemart, Henri ; Démarest, ouvrier ; Estancelin ; Martin de Villiers ; Chasseloup-Laubat, général ; D'Aubermesnil ; Vitet.

SEINE-ET-MARNE. — MM. De Lasteyrie, Jules, ancien député ; Drouyn de Lhuys, idem ; Lebœuf, Louis, banquier ; Bavoux, Evariste, avocat ; Gilland, ouvrier ; Lafayette, Oscar, ancien député ; Aubergé, cultivateur.

SEINE-ET-OISE. — MM. D'Albert de Luynes, propriétaire ; Remilly, ancien député ; Barthélémy Saint-Hilaire, membre de l'Institut ; Flandin, avocat ; Pigeon, cultivateur ; Le Pelletier D'Aulnay, ancien député ; Darblay, propriétaire ; Barre, idem ; Hernoux, contre-amiral ; Lepic, Napoléon.

SÈVRES (DEUX). — MM. Aymé, Charles, capitaine ; Bouchet-de Grandmay ; Failly, Jules, membre du Conseil général ; De Lescours, Léon ; Gourgaud, général ; Rouget-Lafosse, Charles, avocat.

SOMME. — MM. De Beaumont, ancien député ; Creton, avocat ; Porion, maire ; Changarnier, général ; Labordère, ancien juge ; Defourment, manufacturier ; Dompierre D'Hornoy, conseiller de préfecture ; Lefebvre-Dugrosriez ; De Lagrené, ancien ambassadeur ; Morel-Cornet, ancien négociant ; Dubois, Amable, médecin ; Randoing, fabricant de draps.

TARN. — MM. Rigal, médecin ; Fourgassié-Vidal ; Canet ; Daguillon-Pujol ; Rey, général ; Basse-Renard ; Juéry ; Lavergne, médecin.

TARN-ET-GARONNE. — MM. Janvier, avocat ; De Cazalès, abbé ; Constant-Tournier ; Delbrel ; Detours, avocat.

VAR. — MM. Arène, ancien avocat ; Arnaud, confiseur ; Maure, médecin ; De Villeneuve, capitaine de vaisseau ; Conte Daniel, négociant ; N..., N...

VAUCLUSE. — MM. Bourbousson, médecin ; Granier, négociant ; D'Olivier, maire ; De Bernard, ancien député ; De Laborde, Léo.

VENDÉE. — MM. De Lespinay, abbé ; Grelier-Dufougeroux, propriétaire ; De Tinguy, Charles, idem ; Bouhier de Lécluse, avocat ; Du Fougerais, ancien député ; Rouillé, Émile, avocat ; Mareau, Théodore, professeur.

VIENNE. — MM. Junyen, propriétaire; Proa, ancien député; Hennecart; Laurenceau; Chazaud; Pervinquière, Antoine.

VIENNE (HAUTE). — MM. Coralli, avocat; Bac, Théodore, idem; Frichon, aîné, idem; Dussoubs, Gaston, négociant; Lacladure, avocat; Tixier, ancien député; N...

VOSGES. — MM. Buffet, avocat; Nouel, idem; Huot, propriétaire; Febvrel; Perreau; Rosal; Aubry, Maurice; Forel, négociant; De Ravinel.

YONNE. — MM. Larabit, ancien député; Lecomte, Eugène; Randot, propriétaire; Bertrand, ancien négociant; Frémy; Savatier-Laroche, avocat; Roussel, ancien officier; Bonaparte, Antoine.

ALGÉRIE. — MM. Didier, avocat; De Rancé, chef d'escadron; Barrault, Émile, homme de lettres.

MARTINIQUE. — MM. Bissette; Pécoul.

GUYANE. — M. Dorville-Joannet.

GUADELOUPE. — N...; N...

SÉNÉGAL. — N...

ILE DE LA RÉUNION. — N...; N...

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Président, M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Vice-président, M. BOULAY (O. ✻) (de la Meurthe).

CONSEIL D'ÉTAT.

Président, M. le Vice-Président de la République.
Vice-président, M. Vivien (O. ✻), président de la section de législation.

PRÉSIDENTS DES SECTIONS.

MM. Vivien (O. ✻), président de la section de législation.
Macarel (C. ✻), président de la section d'administration.
Maillard (G. O. ✻), président de la section du contentieux.

MEMBRES.

MM. Boulatignier, ✻, ancien représentant.
De Jouvencel, ✻, ancien conseiller d'État.
Bethmont, ancien ministre.
Cormenin (Delahaye de) ✻, ancien représentant.
Marchand, ✻, ancien conseiller d'État.
Stourm, ancien représentant.
Bouchené-Lefer, ancien conseiller d'État.
Rivet, ✻, ancien représentant.

MM. Carteret, ancien conseiller d'État.
Boudet, ✻, ancien représentant.
Paravey, ✻, ancien conseiller d'État.
Charton, ancien représentant.
Pérignon, ✻, ancien maître des requêtes.
Pons (de l'Hérault), ✻, ancien conseiller d'État.
Cuvier (Frédéric), ✻, ancien directeur des cultes.
Dunoyer (O. ✻), ancien conseiller d'État.
Lanyer (O. ✻), idem.
Tournouer (O. ✻), idem.
Hély d'Oissel, ✻, ancien maître des requêtes.
Say (Horace), ✻, ancien conseiller municipal de la Seine.
Mahévault (C. ✻), ancien directeur à la guerre.
Vullefroy, ✻, ancien maître des requêtes.
Boussingault (O. ✻), ancien représentant.
Baumes (O. ✻), ancien préfet.
Tourangin (G. O. ✻), ancien député.
Bureaux de Puzy, ✻, ancien représentant.
De Rainneville, ✻.
Hounan (O. ✻).
De Barlé (général) (C. ✻.
De Fresne, ✻.
Béhic (O. ✻), ancien député.
O'Donnel (O. ✻), ancien conseiller d'État.
De Saint-Aignan (O. ✻), ancien conseiller d'État.
Jubelin (G. O. ✻), idem.
Gaulthier de Rumilly (O. ✻), ancien représentant.

MAITRES DES REQUÊTES.

MM.
De Cheveigné (O. ✻).
Lucas, ✻.
Pagès.
Raulin, ✻.
Thierry (O. ✻).
Cornudet, ✻.
François.
Montaud, ✻.
Masson (O. ✻).
De Sahune.
Gomel.
Calmon,.

MM.
Hallez-Claparède.
De Bussières.
Vuitry.
Reverchon, ✻.
Camus-Dumartroy.
Daverne.
Dubois (Eugène), ✻.
Tripier, ✻.
Goupil.
Pascalis.
Fabas.
Maigne.

Secrétariat général. — M. Jules Lendragin, chef.

MINISTÈRES.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Rouher, représentant du peuple, ministre ; Bayle-Mouillard, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le général de la Hitte, ministre.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

MM. le général de division D'Hautpoul, ministre ; Bourjade, colonel d'état-major, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Romain-Desfossés, contre-amiral, représentant du peuple, ministre ; N..., secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

MM. Ferdinand Barrot, représentant du peuple, ministre ; Darcy, sous-secrétaire d'état.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Bineau, représentant du peuple, ministre ; Boulage, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. Dumas, représentant du peuple, membre de l'Institut, ministre ; Victor de Lavenay, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Esquirou de Parieu, représentant du peuple, ministre ; E. Durieu, directeur général des cultes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Achille Fould, représentant du peuple, ministre ; Magne (Pierre), secrétaire-général.

ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M. Tournus (O. ✲), directeur.
DOUANES. M. Gréterin (C. ✲), directeur.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Adam (O. ✲), directeur.

Postes. M. Thayer, directeur.
Forêts. M. V. Legrand, directeur.
Contributions directes. M. Belesta, ✱, directeur.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord, depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Réunis le 5 mai 1789, constitués en assemblée nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille ; Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliages de Douai et Orchies. M. Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai.

Bailliage de Bailleul. M. Roussel, curé de Blaringhem.

Hainaut. MM. Barbotin, curé de Prouvy ; Renaut, curé de Preux-au-Bois.

Bailliage d'Avesnes. M. Besse, curé de Saint-Aubin.

Cambrésis. M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. MM. de Lannoy, maréchal-de-camp ; de Noyelles.

Bailliage de Douai. M. d'Aoust.

Bailliage de Bailleul. MM. de Robecq, chevalier des ordres, grand d'Espagne, etc.; de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

Hainaut. MM. de Croï, chevalier des ordres ; de la Marck.

Bailliage d'Avesnes. M. François de Sainte-Aldegonde, colonel.

Cambrésis. M. d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. MM. Chombart, propriétaire ; Lepoutre, fermier ; Scheppers, négociant à Lille ; Wartel, avocat à Lille.

Bailliage de Douai. MM. Merlin, avocat au parlement de Flandre ; Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Bailliage de Bailleul. MM. Delattre de Bolzaert, maître particu-

lier des eaux et forêts, à Merville; Herwyn, conseiller pensionnaire à Hondschoote; Dekytspotter, lieutenant-criminel; Bouchette, avocat à Bergues.

Ville de Valenciennes. MM. Nicodème, ancien échevin; Perdry, idem.

Bailliage du Quesnoy. MM. Gossuin, lieutenant-général du bailliage; Poncin, avocat.

Bailliage d'Avesnes. MM. Darche, maître de forges à Mariembourg; Hennet, prévôt de Maubeuge.

Cambrésis. MM. Delambre, cultivateur; Mortier, idem.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

Réunie le 1.er octobre 1791, en vertu de la Constitution du 3 septembre même année.

Membres. MM. Emmery, Jean-Marie, colonel de la garde nationale de Dunkerque; Cochet, Henri, administrateur et membre du directoire du département; Gossuin, Constant-Joseph, membre du directoire et président de l'assemblée électorale; Lemesre, Jean-Baptiste, administrateur du département; Prouveur, juge au tribunal du district de Valenciennes; Carpentier, président du district d'Hazebrouck; Lejosne, Etienne-Philippe-Marie, administrateur, membre du directoire du district de Douai; Lefebvre, officier municipal au Quesnoy; Duhem, médecin et juge-de-paix à Lille; Vanhoenacker, maire de Lille; Coppens, président du département; Lacombe St.-Michel, capitaine commandant au 7.e régiment d'artillerie.

Suppléants. MM. Salengros, officier municipal à Maubeuge; Grenet, procureur de la commune de Valenciennes; Woussen, procureur-syndic du district d'Hazebrouck; Sta, officier municipal à Lille.

CONVENTION NATIONALE,

Convoquée par décret de l'assemblée législative du 10 août 1792, et réunie le 21 septembre suivant.

MM. Merlin, de l'assemblée constituante: Duhem, ex-législateur; Gossuin, idem; Cochet, idem; Fockedey, négociant à Dunkerque; Briez, procureur-syndic du district de Valenciennes; Carpentier, ex-législateur; Lesage-Senaux, de Cambrai; Salengros, officier municipal à Maubeuge.

CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS,

Réunis le 5 brumaire an IV.

Conformément aux lois des 13 fructidor an III et 30 vendémiaire an IV, le corps législatif institué par la Constitution de l'an III a

été formé, savoir : pour deux tiers, des membres de la Convention, réélus par les corps électoraux, et pour le troisième tiers, de membres désignés par les députés réélus de la Convention, assemblés en comité électoral. La division des membres entre les deux Conseils a été formée ensuite par la voie du sort.

NOTA. Le *Moniteur* de l'époque n'a pas publié les noms des membres de la première formation de ces conseils, et les recherches faites dans les archives du département n'ont procuré à ce sujet aucun renseignement.

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES, EN GERMINAL AN VI.

Conseils des Anciens. MM. Chombart, de Lille, ex-constituant ; Coquillier, cultivateur de l'arrondissement de Dunkerque ; Vankempen, de Dunkerque, ancien administrateur du département ; Delahaye, président de l'administration municipale de Valenciennes.

Conseils des Cinq-Cents. MM. Potier, administrateur du département ; Declercq, Honoré ; Delabuisset, de Douai ; Thélu, Théodore, négociant et municipal, à Dunkerque ; Gossuin, ex-conventionnel ; Béthune, juge à Cambrai ; Leclercq-Scheppers, commissaire près de la municipalité de Lille ; Lesage-Senault, ex-conventionnel ; Lequinio, idem (1).

RENOUVELLEMENT DU TIERS, EN GERMINAL AN VII.

Conseils des Anciens. MM. Rivière, administrateur du département ; Baillion, du Quesnoy ; Courte, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du Nord.

Conseil des Cinq-Cents. MM. Dumonceaux, de Douai ; Delsaux, de Cambrai ; Woussen, d'Hazebrouck, membre sortant ; Danel (Paul), de Lille ; Dumoulin, juge.

CORPS LÉGISLATIF,

Institué en vertu de la Constitution de l'an VIII.

PREMIÈRE FORMATION. — NOMINATION PAR LE SÉNAT DU 4 NIVÔSE MÊME ANNÉE.

MM. Baillion, du Nord, du conseil des Anciens ; Danel (Paul), du conseil des Cinq-Cents ; Dumoulin, idem ; Gossuin, idem ; Rivière, du conseil des Anciens ; Vankempen, idem.

RENOUVELLEMENT DU 5 VENDÉMIAIRE AN XIV.

MM. d'Haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier président de la Cour d'appel de Douai ; Emmery (Jean-Marie-Joseph),

(1) Son élection a été annulée.

ex-législateur, maire de Dunkerque; Schadet (Louis-Philippe-Winoc, sous-préfet de Dunkerque; Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade, retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes; Farez (Maximilien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai; Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai; De Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'État; Duquesne (Albert-François), négociant à la Gorgue.

RENOUVELLEMENT DU 8 MAI 1811.

MM. Farez, membre sortant; Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille; Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif; Schadet, membre sortant; Emmery, idem; de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France; Baillion (Jean-Antoine-Joseph), maire du Quesnoy, ancien membre du corps législatif; Dequeux-Saint-Hilaire (Philippe-Alexandre), sous-préfet d'Hazebrouck.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Instituée par la Charte Constitutionnelle de 1814.

Cette Chambre a été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Elue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur-général des forêts; Merlin, procureur-général près la cour de cassation; Farez, ex-législateur; Dumoulin, idem; Demoustier, maire de Douai; Kœnig, maire de Dunkerque; De Warenghien, premier président de la Cour impériale; Bottin, secrétaire-général de la préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ÉLECTIONS DU 22 AOUT 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille; Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture; de Béthisy, lieutenant-général; Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; d'Estourmel fils, officier; Van Merris, maire de Bailleul; de la Maisonfort, maréchal-de-camp; Coppens, d'Hondschoote; Deforest de Quartdeville, conseiller à la cour de Douai; Romain de Brigode, maire d'Annapes; Benoist, maire de Valenciennes; Bernard.

ÉLECTIONS DES 25 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✻, négociant à Lille; Brigode (Romain), ✻, propriétaire, maire d'Annappes; Coppens, ✻, propriétaire à Hondschoote; Deforest de Quartdeville, premier président de la cour de Douai; Desmoutier (Ernest), conseiller de préfecture; Dupleix de Mézy (C. ✻), ancien préfet du Nord, directeur général des postes; De Trévise (G. ✻), maréchal de France, gouverneur de la 16.e division militaire.

ÉLECTION DU 20 SEPTEMBRE 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE 1818.

MM. de Brigode, ✻, maire d'Annappes; Deforest de Quartdeville, premier président de la cour; Dequeux Saint-Hilaire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck; Dupleix de Mézy, directeur-général des postes; Frémicourt, négociant à Cambrai; Gossuin, ✻, receveur-général du département; Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du Conseil général du département, à Lille; Révoire, président du tribunal de commerce de Lille.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1820.

Collége départemental, MM. de Muyssart, maire de Lille; De Staplande, propriétaire à Bergues; Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; De Béthisy, lieutenant-général.

ÉLECTION DU 28 JANVIER 1822.

Collége de Cambrai. M. d'Estourmel fils, à Estourmel.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1822.

Collége d'arrondissement. MM. Coffin-Spyns, propriétaire à Dunkerque; de Béthisy, lieutenant-général; de Bully, payeur du département; Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; de Préseau, propriétaire à Dompierre; Cotteau, propriétaire à Cambrai; Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai; Merlin de Beaugrenier, propriétaire à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 20 NOVEMBRE 1822.

Collége départemental. MM. Marchangy, avocat-général à la cour de cassation (1); de Muyssart, maire de Lille; Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; Van Merris-Hynderick, maire de Bailleul.

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1823.

Collége départemental. M. Marchangy.

ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 1824.

Colléges d'arrondissement. MM. Coffyn-Spyns; de la Basèque, propriétaire; de Bully; Potteau d'Hancardrie; de Caraman, à Paris; Cotteau; Durand d'Elecourt; Merlin de Beaugrenier.

Collége départemental. MM. de Muyssart; Bricout de Cantrainne; Van Merris-Hynderick; Barrois, à Lille.

ÉLECTIONS DU 17 NOVEMBRE 1827.

Colléges d'arrondissement. MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque; de la Basèque; de Bully; Potteau d'Hancardrie; de Caux, lieutenant-général; Cotteau; Durand d'Elecourt; Pas de Beaulieu, ancien officier supérieur, à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 24 NOVEMBRE 1827.

Collége départemental. MM. Barrois; de Franqueville de Bourlon; de Lépine, maire du Quesnoy; Ravez, président de la chambre des députés (1).

ÉLECTION DU 28 AVRIL 1829.

Collége départemental. M. de Brigode.

ÉLECTION DU 14 MAI 1829.

Collége d'Hazebrouck. M. de Murat, ancien préfet du Nord.

ÉLECTIONS DU 23 JUIN 1830.

Colléges d'arrondissement. MM. Benjamin, Morel; de Murat, ancien préfet; Lemesre-Dubrule; de Brigode, *; d'Estourmel fils, propriétaire à Estourmel; de Caux; de Montozon, maire de Lallaing; de Vatimesnil.

ÉLECTIONS DU 3 JUILLET 1830.

Collége départemental. MM. Pas de Beaulieu; de Lépine; Potteau d'Hancardrie; Durand d'Élecourt.

ÉLECTIONS DU 21 OCTOBRE 1830.

Collége d'Hazebrouck. M. Warein, maire d'Hazebrouck.
Collége de Lille (3.e section). M. Barrois-Virnot, négociant.

ÉLECTIONS DU 28 OCTOBRE 1830.

Collége départemental. MM. Paul Lemaire, négociant à Dun-

(1) A opté pour un autre département.

kerque ; Paturle, manufacturier au Câteau ; Lorain fils, juge au tribunal de Lille ; Martin, avocat à Douai.

ÉLECTIONS DU 5 JUILLET 1831 (1).

MM. Barrois-Virnot ; de Brigode ; Coget, Alexandre, maire de Thumeries ; de Montozon ; Martin fils ; Dupouy aîné, négociant à Dunkerque ; Lemaire, Paul, colonel de la garde nationale, idem ; Lallier-Frémicourt, président du tribunal de commerce de Cambrai ; d'Estourmel, ancien officier supérieur ; Taillandier, conseiller à la cour de Paris ; Warein.

ÉLECTION DU 7 JANVIER 1833.

Collége de Dunkerque (arrondissement). M. de Lamartine.

ÉLECTION DU 7 SEPTEMBRE 1833.

Collége de Douai (arrondissement). M. Martin, avocat-général à la cour de cassation (2).

ÉLECTION DU 10 MAI 1834.

Collége de Douai (arrondissement). M. Martin, ✠, procureur-général à la cour de Paris (3).

ÉLECTIONS DU 21 JUIN 1834.

MM. Delespaul, substitut à Lille ; de Brigode ; Hennequin, avocat à Paris ; de Montozon ; Martin, ✠ ; Roger, Edouard, à Paris ; de Lamartine ; Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai ; d'Estourmel, ministre de France en Colombie ; Dumont ; Merlin, Eugène, lieutenant-général ; Warein, propriétaire.

ÉLECTION DU 4 AOUT 1835.

Collége de Cambrai (ville). M. d'Haubersart, maître des requêtes.

ÉLECTIONS DU 4 NOVEMBRE 1837.

MM. Delespaul ; Josson, président du tribunal de première instance de Lille ; Hennequin ; de Montozon ; Martin, ✠ ; Roger, Edmond ; de Lamartine ; Taillandier ; Corne, président du tribunal de première instance de Douai ; Taillandier (4) ; Warein.

(1) Plus de collége départemental.
(2) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.
(3) Idem comme procureur-général.
(4) A opté pour Cambrai.

ÉLECTION DU 3 FÉVRIER 1838.

Collége d'Avesnes. M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

ÉLECTION DU 3 MARS 1838.

Collége de Dunkerque (arrondissement.) M Louis de Staplande, propriétaire à Bergues.

ÉLECTIONS DU 2 MARS 1839.

MM. Delespaul; Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille; de Villeneuve (O. ✲), ancien préfet du Nord; de Montozon; Martin, ✲, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes; Roger; Louis de Staplande; Taillandier; Corne; Dumont; Marchant; Warein.

ÉLECTIONS DU 9 JUILLET 1842.

MM. Delespaul; Lestiboudois, Thém.; de Villeneuve; de Montozon; Martin, ✲; Roger; de Staplande; d'Haubersart, conseiller-d'Etat; Corne; de Maingoval, propriétaire à Valenciennes; Berryer, avocat à Paris (1).

ÉLECTION DU 24 SEPTEMBRE 1842.

Collége d'Hazebrouck. M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

ÉLECTIONS DU 1.er AOUT 1846.

Premier arrondissement électoral; Lille (ville), cantons centre et ouest. M. Delespaul, substitut à Lille, membre du Conseil général du département.

2.e Lille (ville), cantons nord-est, sud est et sud-ouest. M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille, membre du Conseil général du département.

3.e Lille (arrondissement) moins les cantons de la ville. M. de Villeneuve (O. ✲), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4.e Douai (ville). — M. Bommart, ✲, ingénieur en chef, inspecteur de l'école des ponts-et-chaussées.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. M. Martin (du Nord). (G. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons, M Roger, Edmond, ✲, ancien secrétaire d'ambassade.

(1) A opté pour un autre département.

7.° Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. M. Dehau de Staplande, Louis, membre du Conseil général du département.

8.° Cambrai (ville), deux cantons. M. d'Haubersart, ✻, conseiller-d'Etat en service ordinaire.

9.° Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. M. de St.-Aignan (O. ✻), conseiller-d'Etat en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10.° Valenciennes (arrondissement). M. de Maingoval, ancien officier.

11.° Avesnes (arrondissement). M. Béhic, Armand, ✻, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12.° Hazebrouck (arrondissement). M. Plichon, ✻, avocat, docteur en droit.

ÉLECTION DU 29 SEPTEMBRE 1845.

Collége de Douai (ville). M. Choque, notaire à Douai.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1847.

5.° collége. Douai. M. Guilbert, ✻, conseiller de préfecture.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE,

Élue les 23 et 24 avril 1848.

MM. Corne, procureur-général; Hannoye, avocat à Avesnes; Choque, ancien notaire à Douai; Delespaul, substitut à Lille; Boulanger, cultivateur à Doignies; Desmoutier, idem à Faumont; Regnard, avocat à Valenciennes; Pureur, maire de Condé; Malo, armateur à Dunkerque; Serlooten, de Bailleul; Loiset, médecin vétérinaire à Lille; Vendois, médecin à Maroilles; Bonte-Pollet, maire de Lille; Huré, procureur-général à Douai; Duquesne, meunier à La Gorgue; Farez, Fénélon, avocat à Cambrai; Lemaire, colonel de la garde nationale de Dunkerque; Dollez, cultivateur à Crèvecœur; Giraudon, serrurier à Lille; Heddebault, Géry, propriétaire à Lille; Lenglet, conseiller à Douai; Mouton, avocat à Cambrai; Descat, Théodore, teinturier à Roubaix; Dufont, ancien notaire à Valenciennes; Aubry, négociant à Avesnes; Antony-Thouret, ex-commissaire du gouvernement; Négrier, colonel du génie.

ASSEMBLÉE NATIONALE LEGISLATIVE.

Élue les 13 et 14 mai 1849.

MM. Dumas, membre de l'Institut; Duquesne, meunier à La Gorgue; Seydoux, ✻, propriétaire au Cateau; Descat, teinturier

à Roubaix ; Kolb-Bernard, ✻, propriétaire à Lille ; Fialin de Persigny, à Paris ; Mimerel (O. ✻), manufacturier à Roubaix ; Antony-Thouret, homme de lettres, ex-commiss. du gouv., à Bouvignies ; Wallon, professeur à Valenciennes ; De Mérode, propr. à Trélon ; Béhaghel, propr. à Cassel ; D'Hespel, Adalbert, propr. à Haubourdin ; Aubry, négociant à Avesnes ; De Staplande, ancien député, maire de Bergues ; Vendois, médecin à Maroilles ; Loiset, médecin vétérinaire à Lille ; Roger (du Nord) (O. ✻), ancien député à Paris ; Choque, ancien député à Douai ; Corne, ancien magistrat, à Douai ; Lestiboudois, médecin à Lille ; De Melun, ✻, propriétaire à Lille ; Marchant, ancien député, à Maubeuge ; Delebecque, avocat à Douai ; Testelin, médecin à Lille.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. Beugnot, a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'État en mission.

M. Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre-d'État.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'État, directeur-général des postes.

M. de Rémuzat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. H. de Murat, conseiller-d'Etat, commandeur de la Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. de Villiers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. Méchin, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. de Saint-Aignan, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. Maurice Duval, pair de France, conseiller-d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. Desmousseaux de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Palais-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Antony-Thouret, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluze et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durand St.-Amand, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 20 mai 1848, depuis préfet de la Creuze.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

PRÉFECTURE.

M. Vaïsse (O. ✱), préfet, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. V. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général.

M. le Secrétaire-Général reçoit tous les jours, d'une heure à trois, dans son cabinet, hôtel de la Préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. le Préfet, président.

MM. Legrand, rue Nationale.
Derbigny, à Haubourdin.
Balson, secrétaire-général.
Braff, à Loos.
Cleeneweerck, rue de la Quennette.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet, président, qui en ordonnera le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 1 et 12 du décret de l'Assemblée nationale en date du 3 juillet 1848, il a été procédé, le 20 août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont, savoir :

	MM.
Bergues,	De Staplande, Louis, représentant du peuple, maire de Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✻, juge à Hazebrouck.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Decarpentry, Edouard, propriétaire à Gravelines.
Hondschoote,	Delaroière, Jean, docteur en médecine à Hondschoote.
Wormhoudt,	Blanckaert, Louis, juge de paix à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.

Bailleul-Sud-O.	Plichon, ✻, ancien député, à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, représentant du peuple, à Cassel.
Hazebrouck-N.	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Bernast, Alexandre, propriétaire à Morbecque.
Merville,	Degruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, manufacturier et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille.
Haubourdin,	D'Hespel, Adalbert, représentant du peuple, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✻, agronome à Hem.
Lille-Centre,	Testelin, Achille, docteur en médecine, représentant du peuple, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Champon, Emile, négociant et conseiller municipal à Lille.
Lille-Ouest,	De Melun, ✻, représentant du peuple, à Lille.
Lille-Sud-Est,	Bianchi, Alphonse, mouleur en plâtre et conseiller municipal à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, représentant du peuple, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoustiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel père, Auguste (O. ✻), manufacturier, représentant du peuple, à Roubaix.
Seclin,	Colette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Leurent, Jules, docteur en médecine à Tourcoing.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, manufacturier et maire de Tourcoing.
Cambrai-Est,	Debeaumont, Emile-Henri, docteur en médecine à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez père, Joseph, ancien juge de paix à Avesnes-lez-Aubert.
Clary,	Bery, Pierre-Alexandre, ✻, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✻, manufacturier, représentant du peuple, au Câteau.
Marcoing,	Chappelier, manufacturier et maire à Masnières.
Solesmes,	Rappe-Lobry, Célestin, cultivateur à Solesmes.
Avesnes-Nord,	Pillot, Edmond, avoué à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Hannoye, Désiré, avocat à Avesnes.
Bavai,	Crapez, Martial, maître de forges à Bavai.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.

Landrecies,	Ancelet, Joseph-Benoît, ancien notaire à Landrecies.
Maubeuge,	Marchant, Antoine-Philibert, ancien notaire, représentant du peuple, à Maubeuge.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriétaire au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	Locqueneux, André, ✻, général de brigade au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Sauvaige-Fretin, banquier à Lille.
Trélon,	Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.
Arleux,	Dheursel, maire à Gœulzin.
Douai-Nord,	Rossignol, Apollon, président au tribunal civil de Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✻, avocat-général à Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, représentant du peuple, à Douai.
Marchiennes,	De Montozon, Charles, ✻, propriétaire à Lallaing.
Orchies,	Desmoutiers, ancien représentant du peuple et maire à Faumont.
St-Amand riv.-dr.	Colasse, Jean-Baptiste, propriétaire et négociant à Raismes.
St-Amand rive-g.	Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain,	Gouvion-Deroy, Désiré, fabr. de sucre à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Beauvois, Louis, notaire à Valenciennes.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, maire d'Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge d'instruction à Valenciennes.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bande et sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourraient être remis aux garçons de bureau, pour être portés aux bureaux respectifs.

PREMIÈRE DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

BUREAU DES FINANCES.

Chef, M. Strub.
Sous-chef, M. A. Landrieu.

Expéditionnaires, MM. Foulon et Vesnat.
Surnuméraire, M. Behaghel.

Attributions. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons; — droit d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — nomination des receveurs; = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Lefebvre.
Sous-Chef, M. Lechien.
Commis principal, M. Joly.
Expéditionnaire, M. Bernard.

Attributions. Domaines; — affaires contentieuses; — Ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'État; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts; — délimitations; — droit d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés; — administration; — comptabilité; = Caisse d'épargne; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Sous-Chef, M. Lauridant.
Expéditionnaires, MM. Laurent et Béhague.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitement des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice; — tenue des registres de comptabilité; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels de dépenses de culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

Chef, M. Deblock.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Chef, M. Druez.
Employés principaux, MM. Breton et Mazurel.
Expéditionnaires, MM. Butin et Saint-Aubert.
Surnuméraire, M. Trénois.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — état de situation des affaires en retard; — renseignements à donner sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois* et des *Actes administratifs de la Préfecture*; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des éléments de la session du Conseil général et classement des papiers de ce Conseil; — congés des fonctionnaires, délégations; — cérémonies religieuses et fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux; — foires, marchés; — sociétés savantes; — beaux-arts; — monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et colléges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes; vaccine; — épidémies; — eaux thermales; — médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort.

POLICE.

Chef, M. Rains.
Expéditionnaires, MM. Plumecocq et Martel.
Surnuméraire, M. Defrenne.

Attributions. Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. == Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maison de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté; maisons de police municipale. == Réglements de police. == Crimes, délits. == Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. == Asiles d'aliénés. == Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. == Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. == Passeports à l'étranger; — passeports gratuits; — passeports avec secours de route; — permis de port-d'armes de chasse; — louveterie. == Parcours et vaine pâture. == Échenillage. == État-civil; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. == Légion étrangère; — départ d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et de poudre. == Incendies; — pompiers soldés.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, M. Vincent.
Employé principal, M. Rudot.
Surnuméraire, M. Plouvier.

Attributions. Recrutement de l'armée; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle; répartition du contingent; — tirage au sort; — conseil de révision; — remplacement; — substitutions; — mise en activité; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement, vétérans et militaires libérés; congés de renvoi; — congés de réforme; — congés absolus. == Insoumis et déserteurs. == Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite et les veuves des militaires ayant droit à la pension. == Renseignements. == Contentieux de l'habillement des troupes; — services des étapes et convois militaires; == Logement des gens de guerre; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; — dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. == Créances de l'arriéré liquidées. == Chevaux de remonte. == Approvisionnements de siége; — vivres et fourrages; — abattage et transport de bois pour l'armement des places; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers; — dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. == Inscription maritime; — pensions des invalides de la marine. == Gendarmerie; — emplacement des brigades; — casernement à loyer; indemnités de literies; — fourrages. == Garde nationale; — son service dans les places fortes.

TROISIÈME DIVISION.

Chef, M. Devaux.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, M. Petit.
Commis-rédacteur, M. Bailloeul.
Commis principal, M. Botto.
Expéditionnaires, MM. Demeunynck, — Mallebrancq fils, — H. Landrieu et Dupire.
Surnuméraire, M. Decourchelle.

Attributions. Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. = Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc.; = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes; la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuite des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries; — correspondance; — Exécution des ordonnances des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques, sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✻, archiviste. — Le Glay fils, employé à la section historique. — Alph. Boussemart, employé à la section administrative.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général, président.
Mimerel, (O. ✻), représentant du peuple, membre du conseil général.
Jules Brame, membre du conseil général.
Ed. Defontaine, ancien président du tribunal, ancien membre du conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique.
Vanackere, libraire.
Le Glay, ✻, archiviste du département, secrétaire.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Masquelier.
Concierge de l'hôtel, le sieur Louis Guillan.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONSEILS CANTONAUX.

Les conseils d'arrondissement ont été intégralement renouvelés en 1848, en vertu des articles 1.er et 12 du décret de l'Assemblée nationale, en date du 3 juillet de la même année. Quoique non maintenus dans l'organisation administrative par l'article 77 de la Constitution, ils continuent à fonctionner en attendant l'émission de la loi qui, aux termes de l'article 78 de l'acte constitutionnel, doit régler la composition et les attributions des conseils cantonaux. Nous donnons, en conséquence, ci-après, la nomination de leurs membres.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Rampand, ✻.
Secrétaire, M. Morin.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
Bergues,	**Delaroïère, Charles-Louis-Benoît, notaire à Bergues.**
Bourbourg,	**Demeunynck, Louis, docteur en médecine à Bourbourg.**
Dunkerque-Est,	**Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.**
—————	**Lemaire, Jules, id. id.**

Dunkerque-Ouest.	Mollet, Jean-Charles, notaire à Dunkerque.
————————	Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque.
Gravelines,	Vanwormhoudt, Jean-Baptiste-Ferdinand, rentier à Gravelines.
Hondschoote,	Goudaert, Pierre-Michel, notaire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Robyn, notaire et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Gourdin, ✻.
Secrétaire, M. Hanequier.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Bailleul-Nord-Est,	Plouvier, notaire et maire à Steenwerck.
————————	Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.	Cortyl, Benoît, propriétaire et maire à Bailleul.
Cassel,	Desmyttère, Aimé, maire de Cassel.
Hazebrouck-Nord.	Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Claudorez, Philippe, cultivateur et maire à Morbecque.
Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
———	Duquenne, César, maire et représentant du peuple à La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, Joseph-Benoît, propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM.

Armentières,	Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
Cysoing,	Desmons, Jean-Baptiste, brasseur et maire à Cysoing.
Haubourdin,	Menche, Gustave, propriétaire à Haubourdin.
La Bassée,	Duthilleul, Julien, notaire à Fournes.
Lannoy,	Parent, César, propriétaire et maire à Lannoy.
Lille-Centre,	Bernard-Rouzé, négociant à Lille.
Lille-Sud-Est,	Kulhmann, Charles, ✻, négociant à Lille.
Lille-Ouest,	Pajot, Isidore, notaire, à Lille.
Lille-Sud-Est,	Delattre, arpenteur et maire à Faches.
Lille-Sud-Ouest,	Verley, Charles, président du tribunal de commerce, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, propriétaire et maire à Avelin.
Quesnoy-s.-Deûle.	Fretin, Charles, propriét. et maire à Quesnoy.
Roubaix,	Piat, César, fabricant à Roubaix.

Seclin,	Heddebault, Louis-Désiré, cultivateur à Houplin.
Tourcoing-Nord,	Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
Tourcoing-Sud,	Timal fils, Antoine, négociant et adjoint à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. ✻).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Cambrai-Est,	Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Crépin, Louis, cultivateur à Proville.
Carnières,	Huet, Jean-Joseph, propriétaire à Quiévy.
Clary,	Figuier, Jean-Joseph, propriétaire et maire à Clary.
———	Robert, Noël, docteur en médecine à Ligny.
Le Cateau,	Bricout, Léopold, cultivateur à Catillon.
———	Bricout-Auger, propriétaire au Cateau.
Marcoing,	Sorlin-Quentin, brasseur à Banteux.
Solesmes,	Rappe-Lallier, négociant à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Gasc.
Secrétaire, M. Pélican.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Avesnes-Nord,	Devise, César, propriétaire à Saint-Hilaire.
Avesnes-Sud,	Clavon, Augustin, avocat à Avesnes.
Bavai,	Marchant, Benoit, notaire à Bavai.
Berlaimont,	Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont.
Landrecies,	Béthune, Anselme, propriétaire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Beauvais-Baillon, ancien juge-de-p. au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.	Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
Maubeuge.	Walrand, Émilien, notaire et maire à Maubeuge.
Solre-le-Château,	Delebecke, François, notaire à Solre-le-Château.
Trélon,	Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire et maire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Thuillier.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Arleux,	Guilbert, Édouard, fabricant et maire à Cantin.
Douai-Nord,	Lequien, Xavier, docteur en médecine à Douai.
———	Bommart, Anacharsis, négociant à Douai.
Douai-Ouest,	Lecq, Augustin, fabricant et maire à Lambres.
Douai-Sud,	Fiévet, Henri, cultivateur et maire à Masny.
Marchiennes,	Morelle, Pacifique, cultivateur et maire à Somain.
———	Théry, Adolphe, notaire à Marchiennes.
Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
———	Herbo, Jean-Baptiste, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Lenglé, ✻.
Secrétaire, M. Lamy.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Bouchain,	Deslinsel, cultivateur et maire à Denain.
———	Bouchez, Louis, notaire à Bouchain.
Condé.	Bénézeck, Georges, maire de Vieux-Condé.
———	Bonnier, Désiré, juge-de-paix à Condé.
St.-Amand rive d.,	Baligand, Henri, notaire à Mortagne.
——— rive g.,	Souquet-Hornez, conseiller à la cour d'appel de Douai.
Valenciennes-E.,	Brabant-Parent, fabricant à Onnaing.
Valenciennes-N.,	Miot, Charles, propriétaire à Valenciennes.
Valenciennes-S.,	Dupire, Adolphe, notaire idem.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1848, conformément aux dispositions des articles 1.er et 5 du décret du 3 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département et dans les communes de plus de 6,000 âmes, par le pouvoir exécutif, et dans les autres communes, par les conseils municipaux. (Articles 10 et 11 du même décret).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.

Adjoints, MM. Regodt et Pierre Lefebvre.

Conseil municipal. — MM. Carlier, Amand ; — Féron, Hector ; — Mollet, Charles ; — Beck, Philippe ; — Lemaire, André ; — Lefebvre, Pierre ; — Bouly de Lesdain ; — Regodt, Edouard ; — Vanricke, Louis ; — Delattre, Benjamin ; — Quillacq, Louis ; — Bourdon, Constant ; — Cuel, Charles ; — Petyt, Auguste ; — Beck, Jean-Pierre-François ; — Dupouy, Auguste ; — Darras, Constant ; — Lebleu, Adolphe ; — Devries, Nicolas ; — Verleye, Auguste ; — Daudruy, Louis ; — Detraux, Antoine ; — Wacquet, Jacques ; — Salomez, Daniel.

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. de Staplande.

Adjoints, MM. Delaroïère ; — Mouveau.

Conseil municipal. — MM. Desmazière-Bernard ; — Verley-Lemaire ; — Godefroy ; — de Staplande, Louis, père ; — Vernaelde, Henry ; — Delport, Edouard ; — Mouveau ; — Fasseur, Benoît ; — Vincent, pharmacien ; — Chocqueel, notaire ; — Goutier, avocat ; — Vareille, François ; — Devaecke aîné ; — Stellemans ; — Wackernie ; — Galloo fils ; — Delaroïère, Charles ; — Herwyn, Jean ; — Wenys, Henri ; — Claeys, François ; — Vandroy, Philippe ; — Jacops, Benjamin ; — Hamilton, Henri ; — N. . . .

Secrétaire de la mairie, M. Goutier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Houcke, Martin.

Adjoints, MM. Kien, Adolphe ; — Thibaut, Pierre.

Conseil municipal.—MM. Houcke, Martin ; — Vandewalle, Louis ; — Thibaut, Pierre ; — Kien, Adolphe, — Debaeker, Louis ; — Bailleux, Dominique ; — Smagghe, Louis ; — Massiet, Louis ; — Champeaux, François ; — Itsweire-Saumon ; — Taverne, Charles ; — Decool, Auguste ; — Delbecq, Pierre ; — Cousin, Arsène ; — Deswarte, Pierre ; — Schmidt, Bernard ; — Pasquier ; — Bogaert ; — Vandewalle, Désiré ; — Leclercq ; — Pouvillon ; — Decoussemaker, Honoré ; — N. . .

Secrétaire de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Cortyl, Benoît.
Adjoints, MM. Demeersseman ; — N...
Conseil municipal. — MM. Sorlooten, Louis ; — Rubbe ; — Vandamme ; — David, Charles ; — Devos, Charles ; — Behague, Jean ; — Demeersseman, Benoît ; — Hopsomer ; — Verley, Honoré ; — Liefooghe, Henri ; — Flahaut, Évariste ; — Behaghel, Louis ; — Behaghel, Henri ; — Lotthé-Wandewalle ; — Gourmez-Caboche ; — Decoussemacker ; — Cortyl, Benoît ; — Declercq ; — Salomé, Charles ; — Sénéchal, Jean-Baptiste ; — Charlet, Pierre ; — Hié-Vandermmersch, — Petit, Pierre.
Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

Maire, M. Duflos-Deschodt.
Adjoints, MM. Deroy, Alexandre ; — Ducatez-Degrave.
Conseil municipal. — MM. Descamps-Delcambre ; — Lerouge père ; — Deroy, Alexandre ; — Duflos-Deschodt ; — Hennion ; — Leclercq, Eugène ; — Ducatez-Degrave ; — Revel père ; — Lesage ; — Loridan-Hullebert ; — Rohart, Louis ; — Dethoor père ; — Singer, Omer ; — Lemaire ; — Rogié-Dupire ; — Salomé, Achille ; — Arnould-Dethournay ; — N... ; — N... ; — N... ; — N... ; — N... ; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Courdent, Rèné.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledieu.
Adjoints, MM. Delassus ; — Sénellart-Panier.
Conseil municipal. — MM. Hautcœur-Barizel ; — Clarisse-Piat ; — Roussel-Desprez ; — Senellart-Panier ; — Yon-Hadou ; — Arnould ; — Degruson-Williot ; — Olivier, Alphonse ; — Bécu-Loutre ; — Duquenne-Delassus ; — Delassus-Vandergue ; — Verhaegue-Ledieu : — Variscotte-Dubois ; — Duhamel, Denis ; — Deroo-Cauliez ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Leturgie ; — Molvache-Porcq ; — Dupont-Roussel ; — Taquet-Delebarre ; — Hué, Maurice ; — Lutun, Louis ; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bonte-Pollet.
Adjoints, MM. Roussel, ✻ ; — Richebé, ✻ ; — Gentil ; — Delattre ; — Delespaul, ✻.

Conseil municipal. — MM. Blocquel ; — Godefroy ; — Champon; — Bianchi ; — Schneider ; — Thibaut ; — Loiset ; — Castelain ; — Testelin ; — Bonnard ; — Delespaul, ✱ ; — Otten ; — Catel ; — Delattre ; — Canissié ; — Campion ; — Rudot ; — Morel ; — Bernard ; — Kolb ; — Saint-Léger ; — Gentil ; — Bigo, ✱ ; — Scrive, ✱ ; — Bonte-Pollet ; — Barrois ; — Dujardin ; — Verley ; — Desbonnets ; — de Melun, ✱ ; — de Vogelsang ; — Dutilleul ; — Estabteck ; — Richebé, ✱ ; — Denisart ; — Roussel, ✱. — N... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon, Hubert-Joseph.

Adjoints, MM. Delebois, Antoine ; — Mahieu-Delangre.

Conseil municipal. — MM. Dansette-Leblon ; — Butin ; — Cary-Selosse ; — Mahieu-Delangre ; — Delebois-Cattoir ; — Lescornez ; — Cordonnier-Raynet ; — Bayart ; — Six-Flipo ; — Beghin ; — — Bayart-Morel ; — Castrique ; — Delangre-Deroubaix ; — Deloince-Boutry ; — Théry-Becquart ; — Parent-Detourmignies ; — Wanin-Sebiette ; — Reynaert ; — Desmazières ; — Joire-Desmazières ; — Pouchin-Boutry, — Roussel-Baron ; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

Maire, — M. Lambin, Louis-Charles.

Adjoints, MM. Meurillon, Augustin ; — N...

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis ; — Ghesquière ; — Hassebroucq-Howyn ; — Desprez, Damase ; — Catteau-Lauwick ; — Meurillon ; — Schoutteten ; — Liénart, André ; — Roger, Augustin, — Capelle ; — Favrelle ; — Goeman ; — Pollet-Delebecque ; — Desbonnets ; — Cuvelier ; — Lambin, — Dumortier-Leclercq ; — Delbecque, — Caulié-Ployart ; — Dumortier-Toulemonde ; — Reumaux, Louis ; — N... ; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire, M. Delattre, Henri.

Adjoints, MM. Delerue-Dazin ; — Motte-Brédart ; — F. Duthoit.

Conseil municipal. — MM. Deffebecq-Desfontaines ; — Delerue ; — Pin-Bayart ; — Salembier-Bulteau ; — Tiers-Bonte ; — Delannoy ; — Despret ; — Piat, César ; — Frasez ; — Bourbier ; — Delcourt-Salembier ; — Werquin ; — Requillart-Scrépel ; — Lagache ; — Delcroix-Dazin ; — Crombé ; — Dubar-Delespaul ; — Boissière ; — Cheval-Legrand ; — Roussel-Dazin ; — Duthoit ; — Descat ; — Motte-Brédart ; — Delattre ; — Decarne ; —

Delattre ; — Renaux-Lemaire ; — Flipo ; — Lefebvre-Hannart ; — Destombes ; — Parrayon ; — Deleporte-Bayart ; — Watine ; — Beyaval ; — Leclercq-Dupire ; — N. . . . . .

Secrétaire de la mairie, M. Hipp. Lemaire.

TOURCOING.

Maire, N. . . .

Adjoints, N. . . . — N. . . .

Conseil municipal. — MM. Desurmont, Jules ; — Desurmont, Henri ; — Varrasse-Couroublc ; — Jonglez-Wattel ; — Six-Lerouge ; — Delobel-Wattinne ; — Dervaux ; — Deroubaix ; — Fremaux ; — Desurmont-Marcellin ; — Bouillet ; — Flipo fils aîné ; — Vanlaer-Collette ; — Masurel, Carlos ; — Cattel ; — Delahaye ; — Timal fils ; — Wattinne ; — Wattinne, Louis ; — Destombes-Wattinne ; — Deltour-Delepoulle ; — Vandebeuque, Louis ; — Leurent, Jules ; — Motte, Philippe.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Mourmant.

Adjoints, MM. Loyer ; — N. . .

Conseil municipal. — MM. Lecherf ; — Couteau ; — Mahieu ; — Castel ; — Colette ; — Fays ; — Beghin ; — Martel ; — Mazinghien ; — Hatton ; — Faure ; — Ramar ; — Duponchelle ; — Sarazin ; — Mourmant ; — Lefebvre-Horent ; — Loyer ; — Dejaegbère ; — Rogie ; — Broutin ; — Chalant ; — Duchange ; — Cordonnier.

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Petit-Courtin.

Adjoints, MM. Savary ; — Queulain.

Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin ; — Mallez-Mallez ; — Taffin-Forget ; — De Beaumont ; — Lallier, Alphonse ; — Défrémery ; — Maréchal père ; — Leroy, Henri ; — Faille, médecin ; — Delloy ; — Minangoy ; — Pluvinage ; — Durieux-Ponsart ; — Danquigny-Delcroix ; — Ruelle ; — Queulain ; — Brabant, Jules ; — Savary ; — Wallerand ; — Dollez ; — Happe-Letrillard ; — Buzin, — Lenglet ; — Pagniez-Leleu ; — Bertrand-Milient ; — De Thieffries ; — Bouly.

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Herbert-Houche.

Adjoints, N . . . ; — N . . .

Conseil municipal. — MM. Delafous, Charles; — Ponsin-Bonnaire; — Bricout-Auger; — Seydoux, Charles; — Jacqz-Caille; — Maréchal-Fleuru; — Dehaussy-Flayelle; — Morcrette-Gallonde; — Mouton, Augustin; — Carlier, Louis; — Laude, Charles; — Helie-Egret; — Cousin-Hennequand; — Herbert-Louche; — Ponsin-Sartiaux; — Delannoy, Édouard, — Lefebvre-Leroy; — Dormay, Auguste; — Fiévet-Remy; — Belin-Cousin; — Eraux-Chantreuil; — Devoage, Charles; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire, M. Bottieau.

Adjoints, MM. Deladrière; — Marchant.

Conseil municipal. — MM. Bottieau; — Deladrière; — Deharveng; — Walrant; — Autier, Emmanuel; — Blanché; — Autier, Jules; — De Rive; — Marchant; — Julien, Antoine; — Bonnot; — Hamoir, Réné; — Lamendin; — Quivy; — Autier, Eugène; — Delagorce; — Levecque; — Dandoy, Réné; — Delgorge; — Hubinet; — Sance; — Froissart; — Horrie.

Secrétaire de la mairie, M. Gobert.

AVESNES.

Maire, N....

Adjoints, N....; — N....

Conseil municipal. — MM. Pillot, Edmond; — Durœulx; — Ducarne, Henri; — Caverne; — Hannoy; — Clavon; — Liégard; — Gossart; — Guillemin; — Evrard, Léopold; — Maurice, Bernard; — Renotte, Valentin; — Davoine; — Renotte, Valery; — Passage, Joseph; — Bonnaire; — Poly, Jules; — Lecomte, Valery; — Maillot, Maximilien; — Aubry, Valery; — Cottereau, Joseph.

Secrétaire de la mairie, M. Dubois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Leroy.

Adjoints, MM. Pinquet; — Lequien.

Conseil municipal. — MM. Pinquet; — Rossignol; — Bommart; — Rosez; — Caudroy; — Durant-Delcourt; — Lequien; — Dupont, Alfred; — Leroy, Emile; — Petit; — Coppin-Lejeune; — Dejaeghère; — Deguerne; — Chartier; — Delval-Cambray; — Beghin; — Demarne; — Tarlier; — Pellieux; —

Honoré ; — Debailliancourt ; — Gronnier ; — Desfontaine-Dazincourt ; — Treca ; — Maurice ; — Denis ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

Maire, M. Gruyelle-Mallet.

Adjoints, MM. Cornaille ; — Delmer.

Conseil municipal. — MM. Gruyelle-Mallet ; — Delcourt ; — Baucq ; — Cornaille ; — Naveau ; — Samin ; — Herbo ; — Jacquart ; — Dellamme ; — Josson ; — Gamonet ; — Lemaire-Couteau ; — Delmer ; — Duhem ; — Delegrange ; — Dubus ; — Dedeuxville ; — Tiers ; — Tréca ; — Regnier ; — Martin ; — Coez ; — Vaillant.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire provisoire, M. E. Lefebvre.

Adjoints, MM. Claisse ; — Bracq-Dabencourt.

Conseil municipal. — MM. Miot ; — Claisse ; — Maillart — Derombies ; — Blondeau ; — Lefebvre ; — Ledieu-Debaive ; — Boulanger ; — Carlier-Mathieu ; — Lerville ; — Leclercq ; — Duchateau ; — Beauvois ; — Pecqueur ; — Mabille ; — Douchy ; — Bracq-Dabencourt ; — Desse ; — Boduin ; — Grar ; — Bouy ; Delcourt-Dubois ; — Palsy ; — Prignet ; — Dubois ; — Gamblon ; — Duquesne.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron ; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Mention ; — Caudron ; — Mention-Bourgogne ; — Petit-Lefebvre ; — Blanchart ; — Dugnolle ; — Reguem ; — Charles ; — Cornet ; — Darthois ; — Poulaine ; — Delzan ; — Dubois ; — Toulliez ; — Defresnes ; — Brousses ; — Dubruille ; — Defline ; — Lenfant.

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.

Adjoints, MM. Barbier ; — N....

Conseil municipal. — MM. Nicolle ; — Barbieux ; — Desbrosses ; — Brasseur-Laby ; — Debettignies ; — Goudemans ; — Dufrenne ; — Havez ; — Baisiez ; — Wibaut ; — Davaine ; — Mériaux ; —

Bruneau ; — Laurent ; — Pinoy ; — Pique ; — Basiez ; — Plichon ; — Bloquiaux ; — Mouy-Becq ; — Waché-Deron ; — Wantelet ; — N . . .

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Davanne ; Lenglet. A Bergues, M. Vandale. A Gravelines, M. Sauret de Baumont. A Bourbourg, M. Ferrassin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Corsin. A Bailleul, M. Coorens. A Estaires, M. Dreux. A Merville, M. Chevreuse. A Cassel, M. Wambambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Brunel, commissaire-central ; Houzé, Gontard, Loisel, L. Lambert, N... A Armentières, M. Anache. A Comines, M. Richard. A Roubaix, M. Mallet. A Tourcoing, M. Merlin. A Wazemmes, M. Legillon. A Wattrelos, M. Chieux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Jealliot. Au Câteau, M. Girard. A Solesmes, M. Loriaux.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Delsart. A Maubeuge, M. Flamet. Au Quesnoy, M. L. Spital. A Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, M. Arnoust. A Condé, M. Bonneville. A Saint-Amand, M. Horrie.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 fr.

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 30,000 fr.

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesney, Trélon, Flines lez-Raches, Marchiennes, Orchies, Sin, Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.

Communes.	Receveurs	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Maubeuge,	Levecque fils.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Douai,	Courtrai.
Estaires,	Bossu.	Condé,	Douchemant.
Merville,	Barizel.	Saint-Amand,	Fleury.
Lille,	Jouffroy.	Valenciennes,	Boduin.
Armentières,	Boussemaer.		

OCTROIS.

État nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Bergues,	Huyche,	Debruyn.
Bourbourg-Ville,	»	Mougey.
~~Bourbourg-Campagne,~~	»	~~Coquillier.~~
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	»	Ballet.
Estaires,	»	Charles.
Hazebrouck,	Dupré,	Ruyssen.
La Gorgue,	»	Revel, Jean-B^t.
Merville,	Boudeville.	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Vandomme.
Les Moulins,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Brisoux.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Lemaître.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Soret,	Chabé.
Avesnes,	N....,	»
Bavai,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	»
Le Quesnoy,	Lebargy,	Tissier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Makenne,	Remy.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	De Rivière,	Navarre.
Valenciennes,	Boizart,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

Conformément aux décrets du gouvernement provisoire, en date des 8 et 13 mars 1848, il a été procédé, en avril suivant, à la révision générale des contrôles de la garde nationale par l'inscription de tous les citoyens âgés de 20 à 55 ans, et à l'élection, par le principe du suffrage direct, des colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, porte-drapeaux, officiers, sous-officiers et caporaux des légions, bataillons et compagnies de cette garde.

Suit la liste des officiers supérieurs.

CANTON DE BERGUES.

Bataillon communal de Bergues. — M. Vomselde, *commandant*.

Bataillon cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, *commandant.*
——————— de Quaëdypre. — M. Doussélaere, *command.*t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, *commandant.*
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Duval-Deschodt, *c.*t
——————— de Watten. — N..., *commandant.*

CANTON DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. MM. Lemaire, André, *colonel.*
Féron, Hector, *lieutenant-colonel.*
Quillac, *major.*
Lemaire, Quentin, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Pilliet, *commandant.*
2.e ——————— — Bouchet, *commandant.*

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, *command.*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, *commandant.*
——————— de Rexpoëde. — M. Vandaële, P., ✱, *comm*

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Morael, *command.*
——————— de Bollezeele. — M. Villette, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Légion communale de Bailleul.

État-major. MM. Bubbe, Charles, *colonel.*
Charlet, Pierre, *lieutenant-colonel.*
Schabaille, *major.*
N..., *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal de Bergues. M. Béhaghel, P., *comm.*
2.e ——————————— M. Gourmez-Caboche, *c.*t

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Nieppe. — M. Gokelaere, Omer, *command.*

Bataillon communal de Steenwerck. — M. Delerue, Gille, *comm.*
——————— de Méteren. — M. Gerbedoen, Fortuné, *com.*t
——————— de Vieux-Berquin. — M. Traisnel, Aug., *comm.*

CANTON DE CASSEL.

Bataillon communal de Cassel. — M. Béhaghel, Louis, *command.*
——— cantonnal de Noordpeene. — M. Duvet, Charles, *comm.*
——————— de Zuydtpeene. — M. Hemart, Alphonse, *c.*t

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. M. Prevost, Joseph, *comm.*
——— cantonnal d'Hondeghem (H.-N.). — M. Verbeere Phil., *commandant*.
——————— de Lynde (H.-N). — M. de Palmaert, Léon, *c.*t
——————— de Morbecque (H.-S.) M. Bernast, Alex. *comm.*

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouilliez-Verhaeghe, *c.*t
——————— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, *comm.*
——————— de La Gorgue. — M. Claudorez, *commandant.*
——— cantonnal d'Haverskerque. — M. Pruvost, Albert, *comm.*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon communal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, *c.*t
——— cantonnal d'Eecke. — M. Morel, Victor, *command.*
——————— de Winnezeele. — M. Sockeel, Ph., *command.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Roussel, Antoine, *com.*
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, *comm.*

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Montigny, *commandant.*
——————— de Fournes. — M. Chombart, *commandant.*

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Gellé, *commandant.*
——————— de Templeuve. — M. Deroubaix, Arnould, *c.*t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, *commandant.*
——————— d'Ennetières. — M. D'Hespel, Adalbert, *c.*t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy.— M. Constant, *commandant*.
——————— d'Ascq. — M. Reuflet, *commandant*.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major.
MM. Duhaut, *colonel*.
Hovelacque, *lieutenant-colonel*.
Castain, *major*.
Degland, ✻, *chirurgien-chef*.

Bataill. comm. d'artill.—M. Saint-Léger, Hippolyte, (O. ✻). *comm*.
1.er batail. comm. d'inf.—M, Meunier, *commandant*.
2.e ——————— M. Masurel, *commandant*.
3.e ——————— M. Deblock, Emile, *commandant*.
4.e ——————— M. Hugon, ✻, *commandant*.
5.e ——————— M. Joly (O. ✻), *commandant*.
Bataillon de sapeurs-pompiers municipaux. — M. Jorez, *com.t*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S. O.) — M. Colette, *com.t*
——— communal de Wambrechies (L. O.)— M. Delobelle, *com.t*
——— cantonnal de Saint-André (L. O.) — M. Dansette, *com.t*

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal de Pont-à-Marcq. — M. Debruyn, *command*.
——————— de Thumeries. — M. Vallois, *command*.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Guillard, Narcisse, *comm*.
——————— de Comines. — M. Lambin, Alfred, *command*.

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Crombet, *commandant*.
——————— de Wattrelos. — M. Dhalluin- Delonglez, *commandant*.
——————— cantonnal de Croix. — M. Spriet, J.-B., *commandant*.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Duport, *commandant*.
——————— d'Annœullin. — M. Couvreur - Marquant, *commandant*.

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Duvillier, *commandant*.
——— cantonnal d'Halluin. — M. Lemaitre - Demeestere, *commandant*.
——— ——— de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, *comm*.
Bataillon cantonnal de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Destombes, *commandant*.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTONS DE CAMBRAI.

Légion communale de Cambrai.

État-major. MM. Minangoy, *colonel*.
Baulart, *lieutenant-colonel*.
Pierson, Jean-Baptiste, *major*.
Cambrai, *chirurgien-major*.

1.er batail. communal. — M. Defénerols, *commandant*.
2.e ——— ——— — M. Corroyer, *commandant*.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (C.-E.) — N . . ., *commandant*.
——— ——— d'Escaudœuvres (id). — M. Guidez, Prosper, *commandant*.
——— ——— d'Abancourt (C.-O.) — M. Thieffry-Delayens, *c.t*
——— ——— de Raillancourt (id.) — M. Desvigne, Elie, *commandant*.

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, *commandant*.
——— ——— d'Avesnes-les-Aubert. — M. Carrez, Oliv., *com*.
——— ——— de Quiévy. — M. Delfoly, *commandant*.

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Seydoux, *colonel*.
Ponsin-Sartiaux, *lieutenant-colonel*.
Eraux, *major*.
Petel, Arnould, *chirurgien-major*.

Bataillon cantonnal du Cateau. — M. Cousin, *commandant*.
——— ——— de Câtillon. — M. Basquin, Adrien, *command*.
——— ——— de St.-Souplet. — M. Cotteaux, Nestor, *commandant*.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Grimbert, *commandant.*
————— de Walincourt. — M. Martin, *commandant.*

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Faille, *commandant.*
————— de Masnières. — M. Delabre, *commandant.*
————— de Gouzeaucourt.— M. Tordeux, *commandant.*

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Carlier, *commandant.*
————— de Bermerain. — M. Delfosse, *commandant.*
————— de Saulzoir. — M. Boulogne, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, *commandant.*
——— cantonnal de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Demoulin, *com.*
————— de Felleries (id.) — M. Ringuet, *commandant.*
————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Lambret, *comm.*
————— d'Etrœungt (id.) — M. Trotin-Carlier, *comm.*
————— de Marbaix (id.) — M. Balligand, *command.*

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Emont, *commandant.*
————— de Pont-sur-Sambre. M. Couplet, *commandant.*

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchant, *commandant.*
————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Gravis, *comm.*

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, *commandant.*
——— cantonnal de Maroilles. — M. Bachy, *commandant.*
————— de Bousies. — M. Gille, *commandant.*

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrant, *commandant.*
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, *commandant.*
————— de Colleret. — M. Renon, *commandant.*
————— de Beaufort. M. Renau, *commandant.*
————— de Ferrière-la-Grande. — M. Gossuin, *com.*

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon communal du Quesnoy. — M. Duchâteaux - Fréaux, *commandant.*
——— cantonnal de Jenlain. (Quesnoy-O.) — M. Cantineau, *commandant.*
——— de Gommegnies (id.) — M. Desenfant, *commandant.*
——— de Louvignies - Quesnoy (Quesnoy - Est). — M. Wattremez, Hippolyte, *commandant.*
——— d'Engle - Fontaine (id.) — M. Pavot, *commandant.*

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre - le - Château. — M. Barthélemy, *commandant.*
——— de Cousolre. — M. Lebeau, *commandant.*

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, Théophile, *commandant.*
——— de Trélon. M. Godard-Démarest, *command.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M Merlin, *commandant.*
——— de Fressin. — M. Coquelle, *commandant.*

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

Etat-major. MM. Delahy, *colonel.*
Légal, *lieutenant-colonel.*
N . . . , *major.*
Gelez, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✻, *command.*
2.e ——— M. Delval, ✻, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, *comm.*
——— de Roost-War. (D.-O.) — M. Martel, *comm.*
——— de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, *comm.*
——— de Lewarde (Douai-Sud.) — M. Fiévet, *comm.*

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Théry, *commandant.*
———— de Somain. — M. Dangremont, *command.*

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. M Herbo, J.-B., *commandant.*
———— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, *com.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Nicolle, *commandant.*
—— cantonnal d'Hasnon (rive droite). — M. Lenclud, *com.*
———— de Raismes (id.) — M. Lebrun, *commandant.*
———— de Lecelles (rive gauche). — N........... *commandant.*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. O'Brien, *commandant.*
—— communal de Denain. — M. Lebret, *commandant.*
—— cantonnal d'Escaudin. — M. Cartigny, *commandant.*
———— de Douchy. — M. de Maingoval, *commandant.*
———— de Lourches. — M. Matthieu, *commandant*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Dervaux-Lefebvre, *command.*
———— de Fresnes. — M. Renard, *commandant.*
—— cantonnal de Crespin. — M. Thomas, *commandant.*
———— de Vieux-Condé. — M. Castiau, *command.*

CANTONS DE VALENCIENNES.

Légion communale de Valenciennes.

État-major. { **MM. Derombies (O. ✱), *colonel.***
Lewille, *lieutenant-colonel.*
N......, *major.*
Branche, *chirurgien-major.* }

1.er bataillon. — MM. Gabriel, *commandant.*
2.e ———— Bouy, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin. — (Valenciennes-N.) - M. Mehu *commandant.*

Bataillon communal de Bruay. (id.) — N..., *commandant*.
——— cantonnal de Wallers (id.) — M. Moreau de Bellaing, *commandant*
——— communal d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Brabant, *commandant*.
——— cantonnal de Quaroube (id.) — M. Gernez, *commandant*.
——— de Saultain (id.) — M. Tancrède, *command*.
——— de Maing (Valenc.-S.) — M. Dupont, *comm*.
——— de Trith-Saint-Léger (id.) — M. Crespin, *commandant*.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La Cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne, Auguste (O. ✻).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Filiassime-V.-A., ✻; Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✻; Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✻; Huré, Louis-Michel.

Président honoraire, M. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé (O. ✻).

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✻; Durand-d'Elecourt, G.-L.-J., ✻; Bigand, François-Constant, ✻; Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✻; De Warenghien, Charles-Florimond; Benoist, François-Joseph; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✻; Pillot, Gabriel-Maximilien-Louis; Cahier, Auguste-Louis-Jean; Souquet, François; Lenglet, Lucien-Thrasybule; Francoville, Ovide-Aim.-Romain; Minart, Pierre-Désiré; Lagarde fils, Constant-Louis; Buffin, Camille-Hyacinthe; Binet, Camille; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; Devinck, Paul; Lebihan, Charles-Marie-Casimir; Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph; Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin; Marilhat, Georges-Antoine; De Guerne, Romain; Dupont, Edmond-Ernest, ✻; Farez, Fénélon.

PARQUET.

Procureur-général de la République, N...

Avocats-généraux, MM. Danel, Paul-Léon-Joseph, ✻, premier avocat-général; De Meyer; Paul, avocats-généraux,

Substitut pour le service du parquet, MM. Bottin; Damau.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1849.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne; président, M. Huré; Conseillers, MM. Dubrulle, De Warenghien, Pillot, Cahier, Francoville, Buffin, Couture, De Guerne, Dupont.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Leroy de Falvy; Conseillers, MM. Durand d'Elecourt, Bigant, Tailliar, Benoist, Vanderwallen, Souquet, Minart, Marilhat, Farez.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Maurice; conseillers, MM. Lenglet, Binet, Cotteau, Couture.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Petit; conseillers, MM. Lenglet, Lagarde, Binet, Grimbert, Devinck, Lebihan, Cotteau.

Avocats à la cour d'appel, MM. Leroy de Béthune; Honoré, Adrien; Wagrez, Aimable-Marie; Preux, Auguste, ✻; Talon, Charles-Émile; Dumon, Jean-Baptiste-Auguste-Joseph; Leroy, Émile; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste-Salmon; Maurice, Jules-N.-Jos.; De Béanjol-Dubrau, Ben.-Alex.-Gab.; Parmentier, Hect.-Eug.-Jos.; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph; Thery, Alph.-Aug; Chedieu, Jules-Ém.; Plichon, Ch.-Ignace; Dubus, Ulric-Théod.-Jos.; Deledicque, Ad.-Hyac.-Jos.; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant.; Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos.; Laloux, Ch.-F.-V.-Léon; Imbert de la Phalecque, Eugène; Tréca, Cél.-Ant.-Jos.; Prévost, Aug.-Const.-Jos.; Scrive, Fréd.-Carl.-Désiré; Hazard, Jos.-Alfred; Duhem, Henri-J.-B.; Chombart, Marie-Louis-Jos.; Flamant, Edm.-Fid.-Em.; Villette, Alp.-Ad.-Alex.; Kien, Benj.-Pierre-Guill.; Honoré, Ch.-Ad.-Fr.; Leroy, Jules; Dehau de Staplande, Em.-Ch.-L.; De Bailliencourt, dit Courcol, Paul-Théod.; Gaspard, Pierre-Fr.; Maurice, Henri-Em.-J.; Tréca, Edm.-Ant.-Jos.; Preux fils, Auguste-Humbert; Barachin, Fr.; Lefranc, Jules-Hector-Désiré; Duquesne, Jos.-Alf.-Mathieu; Lequien, Félix-Auguste, ✻.

Avocats admis au stage. MM. Leroy, Félix; Dubois, Augustin-Louis; Dumont, Auguste-Louis; Clavon, Jules-Auguste; Waché, Séraphin-Ch.-Jos.; Deron, Jean-Pierre; Gravis, Ernest-Célestin-Constant; Asselin, Alfred-Félix.

Avoués près la cour, MM. Delegorgue, Louis-Augustin; Deheaumont, Romain-Joseph; Cuvelle, François; Pla-Wacrenier, Jos.-Charles; Estabel, Aimé-Marie-Jean; Huret, Florim.-Vin.-Jos.; Regnier; Rolland, Benoît-François-Alf.; Denis, Victor; Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél.; Legrand, Charles-Joseph.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé; Sailly, Louis; Boniface fils, Augustin-Joseph; Biancourt fils, Fr.-Alexis-Joseph; Montaigne.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, juge d'instruction; Verleye; Desmoutiers.
Juges suppléants, MM. Lemaire; Delattre; Hevelt.
Procureur de la République, M. Courtin.

Substitut, M. De Beaumont.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffier, M. Alteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Lemaire, bâtonnier; Kien; Delattre fils; Leurs, à Bourbourg; De Clebsattel; Hovelt, ✡; Cousin; Bouly de Lesdain
Avocats stagiaires, MM. Gilbert; Willems.

Avoués, MM. Carpentier, Robyn, Hovelt, Ernest; Marlière, Le Bolloche, Houette.

Huissiers, MM. Vollaeys, Calbei, Barbier, Delangue, Dumont, Delahaye, à Dunkerque; Marcant, Isoré, Ryngaert, à Bergues; Baron, Dewinter, Ryngaert, à Bourbourg; Duchatel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Casella, à Watten; N..., Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Tresca. Suppléants, MM. Carpentier et Kien. Greffier, M. Demaegt. Huissier audiencier, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Debaecque. Suppléants, MM. Declebsattel et Beck. Greffier, M. Claeys. Huissier audiencier, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, Dufour, Massart, B. Villette, Caboche, Debaëque.
Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix; les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Vandeper. Suppléants, MM. Goutier et N... Greffier, M. Kiecken. Huissier audiencier, M. Marcant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delaroière, Chocqueel, Vandewinckel, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. Juge-de-paix, M. Decarpentry. Suppléants, MM. Buret et Dubois. Greffier, M. Picquart. Huissier audiencier, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. Juge-de-paix, M. Butor. Suppléants, MM. Demarle et Daullé. Greffier, M. Agez. Huissier audiencier, M. Duchatel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Palmaert, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. Juge-de-paix. M. Zoete. Suppléants, MM. Outters et Goudaert. Greffier, M. Haemaers. Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. Juge-de-paix, M. Blankaert. Suppléants, N..., N..., Greffier, M. Leys. Huissiers audienciers, MM. Dedryver et N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Leenhouder, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✻.

Juges, MM. Quesnon, juge d'instruction; de Coussemaker, ✻; Leclercq.

Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen,

Procureur de la République, M. Delhomel.

Substitut, M. Lespagnol.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Deroo.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Charles Vandewalle, Deschodt, Decool, Bieswal.

Avocats stagiaires, MM. Smagghe, Debert, Massiet, Kien.

Avoués, MM. Monet, Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Halinck, Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck; Stove, à Arnèke; Treutenaer, Herry, à Bailleul; Devos, Venière, à Cassel; Courty, à Merville; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. de Coussemaker. Suppléants, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. Greffier, M. Bollengier. Huissiers audienciers, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Massiet. Suppléants, MM. Justin Loingeville et Cleenwerck. Greffier, M. Cauwel. Huissier audiencier, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Degroote, à Wallon-Cappel; Lamps, à Caëstre; Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delaetre.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Plouvier. Suppléants, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. Greffier, M. Depuidt. Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dathis. Suppléants, MM. Lotthé et Bubbe. Greffier, M. Behaghel. Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Stoppelgast, de Coussemaker, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Decool.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Bollaert. Suppléants, MM. Dehandschoewerker et Spanneut, Louis. Greffier, M. Aernouts. Huissier audiencier, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Poillon, Venem à Cassel ; D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. Juge-de-paix, M. Olivier, à Merville ; Suppléants, MM. Duquesne et Verhaeghe ; Greffier, M. Delouf, à Merville ; Huissier audiencier, M. Courty.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Letorgie fils, à Merville ; Hennion, Duflos, à Estaires.
Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; N...., à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. Juge-de-paix : M. Gitoots ; Suppléants, MM. Cazein et Haeu ; Greffier, M. Legrand ; Huissier audiencier, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoute, Haeu, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✻).
Vice-président, M. Dufresne, ✻.
Juges, MM. Boutry, Dubois, ✻ ; Lorel, Bourdon.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✻ ; Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✻ ; Roussel, ✻ ; Desrousseaux, ✻ ; Lucas.
Procureur de la République, M. V. de Carnières.
Substituts. MM. Legrand, Gardin.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, Landas, Doutreligne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du

matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Joyau, Roussel, ✻; Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Devemy, Lucas; Dubus, Quecq, Leclercq, Cailleret, Sarrazin, Houzé de l'Aulnois, Compagnion, Delefosse, De Behr.

Avocats stagiaires, MM. Lahousse, Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Gentil, Lefebvre, Baratte, Serrurier.

Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Flamen, Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont.

Huissiers, MM. Pannier, D'Hennin, Th. Lefebvre, Mas, Agache, Lécutiez, Rousseau, Doutreligne, Desante, Coilliot, Dubreucq, Leplat, Huard, Broutin, à Lille; Lezies, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Héaulme, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Planque, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Delerue. Suppléants, MM. Félix Dehau et Devemy. Greffier, M. Dusart fils. Huissier audiencier, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Marchant. Suppléants, MM. Carlier et Sénéchal. Greffier, M. Duretz. Huissier audiencier, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Bougenier. Suppléants, MM. Brielman et Deledicque. Greffier, M. Delecroix. Huissier audiencier, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-

lieu. Juge-de-paix, M. Dupuis. Suppléants, MM. Mas et Cousin. Greffier, M. Tison. Huissier audiencier, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dancoisne. Suppléants, MM. Blondeau et Hurtrel. Greffier, M. Wallerand. Huissier audiencier, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ☆; Leclercq, ☆; Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, à Lille; Lestienne, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs. MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. Juge-de-paix, M. Lesage. Suppléants, MM. Butin et Bayard-Morel. Greffier, M. Liénard. Huissier audiencier, M. Fruchart.

Jour d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. MM. Castrique, Desmazières, à Armentières; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. Juge-de-paix, M. Adam. Suppléants, MM. Desmons et Delannoy, à Cysoing. Greffier, M. Damide. Huissier audiencier, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing. MM. Delinselle, à Cysoing ; Baratte, ✲, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Tierce ; Suppléants, MM. Fichaux et Coppin. Greffier, M. Fleurquin. Huissier audiencier, M. Lis.

Jours d'audience : lee audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin. MM. Coppin, à Haubourdin ; Josson, à Lomme ; Brice, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. Juge-de-paix, M. Baras. Suppléants ; MM. Candelier et Dutilleul. Greffier, M. Lelenx. Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Nœuveglise, à Ascq. Suppléants, MM. Parent et Pille. Greffier, M. Truffaut. Huissier audiencier, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy. MM. Catteau, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. Juge-de-paix, M. Théry. Suppléants, MM. Baudoux et Vermesch. Greffier, M. Desmazières. Huissier audiencier, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. MM. Debruyn, à Pont-à-Marcq ; Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. Juge-de-paix, M. Basin. Sup-

pléants, MM. Lelong et Fauvarque. Greffier, M. Gervoson. Huissier audiencier, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. d'Halluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.
Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. Juge-de-paix, N.. .... Suppléants, MM. Cottigny et Lanvin. Greffier, M. Bocquet. Huissiers audienciers, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures dumatin.

Notaires du canton de Roubaix. MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. Juge-de-paix, M. Lebeuffe. Suppléants, MM. Collette fils et Cottignies. Greffier, M. Cornillot. Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Truche. Suppléants, MM. Bernard et Deroubaix. Greffier, M. Meurisse. Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Blondin. Suppléants, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. Greffier, M. Desplanques. Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. MM. Hassebroucq,

Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; Cochet, à Linselles ; Lubbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✻.
Juges, MM. Quecq, juge d'instruction; Asselin, Maniez, ✻.
Juges suppléants, MM. Leroy, Fénélon Farez, Renard.
Procureur de la République, M. Pley, ✻.
Substitut, M. Honoré.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier ; Renard, Lancelle, Leroy, Jean-Louis ; Vitrant; Bouly, Eugène ; D'Esclaibes, Ed. ; Defremery ; Wattier, Edmond ; de Sars ; Dutemple ; Cirier.

Avocats stagiaires, MM. Boucher, Fénélon ; Pillion, Varez.

Avoués, MM. Legrand, Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eugène; Hourie, Lancelle.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Bommier père, Boudry, dit Daniau; Hulot, Doucedame, Pluvinage, Colin, Herlin, Bommier fils, Déjardin, à Cambrai; Picart, à Carnières; Fontaine, Lepaon, au Câteau; Marchandise, Auguste Molinier, à Clary; Bultez, à Marcoing; Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Callory. Suppléants, MM. Leroy et Defrémery. Greffier, M. Fliniaux. Huissier audiencier, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Mallet. Suppléants, MM. Savary et Déjardin. Greffier, M. Masson. Huissier audiencier, M. Colin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai. MM. Leroy, Foulon, Piettre, Savary, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N....

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. Juge-de-paix, M. Colmont. Suppléants, MM. Huet et Vaillant. Greffier, M. Lansiaux. Huissier audiencier, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières. MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. Juge-de paix, M. Parel. Suppléants, N.... N.... Greffier, M. Gros. Huissiers audienciers, MM. Lepaon et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau; Basquin, à Câtillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. Juge-de-paix, M. Druesnes. Suppléants, MM. Bauchart et Fignier. Greffier, M. Gaillièque. Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary. MM. Millot, à Walincourt; Bobeuf, à Clary; Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. Juge-de-paix, M. Puche. Suppléants, MM. Trocmez et Daillard-Bris. Greffier, M. Ringeval. Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Bommier, à Flesquières; Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. Juge-de-paix, M. Decaux. Suppléants, MM. Lobry et Mesnard-Payen. Greffier, M. Taisne. Huissier audiencier, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes. MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistre-

ment et des domaines, en bureau ouvert; les mardis, aux rapports du juge d'instruction; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis, aux afffaires civiles.

Président, M Couloumy.
Président honoraire, M. Lebeau, ✻.
Juge, M. de Lagorce. Juge d'instruction, M. Cressent.
Juges suppléants, MM. Désiré Hannoye, Clavon, Maurice.
Procureur de la République, M. Delaville.
Substitut, M. Morand, Victor.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Clavon, Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Isidore Lebeau, Demortain.
Avocats stagiaires, MM. Romain Mary, Léon Vendois, Gauchet.
Avoués, MM. Lavice, Jules Hannoye, Pecart, Paul, Jules Davoine, Caffieri, Couronne.
Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes; Mehaut, à Berlaimont; Froment, Madoulé, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Marit, Bevière, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Guilain et Biziaux, à Bavay.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. George. Suppléants, MM. Lavice et Evrard Greffier, M. Farce. Huissier audiencier, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Leloup, ✻. Suppléants, MM. Davoine et Isidore Lebeau. Greffier, M. Bernadou. Huissiers audienciers, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Evrard, Ducarne, Fauquet, Davoine, Arnoult, à Avesnes; Desmoulins, à Dourlers; Antoine, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. Juge-de-paix, M. Colman. Suppléants, MM. Coulmont et Degrignart. Greffier, M. Erouart. Huissers audienciers, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Marchal, Delaye, Coulmon.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. Juge-de-paix, M. Delcroix. Suppléants, MM. Lannes et Paul. Greffier, M. Bruyère. Huissier audiencier, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. Juge-de-paix, N..... Suppléants, MM. Ancelet et Béthune. Greffier, M. Madoulé père. Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Petithomme, à Landrecies; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Brabant-Barthélémy. Suppléants, MM. Piette et N..... Greffier, M. Carion. Huissiers audienciers, MM. Duchâteau, Marit, Bevière, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Honoré. Suppléant, MM. Brabant et N... Greffier, M. Masson. Huissiers audienciers, MM. Delsar, Marit, Duchâteau et Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy. MM. Canquelain, Beauvais, N..., au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes Juge-de-paix, M. Horrie. Suppléants, MM. Froissart et Bayard. Greffier, M. Lesne. Huissiers audienciers, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Walrand, Froissard, Sorlin, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Lebeau. Suppléants, MM. Bever et Leroy. Greffier, M. Michaux. Huissier audiencier, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Bever, N..., à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Rogier. Suppléants, MM. Delannoy et Dubois. Greffier, M. Méhaut. Huissiers audienciers, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Divry, à Fourmies ; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce ; les samedis, aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy ; Danniaux, juge d'instruction.
Juges suppléants, MM. Dumont, Honoré, Maurice.
Procureur de la République. M. Mastrick.
Substitut, M. Fiévet.
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffiers, MM. Wentiez et Jovenet. Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats. Les mêmes que ceux de la Cour d'appel.
Avoués, MM. Vigneron, Sigismond-Leroy, Boutique, Lefebre, N..., N..., N...
Huissiers, MM. Sailly, Biencourt fils, Bracq, Cuny, Tilliez, Pouillaude, Delahaye, Campion, Carnin, Montaigne, Dellefolly, Vaillant, à Douai ; Sénéchal, à Arleux ; Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes ; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.e CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Parmentier, Hector. Suppléants, MM. Leroy, Emmanuel, et Declerfays. Greffier, M. Duhen. Huissier audiencier, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. Juge de paix, M. Déprés. Suppléants, MM. Cuvelle et Denis, Victor. Greffier, M. Deregnaucourt. Huissier audiencier, MM. Sailly et Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dutbilloeul, ✻. Suppléants, MM. Nutly, Léon, et Huret. Greffier, M. Delacaze. Huissiers audienciers, MM. Sailly et Pouillaude.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai. MM. Allard, Galand fils, de Bailliencourt, dit Courcol, Duclerfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Delhaye, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement pas MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal. M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. Juge de paix, M. Thivet, à Arleux. Suppléants, MM. Guilbert, et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. Huissier audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux. MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Horrie. Suppléants, MM. Thery et Debonte. Greffier, M. Tellier, Huissiers audienciers, MM. Delannoy et Deffontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit huit communes. Juge-de-paix, M. Luiset. Suppléants, MM. Josson et Gamonet. Greffier, M. Pepret. Huissier audiencier, M. Lemaire-Derouhaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instructien, en chambre du conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✱.
Juges, MM. Girard, ✱, juge d'instruction; Boulanger, Loy.
Juges snppléants, MM. Boca père, Dubois, Dupont.
Procureur de la République, M. De Warenghien.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, M. Delgrange.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, Dubois, bâtonnier; Dupont, Dubus, Grar, Regnard, Deruesne, Girard, Thellier, Louis; Dupont de St.-Ouen, Verdavainne, Waterneau, Mangeart, Wartelle, Leroy, Boca, Thellier jeune, Dubois jeune, Dufont, Foucart, de Warenghien.

Avocats stagiaires, MM. Didiez, Rousseau, Collet, Pesiez.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Alais, Libert, N...

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Ducret, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, Bruyère, Léchelle, Loth, à Valenciennes; Avis, Vallez, à Bouchain; Dubois, Taquet, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.
1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du

chef-lieu. Juge-de-paix, M. Charamond. Suppléants, MM. Bultot et Gamblon. Greffier, M. Baboma. Huissier audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Bossaut. Suppléants, MM. Guislain et Deruesne. Greffier, M. Carlier. Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Boulan. Suppléants, MM. Barbet et Dubus. Greffier, M. Squalard. Huissier audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis. à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Paillard, Beauvois, Dupire, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. Juge-de-paix, M. Mercillet, à Bouchain. Suppléants, MM. Parent et Dupont. Greffier, M. Claisse, à Bouchain. Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain, MM. Bouchez fils, Cogé fils, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. Juge-de-paix, M. Bonnier. Suppléants, MM. Pureur et Bracq-Miroir, à Condé. Greffier, M. Noël fils. Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé, MM. Mention, Martel, Poreur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Courmaceul. Suppléants, MM. Doutriaux et Debettignies. Greffier, M. Guislain. Huissier audiencier, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive gauche de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Lestoquoy. Suppléants, MM. Hédon et Horrie. Greffier, M. Joly. Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Baligand père, à Mortagne; Horrie, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 28 août 1848, porte que les membres des tribunaux de commerce seront élus par une assemblée composée des citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans au moins dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans ce département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Amand Carlier.
Juges, MM. Morel-Agie; Petyt, Auguste; Chamonin fils et Charles Carlier.
Juges suppléants, MM. Bertheloot, Thiebault, Devries aîné, N....
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Ch. Verley.
Juges, MM. Tilloy-Casteleyn, Émile Masquelier, Prosper Derode et Jules Decroix.
Juges suppléants, MM. Decoster-Agache, Alfred Descamps, Scrive-Bigo et Max. Noël.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Deleau.
Juges, MM. Toussaint-Lallier, Duchange, Dufrénois et Pierre Levêque.
Juges suppléants, MM. Alexis Crespin, Decomble, Cornaille-Leroy et Dehollain.
Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Théodore Canonne.
Juges, MM. Bracq-Dabencourt, Carlier-Mathieu, Emile Lefebvre et Louis Dupont.
Juges suppléants, MM. Prignet, Ledieu-Debève, Dècle et Amédée Giard.
Greffier, M. Bardébienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 27 mai 1848 a prescrit la réorganisation des conseils de prud'hommes d'après de nouvelles bases.

Le nombre des membres de chaque conseil est de six au minimum et de vingt-six au maximum.

Le nombre des prud'hommes ouvriers est toujours égal à celui des prud'hommes patrons.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le Préfet, pour procéder , à la majorité relative, à la désignation, dans leurs catégories respectives, d'un nombre de candidats triple de celui des membres à nommer.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procéder séparément sur la liste des candidats , les patrons à l'élection des prud'hommes ouvriers , et les ouvriers à l'élection d'un même nombre de prud'hommes patrons.

Les prud'hommes sont renouvelés par tiers tous les ans.

La présidence du conseil est alternativement déférée par voie d'élection à un patron et à un ouvrier titulaire. La durée de la présidence est de trois mois.

Une audience au moins par mois est consacrée aux conciliations. Cette audience est tenue par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier.

Le conseil se réunit au moins deux fois par mois pour juger les contestations qui n'ont pu être terminées par voie de conciliation.

Il a été procédé, en 1848, aux élections des membres des conseils des prud'hommes , dans les formes ci-dessus indiquées.

Le nombre de ces conseils dans le département est de huit. En voici la désignation :

ROUBAIX.

Patrons. — MM. Ernould-Bayart ; Requillart-Desaint ; Lefebvre, Louis ; Screpel, Jean-Baptiste ; Derville , Louis ; Lejeune-Mathon.

Ouvriers. — MM. Verlais, Henri ; Lerouge, Jean-Baptiste ; Buisine, Benjamin ; Joël-Delaplace ; Aug. Biset ; N. . . .

LILLE.

Patrons. — MM. Delobel ; Deblock ; Scrive , Edouard ; Vernier, Cox ; Dutilleul , Jérôme ; Rudot.

Ouvriers. — MM. Boulen , Philippe ; Brunin , François ; Millescamps ; Lepez , Antoine ; Schneider ; N. . . ; N. . . .

CAMBRAI (1). DOUAI (2). LE CATEAU (1).

(1) Les patrons et les ouvriers n'ont pas répondu à l'appel qui leur a été fait pour procéder au renouvellement du conseil. Plusieurs tentatives ont été faites infructueusement à Cambrai et au Câteau.

(2) Un décret du 10 décembre 1849 vient de reconstituer le conseil des prud'hommes de Douai. Des élections auront lieu prochainement.

TOURCOING.

Patrons. — MM. Glorieux-Pollet; Jourdain-Defontaine; Jonglez-Wattel; Lamourette, Philippe; Glorieux, Charles.
Ouvriers. — MM. Deltour, Fidèle; Cormont, Henri: Christory, André; Huddeline, Edouard; Masurel, Jean.

ARMENTIÈRES (1).

Patrons. – MM. Beghin; Debarge-Vanoye; Reynaert, Charles; Six-Flipo.
Ouvriers. — MM. Barlet, Fidèle; Delobiaux, Stanislas; Vanysebergh, Louis; Lamerand, Augustin.

VALENCIENNES.

Patrons. — MM. Lerville, Edouard; Renotte, Louis; Raux. Ferdinand; Clavelly, Zéphirin; Boulanger, Séraphin; Nicolle-Carpentier; N.....
Ouvriers. — MM. Gossart, Alfred; Serret, Pierre; Carpentier, François; Lamorice, Antoine; Colin, Louis; Hernoud, Isidore; Desquesnes, Benoît.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 2.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du gouvernement provisoire en date du 28 avril 1848, la division militaire ayant paru chef-lieu, Lille prend le N.o 2, et comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Foucher (C. ✻), général, commandant la division.
N...., capitaine aide-de-camp.
M. Aigoin de Falguerolle (C. ✻), colonel, chef de l'état-major de la 2.e division militaire.

(1) Un décret du 4 décembre 1849 a porté à douze le nombre des membres du conseil.

MM.
Mazel du Goulot (O. ✠), chef d'escadron,
Péchin, capitaine d'état-major,
Leroy, idem,
Deguilly, idem,
Conigliano, idem,
attachés à l'état-major.

Première Subdivision.

MM.
De Bourgon (O. ✠), général de brigade, commandant le département du Nord.
N...., capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.
Drouetz (O. ✠), colonel.
Grégoire (O. ✠), chef de bataillon.
Cuenot, ✠,
Lachalmelle, ✠,
Ricard,
capitaines, adjudants de place.
Douhet de Joux,
Guesnu, ✠,
lieutenants, adjudants de place.
Gouttière, ✠, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.
Choppin, ✠, chef de bataillon, commandant de place.
Hoguet, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
De Smidt (C. ✠), colonel, commandant de place.
Crocy, capitaine,
Wahart, ✠, capitaine,
Bourgogne, lieutenant,
adjudants de place.
Mirande, adjudant sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.
Léon (O. ✠), colonel, commandant de place.
Oshée, ✠, capitaine,
Malroux, lieutenant,
adjudants de place.
Poirson, ✠, lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.
Garrido (O. ✻), colonel, commandant de place.
Guislain, ✻, capitaine, } adjudants de place.
Piquard, lieutenant, }
Jonnard, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.
Bouvier, ✻, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI

MM.
Demassieux (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Magnié, ✻, capitaine, } adjudants de place.
Nouguier, lieutenant, }
N...., secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Gibert (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Duquesne, ✻, capitaine, adjudant de place.
Dubois, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
N...., commandant de place.
Raspi, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place

PLACE D'AVESNES.

M. Morand (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Dupic (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Guntz (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Derombies, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Tailhade, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Bonet, Frédéric (C. ✻), général de brigade, commandant l'artillerie dans la 2.e division militaire.

De la Bajonnière (O. ✻), lieutenant-colonel, adjoint au commandant.

Martin, Alphonse, ✻, capitaine en premier, aide-de-camp.

Merçklein, ✻, professeur de sciences appliquées.

Malet, professeur de dessin et de fortification.

N...., répétiteur de mathématiques.

Gagnard, ✻, garde d'artillerie de première classe.

Pignieulle, id. de deuxième classe.

Parisot, maître artificier.

FONDERIE DE DOUAI.

MM.

David (O. ✻), chef d'escadron, directeur.

Martin, Eugène, capitaine de première classe, sous-directeur.

Lassimone, Deschamps, Moulin, capitaines de deuxième classe, adjoints.

Lefebvre de Gouy, capitaine de deuxième classe.

Logerot, ✻, garde d'artillerie de première classe.

Himmelspach, garde d'artillerie de deuxième classe.

Loubry, contrôleur de la fonderie.

Fennetaux, contrôleur adjoint.

Dentzer, ouvrier d'état.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

MM

Blanchard (O. ✻), colonel, directeur, à Douai.

Moreau (O. ✻), lieutenant-colonel, sous-directeur, à Douai.

Giraud (O. ✻), idem, commandant l'artillerie, à Lille.

Tardy, ✻, chef d'escadron, idem, à Cambrai.

Noizet-St.-Paul, ✻, idem, idem, à Valenciennes.

Huguenet, ✻, idem, idem, à Condé.

Treuille de Beaulieu, capit. en 1.er, adjoint à la direct., à Maubeuge.

Labbé, capitaine en second, idem, à Douai.

Degournay, idem, idem, à Valenciennes.

Canongets de Canceaude, idem, idem, à Douai.

Lebeau, idem, idem, à Lille.

Ravaut, ✻, capit. en résidence fixe, comm.t l'artill.,			à Bergues.
Maurice, ✻,	idem,	idem,	à Maubeuge.
Devaux, ✻,	idem,	idem,	à Avesnes.
N...,	idem,	idem,	à Bouchain.
Sorin, ✻,	idem,	adjoint au command.t,	à Cambrai.
Gontier, ✻.	idem,	idem,	à Condé.
Simon, ✻,	idem,	idem,	à Douai.
Debray,	idem,	idem,	à Lille.
Margot, ✻,	idem,	idem,	à Valenciennes.
Lefebure, ✻,	idem,	commandant l'artillerie,	à Landrecies.
N....,	idem,	idem,	au Quesnoy.

GÉNIE.

3.e DIRECTION. — LILLE.

M. Belmas (O. ✻), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE LILLE.

MM.

Frémont, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef, à Lille.
Petit, ✻, capitaine en second de l'état-major du génie, à Lille.
Lambert, idem idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.

De Monfort, ✻, lieutenant-colonel, ingénieur en chef, à Douai.
Antoine, ✻, capitaine de l'état-major du génie en premier, } à Douai.
Esnault, idem en second, } à Douai.
St.-Quentin, idem idem, } à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Schulcher, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef, à Valenciennes.
Lecucq, capitaine en second de l'état-major du génie.
Staincq, capitaine en second, à Valenciennes.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef, à Condé.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Gauché-Chaumont, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef, à Bouchain.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Vialla, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef, Potel, capitaine en premier de l'état-major du génie, Merlin, capitaine en second,	à Dunkerque.

PLACE DE BERGUES.

M. Lefèvre, capitaine en premier, ingénieur en chef.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Damiens, capitaine en premier, ingénieur en chef.

PLACE DE CAMBRAI.

MM

Ribot, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Jallibert, capitaine en second de l'état-major du génie.
Guyart, idem idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Lelièvre, ✻, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Dupont, capitaine en deuxième de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Lafont, ✻, chef de bataillon de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lenglet, ✻, chef de bataillon de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Duchemin, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.

Gossart, commissaire adjoint pour le département du Nord, résidant à la raffinerie, à Lille.
De Beaulincourt, ✻, capitaine en premier d'artillerie, inspecteur de la raffinerie, y résidant.

M. Bounier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpétrier du département du Nord, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Victor Bénard (C. ✻), intendant de la 2.e division militaire.

Viallet, ✻, sous-intendant de première classe,	à Lille.
Cerfberr, ✻, — —	à Lille.
Janet, adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire,	à Lille.
Dubois, ✻, sous-intendant de première classe,	à Douai.
Marulaz, sous-intendant de deuxième classe,	à Cambrai.
Domergue (O. ✻), — —	à Valenciennes.
Cicille, ✻, — —	à Dunkerque.
Duplessix-Pégasse, ✻, — —	à Maubeuge.
Maitreheu, commis entretenu de première classe, chef de bureau de la deuxième division militaire,	à Lille.
Maréchal, commis entretenu de première classe,	idem.
Deneker, — de deuxième classe,	à Dunkerque.
Etienne, — de troisième classe,	à Valenciennes.
Serges, — de deuxième classe,	à Maubeuge.
Broquet, — de troisième, classe,	à Lille.
Gravelle, — de deuxième classe,	à Douai.
Julienne de Bellair, — de troisième classe,	à Lille.
Mehl, — —	idem.
Seider, — —	à Cambrai.
Ricœur, — —	à Lille.
Paternotte, — —	à Lille.

PLACE DE LILLE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Maillot, médecin principal de deuxième classe, premier professeur,
Cazeneuve, médecin ordinaire de 1.re classe, professeur,
Murville, ✻, chirurgien principal, premier professeur,
Parise, chirurgien aide-major, professeur,
Scrive, chirurgien-major, professeur,
Millon, pharmacien principal, premier professeur,
Leprieur, pharmacien aide-major, professeur,
} à Lille.

Thurin, chirurgien aide-major,
Delassus, idem.
Coulier, pharmacien aide-major, } à Lille.
Garreau, idem, professeur,
Fabre, médecin ordinaire de 2.e classe, professeur,

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Mées, ✻, officier d'administration, comptable de première classe.
Guibout, adjudant d'administration en deuxième.
Landru, — —
Ponsardin, élève d'administration stagiaire.
Ozaman, aumônier.

MAGASIN DE RÉSERVE DES EFFETS D'HÔPITAUX MILITAIRES.

MM.
Frey, adjudant en premier, chargé de la gestion du magasin, à Lille.
Souquet, élève d'administration, à Lille.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.
Royé, officier d'administration comptable, } à Lille.
Fichu, adjudant d'administration en deuxième,

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.
Grivot, officier d'administration comptable, chef du bureau de centralisation, à Lille.
Lheureux, officier d'administration principal, comptable du service des vivres, à Lille.
Picard, adjudant d'administration en second, attaché au bureau de centralisation.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, entrepreneur à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.
Leconte-Dupont, entrepreneur de la 2.e division.
Richard, agent en chef.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.
Chaumont, chef de service.
Caillebotte, préposé.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Bourlon, entrepreneur général, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE. Hôpital militaire.

MM.
Simon, médecin ordinaire de 2.e classe, Lambert, chirurgien aide-major, Cogez, pharmacien-major, } à Dunkerque.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Sohet, adjudant d'administration en 1.er, comptable, Buffet, élève d'administration, Desitter, aumônier, } à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Marlière, officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, préposé.

PLACE DE CAMBRAI. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Deslandes, médecin ordinaire, Fenin, chirurgien-major, N..., chirurgien aide-major, Boichegrain, pharmacien-major, } à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Daussy, officier comptable, Moner (O. ✻), adjudant d'administration en premier, Baptiste, élève d'administration, Thenard, aumônier, } à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, officier d'administration, comptable de première classe.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, préposé.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, entrepreneur.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Pontier, médecin ordinaire,
Villaret, chirurgien-major,
Philippe, pharmacien aide-major,
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Darcy, adjudant d'administration en premier,
N..., adjudant en premier,
Badin, adjudant d'administration en second,
N..., id.
Delcourt, aumônier,
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Leblond, officier d'administration, comptable de première classe.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, entrepreneur.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, préposé.

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Goblet, officier d'administration, comptable de première classe.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, préposé.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Paquin, entrepreneur.

PLACE DE MAUBEUGE, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Broussais, médecin ordinaire de première classe, | à Maubeuge.
Judas, chirurgien-major de première classe, | à Maubeuge.
Coquelet, pharmacien-major de deuxième classe, | à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Josselin, adjudant en premier, comptable, | à Maubeuge.
Baudet, adjudant d'administration en second, | à Maubeuge.
Denis, id. | à Maubeuge.
Baligand, aumônier.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Marion, officier d'administration, comptable.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, entrepreneur.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, préposé.

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, préposé.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, entrepreneur.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.
Pomme (O. ✻), chef d'escadron commandant, | à Lille.
Fouchère, capitaine, | à Lille.
Lapierre, lieutenant-trésorier, | à Lille.
N...., lieutenant.
Delaplace, capitaine, à Dunkerque.
Francke, sous-lieutenant, à Hazebrouck.
Reibel, ✻, lieutenant, à Cambrai.
De Laurens-Hencalar, lieutenant, à Avesnes.
Lefrère, capitaine, à Douai.
Vély, ✻, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 35 brigades, dont 30 à cheval et 5 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées.

	Commandants.
Une à cheval à Dunkerque...	M. Théry, ✻, maréchal-des-logis.
Une idem. à Bergues......	M. Coplo, maréchal-des-logis.
Une id. à Gravelines....	M. Duquesnois, brigadier.
Une id. à Watten......	M. Dehaye, brigadier.
Une id. à Hazebrouck..	M. Lamory, maréchal des logis.
Une id. à Bailleul......	M. Pasquet, brigadier.
Une id. à Cassel.......	M. Honoré, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville.....	M. Roussel, brigadier.
Trois à cheval à Lille.	MM. Leborgne, ✻, maréchal-des-logis-chef; Legrand, brigadier; Ambiehl, brigadier.
Une à cheval à Roubaix......	M. Belois, maréchal-des-logis.
Une id. à P.-à-Marcq..	M. Lannoi, brigadier.
Une id. à Armentières..	M. Piard, brigadier.
Une id. à Fournes	M. Pruvot, brigadier.
Une id. à Quesnoy-s.-D.	M. Caron, maréchal-des-logis.
Une id. à Cambrai.....	M. Wiart, maréchal-des-logis.
Une id. au Cateau......	M. Huchard, brigadier.
Une id. à Solesmes.......	M. Antoine, brigadier.
Une id. à Masnières. ..	M. Quinard, brigadier.
Une id. à Avesnes... ..	M. Dherse, maréchal-des-logis.
Une id. à Maubeuge......	M. Wallerand, maréchal-des-logis.
Une id. à Trélon.......	M. Pettre, brigadier.
Une id. à Landrecies...	M. Moucheront, brigadier.
Une id. au Quesnoy......	M. Delaoutre, brigadier.
Une id. à Bavay.......	M. Delahaye, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château.	M. Savard, maréchal-des-logis.
Deux à cheval à Douai.......	MM. Blanchart, maréchal-des-logis; Durand, brigadier.
Une à pied à Douai.	M. Cornilus, brigadier.
Une à cheval à Orchies......	M. Dumont, brigadier.
Une à pied à Marchiennes....	M. Chavebeid, brigadier.
Une à cheval à Valenciennes..	MM. Thion, maréchal-des-logis; Dehoorne, brigadier.
Une à pied à Denain.........	M. Lebrun, brigadier.
Une à cheval à Bouchain.....	M. Canat, brigadier.
Une id. à Condé.........	M. Lohé, brigadier.
Une id. à St.-Amand.....	M. Mangavelle, brigadier.

MARINE.

État nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Quéru, commissaire de la marine de 2.e classe, chef du service.
Quiquet, sous-commissaire de la marine, chargé des détails administratifs.
Omnès, sous-commissaire, chargé de l'inscription maritime.
Gosselin, aide-commissaire, chargé des fonds, revues et armements.
Platrier, commis entretenu.
Wood, idem.
Allys, idem.
Godinet, sous-contrôleur, chargé du contrôle.
Gallet, ✻, trésorier des invalides de la marine.
Terquem, professeur d'hydrographie.
Thuillier, lieutenant de gendarmerie.
Menebœo, médecin civil chargé du service de santé de la marine.
Demaison, piqueur surveillant des travaux de la marine.
Godin, syndic des gens de mer.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Sagué, aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime.
Torris, préposé du trésorier des invalides.
Merlin, syndic des gens de mer.

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant

Archevêque, **SON. EM. LE CARDINAL PIERRE GIRAUD** (O. ✻), **né à Montferrand le 11 août 1791, précédemment évêque de Rodez, sacré le 30 novembre 1830, institué archevêque de Cambrai le 24 janvier 1842, décoré du *pallium* par S. E. le cardinal de la Tour-d'Auvergne- Lauragais le 22 février suivant, a pris possession le 24 du même mois.**

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Giraud, Pierre-Auguste; Bernard, Charles, agrées par le gouvernement; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, secrétaire-général; Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire; Debord, Claude, secrétaire particulier et aumônier de S. Em.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. Giraud, vicaire-général, official; Bernard, promoteur; Duprez, chanoine, greffier.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, official; Leleu, vicaire-général, vice-official; Bury, chanoine honoraire, promoteur; Delefortrie, chanoine honoraire, greffier.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne; Mgr. Monnet, évêque de Pella, vicaire apostolique de Madagascard.

Chanoines titulaires, MM. Filhol, Pierre; Bonce, Benoît-Félicien; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; Dupont, Louis-Joseph; Duprez, Jean-Louis-Joseph; Piquet, Louis; Debrod, Claude; Mallet, Napoléon-Joseph; Dallennes, Alexandre; Leleu, Jean-Baptiste.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général; Rigaut, ancien chanoine titulaire; Desrousseaux, Auguste-Aimé; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, Charles-Joseph; Delefortrie, Joseph-Séraphin; Desreumeaux, Jean-Baptiste-Joseph; Lefebre, Augustin; Debreyne, Etienne-Charles; Pique, Hyacinthe; Lescouf, Eugène-François; Bury, Emmanuel; Martin, Benoît; Denis, Pierre-Joseph; Aernout, Henri-Joseph; Hérogner, Jean-Baptiste; Savin, Pierre-Désiré; Dehaêne, Gervais; Deconynck, François-Louis; Lebrun, Louis-Joseph; Reumeaux, Louis-Jacques; Reniez, Pierre; Wicart, César; Desitte, Pierre-Jean; Thénard, Pierre-Joseph; Deregnaucourt, Philippe; Maes, Jules-Philippe; Defontaine, Nicolas; Gobrecht, Pierre-Jean; Bafaleur, Arsène; Serres, Louis; Lemahieu, Edouard; Larsonneur, Jean-Baptiste; Bourlez, André-Joseph; Cateaux, Jean-Baptiste; Simon, Auguste.

Diacre du chapitre, M. Lesage. Sous-diacre, M. Oblin.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. Bureau administratif.

Président, S. Em. le cardinal-archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, trésorier; Duprez, chanoine, secrétaire; Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire; Desrousseaux, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire; Delemer, économe du grand séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.

Directeur, M. Lotte, Pierre-Joseph.

Professeurs, MM. Bury, Emmanuel-Joseph; Ravaux, François-Joseph; Cailliau, Pierre-Benoît; Dayez, Marcel-Joseph; Cudot, Myrtil-Jules; Prat, Armand; Desix, Jean-Louis; Prouvost, Gaspard.

Econome, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs et directeurs, MM. Monnier, Henri; Wenis, Jean-Joseph; Thuliez, Pierre-Joseph; Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; Duvillers, Louis-Alexandre; Wattine, Auguste-Henri; Mortier, Henri; Bruniaux, Alcide; D'hérin, François; Villette, Léon; Dekerchieter, Pierre.

Division du diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés, qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands-décanats, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands-décanats, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à Morbecque.
» de Cysoing,	»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
» de St-Amand (rive gauche),	»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest.	»	Gommegnies.

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quarante-quatre succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, archidiacre.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, archiprêtre, grand-doyen.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, doyen; Ramon, curé d'Iwuy, vice-doyen.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Rigaut, Jean-Baptiste, doyen; Basuyau, curé de Paillancourt, vice-doyen.

Le Cateau. MM. Wallez, Hippolyte-André, doyen; Bricout, curé de Neuvilly, vice-doyen.

Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, doyen; Bécar, curé de Saint-Hilaire, vice-doyen.

Clary. MM. Coulmont, Amand, doyen; Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, vice-doyen.

Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, doyen; Lecerf, curé de Doignies, vice-doyen.

Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, doyen, N..., vice-doyen.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, grand-doyen.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, doyen; Direz, curé d'Aniche, vice-doyen.

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Semaille, Chrétien-Joseph-Casimir, doyen; Herrengt, curé de Flines, vice-doyen.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, doyen; Lamorisse, curé de Cuincy, vice-doyen.

Arleux. MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, doyen; Agache, curé de Lécluse, vice-doyen.

Orchies. MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, doyen; Lefebvre, curé de Saméon, vice-doyen.

Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, doyen; Carpentier, curé de Somain, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, archidiacre.

GRAND DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, grand-doyen.

DÉCANATS.

Armentières. MM. Cateaux, Jean-Baptiste, doyen ; Lefils, curé d'Herquinghem, vice-doyen.

La Bassée. MM. Guérin, Philippe-Hippolyte, doyen ; Guermonprez, curé d'Illies, vice-doyen.

Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, doyen ; Lemahieu, curé de Loos, vice-doyen.

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). M. Aernout, Henri-Joseph, doyen.

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, doyen.

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre, Augustin-Joseph, doyen.

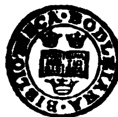
Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). MM. Ghémar, Philippe-François, doyen; Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, vice-doyen.

Seclin. MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, doyen ; Jaclin, curé de Gondecourt, vice-doyen.

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, doyen; Salembier, curé de Cysoing, vice-doyen.

GRAND-DECANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Savin, Pierre-Désiré, grand-doyen.



DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, doyen.

Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, doyen ; Gahide, curé d'Annappes, vice-doyen.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph, doyen.

Lille-Centre (La Magdeleine). M. Savin, Pierre-Désiré, doyen.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-François-Joseph, doyen.

Quesnoy-sur-Deûle. M. Taffin, Mathieu, doyen.

Roubaix (Saint-Martin). M. Maes, Jules-Philippe, doyen.

Idem (Notre-Dame). M. Desprez, Julien-Florian, doyen.

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, doyen.

Tourcoig-Nord (Saint-Jacques). M. Simon, Auguste, doyen ; Bliecq, curé d'Halluin, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DECANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

M. Delautre, Athanase-Léon, grand-doyen.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (St-Eloi). M. Delaeter, Jacques-Charles, doyen.

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, François-Louis, doyen.

Bergues. MM. Delautre, Athanase-Léon, doyen; Vanbever, curé de West-Cappel, vice-doyen.

Gravelines. M. Boulengier, Amand-Julien, doyen.

Hondschoote. MM. Debreyne, Jacques-François, doyen; Hopsomer, curé de Rexpoëde, vice-doyen.

Wormhoudt. MM. Caillié, Antoine-Pascal, doyen; Leurele, curé de Zeggers-Cappel, vice-doyen.

Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, doyen; Leps, curé de Looberghe, vice-doyen.

GRAND-DECANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Etienne-Charles-François, grand-doyen.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord. (Hazebrouck). MM. Debreyne, Etienne-Charles-François, doyen; Verstavel, curé de Lynde, vice-doyen.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, Winoc, doyen; Verhille, curé de Thiennes, vice-doyen.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Reumaux, Louis-Jacques, doyen; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, vice-doyen.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, doyen; Deboudt, curé de Merris, vice-doyen.

Cassel. MM. Arnould, Charles-Louis, doyen; Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, vice-doyen.

Steenvoorde. MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, doyen; Maes, curé d'Eecke, vice-doyen.

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, doyen; Dourlez, curé d'Estaires, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, grand-doyen.

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, doyen; Cambreleng, curé de Douchy, vice-doyen.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, doyen; Garçon, curé de Maing, vice-doyen.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, doyen; This, curé d'Onnaing, vice-doyen.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, doyen; Delattre, curé d'Anzin, vice-doyen.

Condé. MM. Croquet, Pierre-François, doyen; Taffin, curé de Fresnes, vice-doyen.

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrin, Louis-Joseph, doyen; Becquet, curé de Bruille, vice-doyen.

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, doyen; Petit, curé de Rosult, vice-doyen.

GRAND-DECANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, grand-doyen.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, doyen; Desforges, curé de Felleries, vice-doyen.

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, doyen; Delattre, curé de Floyon, vice-doyen.

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, doyen; Gobert, curé de Maroilles, vice-doyen.

Solre-le-Château. MM. Bouillon, Nicolas, doyen; Lambotte, curé d'Erpion, vice-doyen.

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, doyen; Charles, curé de Fourmies, vice-doyen.

GRAND-DECANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bafaleur, Arsène, grand-doyen.

DÉCANATS.

Bavai. MM. N...., doyen; Lemaire, curé de Mecquignies, vice-doyen.

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, doyen; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, vice-doyen.

Maubeuge. MM. Bufaleur, Arsène, doyen; Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, vice-doyen.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Babeurre, Charles-François-Joseph, doyen; Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, vice-doyen.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, doyen; Lavechin, curé d'Eth et Bry, vice-doyen.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem..............	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Avesnes..	Cagnoncle...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Cantaing............	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies............	Idem..............	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem..............	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ...	Haussy..............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Honnecourt..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ...	Saint-Aubert.........	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.............	Idem..............	Idem.
Portieux. (Vosges).	Aniche.............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ...	Bouvignies...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai ...	Dechy..............	Idem..............	Idem.
Douai ...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai ...	Gœulzin.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Lécluse.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.............	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.............	Idem..............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai ...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin................	Idem..............	Idem.
Douai...	Vred...............	Idem..............	Idem.
Portieux.	Warlaing............	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert).	Idem..............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille...............	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Idem..............	Soin des malades.
Angers..	Lille...............	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille...............	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
Douai ...	Annappes...........	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Armentières.........	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Beaucamps..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	Bondues............	Dames de la Ste.-Uniou	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Capelle	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Comines	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Faches	Dames de la Ste-Uuion	Idem.
Amiens..	Fives	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Fretin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
St-Laurent	Halluin	Filles de la Sagesse..	Idem.
St-Laurent	Haubourdin	Idem	Idem.
Lille....	Herlies	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Lesquin	Dames Franciscaines..	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Lompret	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan	Loos	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Lille....	Loos	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des Orphelins
Lille....	Loos (prison)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Surveill. des détenus.
Douai...	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle	Idem	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq	Idem	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (Hôpital)....	Idem	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
St-Laurent	Santes	Idem	Idem.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Rouen...	Wambrechies	Idem	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Wazemmes	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Hazebrouck	Dames de la Ste.-Union	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des vieillards.
Paris....	Bailleul	Dames de St.-Maur...	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Caestre	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Gorgue	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Renescure	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois)	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Avesnes..	Valenciennes.........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris..	Valenciennes.........	Filles de la Charité...	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Anzin.............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Bellaing............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Condé.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Douchy............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes.	Fresnes............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Mastaing...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Saint-Saulve.........	Idem............	Idem.
Avesnes.	Anor.............	Idem............	Idem.
Avesnes..	Bavay.............	Idem............	Idem.
Douai...	Cousolre...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine......	Idem.............	Idem.
Lille....	Forest............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Frasnoy...........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Glageon...........	Idem.............	Idem.
Douai.	Hargnies...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Landrecies..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.............	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.............	Soin des vieill. et orph.
Lille....	Mareschea..........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge..........	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes.	Ohain.............	Idem............	Instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Trélon.............	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Wignehies.........	Idem.............	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales; mais il existe cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Wallincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs, MM. Boucher, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Larchevêque, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M Lœvensohn.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée de vingt académies. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de plusieurs membres choisis par le Ministre de l'instruction publique parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des lycées et colléges.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Membres du conseil académique.

MM.

Camaret, ✻, recteur, président.

Hubert, ✻, } inspecteurs.
Jouen, }

Leroux de Bretagne, ✻, premier président de la cour d'appel de Douai.

Thuilliez, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.

De Montozon, ✻, membre du conseil général du Nord.

Leroy (de Béthune), propriétaire à Douai.

Preux père, avocat.

Leroy, Emile, maire de la ville de Douai.

Tailliar, ✻, conseiller à la cour d'appel.

Duthillœul, juge-de-paix, bibliothécaire de la ville

Honoré, avocat, membre du conseil municipal.

Fleury, proviseur du lycée.

David, professeur de mathématiques supérieures au lycée.

Rara, ancien professeur de 3.e au lycée.

Giroud, directeur de l'école normale primaire.

Girod, secrétaire.

Bureaux de l'académie.

M. Lanvin, premier commis.

LYCÉE DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du lycée sont remplies par le conseil académique.)

MM. Fleury (O. U.), proviseur ; Ad. Braive, (O. U.), censeur ; Fournet, aumônier ; Faverotte, économe ; Sourriau, premier commis d'économat ; N....., deuxième commis d'économat.

SCIENCES.

MM. Morelle, professeur de philosophie ; Léger, professeur d'histoire ; Vasse aîné, professeur des sciences physiques ; David, professeur de mathématiques supérieures ; Vasse jeune, professeur de mathématiques élémentaires ; Maugin, professeur d'histoire naturelle ; Jeannin, professeur de mathématiques au cours préparatoire ; Boucher, professeur de langue anglaise ; Kosrutsky, professeur de langue allemande ; Vallez, professeur de dessin ; Chevalier, suppléant ; Carrière, maître d'écriture ; Noury, Charles, maître de chant.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Feugère, professeur de rhétorique ; Colincamp, professeur de seconde ; Haraut, professeur de troisième ; Piquet, professeur de quatrième, Lingrand, professeur de cinquième ; Raoult, professeur de sixième ; Lamarre, maître élémentaire, deuxième année ; Thumerel, maître élémentaire, première année ; Duflos, professeur de grammaire et d'histoire au cours préparatoire de mathématiques : Carrière, professeur du cours de commerce au cours préparatoire de mathématiques ; rhétorique et philosophie supplémentaire, M. Duflos; M. Delarra, chargé de la classe des commençants.

Maîtres d'études. MM. Delplanque, surveillant général; Nicoullaud, suppléant ; Ricourt, Pretrel, Gali, Legros, Fourdrinois.

Maîtres d'études surnuméraires. MM. Delpoulle, Delcourt, Devos, Cantin, Moyse.

Médecin, M. Maugin. Chirurgien-dentiste, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers nationaux, 213 ; boursiers communaux, 10 ; pensionnaires libres, 1169 ; demi-pensionnaires libres, 11 ; externes libres, 158 ; total, 1870.

LYCÉE DE LILLE.

Commission administrative. MM. le Préfet, président; Blondeau, avocat; Delerue, juge-de-paix; Le Glay, archiviste du département; Champon-Richebé, négociant; Roussel, adjoint au maire; MM. Fabre, proviseur; Le Taillandier, censeur; Gonthier, aumônier; Delannoy, économe; Fabre jeune, commis d'économat.

SCIENCES.

MM. Beaussire, professeur de philosophie; Chon, professeur d'histoire; Rivière, professeur de sciences physiques; Ricart, professeur de mathématiques supérieures; Ribeaucourt, chargé du cours de mathématiques élémentaires; Dave, professeur de mathématiques préparatoires; Magot, professeur de langue allemande; Tibbins, professeur de langue anglaise; Lemaire, professeur de dessin; Delarra, maître d'écriture; Leplus, maître de chant.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Chassang, professeur de rhétorique; Mallart, professeur de seconde; Ansieaux (O. U.), professeur de troisième; Leclair, professeur de quatrième; Housset, professeur de cinquième; Jaumard, professeur de sixième; Ferret, maître élémentaire, deuxième année; Bellet, maître élémentaire, première année (1.re division); Lefebvre, maître élémentaire, première année (2.e division); rhétorique et philosophie supplémentaire, M. Beaussire.

Maîtres d'études, MM. N.., surveillant général; Belin, Pruvost, Dautremer, Chemez, Derémieux, Lemaire, Souillart, Gauthier, Wocquier, Ansieaux.

Médecin, M. Bailly.

Nombre d'élèves : Boursiers nationaux, 10; boursiers communaux, 31; pensionnaires libres, 94; demi-pensionnaires libres, 53; externes libres, 149; élèves des pensions suivant les cours du collége, 48; total, 385.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, président, Gateaux, curé; Castrique, notaire; Butin, médecin Deloincs-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, principal.

Professeurs, MM. Demendoça, régent de mathématiques; Decroix, régent de 3.e et de 4.e; Verdel, régent de 5.e et de 6.e; Maignien, régent de 7.e et de 8.e, chargé de l'enseignement de la

langue anglaise ; Hérot, maître de dessin linéaire et d'arithmétique; Gouttière, maître d'écriture.

Maître d'étude, M. Mendoça.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 29 ; demi-pensionnaires, 18; externes, 127 ; total, 174.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Defontaine, ancien notaire ; Motte (Ph.) ; Desurmont (Henri) ; Delobel-Dewitte, conseiller municipal ; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, principal et aumônier; l'abbé Lescouf, sous-principal.

Professeurs, MM. Lescouf, régent de philosophie ; Capelle, régent de rhétorique; Godefring, régent de seconde ; Piques, chargé de la 3.e ; Playoust, régent de 4.e ; l'abbé Couvreur, régent de 5.e; Podvin, régent de 6.e; Delsaux, régent de 7.e ; Pagnoul, régent de mathématiques supérieures ; Dépasse, régent de mathématiques élémentaires ; Buckley, chargé de l'enseignement de la langue anglaise.

Maîtres d'études, MM. Lasnes, chargé de la 8.e ; Askuaga ; Desilve; Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, M. Buns, chargé du cours.
— élémentaire, — M. Frère.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 83; demi-pensionnaires, 14 ; externes secondaires, 68; externes primaires, 64.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Rampand, sous-préfet, président; Mollet, maire ; Lemaire (Laurent), avocat ; Carlier (Amand), négociant ; Verleye, juge ; Féron, négociant ; Lebleu, médecin.

M. Boutoille, principal.

Professeurs, MM. Ansiaux, régent de rhétorique ; Demonchy, régent de seconde ; Piques, régent de 3.e ; Warin, régent de 4.e : Vandalle, régent de 5.e, en congé, suppléé par M. Ortille, régent de 6.e ; M. Ortille, régent de 6.e, suppléé par M. Lemaire, régent de 7.e ; M. Lemaire, régent de 7.e, suppléé par M. Louise ; N..., maître d'études, chargé de la 8.e ; Lefebvre, régent de mathématiques et de physique.

Maîtres d'études, MM. Dutertre, Dupont, Laumond, Bracq.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 32 ; demi-pensionnaires, 6 ; externes, 72 ; total, 110.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Houcke, maire, président; Leclercq, président du tribunal; Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, principal et régent de rhétorique.

Professeurs, MM. Coache, régent de seconde et de 3.ᵉ; Robert, régent de 4.ᵉ; Vallée, régent de 5.ᵉ; Lefebvre, régent de 6.ᵉ; Sergeant, régent de 7.ᵉ; Rousseau, maître d'études, chargé de la 8.ᵉ; Renard, régent de mathématiques; Debusschere, chargé de la classe primaire supérieure; Gobrecth, adjoint.

Maîtres d'études, MM. Dekaistre, Scheercousse, Boidin, Guise.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 71 ; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. Selooten, président; Reumaux, curé; Plichon père, négociant; Cortyl (Benoît): Colpaert-Vanlerberghe; Van Merris (Henri).

M. l'abbé Vitte, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de rhétorique et de seconde; Gourmez, régent de 3.ᵉ et de 4.ᵉ; Dorédeuville, régent de 5.ᵉ et de 6.ᵉ; Duquesne, chargé de la 7.ᵉ et de la 8.ᵉ; Gourmez, régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Leblanc; Delannoy. Duquesnes-Bernoux, instituteur primaire supérieur.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 14 ; externes, 75.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttere, maire, président; Wyts, ancien juge-de-paix; Wackernie, propriétaire; Deschodt, médecin; Hadoux, propriétaire; Dutrois, capitaine en retraite.

M. Clarck, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 3.ᵉ et de 4.ᵉ; Serley, régent de 5.ᵉ et de 6.ᵉ, en congé, suppléé par M. Accart; N..., régent de 7.ᵉ et de 8.ᵉ

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 8; demi-pensionnaires, 4; externes, 46; total, 58.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Duflos-Deschodt, maire, président; Deroy, médecin; Courdent, médecin; Degruson (Henri), propriétaire,

M. l'abbé Hemelsdael, principal.
Professeur, M. le principal, régent de 5.e et de 6.e
Maître d'études, M. Anne, dit Cordier.
Nombre d'élèves : Pensionnaires, 3 ; externes, 37.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain, sous-préfet, président ; Lenglet, maire ; Leroy, Louis, avocat ; Dutemple, avocat ; Defrémery, bibliothécaire ; Taffin, propriétaire.

M. Paradis, principal (O. U.)

Professeurs, MM. Delalande (O. U.), régent de philosophie ; Quéquet, régent de mathématiques supérieures et de physique, en congé, suppléé par M. Drod ; Vanwtberghe (O. A.), régent de mathématiques élémentaires ; Lefranc (O. U.), régent de rhétorique ; Mourin, régent d'histoire ; Delesalle, régent de 2.e ; Sergent, régent de 3.e ; Clochez, régent de 4.e ; Moty, chargé de la 5.e ; Lefebvre, régent de 6.e ; Cousin, régent de 7.e ; Davaine, régent de 8.e

Maîtres d'études, MM. Rémant, Lejeune, Maréchal, Caudron.

Nombre d'élèves : Boursiers communaux, 3 ; pensionnaires libres, 41 ; demi-pensionnaires, 12 ; externes, 72 ; total, 128.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Herbert-Houche, maire, président ; Delannoy, Édouard ; Joveneau, Eugène ; Bricourt, Ange ; Chantreuil.

M. Thomas, principal.

Professeurs, MM. Bonnières, régent de 3.e et de 4.e ; Rétaux, régent de 5.e et de 6.e ; Carton, régent de 7.e et de 8.e ; Dubois, directeur de l'école primaire supérieure annexée ; Briatte, instituteur primaire élémentaire ; maître d'études, M. Vaille.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 5 ; demi-pensionnaires, 6 ; externes, 71 ; total, 82.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. N..., maire, président ; Paul, Gustave ; Hannoye, Jules ; Aubry fils ; Mary.

M. Griselle, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 2.e et de 3.e ; Vandepitte, régent de 4.e et de 5.e ; Bourgeois, régent de 6.e et de 7.e ; Boulanger, régent de mathématiques et de 8.e

Maîtres d'études, MM. Vittu ; Fosset, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 39 ; externes, 58.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. MM. Bottieau, maire, président; Quivy, vice-président; Bayart, Édouard, secrétaire; Deladrier; Autier, Jules; Bottieau, Rupert; De la Gorre; Autier, Pierre; Autier, Em.; Sculfort; Froissart; Lucq, Emm.

M. Baisier, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 3.e et de 4.e; Duburcq, régent de 5.e et de 6.e; Chottin, régent de 7.e et de 8.e; Faure, régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Rusecache, Fontaine.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 29; demi-pensionnaires, 3; externes, 43; total, 75.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, président; Piette, avocat; Honoré, juge-de-paix; Brabant fils; N...

M. Blaringhem, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 2.e et 3.e; Lefebvre, régent de 4.e et de 5.e; Dissaux, régent de 6.e et de 7.e; Charée, régent de mathématiques.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé.

Cours d'études françaises. Maîtres, MM. Coquidé et Pesin.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 66; externes, 55.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. Lenglé, sous-préfet, président; Bonjour, Antoine; Alglave; Barbedieu; Wattel.

M. Crombal (O. U.), principal.

Professeurs, MM. Mathorez, régent de philosophie; Nicolet, régent de mathématiques supérieures et de physique; Sueur, régent de mathématiques élémentaires; Lempereur, régent de rhétorique, en congé, suppléé par M. Leleu; Caffiaux, régent d'histoire, suppléé par M. Duriez; Gambart (O. A.), régent de 2.e; Bébin, régent de 3.e; Petit, régent de 4.e; Lempereur, régent de 5.e; Fiévet, régent de 6.e; Pruvot, régent de 7.e; Roger, chargé de la 8.e; Beamisch, langue anglaise; Zaba, langue allemande.

Maitres d'études, N..., N...

Mombre d'élèves : Pensionnaires, 44; demi-pensionnaires, 26; externes, 82; total, 152.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, président; Barbieux, notaire; Davaine, notaire; Baligand, notaire.

M. Chemet, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 2.e et de 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e ; Joffrain, régent de 6.e et de 7.e en congé, supplée par M. Toulet.

MM. Alker fils, directeur de l'école primaire supérieure annexée; Baroux, instituteur primaire élémentaire.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 22 ; demi-pensionnaires, 4 ; externes, 60.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, président ; Croquey, curé ; Martel, notaire ; Caudron, médecin ; Petit, secrétaire de la mairie.

M. Cointe, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 3.e et de 4.e ; Nonnotte, régent de 5.e et de 6.e ; Laleu, chargé des cours de 7.e et de 8.e.

Maître d'études, M. Jonglet.

M. Rouzé, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 4 ; demi-pensionnaires, 1 ; externes, 87.

Chef d'institution. A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

Maîtres de pension. A Dunkerque, M. Ricquier. A Gravelines, M. Selingues. A Lille, MM. Fourmariez, Maignien, Maesemacker, Herreng, Vanhende, Lefebvre, Faucheux, Hebbelynck. A Roubaix, MM. Plouvier, Couplet. A Cambrai, MM. Fliniaux, Dumont, Dupont, Bouchez. A Solesmes, M. Destombes. A Landrecies, M. Courboulis. A Douai, MM. Laoust, Huyser, Faure. A Auchy, M. Leleu. A Valenciennes, MM. Huyser, Tamboise, Gruson, Nonclercq.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique en date du 11 décembre 1839, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chefs-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exerce sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire sont nommés par le Ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord, M. Montier; sous-inspecteurs, MM. Bernot, Dentec.

Professeurs des écoles primaires supérieures. MM. Quiquet, à Dunkerque ; Habar, à Bergues ; Debusschère, à Hazebrouck ; Bernoux, à Bailleul ; Delpierre, à Merville ; N..., à Estaires, Mottez, Lenglumez, Alp. Verdier, à Lille ; Bouvart, à Armentières ; Vaneerdewegh, à Roubaix ; Buns, à Tourcoing ; Bedorez, Blin, à Cambrai ; Dubois, au Cateau ; Vanwormhoudt, Fry, à Douai ; Fosset, à Avesnes ; Bonnechère, à Maroilles ; Piérart, à Maubeuge ; Rouzé, à Condé ; Coquedé, au Quesnoy ; Alker fils, à Saint-Amand ; Licent, à Rombies ; Descarpentries, à Valenciennes.

ÉCOLE NORMALE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, directeur, économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, grammaire, géographie, méthode, histoire ; Vasse, horticulture ; Choquet, écriture ; l'abbé Fournet, religion, histoire sainte ; Mortreux, dessin linéaire, levée des plans ; Helsser, chant ; Chédieu, maître de rédaction des actes de l'état-civil ; Masure, maître de greffe, jardinier ; Vasseur, Ducousu, surveillants.

Nombre d'élèves : Boursiers de l'État, 2 ; boursiers du département, 24 ; pensionnaires libres, 3 ; total, 29.

INSTITUTION DES SOUDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✻, adjoint, président ; Verley, conseiller municipal, vice-président ; Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier ; Le Glay, ✻, archiviste du département ; Vanackere, libraire ; Defontaine, ✻, membre du conseil général ; Reust, négociant ; Mimerel, membre du conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 21,050 fr. pour l'entretien de 5 bourses et de 7 demi-bourses de jeunes aveugles ; et de 20 bourses et de 18 demi bourses de sourds-muets.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La Société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour d'appel.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le général commandant la division.
M. le général commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur de la République dans l'arrondissement.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM.
De Warenghien, ✻, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersart, ✻, ancien pair.
Lagarde, greffier en chef de la cour d'appel.
Tressignies, médecin vétérinaire.
Daix-Deshayes, propriétaire.
Durand-d'Élecour, ✻, conseiller à la cour d'appel.

Quenson, ✻, président du tribunal de Saint-Omer.
De Baillieucourt, notaire.
Preux, (O. ✻), ancien procureur-général.
Lamarle, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Bagneris père, docteur en médecine.
Mangin, idem.
De Montozon, membre du Conseil général.
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, ✻, membre du Conseil général et premier avocat-général à la cour d'appel.
Duthillœul, bibliothécaire.
Escalier, ✻, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour d'appel.
Plazanet, ✻, colonel du génie en retraite.
Delattre, ancien conservateur des forêts.
De Lagrange, Amaury, ✻, colonel d'artillerie en retraite.
Bommart, Amédée, ancien député.
Lagarde fils, conseiller à la cour d'appel
Tailliar, ✻, idem.
Leroy (de Béthune), avocat à la cour d'appel.
Lequien, docteur en médecine.

Fonctionnaires da la Société.

MM. Preux, président; — Maugin, premier vice-président; — Minart, deuxième vice-président; — Cahier, secrétaire-général; Bagneris fils, premier secrétaire adjoint; — Merklein, deuxième secrétaire adjoint; — Paix, économe; — Potiez, trésorier.

Membres résidants.

MM.
Bigant, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Desfontaine-d'Azincourt (O. ✻), propriétaire.
Dubois, ✻, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, conseiller à la cour d'appel.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Foulon, propriétaire.
Potiez-Valéry, chef de bureau à la mairie.
Parmantier, juge-de-paix.
Bommart, Anacharsis, propriétaire.
Malet, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, propriétaire.
Jougla, médecin vétérinaire.
Vasse, professeur de physique au lycée.

Brassart, secrétaire des hospices de Douai.
Cabier, conseiller à la cour d'appel.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM.
Pieters, secrétaire en chef de la mairie à Dunkerque.
Develle, architecte du département, id.
Debaecker, Louis, juge-de-paix à Bergues.
Derode, négociant à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM.
Leroy, secrétaire de la mairie à Bailleul.
Gesse-Gervais, architecte à Hazebrouck.
De Coussemaker, ✲, juge à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Brun-Lavaine, professeur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM.
Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes.
Bénézech de Saint-Honoré, membre de la société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes, à Vieux-Condé
Grimault, architecte du département, à Valenciennes.
Lelièvre, ancien capitaine du génie, id.
Grar, à Valenciennes.
Louis Boca, id.

Membres correspondants étrangers au département.

MM.
De Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.
Cauvain, Henri, avocat à la cour d'appel de Paris.
Ducas, antiquaire à Paris.
Gachet, Emile, avocat à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Robert, sous-intendant militaire adjoint, à Metz.
Failly, inspecteur des douanes, à Lyon.
Edward Le Glay, sous-préfet, à Gex.
De Saulcy, membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.
Mullié, à Paris.
Mille, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.
De Girardot, conseiller de préfecture, à Bourges.
De Fontenoy, président de la Société Eduenne, à Autun.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours.
Fournier, Gabriel, sous-préfet de Rochefort.
Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.
Charles de Godefroy, propriétaire à Paris.
Bra, statuaire à Paris.
Delmas, propriétaire à Arras.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1850.

MM.
Millon, président.
Legrand, vice-président.
Delerue, secrétaire-général.
Chon, secrétaire de correspondance.
Verly, trésorier.
Charles Bachy, bibliothécaire.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Peuvion, négociant.
Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Macquart, propriétaire; — Delezenne, professeur de physique, — Degland, ✻, docteur en médecine; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique; — Verly fils, architecte; — Kuhlmann, ✻, professeur de chimie; — Bailly, docteur en médecine; — Heegmann, négociant; — Barrois, Théodore, négociant; — Lestiboudois, Jean-Baptiste, docteur en médecine; — Decourcelles, propriétaire; — Danel, propriétaire; — Loiset, médecin vétérinaire; — Moulas, propriétaire; — Legrand, avocat; — Le Glay, ✻, conservateur des archives du département; — Benvignat, architecte; — Lefebvre, Julien, ✻, propriétaire; — Testelin, médecin; — Bollaert, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; — Meugy, ingénieur des mines; — Caloine, architecte; — Chrestien, docteur en médecine; — Co-

renwinder, professeur adjoint de physique; — Dupuis, juge-de-paix; — Lamarle, ingénieur en chef; — Parisse, professeur à l'hôpital militaire d'instruction; — Deligne, Jules, homme de lettres.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, professeur de chimie; — Th. Barrois, négociant; — Heegmann, négociant; — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Macquart; — Lefebvre-Heegmann, ✻; — Cazeneuve; — Verly; — Decourcelles; — Delezenne; — Bailly; — Bachy; — Loiset; — Kuhlmann; — Corenwinder.

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette Société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1850.

MM.

Testelin, docteur en	médecine,	président.
Pilat,	idem,	secrétaire-général.
N.......	idem,	secrétaire des consultations gratuites.
Chrestien,	idem,	bibliothécaire.
Despinoy, pharmacien,	trésorier.	

Membres honoraires.

MM. Tilman, — Eeckmann; — Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly; — Brequin; — Brissez; — Capelle; — Carton; Castelain, — Chrestien, — Coustenoble (Mutius), — Cuisinier, — Daubresse, — Degland, ✻, — Delezenne, — Despinoy, —

Dewaele, — Dujardin, — Godefroy, — Gosselet, — Loiset, — Meurein, — Pilat, — Plouviez, — Pommeret, — Pucelle, — Simon, — Six, — Staes, — Testelin, — Trachez (O. ✻), — Vanderhaeghen, — Vervier.

Membres titulaires non résidants.

MM Dupont, ✻, — Bourgeois, — Legentil.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM.
Wilbert, Alcibiade, président.
Tordeux, vice-président.
Lefranc, secrétaire-général.
Ad. Bruyelle, bibliothécaire-archiviste.
Lefebvre, Aimé, trésorier.

Membres honoraires.

MM. Cacheux, juge au tribunal civil; — Leroy, Henri, avocat.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessin; — Boucher, régent au collége; — Bruyelle, Adolphe, rédacteur de l'Annuaire de Cambrai; — Cambrai, docteur en médecine; — Crépin, agriculteur, propriétaire; — De Baralle, architecte; — De Beaumont, docteur-médecin; — Defremery, bibliothécaire; — D'Esclaibes, avocat; — Dowa, peintre; — Dutemple, avocat; — Evrard, Cléomède; — François Deloffre, ✻, propriétaire; — Goudain, sous-bibliothécaire; — Hardy, docteur-médecin; — Ledoux-Cazier, propriétaire; — Lefebvre, Aimé, régent au collége; — Lefrancq, idem; — Leleu, Prosper, agriculteur; — Lenglet, docteur-médecin, maire de Cambrai; Lesne-Daloin, imprimeur; — Levêque, rédacteur en chef de la *Gazette de Cambrai;* — Paradis, principal du collége; — Ruelle, docteur-médecin; — Stiévenard, propriétaire; — Tordeux, pharmacien; — Wattier, avocat; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Membres correspondants agriculteurs.

MM. Ancelin, maire et cultivateur à Honnecourt; — Béthune aîné, à Etrœungt; – Boulanger, à Doignies; — Bricourt, maire à Béthencourt; — Bricou, à Carnières; — Bruneau, Albert, à Lieu-Saint-Amand; — Canonne-Bernard, à Saulzoir; — Desvignes, à Iwuy; — Desvignes, à Raillencourt, — d'Havrincourt; — Macaret, à Capelle; — Tellier, juge-de-paix à Carnières; — Tellier, maire et cultivateur à Boussières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette Société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, président; — De Warenghien, ✲, propriétaire; vice-président; — Duthillœul, juge-de-paix, secrétaire; — Mellez, brasseur, trésorier; — Bigand, conseiller à la cour d'appel; – Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La Société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvée par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. le maire, président; — De Warenghien, vice-président; Campion-Fleurquin, secrétaire; — Pinquet, brasseur, trésorier; — Campion, économe du lycée, — Duthillœul, juge-de-paix; — Honoré, Victor, brasseur; — Pilate, secrétaire de la mairie; — Houcke, fabricant; — Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Maugin, docteur en médecine, président; — Faucheux, idem, secrétaire; — Bagneris père, docteur en médecine, trésorier; — Burgeat, pharmacien, économe; — Duhem, docteur en médecine, archiviste; — Escalier, Gelez, Fontaine, Panien, Tesse, Wattel, Gelez fils, docteur en médecine; — Delplanque, vétérinaire.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement do 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet le 5 décembre 1832.

Bureau.

MM.
Grard, Edouard, président.
Lewille, ☼, 1.er vice-président.
Duchataux, 2.e idem.
Martin, Adolphe, secrétaire-général.
Prignet père, secrétaire adjoint.
Collet, secrétaire-archiviste.
Lusardy fils, trésorier.

Membres honoraires résidants.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil.
Deffaux, secrétaire de la mairie.

Membres titulaires composant la commission centrale.

MM.
Grard, Edouard, avocat à Valenciennes.
Grar, Numa, ☼, raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiaux, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.
Pesier, Edmond, pharmacien, professeur du cours public de chimie, à Valenciennes.
Dutemple, médecin, horticulteur à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur à Etrœux.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Courtin, naturaliste, à Valenciennes.

Delgrange, cultivateur à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Prignet, imprimeur-lithographe à Valenciennes.
Lusardy fils, ingénieur-opticien à Valenciennes.
Duchateaux, avocat, idem.
Méhu, ingénieur, directeur du chantier des mines d'Anzin.
Meurisse, peintre, à Valenciennes.
Bouton, négociant, idem.
Défontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, idem. .
Crombach, principal du collége, idem.
Caffiaux, professeur, idem.
Boudousquié, ✻, ingénieur en chef des mines, idem.
Faytaud, rédacteur du *Courrier du Nord,* idem.
Collet, avocat, idem.
De Braquemont, ingénieur à Vicoigne.
Hamoir, Gustave, fabricant de sucre à Saultoir.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Courtin, percepteur, id.
H. Boca, à Valenciennes.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements ; de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'Association ; de les aider dans leurs travaux ; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ou-

vrages de littérature ou d'art adressés à l'Association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM.

Le Glay, ✠, archiviste du département, président.
Kolb-Bernard, ✠, vice-président.
Dumon, Edouard, secrétaire-général.
Fockedey, Hippolyte, trésorier.
Paillart, propriétaire.
De Vogelsang, propriétaire.
De Melun, ✠, idem.
Scrive, docteur en médecine.
Rouzière-Cavalier, négociant.
De La Chaussée, propriétaire.
De Favière, idem.
Lejosne, idem.
Vanackere fils aîné.
Gentil, Achille, avocat.
Chon, professeur.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette Société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La Société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La Société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le préfet, président d'honneur.
Tripiez-Jonglez, président.
Grodée, vice-président.
Doyen, docteur en médecine, secrétaire-général.
Dumoutier, secrétaire adjoint.
Rouzière-Cavalier, archiviste.
Mathieu, trésorier.

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur; — Bernard, Paul,

dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vinoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque est de formation récente. Elle contient 1,110 volumes, dont 7 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Vandenbrouque.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies,

des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services a la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed., conservateur; — Devémy; — Grodée; — Jouffroy, H.; — Herlin, Auguste; — Souchon, professeur de peinture; — Benvignat, architecte.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM. Macquart, président; — Degland, ✱; — Bailly; — Testelin; — Lestiboudois, Th.; — Verly.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par

le chevalier Wicar, peintre natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la Société des sciences, et dont voici la composition.

MM. Benvignat, architecte ; — Delezenne, professeur de physique ; —Verly ; — Legrand, avocat ; — Th. Lestiboudois, docteur en médecine.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, président ; — Darras, juge d'instruction, vice-président ; — C. Pieters, secrétaire ; — A. Philippe, secrétaire adjoint ; — Darras, médecin ; —Lefebure, — Verquelle, — Schoutheer fils, — Lequoy, — Develle, — Forcade père, — Forcade fils, — Gegout, — Cuel, — Thélu fils.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc, toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. De Warenghien père, membre honoraire ; — Bigant, conseiller ; — Duhem, docteur médecin ; — Duthillœul, bibliothécaire ; — Estabel, avoué ; —Giroud, directeur de l'école normale ; — Minart, conseiller ; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie ; — Rossignol, président du tribunal ; — Tailliar, conseiller ; — De Warenghien, id.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller; — Courtray, receveur municipal ; — Delannoy, pharmacien ; — Dupont, peintre ; — Escalier, docteur ; — Fache, statuaire, — Guillet, ancien inspecteur des écoles ; — Raoult, professeur au lycée ; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. MM. Balthazard, propriétaire ; — Deguerne, Fréd., propriétaire ; — Delplanque, vétérinaire; — Farez, contrôleur des douanes ; — Foulon, juge-de-paix ; — Gelez, docteur ; — Mangin, idem ; — Panien, idem ; — Potiez-Valéry, chef de bureau ; — Tesse, docteur ; — Vasse, professeur de physique ; — Watelle, docteur ; — Reytier, docteur en médecine, membre honoraire.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 400 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente composée de membres de la Société des sciences. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, président ; — Pesier, Edm., secrétaire ; — Courtin, — Gravis, Antonin ; — Dutemple, — Gravis, — Luzardi.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la Société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie, le drame et le grand-opéra accessoire.

Directeur, M. Prilleux.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Marles-Dargis.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Réju-Debacker.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le Conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

Administrateurs. MM. le maire, président ; — Danel, vice-président ; — Tilloy-Casteleyn, trésorier ; — Béeu ; — Hiolle : — Cousin ; — F. Crespel ; — H. Cuvelier ; — Ed. Desrousseaux ; — A. Théry ; — Legrand, substitut. = Secrétaire-archiviste, M. Ed. Winter.

Professeurs. — Chant. — Classe de chant et de vocalisation ; — pour les demoiselles, Mlle. Florin ; — pour les hommes, M Perugini. = Classe de solfége ; — pour les demoiselles, M. Ed. Français ; — pour les hommes, M. Leplus fils. = Classe élémentaire de solfége : pour les demoiselles, Mlles. Franke et Fourmestraux ; — pour les hommes, MM. Lerouge et Martin. = Classe de piano (demoiselles) : M. Lavainne fils. = Classe élémentaire de piano : Mlles. Leterme et Franke. = Classe de violon : M. Muller. =

Classe de violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. == Classe de solfége et chœurs pour adultes : M. Leplus fils.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, président; — Reynart; vice-président; — Devémy, secrétaire; — Barrois, François, négociant; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie; — Verly, architecte; — Jouffroy, receveur municipal; — De Melun, conseiller municipal; — Herlin, Auguste, négociant; — Meugy, ingénieur des mines; — Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées; — De la Frémoire, idem.

ÉCOLE DE PEINTURE ET DE DESSIN OMBRÉ.

MM. Souchon, professeur-directeur; — Cadet de Beaupré, professeur en second.

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS DU DESSIN.

M. J. Brissez, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE, DE MÉCANIQUE ET DE DESSIN APPLIQUÉS AUX ARTS ET MÉTIERS.

M. Granofski, professeur.

COURS DE DESSIN LINÉAIRE.

MM. Lemaire-Dequersonnière, Granofski, professeurs.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Benvignat, professeur.

COURS DE PERSPECTIVE.

M. Lemaire-Dequersonnière, professeur.

COURS DE PHYSIQUE.

M. Delezenne, professeur.

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✻, professeur.

COURS DE ZOOLOGIE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, profes eur,

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M Brigandat ; — partie chirurgicale, M. Van derhagen, titulaire ; — M. J. Brissez, suppléant.

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, professeur.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, président ; C. Bourdon, négociant ; Dagneau fils, négociant ; A. Descroix, propriétaire ; A. Philippe, négociant ; A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture ; Dubuisson, professeur de dessin et de peinture.

ÉCOLE DE MUSIQUE (enseignement mutuel).

M. Dubreu, professeur.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Bouly, Eugène, président ; Dumont, maître de pension ; Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers ; Robert, ancien directeur des postes.

Professeurs, MM. Détry, professeur de violoncelle ; Tingry, professeur de violon ; Duez, professeur de violon et violoncelle ; Brepsant, professeur de clarinette ; Bonnay, professeur d'instruments de cuivre ; Dienne, professeur de solfége.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, président ; Maréchal, vice-président ; Bouly, Eugène, idem ; Foulon, peintre ; Dufrenoy, directeur du Comptoir national ; Flayelle, négociant ; De Baralle, architecte ; Melcent, rentier.

MM. Berger, directeur ; Grohain, professeur.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Mallet, directeur.

DOUAI.

Commission des écoles académiques. Section des arts du dessin. MM. Carrière, professeur de dessin; David, professeur de mathématiques sp.; Dupont, peintre; Fache, statuaire; Lepollart, négociant; Meurant, architecte; Rossignol, président du tribunal; Watelle, docteur.

Section de la musique. MM. Boulanger, négociant; Choulet, compositeur; Delannoy, pharmacien; Estabel, avoué; Luce-Varlet, propriétaire; Mastrick, procureur de la République; Midy, pharmacien; Parmentier, avocat.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉES AUX ARTS

M. Mallet fils, professeur.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Mallet fils, professeur.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Vallet, professeur honoraire; Chevalier-Dubrulle, professeur; Druelle, Érasme, professeur adjoint.

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, professeur.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation; Nourit aîné, professeur de vocalisation; Lesage, professeur de violoncelle; Nourit aîné, professeur de solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Ponce, professeur de basson, de hautbois et de piano; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur adjoint; Devred, professeur de clarinette; Nourit père, maître d'études, répétiteur.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DE PARIS.

Membres administrateurs. MM. le maire, président; Dinaux, Arthur; Piérard; Rousseau; Dubois; Cellier; Dupire; Baisier;

artiste-peintre; De Warenghien, Jules; Hamoir, Édouard; Ewbanck, Édouard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Potier, professeur de dessin et de peinture; Grand fils, professeur d'ornement, modelure et sculpture; Bernard, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

M. Evrard, professeur.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, président; Bertherand, vice-président; Girard fils, secrétaire: Teinturier, Adolphe; Bouton, Gillard, Lefebvre fils, Grar, Numa.

Professeurs, MM. Perriquet (solfége et violon); Mohr (clarinette); Hilario (flûte); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à pistons).

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Durieux, (Emile), Castiaux fils, Brack (François), Corne, dit Duquesne.

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Wazemmes. — M. Horemans.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils, — Réant fils, — Guermonprez.
A Cambrai. — MM. Deligne, Carion.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. M. Levecque.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Lefebvre (Edouard).
A Armentières. — M. Garet.
A Roubaix. — MM. Béghin, Vandenbosse (François).
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Vandalle.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huycke.
A Bailleul. — M. Vanneufville.
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — Mme. Hurez (veuve), née Lefer ; Levêque.
Au Cateau: — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
Au Quesnoy. — M. Préseau.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Céret, Dupont.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Décagny, Jouvenel, (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke, (François), Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Collier.

A Roubaix. — MM. Béghin-Defrenne, Burlinchon, Reboux (J.-B.).

A Wazemmes. — M. Fourment.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.

A Bergues. — M. Sifantus-Maes.

A Dunkerque. — MM. Thoris, Pieters, Schoutteer, Vanderest, Rollez, Brasseur, Drouillard, Leys.

A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.

A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jules), Bonniez.

Au Câteau. — M. Dumesnil.

A Avesnes. MM. Viroux, — Regnaudin.

A Trélon. — M. Tricot.

A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface, Dangu.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécart, Henri; Torrez.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent fils,

Castiaux père, Bronner-Bauwens, Leleu, Mlle. Fremeaux, Petitot, Reboux (Gustave), Mouque, Elisa Petitot, femme Cufay, Laurent, (Justine), Debaralle, Parviller (Natalis), Renateaux, Bauchet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Puissaye (J.-B.), Sebert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph) dame Pottier, Dlle. Vandenbossche, Labbe-Hattez.

A Armentières. — M. Delcambre, Dlle. Notelle.

A Haubourdin. — Mme. Schoutter.

A Roubaix. — Mlle Mazure, Mme. Béghin; MM. Caboche, Burlinchon, Dlle. Catteau.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Wasemmes. — M. Carpentier.

A Dunkerque. — MM. Olivier. Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, Renard, veuve Vernières, Mlle. Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys (Pierre), dame Théry.

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bollezeelle. — M. Devulder.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Dehaene, Baelde.

A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, Dlle. Aernouts.

A Estaires. — MM. Dehaisne, Nicaise.

A Hazebrouck. — Mme. veuve Degrave, Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, MM. Schercousse, Bruno, Réant (Louis).

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Cambrai. — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules), Bonniez (Henri).

Au Câteau. — MM. Bonnaire, Terrin, Dumesnil, Drubay.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois,

A Bavai. — MM. Lequien, Bouchet, Jonglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille.

A Trélon. — M. Rousseau, M. Tricot.

A Douai. — MM. Bétremieux, Obez, Foucart, Henri, Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste; Disière, Jacquart, Mme. Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle. Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.
A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).
A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giard, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Le Journal de Lille, Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*, journal politique, chez Danel, imprimeur; co-propriétaire gérant, M. Delporte.

L'Echo du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique; rédacteurs gérants, MM. Arnold et Vandrisse.

Le Messager du Nord, Barbier de Lille, journal politique, littéraire, artistique et scientifique; propriétaire gérant, M. Dusautoir.

La Liberté, journal du Nord de la France; propriétaires, MM. Mansart et Dayez.

L'Abeille Lilloise, recueil hebdomadaire; propriétaire, M. Bracke.

La Boussole, journal d'annonces; paraissant tous les quinze jours; propriétaire, M. Détrez.

Le Papillon, journal littéraire; propriétaire, M. Bracke, imprimeur.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Wazemmes. — *Le Wazemmois*, journal politique et littéraire; propriétaire-gérant, M. Lhéritier; imprimeur, M. Horemans.

Journal mensuel, dédié aux ouvriers; propriétaire, M. Mouque; imprimeur, M. Horemans.

A Dunkerque. *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire-gérant.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord, journal politique, commercial et littéraire, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Ami du Peuple, chez Taverne, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cassel. — *L'Observateur du Nord*, chez Dhubert, imprimeur ; rédacteur gérant, M. Dhubert.

A Cambrai. — *La Gazette de Cambrai, Echo du Nord et du Pas-de-Calais*, chez Chanson, imprimeur ; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Emancipateur ; rédacteur gérant, M. Carion, imprimeur.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes; rédacteur gérant, M. Pety.

Au Câteau. — *Le Journal du Câteau et du département du Nord ;* propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur ;* feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur à Avesnes, rédacteur gérant.

A Maubeuge. — *La Sentinelle de la Sambre ;* chez Decaussenne, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Indépendant du Nord; chez Levecque, imprimeur ; propriétaire gérant, M. Meurs.

A Douai. — *La Feuille de Douai* ; rédacteur gérant, M. Lacqueman ; imprimeur, M. Céret.

Le Mémorial de la Scarpe ; chez Adam, imprimeur et rédacteur gérant.

Le Libéral du Nord ; journal politique et littéraire ; rédacteur gérant, M. Dupont.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais ; recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Jurisprudence de la Cour d'appel de Douai ; rédacteur, M. Delebecque.

L'Echo du Commerce, journal politique, chez Crépeaux, imprimeur ; propriétaire, M. Léopold Lobry.

Revue agricole, industrielle et littéraire ; propriétaire, M. Urbain Feytaud.

La Providence des Travailleurs agricoles et industriels ; revue mensuelle ; propriétaire, M. J. Bernard.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord ;* rédacteur gérant, M. Henry.

L'Echo de la Frontière ; rédacteur gérant, M. Arthur Dinaux.

L'Impartial du Nord ; rédacteur-gérant, M. Prignet.

La Vallée aux Cygnes; propriétaire - gérant, M. Eugène Ponchard.

Le Républicain du Nord ; propriétaires-gérants, MM. Antoine, Clavelly et Desort ; imprimeur, M. Crépeaux, à Douai.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-sept, savoir : cinq hospices généraux ; sept hôpitaux de malades ; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; deux hospices pour les malades et les vieillards ; sept hospices pour les vieillards et les orphelins ; quinze hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance (*).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* **MM. Lemaire, Jules ; — Théls, Alex. — Quillac, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vandewalle, Louis ; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.**

MM. Papillon, receveur ; — Bocage, économe-comptable ; — Verhaeghe, secrétaire

Bergues. *Hospices.* **MM. Joos, Louis ; — Chocqueel, Jean ; — Meesemacker, Benjamin ; — Pastoers, Alexandre ; — Delautre. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Verley, Charles ; — Bastaert, Jacques ; — Pluvier, Winoc ; — Deblock, Louis ; — Demeesmaker, Stanislas.**

MM. Carpentier, Winoc, receveur ; — Vercamer, économe-comptable ; — Cousyn, Augustin, secrétaire.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François ; — Malot, Louis ; — Deschodt aîné ; — Buret, Louis ; — Demeunynck, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire ; — Coquillier, Isidore, économe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles ; — Donckele, Louis ; — Houvenaghel, Louis ; — Dekytspotter, Joseph ; — Sepieter, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Itsweire, Louis ; — Depecker, Charles ; — Scheercousse, Bruno ; — Caboche ; — Champeaux.

MM. Salomé, receveur ; — Scheercousse, secrétaire, économe-comptable.

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme, — Cortyl, — Vandermeersch, — Liéfooghe, — Bollaert père, — Béhaghel, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dequidt, — Colpaert-Vanderberghe, — Poupaert ; — De Coussemaker, Maximilien ; — Leroy, Julien.

MM. Béhaghel, receveur ; — Bubbe, économe-comptable ; — Leroy, secrétaire.

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré ; — Pasteors, Joseph ; — Toulmonde ; — Dutroy, Louis ; — Chevalier, Aimé. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutroy, Louis ; — Dehandschoewercker, Aimé ; — Wackernie, Désiré ; — Wyts, Ch. ; — Chevalier, Aimé.

MM. Dekytspotter, receveur ; — Aernouts, secrétaire ; — Allender, économe-comptable.

Estaires. *Hospices.* MM. Hennion, Edouard ; — Taffin, Zéphirin ; — Deroy, Alex. ; — Degruson, Henri ; — Hennion, Henri = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Priem-Dequirez ; — Fénart, Auguste ; — Hennion-Duflos ; — Degruson, Edouard ; — Taffin, Alidor.

MM. Ducatez, receveur ; — Courdent, secrétaire.

Steenvoorde. *Hospices.* MM. Boone, Amato ; — Klein, André ; — Vanderlinden, François ; — Revel, Germain ; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraefschèpe, François ; — Leuteele, Joseph ; — Dekeuwer, Jean ; — Vanderlynden, François ; — Haeu, Robert.

MM. Lavainne, receveur ; — Bailleul, économe-comptable et secrétaire.

Merville. *Hospices.* MM. Degruson-Williot, — Léturgie, Mathieu ; — Arnould, Etienne ; — Mattelin, Philippe ; — Bridelance, Eugène. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Hue, Maurice ; — Hyott-Adou, — Douillez-Verhague ; — Clarisse-Piat ; — Bridelance, Eugène.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices*. (*) MM. Barrois, François ; — Artaud, Adolphe; — Mariage-Bonte ; — Bommart-Crepy ; — Brame , Louis ; — Bernard-Rouzé ; — Danel , Louis ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Doyen , — Masurel , — Thurin , — Blocquel , — Derasse-Bonte, — Lardinois-Goudeman, — Arbout.

MM. Dumon , Edouard , receveur ; — Lefebvre, contrôleur ; — Dubiez, économe-comptable de l'hospice général ; — Duvochelle , économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ; — Dumoustier, économe-comptable des hospices Ganthois , des Vieux-Hommes et de Stappaert ; — Dürr, secrétaire de la commission des hospices; — Kœguelin de Rozières , secrétaire du bureau de bienfaisance.

Armentières. *Hospices*. MM. Guilbert , Louis ; — Lesage ; — Roussel-Barôn ; — Potel , Adolphe ; — Hadou , Auguste ; = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Marcotte, receveur et secrétaire ; — Musin-Lespagnol, économe-comptable.

La Bassée. *Hospice*. MM. Mannier, Augustin ; — Leleux , Philippe ; — Largent, Aimé ; — Lefrancq, Désiré ; — Proost-Wallerand. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Gruson, André ; — Cappe, Augustin ; — Leleux , Vincent ; — De Saint-Jean , Fortuné ; — Leleux-Duretz.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable

Comines. *Hospice*. MM. Catteau-Lauwick ; — Froidure-Lambin ; — Goeman, Pierre ; — Ghesquière, Antoine ; — Desprez-Dumon. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Cappelle, Louis ; — Delebecque , Louis ; — Roger , Augustin ; — Dumortier , Louis ; — Devos , Jean-Baptiste.

MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance. — Marcotte-Ghesquières , économe de l'hospice ; — Marcotte , Ed., secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Haubourdin. *Hospice*. MM. Derbigny , Henri ; — Poulet-Six ; — Auffray ; — Wicart , Etienne ; — Leroy, Cyr ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Cadot, André ; — Fremaux, Pierre ; — Leroy, Cyr ; — Auffray, Gilles ; — Bonzel , Adolphe.

MM. Lefebvre , receveur ; — Vilain, économe-comptable.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice*. MM. Delannoy , André ; — Poullier-Lutun ; — Gaillard, Narcisse ; — Dhalluin, Jacques-François ; — Fauvarque , E. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Fauvarque,

(*) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Benoît ; — Ghesquier-Pouillier ; — Delannoy-Catrix ; — Delahaye, Pierre-François ; — Pouillier-Lutun.

Roubaix. *Hospice*. MM. Wattine-Wattel, — Delattre-Libert, — Grimonprez-Bossut, — Motte-Duthoit, — Mimerel, Auguste. = *Bureau de bienfaisance*. — MM. Piat, César ; — Flipo, Louis ; —Eeckman ; — Destombes, Louis ; — Prouvost, P.-C.

MM. Leconte, receveur ; — Jourdeuil et Bulteau, économes-comptables ; — Cottigny, secrétaire.

Seclin. *Hospice*. MM. Demeester, Jean-Baptiste ; — Hindré, Charles ; — Duport ; — Decourtray, — Cottignies. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Descloquemant, Henri ; — Mollet, Séraphin ; — Descloquemant, François ; — Moreau, Pierre-Joseph ; — Duquesne, Louis.

MM. Paix, receveur ; — Prache, économe-comptable ; — N..., secrétaire de la commission de l'hospice.

Tourcoing. *Hospice*. MM. Wattine, Charles ; — Roussel-Caulliez, — Timal-Pollet, — Wattine, Louis ; — Wattel, Henri. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Duquesnoy-Wattel ; — Lorthiois-Debuigne ; — Desurmont, Marcelin ; — Gros-Lorthiois ; — Preuvost.

MM. Debuigne, receveur et secrétaire ; — Tranoy, économe-comptable.

Wattrelos. — *Hospice*. MM. Dubrulle, Louis ; — Carette-Desfontaine ; — Agache-Duthoit ; — Meurice, Pierre ; — Lezy-Carette. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Picavet, Liévin ; — Labis, Jean-Baptiste ; — Lefebre, Florimond ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-François.

M. Fourlinnie, receveur et économe-comptable ; — Bettremieux, secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices*. MM. Mazingue, Pierre ; — Toussaint, Théophile ; — Corroyer, Albert-Joseph-Napoléon ; — Leroy, Louis. — N.... = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur ; — Croquefer, économe-comptable ; Wilbert, secrétaire.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospice*. MM. Delagorce, — Leloup, — Azambre, — Herbecq, Isidore ; — Ducarne, Théodore. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Denis ; — Houzé, Emmanuel ; — Ducarne, Henri ; — Lecompte, Valery ; — Caverne fils.

MM. Michaux aîné, receveur ; — Malfait, Antoine ; économe-comptable et secrétaire.

Landrecies. ***Hospice.*** **MM. Marie, Jean-François; — Motte, Henri-Aimé; — Barthélémi, Jean-François; — Gabet, Antoine; — Béthune, Anselme. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchâteau, Pierre; — Boutteaux, Charles; — Merlin. Augustin; — Bonnaire, Jean-Baptiste; — Passefort, Georges.**

MM. Descamps, receveur; — Merlin, économe-comptable; — Madoulé, secrétaire.

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, — Horrie, Hector; — Gobert; — Baral père. — Algrin. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Lengrand, — Levecque, Emile; — Autier, père; — Colnion, Louis; — Damiens, Désiré.

MM. Lucq, receveur; — Boutté, économe-comptable; — Lebon, secrétaire.

Le Quesnoy. — *Hospices.* MM. Delannoy, Jean-Baptiste; — Demonteville, Eugène; — Honoré, Philippe; — Duquesne, Louis; — Vallez, André. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné; — Rigolet, Nicolas; — Lutz, François; — Desquenne, Benoît; — Legrain-Pritte.

MM. Baillion, receveur et économe de l'hospice; — Vandamme, secrétaire.

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy; — Delhaye-Hombert; — Degrelle; — Michaux; — Honeteau, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy; — Bever; — Barthélemy; — Bernard-Macaire; — Delhaye-Humbert.

M. Georges, receveur.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault, — Danel, — Dumon, ✻; — Desfontaines-d'Azincourt, — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Lacombe, receveur; — Dubois et Vadot, économes comptables; — Brassart, secrétaire.

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon; — Parmentier; — D'Herbais; — Heren, Louis; — Wacquez. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Wacquez, Auguste; — Williate, Pierre; — Vion, Albert; — Pillot. — N....

Orchies. *Hospices.* MM. Josson. Gilbert; — Tréca-Tréca; — Warocquier, Jean-Baptiste; — Delemer, Louis; — N..... = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Crombez, secrétaire; — Martin, receveur et économe-comptable.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Leclercq; — Claisse, Jean-

Baptiste ; — Hocques-Desmazures ; — Delecourt-Dubois ; — Bouton, Ernest. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, receveur ; — Leflan, contrôleur ; — N. . . . , économe-comptable ; — Mabille , secrétaire.

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Louis ; — Guislain, François ; — Basier , Casimir ; — N...N... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Remy, Eugène ; — Loubert, Louis ; — Dusart-Cuvelier; — Monnier, Henri ; — Hautrive, Louis.

MM. Mériaux , receveur et secrétaire ; — Waterloo, économe-comptable.

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne ; — Brousses, Gaspard ; — Lefebvre-Dumont ; — Dugnolle, Eloi ; — Petit, Guillaume. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Douchemont, receveur ; — Noël, économe-comptable et secrétaire.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Un réglement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables , sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Danselle, membre du Conseil général et maire d'Armentières ; Delebois, adjoint au maire ; Pouchain-Boutry ; Cery ; Cordonnier.

Directeur, M. Guilbert ; médecin, M. Butin ; receveur, M. Lemoyne ; économe, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Charles Verley, président ; Mariage-Bonte ; Champon, Emile, membre du conseil général ; Théodore Rouzé ; Brame fils, secrétaire.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats; médecin, M. le docteur Gosselet ; aumônier, M. l'abbé Durot ; économe-comptable, M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin, M. Joire.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. MM. Guilbert, Louis, directeur ; Willeman, contrôleur.

A Lille. MM. Lalo, ✻, directeur ; Masurel, contrôleur.

A Cambrai. MM. Maronniez, directeur ; Wilbert, contrôleur.

A Douai. M. Ch. Mellez, directeur.

A Valenciennes. MM. Hourdequin, directeur ; Leflan, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.
A Hazebrouck. MM. Deschodt; Decool, Kien.
A Lille. MM. Delannoy, Théry, N...
A Cambrai. MM. Leroy, Renard, Dutemple.
A Avesnes. MM. Clavon, Hannoye, Désiré; N... Membres adjoints, MM. Maurice, Hannoye, Prosper.
A Douai. MM. Leroy, Emile; Parmentier: Deledicque.
A Valenciennes. MM. Dupont, Dubois, Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et premier novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, premier décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Darras, juge d'instruction, président; Dapouy, Aug., vice-président; Hovelt, notaire, secrétaire; Carlier, négociant, secrétaire adjoint; Auguste Petyt, négociant; Morel-Agie, idem; Dessurne, père, idem; Hector Féron, idem; Caron, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snaude, propriétaire.

LILLE. MM. le maire de Lille, président; Charvet-Barrois, vice-président honoraire; Descamps père, Auguste, vice-président; Dumon, Ed., secrétaire; Morel; Cordonnier, Fidèle; Martin-Muiron; Tailliar-Desreumaux; Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, président; L. Lecomte, vice-président; A Delefosse, secrétaire; L. Frasez, vice-secrétaire; H. Delattre; J.-B. Dujardin; J. Renaux-Lemerre; L. Wattine; L. Defrenne fils; Requillart-Screpel; L. Screpel; Grimonprez-Bossut; Florin-Bossut; Ernould-Bayart; Lepoutre-Parent; Réquillart-Desaint.

TOURCOING. MM. le Maire de Tourcoing, président; Desurmont, Henri; Nollet, Lucien; Motte, Ph.; Hassebroucq, Victor; Leurent, Jules; Lemaire-Requillart; Dewavrin, Auguste: Lorthioir-Leplat; Duvillier-Motte; Destombes-Wattinne; Roussel de Livry; Deroubaix, Henri; Jourdain-Defontaine.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, président ; Maréchal ; Defrémery ; Savary ; Happe aîné ; Dufresnois ; Toussaint, Théophile ; Farez, Eugène ; Duvivier ; Brunelle ; Dollez ; Bouly, Eugène ; Taffin.

AVESNES. MM. le maire, président ; Davoine, vice-président ; Beaumont-Lobez, secrétaire ; Meunier, idem ; Leloup, ✻ ; Mary, Romain ; Georges, Hector ; Guillemin, négociant ; Hannoye, avoué ; Mauricé, avocat ; Ducarne ; Bonnaire ; Aubry fils ; Poly, Jules.

MAUBEUGE. MM. Bottieau, maire, président ; Quivy, vice-président ; Bayart, Edouard, secrétaire ; Deladrière ; Autier, Jules ; Bottieau, Rupert ; De la Gorce ; Autier, Pierre ; Autier, Emmanuel ; Sculfort ; Froissart ; Lucq, Emmanuel.

DOUAI. MM. Danel, Paul, avocat, président ; Leroy, Emile, avocat, secrétaire ; Bois, Constant, propr. ; Bommart, Anacharsis, propr. ; Campion, propr. ; ancien notaire ; Capon père, idem ; Caplain, militaire retraité ; Courtray, receveur municipal ; Danniaux, juge d'instruction ; Debailliencourt, notaire ; Deguerne, conseiller à la cour d'appel, Delorme, propriétaire ; Escalier, docteur en médecine ; Honoré, avocat ; Leboucq de Ternas, administrateur des hospices ; Lagarde, conseiller à la cour d'appel ; Loubry, contrôleur à la fonderie ; Minart, conseiller à la cour d'appel ; Nutly, ancien avoué ; Quéant, mayeur des mesureurs ; De Warenghien, propriétaire ; Preux, ancien procureur-général.

VALENCIENNES. MM. Debailliencourt, président ; Deruesnes, secrétaire ; Boulan ; Paillot, archiviste ; Bertherand ; Boulan, Charles ; Desfontaines de Preux ; Girard fils, avocat ; Lelièvre, Charles ; Gellé, Charles ; Rousseau fils, avocat ; Pesier, Emile ; Douai, ancien notaire.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Joseph de Montépin.
Lille. M. Kœguelin de Rozières.
Roubaix. M. A. Laignel.
Tourcoing. M. Deherripon.
Cambrai. M. Delattre, Victor.
Avesnes. M. Colinet.
Maubeuge. M. Levecque.
Douai. M. Dincq.
Valenciennes. M. Lebarbier.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

LILLE.

La Société de charité maternelle instituée à Lille a pour but de soulager

les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, N...
Présidente, Mme. Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes, Mmes. Lethierry-Virnot, Briansiaux-Bigo.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement, Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Coquelle, Masse-Lefebvre, Mlle. Dumon, Mme. de Geneviève.

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier-Roussel, Dehau-Deleruyelle, Charvet-Fockedey, Vannière, Catoire, De Melun, Terwagne, A. De la Serre, Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. Mmes. Lepercq. Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Briansiaux-Bigo, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Dumon-Lefort, Mlles. Aubriot, Desjardins.

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Cuvelier-Decroix.

5.e arrondissement. Mmes. Révoire, Ve. Lefebvre-Lebrun, d'Assignies, Charvet-Barrois, Salavie, Fruict des Parcqs.

VALENCIENNES.

Un arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères, Mmes. M. Serret, S. Delaserre.
Trésorière, Mme. Waternau.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette Société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt; à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSION DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une cour d'appel, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur de la République, sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. MM. Tétut, avoué; Monnier, négociant; Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Fontemoing, avocat; Vandeper, avocat.

Hazebrouck. MM. Quenson, vice-président; Vandewalle, Justin; Debuyser, Justin; Vandewalle, Désiré; Kien, Adolphe.

Lille. MM. Paillart, vice-président; Marchand, juge-de-paix, secrétaire; Lefebvre, curé de Saint-Étienne; Legrand, Pierre, avocat; Dancoisne; Barrois, François; De Melun; St.-Léger aîné.

Cambrai. MM. Leroy, notaire; Renard, avocat; Filbot; Maréchal; Toussaint-Lallier.

Avesnes. MM. Maurice-Bernard, vice-président; Paul, ancien avoué; Ducarne, brasseur; Pecard, avoué; Renotte, Valéry.

Douai. MM. Bois, propriétaire, vice-président; Gronnier, ✻, docteur en médecine; Campion, propriétaire; Melloz, directeur du mont-de-piété; Rossignol, président du tribunal; Nutly, ancien avoué; Lenglet, conseiller à la cour d'appel.

Valenciennes. MM. Mariage, Ch., vice-président; Tombe, Désiré, trésorier; Duchateau, Florent; Claisse; Ruelens.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Watelle, médecin, et Dhour, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Eliet; Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet; Dunkerque, M. Rickebusck; Hazebrouck, M. Annoire; Lille, M. Pacile; Cambrai, M. Libert; Avesnes, M. Renaut; Valenciennes, M. Plouvier.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président; du premier président de la cour d'appel, du procureur-général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur de la République; de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre, membres du conseil général; Menche et Kuhlmann, membres du conseil d'arrondissement.

Employés de l'administration, MM. Poutignac de Villars, directeur; Andorre, sous-directeur; Foucart, inspecteur; Béguin, greffier-comptable; Paris, greffier; Vandenbusche, aumônier; Flament, aumônier adjoint; Guilmot, ✻, médecin; Billon, docteur en médecine, chirurgien; Martin, pharmacien; Tourtay, instituteur; Bellior, instituteur-gérant; Contamine, Agnus et Bailleul, commis aux écritures; Dupont, gardien-chef.

Entrepreneur des services et travaux, M. Wallut.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vieillard d'Estrées, à Lille, rue des Arts, 20.
Premier commis de la direction, M. Duhamel.
Inspecteur, M. Gagnière, à Lille.
Vérificateurs, MM. Waymel, de première classe, à Cambrai; Suchet, idem, à Lille; Poissonnier, idem à Lille; Walter, idem à Douai; Lambert, idem à Dunkerque; Honoré, de troisième classe, à Avesnes; Duponchel, idem à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Bertrand,	à la direction.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot,	
Timbreur, M. Trinquecoste,	
Tourne-feuilles, la veuve Braccio,	

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre, ouvert à toute heure, rue de Paris, N.° 126. à Lille; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans des communes rurales du département.

BUREAUX.

Bureaux		Receveurs.
Bergues		MM. Demool.
Bourbourg		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et actes judiciaires	Delamarre.
	Hypothèques	Follez.

		Receveurs.
Gravelines	MM.	Lecointe-Desiles.
Hondschoote		Wallez.
Wormhoudt		Duché.
Bailleul		Rossert.
Cassel		Malot.
Hazebrouck.	Enregistrement	Gratian.
	Domaines et hypothèques	Leconte.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Boutonnet.
Armentières		Calonne.
Cysoing		Harbaville.
Haubourdin		Sy.
La Bassée		Larangot.
Lannoy		Loreau.
Lille.	Enregistrement	Duhamel.
	Successions et timbre	Devienne.
	Domaines, actes judiciaires et timbre	Monnoyeur.
	Hypothèques	Varry.
Pont-à-Marcq		Hablot.
Quesnoy-sur-Deûle		Dossier.
Roubaix		Avignon de Morlac.
Seclin		Aubry.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Cambrai.	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
	Hypothèques	Lacaze.
Carnières		Picart.
Clary		Charles.
Le Câteau		Barrière.
Marcoing		Demonchaux.
Solesmes		Bottiau.
Avesnes.	Enregistrement	Martin.
	Hypothèques et domaines	Samin.
Bavay		Jacquet.
Berlaimont		Leidié.
Landrecies		André de Brueil
Le Quesnoy		Dupont.
Maubeuge		Pouillaude de Carnières.

		Receveurs.
Solre-le-Château	MM.	Bonneau.
Trélon		Charrel.
Arleux		Baillet.
Douai.	Enregistrement	Déprès.
	Domaines et actes judiciaires	Wavrin.
	Hypothèques	Chambert.
Marchiennes		Bacaud.
Orchies		Lahaussois.
Bouchain		Martinot.
Condé		Cornet.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Bernard.
Valenciennes.	Enregistrement	Piérart.
	Domaines	Lefébure.
	Hypothèques	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. H. Renard, à Lille.
Inspecteur, M. Prisse, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Contrôleur principal, M. Vittié, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. de Marsilly, à Roubaix ; Bonnet, à Valenciennes ; De Morcourt, à Dunkerque.
Contrôleurs de première classe, MM. Maury, à Cassel ; Bigot, à Maubeuge ; de Monchaux, à Saint-Amand ; Pannerot, à Lille ; Lefebure, au Quesnoy ; Vion, à Douai.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Dufaux, à Cambrai ; Delespaul, à Lille ; Duchastelet, à Hazebrouck.
Contrôleurs de troisième classe, MM. Gillet, à Cambrai ; Pradel, à Avesnes ; Bournichon, à Wazemmes.
Surnuméraires, MM. Lelièvre, Fournier, Lefrançois, Versimmen ; Prisse, Florent, aspirants hors de concours.

CADASTRE.

M. Heurley, géomètre en chef.
M. Ricard, géomètre triangulateur.
MM. Vigreux, D'Herbomez, Durand, Dufour, Ponsot, Balligand, Couteaux, Dupuis, géomètres de première classe.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur-général des finances du département par intérim, M. Cabaret, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Péterinck, à Dunkerque ; Montaignac, à Hazebrouck ; Cordier, à Cambrai ; Asselin, à Avesnes ; Guilmot, ✻, à Douai ; Petyt, à Valenciennes.

Payeur du trésor national, M Cochelet, ✻, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES,

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. Molroguier, ✻, à Lille.

Bureaux de la direction. MM. Borel, premier commis ; Morel, deuxième commis ; Tranchepain, Chocqueel, Sanson, Létocart, Mons, Deberckem, Dethoor, Sabès, Courtois, Debert, Huguier, Merchez, Chassignet, Lampstaes, Chenille de Bardy.

Inspecteur, M. de Bavay, à Lille.

Contrôleurs ambulants, MM. Morel, Caron, Le Couturier, Jeronnez, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Contrôleur principal, M. Morel, à Dunkerque.

Premier commis, M. Renault ; deuxième idem, M. De Finfe.

Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Charvet, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Guillotaux ; Joly, à Dunkerque ; Martin, à Bergues.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Duchet, à Bergues ; Jeanson, à Bourbourg ; Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Contrôleur principal, M. Schmit Van Derselaer, à Hazebrouck.

Receveur particulier, entreposeur et chef d'arrondissement, M. Spycket, à Hazebrouck.

Commis, M. Michel, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville, MM. Cagin, à Hazebrouck; Armynet-Duchatelet, à Bailleul.

Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Receveur principal, M. Gréard, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. Lanet, à Lille.

Contrôleurs, MM. Langlois, Martin, Douet, à Lille.

Contrôleur près l'entrepôt des sucres, M. Lejosne, à Lille.

Receveur, M. Petau Grandcour, à Lille.

Contrôleur de garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Durain.

Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Sutils.

Receveur particulier sédentaire, M. Lenglet.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Lefort des Ylouses.

Receveur particulier sédentaire, M. Vallin.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Baudron de Lamotte.

Receveur particulier sédentaire, M. Mosac.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Grosdemange.

Receveur particulier sédentaire, M. Collombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Mangnier.

Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Contrôleur principal, M. Simonin, à Cambrai.

Premier commis, M. Raoux; deuxième idem, M. Heron; troisième idem, M. Vergnère.

Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Renault, à Cambrai.

Contrôleur de ville, M. Nogret, à Cambrai.
Receveur de navigation, M. Dequevauvillers, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Contrôleur principal, M. Bévière, à Avesnes.
Premier commis, M. Lantin ; deuxième idem, M. Brondel.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Cagin, à Avesnes.
Contrôleur de ville, M. Jacob, à Maubeuge.
Receveur particulier sédentaire, M. Lavaud, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Contrôleur principal, M. Dupont, à Douai.
Premier commis, M. Devos ; deuxième idem, M. Guerout.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Derenty.
Contrôleurs de ville, MM. Rody, à Douai ; Bourgogne, à Cantin.
Receveur particulier sédentaire, M. Blair, à Arleux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Contrôleur principal, M. Sorbier, à Valenciennes.
M. Kolb, premier commis ; M. Monard, deuxième idem ; M. Borel, troisième idem ; M. Tanton, quatrième idem.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Nozerine, à Valenciennes.
Contrôleurs de ville, MM. Boudin, à Valenciennes; Foucault, à Marly,
Contrôleur de garantie, M. Chappuy, à Valenciennes.
Receveur de navigation, M. Magon-Dubos, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Saint-Amand.

Contrôleur de ville, M. Boudville.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinard.

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville, M. de Rivière.
Receveur particulier sédentaire, M, Dupont.
Receveur de navigation, M. Cabrol.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Derély.
Receveur particulier sédentaire, M. Alleyrat.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Meynier.
Receveur particulier sédentaire, M. Moliérat.

SERVICE DES TABACS.

(Par arrêté du gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au premier janvier 1852, par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1850, 1,176 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,211,000 kilog. de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.......	1,080	hectares,	3,000,000	kilog. de tabac.
Hazebrouck.	96	id.,	211,000	id.
Total..	1,176		3,211,000	

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Roucher, ✻, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Bergé, ✻.
Contrôleur de fabrication, M. Daviel.
Garde-magasin, M. Rocaz.
Sous-contrôleur de fabrication, M. Petit-Dufrenoy.

Bureaux.

MM. Jehl, premier commis.
Méchin, deuxième idem.
Duchesne, commis de première classe.
Lecharpentier, commis de deuxième classe.
Dezobry, commis de troisième classe.
Destrès, commis de troisième classe.
Applincourt, surnuméraire.
Roger, chef de fabrication.

CULTURE.

Magasin N.° 1.

Garde-magasin, M. Zambeaux, à Lille.

Contrôleur de magasin, M. Lecuyer.
Contrôleur de culture, M. Leger.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. Bizot, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Duranton, à Lille.
Contrôleur de culture, M. Decocq.

Magasin de transit, à Dunkerque.

Garde-magasin, M. Fleurent.
Contrôleur de magasin, M. Joudain.

Magasin de Merville.

Garde-magasin, M. Chemin.
Contrôleur de magasin, M. Buzenot.
Contrôleur de culture, M. Vallage.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing, c'est-à-dire un développement de frontière de 18 myriamètres.

La direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes et une partie de ceux de Douai et de Lille.

Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de la République, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, quatre principalités et treize capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de six principalités et de quinze capitaineries. Son personnel est de 1,305 employés, savoir : 14 employés supérieurs; 116 employés de bureaux et 1,175 employés du service actif.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. de Kolly, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Laffon de Ladebat, premier commis; Journel, second idem; Delattre, troisième idem; Chabanel, commis attaché; Bouly de Lesdain, idem; Faucheux, idem; Déborde, idem.

MM. Bouve, de Hangest, Servais et Buyssens, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Boucher-Précour, ✻, inspecteur principal.
Tarayre, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Maréchal, receveur principal.
Delaetre, sous-inspecteur sédentaire.
Matis, idem.

Contrôleurs. MM. Collin, Birot de Ruelle, Lauwers, Philippe.

Vérificateurs. MM. Mathorez, Sordot, Perrette, Crepin, Pétiaux, Perard, Lefevre, Gromier.

Commis principaux de première classe. MM. Hovelt, Paris, Desirat, Cadet dit Degravier.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Morel, Victor; Cornemont, Espicier.

Commis de première classe. MM. Simon, Olivier, Foigne, de Gouyon de Beaucorps, Dany.

Gardes-magasins. MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, receveur; Martin, Devaux, Verriez, visiteurs; Carnin, garde-magasin.

Zuydcoote, MM. Parenthou, receveur; Deman, visiteur.

Ghyvelde, M. Brochart, receveur.

Hoymille, M. Bauchet, receveur.

Labrouckstraete, M. Schüler, receveur.

Oost-Cappel, MM. Cabagnet, receveur; Caron, visiteur

Wormhoudt, M. Eloy, receveur.

L'Étoile, M. Dugard, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Faudacq, capitaine à Dunkerque.
Leroy, lieutenant à Dunkerque.
Danctoville, lieutenant à Dunkerque.
Bimont, idem idem.
Suvelier, idem à Fort-Philippe.
Sénéca, idem à Mardyck,
Dromaux, idem à la Tente-Verte.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Boileau, capitaine à Hondschoote.
Heine, lieutenant à Ghyvelde.
Chassaing, idem à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Warhem, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Guillain, capitaine à Bergues.
Venet, lieutenant à Téteghem.
Cauchy, idem à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Thouret, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, receveur principal.
Vanderpol, commis principal de deuxième classe.
Vandaele, commis de première classe.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque, M. Angois, receveur.
Steenvoorde, MM. Doublet, receveur; Pestel, Deschamps, visiteurs.

Boeschêpe, M. Collin, receveur.
Schaexhen, M. Coquelet, receveur.
L'Hazewinde, M. Derudder, receveur.
Bailleul, MM. Doué, receveur; St.-Amour, Huet, visiteurs.
La Cornette, M. Morin, receveur.
Outtersteene, M. Moucheront, receveur.
Lacdorne, MM. Blanc, receveur; Gorsas, visiteur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Cédé, capitaine à Steenvoorde.
Boville, lieutenant à Godewanswelde.
Sindic, idem à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, capitaine à Méteren.
Choteau, lieutenant à Berthen.
Demory, idem à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Féautrier, capitaine à Hazebrouck.
Bouchez, lieutenant à Strazeele.
Lafontaine, idem à Bavinckhove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinckhove, Hazebrouck, Caëstre, Strazeele, Outtersteene et la Verte-Rue.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Prevost, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Dutrembley, receveur principal.
Petit-Clerc, commis principal de première classe.
Watin, commis principal de deuxième classe.
Malingre, commis de première classe.
Faton, idem.
Sallès-Bonny, idem.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau, MM. Leleu, receveur; Demametz, visiteur.
Pont-de-Nieppe, MM. Nollen, receveur; Mundtvieller, visiteur.
Houplines, M. Tardé, receveur.
Bizet, M. Bouché, receveur.
Pont-Rouge, MM. Chouffe, receveur; Herbeck, visiteur.
Deûlémont, MM. Delaporte, receveur; Cary, visiteur.
Pont-de-Warnêton, M. Defontaine, receveur.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Doyelle, receveur.
Comines, MM. Bouvy, receveur; Baranger, visiteur.
Wervicq, MM. Baëhler, receveur; Ganevol, visiteur.
Rue de la Lys, M. Verron, receveur.
Steenwerck, M. Bouché, receveur.
Wez-Macquart, MM. Buhot, receveur; Cardock, visiteur.
Pérenchies, M. Choquet, receveur.
La Chapelle-Grenier, M. Laude, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. David, capitaine à Armentières.
Ducornu, lieutenant à Houplines.
Colombier, lieutenant à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Vernet, capitaine à Comines.
Delobel, lieutenant à Wervicq.
Aublin, lieutenant à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Beaucertain, capitaine à la Chapelle-Grenier.
Mégras, lieutenant à Wez-Macquart.
Deneuville, lieutenant à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades des Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, L'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

M. Bonard, inspecteur principal.

Service des Bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✻, receveur principal.
Demeaux, inspecteur sédentaire.
Beuzard, sous-inspecteur sédentaire.
Maupin, contrôleur.

Vérificateurs. MM. Jamin, Laurence, Déus, Demon, Bergerot, Bianchi.

Commis principaux de première classe. MM. Tugghe; Hébert.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Woirhaye; Blouet; Guéricy; Glénisson.

Commis de première classe. MM. Siregrand-la-Campagne; Leclercq; Sinsoilliez; Six; Bellon; Chaubard; Ledez.

Commis de deuxième classe. M. Charle.

Surnuméraires. MM. Lancel; Duhem.

Garde-magasin. M. Parsy.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Fabrique de la Madeleine-lez-Lille, MM. Vaillant, commis de première classe; Filliastre, commis de deuxième classe.

Fabrique de Loos, MM. Quignon, commis de première classe; Lefebre, commis de deuxième classe.

Halluin, MM. Bouchez, receveur; Evrard, Gérard, Acker, visiteurs.

Riscontout, MM. Morin de la Pillière, receveur; Hus, visiteur.

La Marlière, M. Minon, receveur.

Le Touquet, M. de Lamustière, receveur.

Tourcoing, MM. Mathorez, sous-inspecteur; Vandeville, receveur; Delannoy, Fay, Hinet, Isle, Delevaque, Lefrançois, visiteurs.

Roubaix, MM. Parsy, receveur; Copin, Millot, Perret, Carion, Krabbe, visiteurs.

Wattrelos, MM. Vandeville, Louis, receveur; Monnier, Gervoson, visiteurs.

Leers, M. Legaigneur, receveur.

Toufflers, MM. Hautier, receveur; Chelloneix, visiteur.

Lannoy, M. Caire, receveur.

Baisieux, MM. Luère, receveur; Goupin, St.-Quentin, Delfaut de Belfort, visiteurs.

St.-André, MM. Rouxel, receveur; Malleville, visiteur.

Marcq-en-Barœul, MM. Magnin, receveur; Taverne, visiteur.

Mons-en-Barœul, MM. Châtelain, receveur; — Faucheur, visiteur.

Fives, MM. Marthory, receveur; — Reger, visiteur.
Pont-à-Marcq, MM. Langevin, receveur; — Topin, visiteur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Blutel, capitaine à Tourcoing (Ville).
Foigne, lieutenant, idem.
Désoriez, idem à Tourcoing (station).
Collart, idem à Roncq.
Husson, idem à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, Lamarlière, Touquet, Tourcoing (ville) Tourcoing, (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

MM. Grandjean, capitaine à Chéreng.
Pauchet, lieutenant à Baisieux.
Gelon, idem à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Dineux, capitaine à Lille.
Sant, lieutenant à St.-André.
Dromaux, idem à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

CAPITAINERIE D'ENNETIÈRES.

MM. Duval, capitaine à Ennetières.
Dardenne, lieutenant à Sainghin.
Dufeutrel, idem à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin et Pont-à-Marcq.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Greterin, ✻, directeur.

Bureaux de la direction

MM. Cabanes, premier commis; Nortier, deuxième idem;

Serpette, troisième idem; Vandal, quatrième idem; Charligny, cinquième idem; Hugon, sixième idem.

Surnuméraires, MM. Ponchau, Mineur, Foucart, Grobin, Golbert.

INSPECTION D'ORCHIES.

Inspecteur, M. Chabot.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est Orchies.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Germain, receveur principal.
Farez, contrôleur, détaché à Douai.
Carerre-Tisné, vérificateur.
Delcroix, commis de première classe.
Courtois, commis de première classe.
Van-Bambeke, idem de deuxième classe.
Willems, surnuméraire.
Cysoing, M. Rogier, receveur.
Bourghelles, M. Henrion, receveur.
Mouchin, MM. Dorigny, receveur; Gautier, visiteur.
Marchiennes, MM. Thiéry, receveur; Bouchez, visiteur.
Flines, M. Julien, receveur.
St.-Amand, MM. Lesage, receveur; Bertherand, Le Mareschal, visiteurs.
Rumegies, MM. Paravicini, receveur; Honoré, visiteur.
Maulde. MM. Gobin, receveur; Pierrot, visiteur.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

MM. Tests, inspecteur.
Marrier de Chanteloup, surnuméraire.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lienx sont à Condé et à Valenciennes.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Sayvé, receveur principal à Condé.
Brienne, sous-inspecteur idem.
De Baritault, Lelièvre, Georges, Macqueron, vérificateurs.
Huin, commis principal de deuxième classe.
Weyer, Ruyssen, St.-Martin de Beyrie, commis de première classe.
Fresnes, M. Dineux, receveur.

Mortagne, MM. Thouvenin, receveur; Faivre, Nicolas, visiteurs.

Hergnies, M. Tricot, receveur.

Vieux-Condé, M. Sapin, receveur.

Bon-Secours, MM. Fontaine, receveur; Lacauchy, visiteur.

Crespin, M. Bouché, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Mathorez, receveur principal.

Durand de Prémorel, sous-inspecteur.

Mineur, contrôleur.

Teinturier, Adolphe; Gallien, Honoré, Fournier, Wanwormhoudt, vérificateurs de première classe.

Lelièvre, Auguste, commis principal de première classe.

Kerst, idem.

Genez, Boyer, Cornille, Callery, Teinturier, Camille, commis de première classe.

Pétreinand, surnuméraire.

Blanc-Misseron, MM. Saulteau, receveur; Direy, Honoré, Brugerolle de Vazeille, visiteurs.

Marchipont, M. Drapier, receveur.

Sebourg, MM. Nicollet, receveur; Lhôte, visiteur.

Hellesmes, M. Durand, receveur.

Raismes, MM. Mathieu, receveur; Lecerf, visiteur.

Bruay (route), MM. Courteville, receveur; Delestre, visiteur.

Bruay (canal), M. Abraham, receveur.

Saint-Saulve, M. Lemoine, receveur.

Marly, MM. Tesmoingt, receveur; Luce Dumesnil, visiteur.

Fabrique de soude à Aniche, MM. Charrin, commis de première classe; Leuillier, idem de deuxième classe.

INSPECTION DE BAVAY.

M. Maine, inspecteur.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM. Picot, receveur principal.

Perin, vérificateur de troisième classe.

Millevoix, commis de première classe.

Cordon, idem de deuxième classe.

Bellignies, MM. Bocquillet, receveur; Lecomte, visiteur.

St.-Waast, M. Lairé, receveur.

Hergnies, M. Penaud, receveur.

Hon, M. Lefebvre, receveur.
Malplaquet, MM. Venet, receveur; Meurisse, visiteur.
Gognies-Chaussée, M. Fournier, receveur.
Baudignies, M. Buissart, receveur.
Le Quesnoy, M. de Valensart, receveur.
Berlaimont, M. Morin de la Pillière, receveur.
Petit-Maubeuge, M. Descamps, receveur.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Hains, inspecteur.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Labe, receveur principal.
Debussi, sous-inspecteur.
Laveuve, vérificateur de première classe.
Smet-Jamar, vérificateur de deuxième classe.
Boutté, commis principal; De Bigault-Cazanove, Margaine, commis de première classe.

Bettignies, MM. Mareschal, receveur; Feret, Poncet, visiteurs.
Villers-Sire-Nicole, M. Fournier, receveur
Vieux-Rengt, M. Jourdan, receveur.
Jeumont, MM. Schüler, receveur; Lançon, Lefebvre, Vandenvaero, visiteurs.
Cousolre, MM. Vanderhaeghe, receveur; Jacquet, Guilbert, visiteurs.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, receveur principal.
Hencart, vérificateur de troisième classe.
Aliamet, Leroy de Méricourt, commis de première classe.

Hestrud, M. Billiet, receveur.
Solre-le-Château, MM. Baudoux, receveur; Ferras, visiteur.
Clairfayts, M. Rogiers, receveur.
Eppe-Sauvage, M. Rognion, receveur.
Wallers, M. Dumont, receveur.
Trélon, M. Mullier, receveur.
Ohain, M. Bernard, receveur.
Avesnelles, M. Jaugeon, receveur.

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE D'AUCHY.

MM. Desoriez, capitaine à Auchy.
N...., lieutenant à Nomain.
Ruant, lieutenant à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Capelle et Auchy.

CAPITAINERIE DE ROSULT.

MM. Gesweiller, capitaine au Rosult.
Mouy, lieutenant à Saméon.
Mineur, lieutenant à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Bremegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas, Hasnon et Rosult.

CAPITAINERIE DE FLINES.

MM. De Percy, capitaine à Flines.
Rousse, lieutenant à Faumont.
Aupines, lieutenant à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bersée, Faumont, Coutiches, Flines, Bouvignies, Vred et Marchiennes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE FRESNES.

MM. Français, capitaine à Fresnes.
Gérard, lieutenant à Bruille.
Pourcelot, lieutenant à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bonsecours, Condé, Thivencelles et Fresnes.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Petit, capitaine à Onnaing.
Lefebvre, lieutenant à Blanc-Misseron.
Boulangé, lieutenant à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseaux.

CAPITAINERIE DE WALLERS.

MM. Vinchon, capitaine à Wallers.
Bénard, lieutenant à Fenain.
Rogier, lieutenant à Aubry.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wandignies, Fenain, Hellesmes, Escaudain, Wallers, Bellaing, Aubry et Raismes.

CAPITAINERIE DE MARLY.

MM. Vanheddeghem, capitaine à Marly.
Huart, lieutenant à Valenciennes (station.)
Gueld, lieutenant à Anzin.
Robert, lieutenant à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Aulnoye, Artres, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station).

INSPECTION DE BAVAY.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Bruyère, capitaine à Wargnies-le-Petit.
Rolier, lieutenant à Jenlain.
Landousie, lieutenant à Saint-Waast.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Janlain, Villers-Pol, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Choffez, capitaine à La Longueville.
Coisy, lieutenant à Bavay.
Bras, lieutenant à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

MM. Delafargue, capitaine à Jolimetz.
Challier, lieutenant à Locquignol.
Fouquet, lieutenant à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, capitaine à Maubeuge.
Bouteleux, lieutenant à Villers-Sire-Nicole.
Ladrix, lieutenant à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicolle, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Cousolre et Maubeuge.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Jourdain, capitaine à Solre-le-Château.
Rousselle, lieutenant à Clairfayts.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Willies, Solrinnes et Solre-le-Château.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Dineur, capitaine à Trélon.
Gallichet, lieutenant à Trélon.
Arnould, lieutenant à Wallers.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Royer, capitaine à Avesnelles.
Marchal, lieutenant à Dompierre.
Dourlez, lieutenant à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

Ligne spéciale.

CAPITAINERIE DE SAINT-QUENTIN.

M. Boutet, capitaine à Saint-Quentin.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon. Le capitaine est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiaires de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement

d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'Etat, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,600 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Vicoigne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares, la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par décret du Président de la République, en date du 29 avril 1849, la France est divisée en trente conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Houdouart, à Douai.

MM. Millet, garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.
Doinet, garde-général adjoint attaché à la conservation.
Clauzet, garde à cheval sédentaire attaché à la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Thiéry, inspecteur, chef de service, à Lille.
Castel, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Camus, sous-inspecteur à Valenciennes.
Serval, garde-général à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseau, arpenteur-forestier de l'inspection, à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Raismes, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lambret, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Million, sous-inspecteur au Quesnoy.
Cayet, garde-général à Trélon.
Didion, idem à Landrecies.
Toupet-des-Vignes, garde-général adjoint, à Hargnies.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, arpenteur-forestier de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Un décret, en date du 24 août 1848, de l'Assemblée nationale, contient les dispositions suivantes:

A dater du 1.er janvier 1849, toute lettre du poids de 7 grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à vingt centimes. — Les lettres *de* et *pour* la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe. — Les lettres dont le poids excédera sept grammes et demi, et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, seront taxées à quarante centimes. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes, seront taxés à un franc. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxés à un franc par chaque cent grammes ou fractions de cent grammes excédant. — Les lettres *recommandées* et les lettres *chargées* seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres sera obligatoire. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre, aux prix de vingt centimes, quarante centimes et un franc, des timbres ou cachets, dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Serville, à Lille.

Il y a dans le département du Nord cinquante-deux bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mlle. Aubertin ; Armentières, Mlle. Planckaert; Avesnes, M. Adam ; Bailleul, Mme. de Laugardière ; Bavay, Mlle. Marie du Mesnil; Bergues, Mme. François ; Berlaimont, Mlle. Aporta; Bouchain, Mme. Rieumes ; Bourbourg, Mlle. Desjardins ; Cambrai, M. Ducamp; Cassel, Mme. Desmidt; Caudry, M. Piettre ; Clary, Mlle. Prevost ; Comines, Mme. Asbrouck ; Condé, Mlle. Bossel ; Cysoing, Mme. Legentil ; Denain, Mlle. Prothais ; Douai, M. Baecker ; Dunkerque, M. Gegoult; sous-inspecteur, M. Letellier; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes ; Fourmies, M. Josset ; Gravelines, Mme. V.e Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; Hazebrouck,

M. de Coussemaker; Hondschoote, M. Dekeyser; La Bassée, Mme. Ve. Saubinet; Landrecies, Mme. Barthelemy; Lannoy, M. Semet; Le Câteau, Mme. de Bauchy; Le Quesnoy, Mme. Legerot; Lille, M. Legoing-Daugis; sous-inspecteurs, MM. Hamelin et Dussouchet; Marchiennes, M. Poitau; Masnières, Mlle. Ferry; Maubeuge, Mlle. Loiff; Merville, Mme. Margantin; Moulin-Lille, Mlle. Lambert; Orchies, M. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Rojare; Roubaix, Mme. Trousseau; Saint-Amand, Mme. D'Hennezel; Seclin, Mlle. Perret; Solre-le-Château, M. Grard; Solesmes, Mme. Decaux; Steenvoorde, Mlle. Bailleul; Tourcoing, N...; Trélon, Mlle. Garnier; Valenciennes, M. Chesneau; sous-inspecteur, N....; Walincourt, Mme. Anguillart; Watten, Mme. Letu; Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart; Wazemmes, Mme. Ve. Debaque.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, M. Dhennin; Halluin, M. Dubois Templeuve, Mlle. Cuisinier; Iwuy, M. Desjardins; Gouzeaucourt, M. Devaux; Etrœungt, Mlle. Rocquemont; Aniche, M. Mortelette; Onnaing, Mme. Ve. Dintrouz.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthiez; Valenciennes, Lefebvre.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, vérificateur; Henri, premier vérificateur adjoint; Gontier, deuxième vérificateur adjoint; Lemaire, aide-vérificateur, à Lille; Dawint, vérificateur à Dunkerque; Deblock, idem à Hazebrouck; Lardeur, idem à Cambrai; Moustardier, idem à Avesnes; Wantiez, idem à Douai; Loriaux, idem à Valenciennes.

TRAVAUX PUBLICS.

CORPS NATIONAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS ET DESSÉCHEMENTS.

M. Larmarle, ✲, ingénieur en chef du département, à Lille.

MM. Bollaert, ✻, ingénieur ordinaire, chargé du service hydraulique du département, à Lille.
De la Frémoire, idem, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
De Bormans, ✻, ingénieur ordinaire, idem, à Dunkerque.
Bertin, idem, idem, à Douai.
Masquelez, idem, idem, à Valenciennes.

Conducteurs embrigadés. MM. Macaigue, à Cambrai ; Longuespée, à Douai ; Potonié aîné, Duhem, Dorchies, Éloi, à Lille ; Dubrulle, à Avesnes, chargé provisoirement du service de l'arrondissement ; Dhaisnes, à Valenciennes ; Labbé, à Cambrai ; Coupey, à Lille ; Wéry, à Avesnes ; Agleis, à Gravelines ; Bélanger, à Condé.

Conducteurs non embrigadés. MM. Sattler, Daillier, Monchovet, Leclercq, Pingel, Chouleur, Delacroix, Prévost, Bonneau, Hagron, Cuvelier, Villette, Deregnaucourt, Potonié, Landremont, Tancrez, Flament, Surbayrolles, Catelot, Chantreine, Liégeois, Guislain, Dupont, Deman, Dorchies (Louis), Daubresse, Cuvelier, Jouin, Dété (Martial), Honoré, Hacard, Chaponnière, Dupré.

Préposés aux ponts à bascules. MM. Fiévet, aux Moulins ; Devré, à Cambrai ; Bia, à Anzin ; Hansénius, ✻, à Avesnes ; Colau, à Pont-à-Marcq ; Dulreuil, à l'Hazewinde.

SERVICE DE L'ESCAUT ET DU CANAL DE SAINT-QUENTIN.

MM. Kolb, ✻, ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef, à Saint-Quentin (Aisne).
Lermoyer, ingénieur ordinaire, à Cambrai.

Conducteurs. MM. Lefebvre et Belleperche ; Dandré, Hérouard.

SERVICE DES PORTS.

MM. Cuel, ✻, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Plocq, ingénieur ordinaire, idem.
Lemasson, idem, à Gravelines.

Conducteurs non embrigadés. MM. Maréchal, Lorgnier, Mineur, Goguelat, Mineur (Auguste), à Dunkerque.

Officiers du port. MM. Pasquet, lieutenant de première classe ; Conseil, idem de deuxième classe, à Dunkerque ; Lecornez, maître de port de première classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sout au nombre de trente-deux, dont quinze routes nationales et dix-sept routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau.

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur dans le départ.t
			en pavés.	en empierrement.	
		ROUTES NATIONALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44.75	13.94	58.69
48	3.e	De Valencienn. à Condé et à Gand	18.12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584.88
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	»	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	»	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	»	De Douai à Tournai	16.101	»	16.101
4	»	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	»	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.610	16.165
6	»	De Landrecies à Chimay	6.190	33.920	40.110
7	»	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	»	De Condé à St.-Amand	12.198	»	12.198
9	»	De Lille à St.-Omer	46.351	»	46.351
10	»	De Valenciennes au Câteau	30.410	»	30.410
11	»	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	»	D'Avesnes au Quesnoy	8.398	19.301	27.699
13	»	De Maubeuge à Maroilles	»	19.908	19.908
14	»	De Lille à Courtrai	22.275	»	22.275
15	»	De Dunkerque à Furnes	0.680	13.014	13.694
16	»	De La Bassée à Estaires	0.329	4.839	5.168
17	»	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
		TOTAUX	231.106	113.678	344.784

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer :

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.

2.° D'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance du 24 octobre 1835.

Par ordonnance du 8 octobre 1846, cette même compagnie a été autorisée à prolonger le chemin de fer d'Abscon à Denain jusqu'à Somain, au point de rencontre de la ligne du Nord.

3.° Le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé par la loi du 15 juillet 1845, à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette ligne est entièrement terminée et livrée à l'exploitation sur le territoire de ce département, entre la limite du Pas-de-Calais et la frontière de Belgique, par Douai, Valenciennes et Lille; l'autre partie entre Lille, Dunkerque et Calais est également livrée à l'exploitation.

Commissaire de la République près la compagnie du chemin de fer de Paris en Belgique, N..., ayant attribution sur la ligne entière et résidant à Paris.

Commissaire de la République près ladite compagnie, mais seulement pour la partie du chemin de fer comprise entre Douai et la frontière, par Lille, d'une part, et de l'autre, par Valenciennes, N..., à Lille.

Fonctionnaires et agents de l'État chargés du service des travaux du chemin de fer du Nord, 2.e section.

MM. Lechatelier, ingénieur des mines, faisant fonctions d'ingénieur en chef, à Paris.
Armand, architecte de l'Etat, à Paris.
Conducteurs, MM. Morice et Debray.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Lechatelier, ingénieur en chef, à Paris.
Boulard, ingénieur ordinaire, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Morel, conducteur, à Lille.
Fragonard, garde-mines, à Lille.

Ingénieur de la compagnie, chargé des travaux et de la surveillance, M. Maniel, ✻, à Paris.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Lafontaine, commissaire spécial de 1.re classe, à Lille.
Jeannet, — 2.e classe, à Douai.
De Chaumont, — — à Valenciennes.
Béthune, — — à Hazebrouck.
Camus, sous-commissaire spécial de 1.re classe, à Lille.
Métivier, — — à Dunkerque.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Godefroy, sous-commissaire spécial de 2.e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description :

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse de Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord,

depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origne près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou du Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin*. Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre*. La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Law*. Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle*. Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle*. Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée*. Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée*. Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque*. Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe*. Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut*. L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai

et de Valenciennes, et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✱, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Mengy, à Lille.

Gardes-mines, MM. Levy, à Douai; Heuse, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 22, dont 19 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hellesmes, Wallers, Hasnon. Cette

concession a été accordée à MM. Bris, Dutilloeul et consorts, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée, par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'État du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à Mme. Ve. Hufty, par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 55. Nous en donnons ci-après le détail :

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes.	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9820	25250	35070
12	De Roubaix à Tournai et Mouchin. . .	41096	»	41096
13	De Valenciennes à Somain.	13510	»	13510
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Maretz.	12516	»	12516
16	De Solesmes à Caudry.	9373	»	9373
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	1143	15947	17090
18	De Cassel à Steenvoorde et à la frontière.	10870	»	10870
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Trélon.	10430	»	10430
21	De St.-Amand à Hélesmes.	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	21593	»	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	21356	»	21356
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	13350	»	13350
28	De Maubeuge à Binch.	8319	»	8319
29	D'Hellesmes à Denain.	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Bavai à Solesmes.	25439	»	25439
32	D'Etrœungt à Landrecies.	20220	»	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	10655	»	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	17138	»	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	10354	»	10354
	A REPORTER. .	497525	110488	609024

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	497525	110488	609014
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont.	16425	»	16425
43	De Landrecies à Solesmes	15432	»	15432
44	De Ghyvelde à Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies	9835	»	9835
46	De Millam à Lederzeele	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	»	9475
50	De Fresnes à Quaroube.	5900	»	5900
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	2768	»	2768
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise..	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt à Fourmies (non encore construit).	»	»	»
55	De Bailleul à l'Abeele (idem).	»	»	»
	TOTAUX.	581282	133461	714743

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.

Duchatel, agent-voyer principal; — Delgrange, agent-voyer ordinaire, à Dunkerque.

Lebleu, agent-voyer principal; — Baelde, agent-voyer ordinaire, à Hazebrouck.

Dubois, agent-voyer de première classe; — Soudant, idem de deuxième classe, à Lille; — Decroos, idem de troisième classe, à Wazemmes.

Bruyelle, agent voyer principal; — Dagallier, agent-voyer de deuxième classe, à Cambrai; — Meurein, idem de troisième classe, au Câteau.

Leroy, agent-voyer principal, à Avesnes; — Renard, agent-voyer de troisième classe, au Quesnoy; — Haultcœur, idem de troisième classe, à Maubeuge.

Thurin, agent-voyer principal; — Lefebvre-Malet, agent-voyer de troisième classe, à Douai.

Vitrant, agent-voyer principal; — Croisot, agent-voyer de deuxième classe, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le Préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux ; de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Leplus, Victor, architecte du département, à Lille, président.
Benvignat, architecte à Lille.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Bollaert, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille.
Marteau, Charles, architecte à Lille.
Caloine, architecte à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Gesse Gervais.
— de Lille. — M. Victor Leplus.
— de Cambrai. — M. Debaralle.
— d'Avesnes. — M. Fiévet.
— de Douai. — M. Mallet, ✱.
— de Valenciennes. — M. Pétiau.

DESSÉCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir: celui des Moëres et celui des watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes; celui de la vallée de La Hayne et de l'Escaut; celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petiteMoëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque, et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares; ensemble, 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. L. Taverne, président; — Regodt fils aîné; Auguste Dupouy; Delaroière; Boutté, Louis.

Conducteur, M. Jean Beelkens. — Percepteur, M. Th. Deman.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur un myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerques à Gravelines par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Bray-Debuysez, président; — Cocquillier; — Demarle-Catrice; — Hamerel, Stanislas; — Maegherman.

Conducteur, M. Deterre. — Percepteur, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. Mahieu, propriétaire, président; — Hamerel, Joseph; Dubois-Daudruy; Defoucault-Depape; Hilst, Pierre-François.

Conducteur, M. Vercoustre. — Percepteur, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées

sur la rive droiie du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaker, président; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Deherrypon; — Vernimen; — Meezemacker.

Conducteur, M. Dehaeze. Percepteur, M. Demeezemacker fils.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, président; Daudruy; Zoete; Vandewalle, Louis; Deblock fils.

Conducteur, M. Robert. — Percepteur, M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, président-directeur, à Lallaing; — Dumont, Auguste, à Douai; — André, à Nivelle; — de Bouteville, propriétaire à Hornaing; — Caudrelier, à Pecquencourt; — Druon, à Capelle; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteurs, MM. Goube et Vilain. — Conducteur, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de La Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, président; — Brouillard, à Escaupont; Miroir père, à Condé; Delannoy Henri, à Crespin; Benezech, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Bellanger; — percepteur, M. Guiot.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Cavrois, président par intérim ; — Ruffin, à Anzin ; — Hette, — Moreau, à Saint-Saulve ; — Miroux, à Bruai.

Percepteur, M. Quievy ; — conducteur, M. D'Haisne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance en date du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée de vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte, — Lecohier, Henri ; — Vendois, — Mercier, Jules ; — Hannoye, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre. — Boulanger, Louis ; — Sury, François ; — Sury, Augustin ; — Boutteau, Jean-Baptiste.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairirs situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres qui sont élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. MM. Baligand, Henri, président ; — Camberlin-Robert ; — Hornez, Jean-Baptiste ; — Fourez, Jean-Baptiste ; — Baligand, Léon.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

La ligne aérienne de Paris à Lille, la plus ancienne, a été supprimée en 1847; celle de Lille à Calais, en 1849. Elles ont été remplacées par une ligne électrique qui se relie avec Boulogne, au moyen d'un embranchement de télégraphes aériens.

La compagnie du chemin dn fer du Nord a un fil électrique de Paris à Calais, parallèle à ceux de l'État. Ses appareils, établis dans toutes les stations du dépôt, fonctionnent jour et nuit, pour les besoins de son service.

Il y a un appareil électrique communiquant avec Arras, Valenciennes, Amiens et Paris; un appareil communiquant avec Calais, et deux appareils de la compagnie communiquant avec Douai et Hazebrouck.

La direction est établie rue de Tournai, N.° 21.

Directeur, M. Perrot d'Estivareilles, ✻; inspecteur, M. Richard.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Thémistocle Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille; — Brigandat, docteur en médecine, à Lille.

Adjoints. MM. Delezenne, pharmacien à Lille; — Thibaut, id. à Dunkerque; — Gosselet, id. à Landrecies; — Flamen, id. à Fourmies.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Un arrêté du Préfet du 25 juin 1828 a organisé les conseils de salubrité dans le département. Ils sont au nombre de sept, un par arrondissement. Celui de Lille a le titre et exerce les fonctions de conseil central.

Conformément au vœu exprimé par le Conseil général dans sa session de 1848, M. le Préfet a, par un arrêté du 28 décembre de la même année, ordonné qu'un comité de salubrité, composé de cinq à neuf membres, sera formé dans chaque canton.

Seront membres de droit de ce comité : le maire du chef-lieu de canton, président; le juge-de-paix ; le doyen-curé du chef-lieu. — Les autres membres seront nommés pour quatre ans par le Préfet et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Les comités cantonaux de salubrité s'occuperont de tout ce qui intéresse la santé des habitants ; ils indiqueront aux maires les moyens d'assistance et les secours nécessaires à procurer aux personnes qui seraient atteintes d'une maladie épidémique. Ils veilleront à l'exécution du réglement sur la salubrité publique.

Ils pourront être spécialement consultés sur les mesures à prendre pour combattre les maladies endémiques, épidémiques ; — les épizooties et les maladies des animaux : — la propagation de la vaccine ; — l'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades indigents ; — les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles ; — la salubrité des ateliers, des écoles et hôpitaux ; — la qualité des aliments, boissons et condiments livrés au commerce.

CONSEIL CENTRAL, AU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, président ; — Brigandat, docteur en médecine, vice-président ; — Kuhlmann, ✱, professeur de chimie ; — Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, secrétaire ; — Trachet, ✱, chirurgien en chef en retraite, trésorier ; — Loiset, médecin vétérinaire ; — Bailly, docteur en médecine ; — Th. Barrois, négociant, bibliothécaire, — Kolb, manufacturier ; — Thém. Lestiboudois, docteur en médecine ; — Delezenne, pharmacien ; — Delezenne, professeur de physique ; — Demesmay, négociant ; — Duhamel, pharmacien ; — Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Pommeret, vétérinaire ; — Godefroy, docteur en médecine.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Meneboo, vice-président ; — Faucon, médecin, secrétaire ; — Delattre, artiste vétérinaire ; — Lebleu fils, médecin ; — Darras, médecin ; — Lemaire, médecin des épidémies ; — Develle, architecte ; — Sapelier, pharmacien ; — Zandyck, médecin ; — Bobitier, idem ; — Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique ; — Leroy, pharmacien.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck ; — Bernast, idem idem ; — Cordonnier, idem à Bailleul ; — Demeersseman, idem idem à Baillleul ; — Dousinelle, idem à Cassel ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck ; — Debaecker, idem idem ;

— Vandamme, idem à Cassel; — Baelde, vétérinaire idem ; — Deschodt, membre du conseil général, à Hazebrouck ; — Cortyl, maire de Bailleul; — Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Cambrai, docteur en médecine à Cambrai ; — Faille, idem idem; — Debeaumont, idem idem ; — Chantreuil, médecin des épidémies; — Ruelle, docteur en médecine; — Feneuille, chimiste ; — Tordeux, pharmacien ; — Senez, idem ; — Banse, vétérinaire ; — Seydoux, manufacturier ; — Delloye, idem, ancien président du tribunal de commerce ; — Leroy, Henri, jurisconsulte.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Dupont, docteur en médecine à Avesnes; — Eliet, idem idem ; — Triffet, idem à Etrœungt ; — Desmasure, idem à Dourlers ; — Herbecq, officier de santé à Avesnes ; — Caverne, pharmacien idem; — Lemoine, idem idem ; — Mariscal, idem idem ; — Delflache, vétérinaire idem ; — Pelican, secrétaire de la sous-préfecture à Avesnes ; — Havée, agriculteur à Boulogne; — Fiévet, architecte du département, à Avesnes.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Lequien, docteur en médecine ; — Duhem, idem ; — Burgeat, pharmacien, secrétaire ; — Bagnéris fils, docteur en médecine ; — Reytier, idem ; — Maugin, idem ; — Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée ; — Pastey, colonel du génie ; — Bertin, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Billet, industriel à Cantin ; Delplanque, vétérinaire.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Charpentier, Benoît, ancien pharmacien, président ; — Marbotin, docteur en médecine, vice-président ; — Deffaux, secrétaire de la mairie, secrétaire ; — Boca, Alcide, avocat, secrétaire-adjoint ; — Evrard, professeur de chimie ; — Hocque-Desmazures, manufacturier ; — Bernard, architecte ; — Rousseau, géomètre ; — Tancrède, manufacturier ; — Caffeau, pharmacien ; — Carlier-Mathieu, négociant ; — Bruneau, docteur en médecine ; — Grar, Numa, raffineur; — Pesier, Edmond, pharmacien chimiste.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost, à Hazebrouck ; —

Brigandat, à Lille ; — Chantreuil, à Cambrai ; — Gingibre, à Landrecies ; — Bagnéris fils, à Douai ; — Legrand, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du Préfet.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le maire de Dunkerque, président ; — Alart, Philibert, négociant ; — Beck, armateur ; — Lavenu, capitaine de frégate en retraite ; — Meneboo, docteur en médecine ; — De Kolly, directeur des douanes ; — Quéru, commissaire en chef de la marine ; — Cécile, sous-intendant-militaire ; — E. Léon, commandant de place ; — Ch. Debaecque, rentier ; — Tartara, secrétaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

COMMISSION SANITAIRE DE GRAVELINES.

MM. le maire de Gravelines, président ; — Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète ; — Butor, juge-de-paix ; — Noël, officier de santé ; — Demarle, Joseph, pharmacien ; — Lesur-Leys, négociant armateur ; — Jardon, secrétaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Phillippe.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, président.
Legrand, conseiller de préfecture, vice-président.
Thouvenin, docteur en médecine, secrétaire et conservateur du dépôt de vaccin.
Delmar, officier de santé.
Le maire de Lille.
Smet, ✻, propriétaire.
Le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen-curé de Saint-Etienne.
Boucher, ministre du culte protestant.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Vervier, docteur-médecin.
Bailly, docteur-médecin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, président.
Clavon, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin à Trélon.
Dupont, docteur-médecin à Trélon.
Le médecin des épidémies, secrétaire du comité, à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, président.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médeciu à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, président.
Delannoy, ✻, docteur en médecine, vice-président.
Dupire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, grand-doyen, curé de Notre-Dame de Valenciennes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, président.
Huyghe, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Debreyne, grand-doyen curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine à Hazebrouck.
Beesau, docteur en médecinc à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, président.
Lequien, membre du Conseil d'arrondissement.

Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Reytier, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Bagnéris, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, président.
André Lemaire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 01,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 00,550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. Silice, 0,0250 grammes.

Concessionnaires de l'établissement. MM. Lemaire et Bouvelle.

ÉCONOMIE RURALE.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire du Ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfec-

ture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, la Société des sciences et des arts de Lille, la Société d'émulation de Cambrai et celle des sciences et arts de Valenciennes, tiennent lieu de sociétés d'agriculture ; une section spéciale est à cet effet établie près de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par le Préfet ; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

SOCIÉTÉ DE DUNKERQUE.

Cantons de Dunkerque-Est et Ouest.

MM. Ferrier, président honoraire ; — Cuel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président ; — Mahieu, maire à Cappel, vice-président ; — Hamerel aîné, administrateur des watteringues, vice-président ; — Daudruy, idem, trésorier ; — Delaetre, ancien artiste vétérinaire, secrétaire ; — Bouly de Lesdain, président du tribunal civil ; — Cardock, propriétaire ; — Harcourt-Daudruy, idem ; — Daullé, maire à Téteghem.

Canton de Bergues.

MM. Cockempot, cultivateur à Bergues ; — Herrewyn, percepteur, idem ; — Demeesemaker, propriétaire et administrateur des watteringues, idem ; — Guersen, artiste vétérinaire, idem ; — Debreyne, cultivateur à Quaëdypre ; — Lordez, pépiniériste à Hoymille.

Canton de Wormhoudt.

MM. Demeerseman, brasseur et cultivateur, à Esquelbecq ; — Creton, maire à Ledringhem,

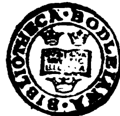
Canton d'Hondschoote.

MM. Loby, cultivateur à Ghyvelde ; — Blancquart, idem à Bambecque ; — Regodt, idem aux Moëres.

Membres résidant dans le ressort de la société de Bourbourg.

MM. Dubois-Daudruy, administrateur des watteringues, à Bourbourg ; — Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne ; — Louf,

Charles, idem, idem; — Hamerel, Joseph, administrateur des watteringues, à Spycker; — Hamerel, Stanislas, idem; — Landron, cultivateur à Looberghe; — Nanquette, artiste vétérinaire, à Gravelines; — Auquez père, cultivateur idem; — Devos, idem, idem à Loon.



SOCIÉTÉ DE BOURBOURG.

Canton de Bourbourg.

MM. Demeunynck, membre du conseil d'arrondissement, président; — Waguet, maire de Bourbourg-Campagne, vice-président; — Dubois-Daudruy, cultivateur, propriétaire à Bourbourg-Campagne, secrétaire; — Depape, propriétaire et horticulteur à Bourbourg, trésorier; — Vercoustre, maire de Bourbourg-Ville, cultivateur-propriétaire; — Deschodt, adjoint, cultivateur-propriétaire à Bourbourg; — Lysensoone, Augustin, herbager à Bourbourg; — Deschodt, Philippe, cultivateur à Bourbourg; — Delecourt, horticulteur-pépiniériste à Bourbourg; — Defoucault, propriétaire, administrateur des watteringues; — Waguet-Way, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Geerssen, Adonis, idem; — Tettart, Gaspard, cultivateur et éleveur à Bourbourg-Campagne; — Tettart, Auguste, idem; — Belle père, propriétaire, ancien cultivateur, à Bourbourg-Campagne; — Belle, Edouard, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Duval-Deschodt, idem; — Laurent-Bellanger, cultivateur et éleveur à Bourbourg-Campagne; — Vercoustre, Victor, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Landron, maire et cultivateur à Looberghe; — Meesemacker, Fidel, cultivateur et éleveur à Looberghe; — Meesemacker, Alexandre, idem; — Muchembled, propriétaire-cultivateur à Looberghe; — Geerssen, maire et cultivateur à Saint-Pierrebroucq; — Dufour père, propriétaire-cultivateur à Brouckerque; — Debavelaere, cultivateur à Brouckerque; — Bachelier, maire et horticulteur à Capellebrouck; — Lysensoone, Winoc, cultivateur à Cappellebrouck; — Blanckaert, cultivateur et maire à Drincham; — Moreau, cultivateur et maire à Millam; — Decoussemaker, conseiller général, membre honoraire.

Canton de Gravelines.

MM. Decarpentry père, cultivateur et horticulteur à Gravelines, vice-président; — Nanquette, artiste vétérinaire à Gravelines, deuxième secrétaire; — Rohart-Baude, cultivateur à Gravelines, extra-muros; — Daullé, Augustin, idem, idem; — Landron, maire et cultivateur à Loon; — Caron, Auguste, idem; — Geersen, Romain, idem; — Derycke, David, idem; — Longueval,

Pierre, idem; — Vandenbavière, propriétaire et cultivateur à Loon; — Wasca, cultivateur à Saint-Georges; — Fournier, David, idem; — Décarpentry, Edouard, conseiller général, membre honoraire; — Vanwormhoudt, Auguste, conseiller d'arrondissement, membre honoraire.

SOCIÉTÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Capon, François, à Vieux-Berquin, président; — Cleenewerck, à Hazebrouck; vice président; — Maerten, Liévin, à Strazeele, trésorier; — Deberdt, César, secrétaire; — Gantois, Louis, à Flêtre; — Deschodt, Louis, vétérinaire à Hazebrouck; — Dehaine, Henri, à Hazebrouck; — Dezeure, Louis, à Wallon-Capelle; — Villette, Auguste, à Pradelles; — Senellart-Pannier, à Merville; — Dezitter, Louis, à Merris; — Revel, Germain, à Steenvoorde; — D'Hont, Angelus, à Rubrouck; — Bouilliez-Verhaeghe, à Merville; — Beck, Joseph, à Steenvoorde; — Lefer, Laurent, à Blaringhem; — Dequidt, Réginald, a Ste.-Marie-Cappel; — Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde; — Clodorez, Dominique, à Hazebrouck; — Bourel-Bourel, idem à Hazebrouck; — Joie, Jules, cultivateur à La Gorgue; — Dumont, Louis, idem à Lynde; — Lutun, Louis, idem à Merville; — Schrevère, Augustin, idem à Zuydtpeene; — Bateman, Charles, propriétaire à Pradelles; — Vandamme, Henri, pharmacien à Hazebrouck.

SOCIÉTÉ DE BAILLEUL.

MM. Béhaghel, Louis, président honoraire; — Stoppelgast, idem; — Duverlie, Mathias, président d'âge; — Baelde, Pierre, trésorier; — Gourmez, Edouard, secrétaire; — De Coussemaker, Henri; — Lotthé-Vandewalle; — Colpaert-Vanlerberghe; — Salomé, artiste vétérinaire; — David, Charles-Louis; — Gerbedoen, Félix; — Lauwerière, Fidel; — Buns-Loir; — Flahaut-Debruyne; — Declercq, Désiré; — Duverlie, Mathias; — Debruyne, François; — Delangre, Charles; — De Coussemaker, Maximilien.

SOCIÉTÉ D'AVESNES.

MM. Mailliet, président; — Havée, vice-président; — Caverne fils, secrétaire; — Mariscal, secrétaire adjoint; — Delflache, trésorier; — Colinet, Cyr, bibliothécaire; — Fosset, bibliothécaire-adjoint.

Membres résidants. MM. le sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes; — D'Arcy, propriétaire à Sains; — Aubry, géomètre en chef du cadastre; — Azambre, propriétaire à Avesnes; — Blanchart, Antoine, propriétaire à Bas-Lieu; — Bevière, brasseur à Etrœungt; — Bosquette, propriétaire à Floyon; — Boy, Casimir,

propriétaire et cultivateur au Quesnoy; — Cauderlier, médecin vétérinaire à Maroilles; — Caverne père, pharmacien; — Caverne fils, pharmacien, — Cavroy, propriétaire et maire à Eppe-Sauvage; — Colinet, Cyr, à Avesnes; — Courtin, vétérinaire à Maubeuge; — Coutures, propriétaire à Hautmont; — Crapez, maire de Bavai; — Darche fils, propriétaire à Gognies-Chaussée; — Davoine, Florent propriétaire à Flaumont; — Degricourt, propriétaire à Avesnes; — Deharme, propriétaire à Avesnelles; — Delannoy, propriétaire à Trélon; — Delaville, procureur de la République à Avesnes; — Delcroix, vétérinaire à Bavai; — Delflache, vétérinaire à Avesnes; — Dequesnes, Valéry, propriétaire au Favril; — Devise, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement, à Avesnes; — Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies; — Dupont, Hector, propriétaire et cultivateur à Bas-Lieu; — Durand-Mercier, propriétaire à Noyelles; — Evrard, notaire à Avesnes; — Evrard, Emile, propriétaire et brasseur à Maroilles; — Flament, Constant, manufacturier à Fourmies; — Fosset, professeur au collége; — George, propriétaire à Avesnes; — George, Xavier, percepteur à Solre-le-Château; — Godefroy, propriétaire à Avesnes; — Gossart, négociant à Avesnes; — Gossuin, propriétaire à Ferrière-la-Petite; — Grossier père, pharmacien; — Guillemin, Ad., négociant, — Harant, propriétaire à Sains; — Havée, propriétaire et cultivateur à Boulogne; — Hazard, propriétaire et cultivateur à Moustier; — Hédon, vétérinaire à Cartignies; — Hennet, propriétaire et cultivateur, ancien contrôleur des contributions directes, à Avesnes; — Hennet, propriétaire et cultivateur, maire à Audignies; — Hérissem (d'), propriétaire et cultivateur à Hestrud; — Lagorce (de), juge à Avesnes; — Legrand, Théophile, manufacturier à Fourmies; — Lelong, maître de la poste aux chevaux; — Leloup, juge-de-paix à Avesnes; — Lemaire, propriétaire et cultivateur, maire à Bettignies; — Lenglet, propriétaire et cultivateur à Jolimetz; — Lermusiaux, propriétaire à St.-Aubin; — Leroy, Alphonse, propriétaire à Solre-le-Château; — Létoré, cultivateur à Trélon; — Maillet, ancien élève de l'école polytechnique, banquier à Avesnes; — Madoulé, vétérinaire à Landrecies; — Mary-Mercier, propriétaire à Aymeries; — Maurice, avocat à Avesnes; — Moreau, médecin-vétérinaire à Pont-sur-Sambre; — Marchand, conseiller général à Maubeuge; — Mariscal, pharmacien à Avesnes; — Mary, Adrien, propriétaire et cultivateur à Aymeries; — Nédonchel (Louis de), propriétaire à Jolimetz; — Noguet, vétérinaire à Maroilles; — Passage, propriétaire à Avesnes; — Pillot, Edmond, avoué à Avesnes; — Poncet, vétérinaire au Quesnoy; — Prangère, propriétaire et cultivateur à Avesnelles; — Renaux, propriétaire

et cultivateur à Beaufort ; — Rogier, juge-de-paix à Trélon ; — de Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies ; — Sohier, propriétaire et cultivateur à Solre-le-Château ; — Sohier, Charles, cultivateur à Houdain ; — Sury, vétérinaire à Berlaimont : — Tordeux, Emile, manufacturier à Avesnes ; — Trempont, propriétaire et cultivateur à Beaufort ; — Vandepitte, régent au collége d'Avesnes ; — Wagnier, vétérinaire à Dourlers ; — Wagnier fils, propriétaire à Semousies.

Membres libres. MM. Bruno, cultivateur à Sars-Poteries ; — Bruno, cultivateur à Les Fontaines ; — Deroisin, propriétaire et cultivateur à Recquignies ; — Dervaux, Pierre-Omer, propriétaire à Wargnies ; — Fiévet. pépiniériste à Louvroil ; — Gilles, propriétaire et cultivateur, maire à Fontaine-au-Bois ; — Legrand, César, propriétaire à Fourmies ; — Manesse, Thomas-Joseph, propriétaire et cultivateur à Favril, — Mary, propriétaire à Berlaimont ; — Meurice, propriétaire et cultivateur à Robersart ; — Nédonchel (de), propriétaire à Jolimetz ; — Torre (de la), propriétaire, maire à Saint-Waast.

Membres correspondants. MM. Aubry, Alfred, contrôleur des contributions directes, à Coulommiers ; — Bevenot, percepteur à Inchy-Beaumont ; — Briantay, Charles, capitaine de Spahis, directeur de la pépinière de Médéah (Algérie) ; — Carmouche, docteur-médecin, chirurgien-aide-major au 39.e de ligne ; — Cuel, ingénieur des ponts-et-chaussées à Dunkerque ; — Flobert, directeur des contributions indirectes des Ardennes, à Mézières ; — De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille ; — Guillemain, Jules, ingénieur en chef des mines de Mouzaïa (Afrique) ; — Houzé, Victor, secrétaire de la mairie de Cambrai ; — Joignaux, rédacteur en chef de *la Chronique de Bourgogne*, à Beaune ; — Lebœuf, régent de la banque de France, à Paris ; — Lecocq, ancien juge-de-paix ; — Lecocq, Henri, professeur d'histoire naturelle à Clermont (Puy-de-Dôme) ; Lecocq, Félix, professeur à l'école vétérinaire de Lyon ; — Lupin, propriétaire à Paris ; — Malingié-Nouel, propriétaire et cultivateur à la Charmoise (Loir-et-Cher) ; — de Maullon, directeur-fondateur de la société polytechnique industrielle française à Paris ; — Mimerel, président du conseil général des manufactures à Roubaix ; — Rousseau, propriétaire à St.-Hilaire ; — Seydoux, propriétaire et cultivateur à Montay (Nord) ; — Tarayre, général, propriétaire et cultivateur à Billogues (Aveyron) ; — Tordeux, pharmacien à Cambrai.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Hazebrouck, Avesnes, Bavai et Le Quesnoy. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville; les autres, du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord sept étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans l'arrondissement d'Avesnes.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 3,500 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département, M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
— d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck.
— de Cambrai, — M. Banse, à Cambrai.
— d'Avesnes. — M. Delflache.
— de Douai. — M. Jouggla.
— de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées par voie d'élection, conformément aux dispositions de l'arrêté de la commission du Pouvoir exécutif en date du 19 juin 1848. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président d'honneur; — Kuhlmann, ✻, président; — Kolb-Bernard; — Demesmay; — Dansette-Leblon; — Mimerel père (O. ✻); — Julien Lefebvre; — Charles Verley; — St.-Leger aîné; — Henri Bernard; — Emile Masquelier; — Scrive-Bigo; — Adrien Bonte; — L. Colombier; — Parayon-Champon; — Th. Rouzé. = Délégué de l'arrondissement de Cambrai, Ernest Lelièvre; — idem de Douai, Prosper Chartier.
Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Feron; — Malo; — Beck père; — Boys-Pieters; — Charles Carlier; — Constant Bourdon; — Chamonin fils; — N...; — N...

VALENCIENNES.

MM. Renard, Louis, à Fresnes; — Blanquart, Désiré, à Famars; — Bracq-Dabancourt; — Emile Lefebvre; — Carlier, Mathieu; — De Baillencourt; — Hamoir, Amédée; — Delame-Lelièvre; — Dubois-Charvet, à Valenciennes; — Gossart, délégué de l'arrondissement d'Avesnes.
Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Henri Desurmont; — Jonglez-Wattel; — Timal fils —

Lamourette ; — Jourdain ; — Defontaine ; — Destombes , Pierre; — Duvillier-Duriez ; — Desurmont-Desurmont ; — Leloir ; — Ph. Motte; — Carlos Masurel; — Lorthioir-Desplanque.

ROUBAIX.

MM. A. Mimerel (O. ✻) ; — Wattine-Bossut ; — Paul Defresne ; — Descat ; — Grimonprez-Bossut; — Roussel-Dazin ; — Louis Screpel ; — Joseph Pollet ; — Delfosse , Aimé ; — Boissière , Achille ; — Requillart-Screpel ; — N...

CAMBRAI.

MM. Delloye ; — Petit-Courtin ; — Feneuille ; — Chapellier ; — Cornaille-Leroy ; — Lallier , Alphonse ; — Brabant , Jules ; — Bertrand-Milant ; — Happe-Letrillard ; — Wallerand ; — N... ; N...

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Kolb , membre de la chambre de commerce de Lille, vice-président ; — Thouvenin, docteur en médecine à Lille , secrétaire ; —Barrois, François, ancien fabricant ; —Derasse-Bonte ; —Martin-Muiron , fabricant de papier ; — Paillart , propriétaire ; — Auguste Descamps père, ancien fabricant ; —Cordonnier, négociant ; —Delaune-Ledoux, propriétaire ; — Vannière-Smet, propriétaire ; — Cuvelier , Auguste , propriétaire ; — Rapy , ✻ , propriétaire ; — Mourcou , avocat ; — Jouffroy , receveur municipal ; — De Melun, ✻ , propriétaire ; — Binaut, docteur en médecine ; — Dehau Deleruyelle , propriétaire ; — Séraphin Malfait , propriétaire; —Fiévet-Delemer, propriétaire; — Tailliar père, propriétaire ; — Dumon , Edouard , receveur des hospices ; — François Gihoul , propriétaire à Lille ; — Virnot , Alfred , négociant ; — Remy-Meurisse, propriétaire ; — Fabre , médecin attaché à l'hôpital militaire ; — Caux , vérificateur des poids et mesures ; — Salembier-Bulteau , ancien maire à Roubaix ; — Selosse-Franchomme , propriétaire ; — Paquet , docteur en médecine ; — Desrousseaux , propriétaire ; — Parrayon , banquier ; — Cocheteux-Ségard , propriétaire à Roubaix ; — Delobel-Dewitte , marchand de laines ; — Gahide-Behague , marchand de toiles ; — Leurent , docteur en médecine ; — Defontaine père, marchand de laines ; — Joire, docteur en médecine ; — Louis Lefebvre, marchand de laines à Tourcoing ; — Lorthiois , Lucien , fabricant ; — Leroux-Lorthiois , né-

gociant ; — Cadeau, docteur en médecine ; — Lefeuvre, secrétaire de la mairie ; — Deroubaix , négociant à Tourcoing ; — Lemaire , Charles-Louis , épicier ; — Dansette , Louis-François , ancien fabricant à Halluin ; — Boussemaer , ancien notaire ; — Bayart , Charles , négociant ; — Fretin , maire ; — Dubuisset , docteur en médecine ; — Dhalluin , notaire à Quesnoy-sur-Deûle ; — Ybert , docteur en médecine ; — Rose, juge-de-paix à La Bassée ; — Cottignies , Paul , notaire ; — Bulteau, brasseur ; — Dupont, fabricant de sucre ; — Six , Augustin , tanneur à Pont-à-Marcq ; — Delannoy , Jean-Baptiste , à Templeuve ; — Depienne , adjoint au maire ; — Loiseau, propriétaire ; — Paquet, propriétaire ; — Parent , maire à Lannoy ; — Brame, Joseph , propriétaire à Lannoy; — Decottignies, Henri, commerçant à Lannoy ; — Braquaval, maire à Hem ; — Briffaut , à Flers ; — Binauld, Narcisse , propriétaire ; — Deledeuille , officier de santé à Haubourdin ; — Vincent Liénard, brasseur ; — Brasme , Augustin , rentier ; — Auffray, capitaine en retraite, à Haubourdin ; — Lefebvre, Alexis, propriétaire ; —Bonte, Auguste, négociant ; — Miellez, pépiniériste à Esquermes; —Delecroix, Edouard, ancien fabricant ; — Bachy , Charles, propriétaire à Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; —Fays, Isidore, à Wazemmes ; — Duthoit ; — Dumoutier, Henri, économe des hospices particuliers de Lille , à La Madgdeleine ; — Lecomte, Xavier, propriétaire ; — Demirel, propriétaire ; — Jeanson , pharmacien ; — Morisson , docteur en médecine ; — Desbonnets, maire à Flers ; — Prevost , Jean-Baptiste , conseiller municipal ; — Menche , propriétaire ; — Gahide , officier en retraite ; — Debiscop ; — Pruvost ; — Delepoulle ; — Delors; — Duquennoy-Watel ; — Mutuel ; — Duquennoy , Adelphin ; — Jourdin-Defontaine ; — Vanlaer ; — Dujardin-Vanlaer ; — Bouillet; — Flipo ; — Lorthiois-Ponnaar ; — Leféburc-Crombez ; — Crombez , Charles.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Delebecque, notaire à Solre-le-Château ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Herbecq , officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain , docteur en médecine au Quesnoy ; — Tordeux , docteur en médecine à Avesnes; Aubry , négociant à Avesnes ; — Moustardier, vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Bochart , marchand de lin à Bavay ; — Azambe , propriétaire à Noyelles-sur-Sambre ; — Béthune , propriétaire à Landrecies ; — Bayart , propriétaire à Maubeuge ; — Rouez , adjoint au maire de Solre-le-Château ; — Hardy , propriétaire au Quesnoy ; — Stocquelet, conseiller municipal à Trélon; — Dereux , propriétaire au Quesnoy ; — Beaumont-Lobez.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery; — Lenglet, docteur en médecine; — Flament-Lardeur, vérificateur des poids et mesures à Cambrai; — Rigault, curé de Saint-Géry, à Cambrai; — Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; — Cousin-Humbert, propriétaire au Cateau; — Éraux-Chantreuil, marchand de draps au Cateau; — Sartiaux, Jules, propriétaire au Cateau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellez, négociant; — Wantiez, vérificateur des poids et mesures, à Douai; — Demarquette, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris; — Boutique, Ladislas, avoué à Douai; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai; — Théron, propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaeter, doyen-curé de Saint-Éloi, à Dunkerque; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce; — Morel, Benjamin; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance; — Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque; — Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg; — Lebleu.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du Conseil général, à Bailleul; — Degruson, Benjamin, membre du Conseil général; — Yon-Hadou, ancien négociant, à Merville; — Deblock, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Benezeck de Saint-Honoré, maire de Vieux-Condé; — Hamoir, Edouard, négociant; — Stiévenard, docteur en médecine; — Manouvrier, médecin des prisons; — Langlumé des Angles, propriétaire; — Waternau, avocat à Valenciennes; — Lecardez, curé de Denain; — Caudron, médecin à Condé; — Sautière, médecin à Saint-Amand; — Lemer, maire à Bruille lez-St.-Amand; — Deslinsel, maire à Denain; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — COMPTOIR DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri; — Champon-Dubois; — Colombier, Louis; — Cuvelier, Henri; — Heurté, Victor; — Huet-Colombier; — Rouzé, Th.; — Sauvaige-Fretin; — Verstraete, Emile.

Censeurs, MM. A. Bernard, Charvet-Barrois, Pollet aîné.

Directeur, M. Ch. Verley.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord : elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, syndic; — Sergent, 1.er adjoint; — Plaideau, Numa, 2.e adjoint, secrétaire; — Debaecker, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville-Vital, Waguet, N....

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, syndic; — Duquesnoy, adjoint; — Demoustier, Verbiest fils, Dupuis, Liagre, Emile; N..., N..., N..., N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch.; Brocvelle; Roland, Léon.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.^t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu: du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849. (1)	
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	673	5156	1827	9538	64
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1344	9054	348	13400	80
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	356	2437	1321	4956	61
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	975	6403	3351	12905	15
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	870	5188	2367	9957	38
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	565	2867	751	4995	99
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	328	1367	801	2793	69
Anhiers.	D.	Douai-N	7	7	27	400	2007	437	3398	80
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2537	12449	3356	20992	»
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1943	12862	5504	24365	52
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	513	4207	2913	9332	04
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3416	14732	4741	25889	28
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2965	12868	873	19466	44
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	489	2485	1042	4676	74
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4422	27481	780	38795	81
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1685	13542	5595	25518	65
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	833	7426	2386	13226	»
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	311	3747	702	6802	90
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	7959	50172	10288	79504	39
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1479	10494	4029	19539	32
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	819	5775	3082	11686	52
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1771	9251	4040	17395	21
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	148	1265	694	2579	74
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	933	5947	3472	12228	45
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	3225	323	4942	98
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1462	9563	3715	17660	66
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1704	8135	5121	17088	18
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	5	14	47	1157	4644	180	6909	22
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	903	4595	2093	8889	30
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	1020	7787	498	12024	02
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1576	9094	1092	14456	02
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	260	1393	1167	3311	75
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	165	1738	506	3109	48
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1411	7456	5361	16405	30
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	273	4098	749	6573	55
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1762	13952	4267	24794	38
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	986	7869	2964	14453	15
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3578	24608	3078	37063	12
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1687	9409	3432	17318	23
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2893	7366	4728	15571	18
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	477	4595	3251	10292	96
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	238	2776	348	4502	02
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	788	3784	699	9162	50
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	950	4782	2222	9241	23
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	19	10141	63448	23324	115000	93

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centi généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Lesne.	Honoré.	Delforge.	Debaillencourt.	Planchon.
Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
Hersoy.	Petit.	Thévenin.	Renon.	Poulet.
Salez.	Delmer.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger.
Marchand.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
Dauchy.	Joly.	Cossart.	Cotteau.	Midavaine, Roquet.
Bouchez.	Carlier.	Cailliez.	Carton.	Deghaye.
Guillemot.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.
Lanvin.	Dubois, J.; Pol.	Direz.	Leroy.	Dubroux.
Desfontaine.	De la Gironnerie.	Gahide.	Delecour.	Behague.
Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
Couvreur.	Debarge; Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Hérbaut, Courmont.
Bernaille.	Brandelet et Martin.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.
Clerbaux.	Dufey.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.
Mathieu.	Jenart, Delzant.	Delattre.	A. Fievet.	Gripon, Darras.
Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Mory, Rincheval.
Hilst.	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
Mahieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Legrand.	Lenys.
Dansette-Leblon	Delbois, Mahieu.	Cateaux.	Cerf.	Delannoy, Gruson, Delmal
Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
Leduc.	Guéry.	Fromont.	Fromont.	Valette.
Pille.	Castelain.	Dillies.	Delecourt.	Catteau.
Labbé.	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
Roger, Rémy.	Lefebvre, Ladislas.	Desmarescaux.	Dislère.	Denneulin, Brame.
Cochon.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Debaillencourt.	Mayeux.
Buissez.	Goguillon	Lefranc.	Leroy.	Valin.
Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.
Carpentier.	Legrand.	Bourgeois.	Peugniez.	Dupas.
Vas.	Pillion.	Collet.	A. Fiévet.	Dépret.
Moguez.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Foulon.
Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.	Leleu.	Delplanque.
Nicolas.	Mouton.	V. Inchy.	Charlot.	Bourdon.
Hennet.	Jonart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
Hamoir.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Hottelart.
Rousseau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.
Des Rotours.	Jacquart.	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
Evrard.	Bériot.	Delimal.	Houzé.	Servant.
N.....	N.....	Denis.	Houzé.	Marion.
Farez.	Vallez.	Devred.	Dumetz.	Harduin.
Derieux.	Vallez; Bury, Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
Tellier.	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.
Mary.	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.
Dolet.	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
Huin.	Loiseau.	Bourdon.	Gellé.	Roty.
Cortyl.	Demersseman, N...	Reumaux, Debaene.	Decoussemacker.	Laheyne, Courtecuisse, Vanlorenberghe, Haverlaut.

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1900	10380	4897	20090 18
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	308	2124	323	3444 59
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	11	24	67	1168	8825	2745	15866 30
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	804	3484	1809	6976 79
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	483	2826	2030	6391 23
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	8	13	72	975	4632	1536	8410 45
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	423	4728	1576	8583 57
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	1065	6039	2584	11431 85
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	1168	6594	707	9848 24
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1620	11520	2680	18768 24
Bavinckhove.	H.	Cassel.	4	12	53	983	6305	3420	12723 31
Bazuel.	C.	Le Câteau.	4	28	86	1243	7709	3385	15125 23
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	750	4487	1924	8531 30
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	1160	6472	2385	11847 37
Beaumont.	C.	Le Cateau.	7	17	76	778	2962	1166	5606 77
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	413	1128	1109	2799 71
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	571	3652	1485	6918 20
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	340	1905	892	3752 76
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	1090	3944	2000	7770 42
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	384	3228	1021	5779 18
Bellignies.	A.	Bavai.	5	29	70	755	4649	2149	8910 61
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	232	1464	993	3167 09
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5967	47938	6316	74254 93
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2176	14564	5988	27160 55
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1245	5620	411	8917 61
Bermeries.	A.	Bavai.	3	28	66	406	3263	1358	6234 68
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1759	10529	3965	19413 01
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	192	1642	643	3088 95
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	588	3688	2070	7546 30
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	2273	5454	4995	13135 91
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1216	5056	3110	10732 32
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	201	2336	1409	4899 93
Bettrechies.	A.	Bavai.	4	29	68	339	2450	1264	4909 09
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	518	4426	1699	8230 23
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	1043	5349	2075	9930 53
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	1990	11028	3351	19614 21
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1087	4303	3287	9850 60
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	12	70	514	8291	1809	14146 55
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	492	2740	1848	5782 89
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	11	59	1768	12016	4473	22160 21
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	422	3315	1871	6935 70
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1953	8754	2484	16456 46
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	1002	6119	2626	11676 70
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1800	13820	5558	25880 32
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	3047	17558	10244	35948 26

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Salembier.	Maes.	Deberckem.	Dumesnil.	Delcour.
Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Bultez.	Delannoy.	Dutrieux.
Blanckaert.	Verriele.	Vanneufville.	Dubus.	Deramondt.
Chopin.	Lesne.	Delemer.	Bevenot.	Talon.
Thery.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
Bricout.	Bancourt.	V. Banteux.	Bevenot.	Leroy.
Dequesnes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
Boy.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux, Lesne.
Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lannoy.
Crapez.	Coulmon.	Tréhout.	Crapez.	Penen, Delmotte.
Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	Devynck.
Franquet.	Herlemont.	Lecoustre.	Lempereur.	Deglarge.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Cochet.	Trampont.	Bracq.	D. François.	André.
Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	Charlot.	Leclercq.
Dhaussy.	Delsarte.	Lamour.	Gaffet.	Regnault.
Gaillard.	Macon.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
Plancq.	Berlemont.	N.....	George.	Descamps.
Senez.	François.	V. Font.-au-Pir.	Hodin.	François.
Horin.	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Prévost.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.
Bever.	Dusart.	Anselot.	George.	Colmant.
De Stapl**a**nde, L.	Delaroiere, Mouveau.	Delautre.	Herwyn.	»
Emond.	N...	Legrand.	Hennet.	Dangers.
Bourgeois.	Frémeaux.	Griffon.	Derquenne.	Darcheville.
Clineur.	Carlier.	V. Amfroipret.	Carton.	Deghaye.
Demessine.	Mornave.	Regnier.	Chardot.	Cupers.
Gérard.	Wattremes.	V. Villers-sire-N.	Debaillencourt.	Landragin.
David.	Beck.	Vermersch.	Lecœuche.	Delbey.
Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.
Bricout.	Dron.	Dauverchain.	Charlot.	Beauvois.
Lemaire.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Debaillencourt	Tarkie.
Demarbaix.	Reumont.	Loyez.	Carton.	Dubois.
Hazard.	Deresmes.	V. Sars-Poteries	Wargnies.	Lienard.
Raa.	Joly.	Prévost.	A. Fiévet.	Moriamé.
Simon.	Courtecuisse.	Comond.	Lambert.	Graveline, Sallez.
Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.	Accard.	Lemaire.
Dupuy.	David.	Walbron.	Chardot fils.	Fauquembergbe.
Poidevin.	Paresys.	Knockaert.	Chardot fils.	Vermersch.
Waringhen.	Guerbois.	Champeaux.	Alavoine.	Petillon.
Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl.	Lussiez.
Decanter.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Hugghe, Weeus.
Demaret.	Bogaert.	Minne.	Leblon fils.	Vandiesse.
Leurs.	Delepouve.	Leturgie.	Dupont.	Neut.
Dubocquiel.	Lebrun, Destombe.	Leignel.	Delsart-Beauvais.	Delespierre, Ghesqu.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.	
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	775	4902	4378	11701	66
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1463	18091	903	26652	66
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	418	5385	1796	9818	85
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2323	22950	5558	39544	58
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2503	17077	6034	29721	39
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1204	5973	1608	10303	64
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	871	6664	1676	11457	55
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1900	9152	4007	17369	81
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1831	7817	4227	15805	57
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	617	4052	1104	7025	69
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	302	2605	122	4016	69
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	228	1976	289	3237	66
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	855	3731	3399	9076	58
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	407	3456	877	6033	34
Bouvignies.	D.	Marchiennes..	4	15	28	1878	9264	3780	17500	53
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	563	2955	1559	5881	25
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	837	5997	4131	13133	78
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	710	3854	148	5723	56
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	948	6719	2094	12012	68
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	362	2999	1730	6187	»
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2320	12735	1543	19883	97
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	720	4417	1974	8517	74
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r.d.	6	18	44	2388	9435	2126	15892	05
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	584	2288	269	3591	03
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	403	2024	599	3603	96
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	833	6782	1013	10897	86
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2572	9970	9888	24978	59
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	815	5441	2430	10504	67
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1703	10471	5573	20968	67
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	813	5744	2616	11374	31
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20648	190686	25802	144530	18
									148721	01
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	923	7581	3653	14983	20
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1479	6844	2666	12671	26
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	700	5965	2656	10658	10
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	853	11580	3887	20852	43
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	322	2931	1246	5740	60
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	263	2140	634	4090	30
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1518	8872	3807	16722	84
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1147	10692	1931	17803	03
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1498	8497	3273	15857	12
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	429	2555	1349	5127	21
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1744	14035	6930	27799	18
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4231	26409	2936	40052	31
Câtillon.	C.	Le Câteau.	8	34	91	2508	17945	3465	30174	30

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.	Leclercq.	Spillemacker.
Cogé.	Beautour.	Grau.	Minne.	Bourgeois, Couvez.
Baudry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	Moutier.
Waguet.	Tettart.	V. Bourbourg v.	Jacquet.	Govart, Boussemaere
Vercoustre	Deschodt.	Cadet.	Jacquet.	Bodel, Focken.
Foutry.	Lecocq.	Drubay; Lothé.	Gellé.	Leturcq.
Delean.	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Lefebvre.
Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Gombert, Duez.	Thurin.	Delbart.
Pruvot.	Dumont.	Legrand.	Midy.	Gosse.
Grillon.	Henry.	Herbomez.	Renon.	Quertain.
Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.	Richir.	Hacart.
Lespillette.	Forest.	Boitiaux.	Renau.	Derombies.
Senez.	Villain.	Detourmignies.	Millet-Telliez.	Grière.
Fissiau.	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
N....	N.....	Vallez	Cotteau.	Crunelle, Falempe.
Deffontaine.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Flinoy.
Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.	Accard.	Claisse.
Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.	Richir.	Hennocq.
Stevenoot.	Adriansen.	Capelle.	Royau.	Vanbleus.
Pecro.	Cloet.	Verhaeghe.	Lancel.	Jourdain.
Bourse.	Frappart.	Dauchy.	Dechertemps.	Hautcœur.
Lesage.	Defontaine.	Queva.	Tailliar.	Lesage.
Lemer.	André.	Becquet.	Baligand.	Lesage, Boulonne.
Leclercq.	Leconte,	Fiévet.	A. Delannoy.	Maquigny.
Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
Taté.	N...	Bussières.	Peugniez.	Perus.
Chalenton.	Wiart, Ledieu.	Crépin.	Maubec.	A. Druon. Noiret, H. Druon
Barbier.	Cooche.	Cavry.	Merchier.	Serdobbel.
E. Savaete.	F. Savaete.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
Soyez.	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.
Petit-Courtin.	Savary, Queulain.	Rigaut, Piquet.	De St.-Aubin. Delesalle.	Daillez, Pluvinage.
Couture.	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Baratte.
De Brigode.	Crétin.	Rémi.	Dumesnil.	Delbassée, Maille.
Panien.	Dailliez.	Demaret.	Moland.	Nieppe.
Guilbert.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.
Macarez.	Fontaine.	V. Escarmain.	Derquenne.	Grevin.
Pollet.	Denoyelles.	V. Lomme.	Bonnet, J.-B.	Herrang.
Druon-Baratte.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
Bachelier-Beck.	Débassel.	Boyaert.	Vanwormhout, ✲	Marquilly.
Telliez.	Bricout.	Lansel.	Bonnay.	Lempereur.
Desprez.	Ledoux.	Heno.	L. Panckoucke.	Boistel.
Hulin.	Vitrant. [Poillon.	Duhem.	Estassin.	Prissette, Lacroix.
Desmyttère.	Dehandschoewercker ;	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Desmidt, Devos.
Mairesse.	Fleuru; Paternotte.	Bécar.	Leblond	Fortez, Pelletier, Lacoche

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu: du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Catteniéres.	C.	Carnières.	5	9	68	961	3986	1969	7985 96
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3549	11310	9121	25908 55
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	729	1672	1710	4231 44
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	711	5046	3264	10994 64
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	376	1768	1157	3772 22
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	1927	13354	5150	24912 58
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	6	18	44	965	5003	2706	10146 14
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	405	3473	951	6099 73
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1290	5582	724	10856 13
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	92	619	259	1182 75
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2368	6947	9695	20219 54
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	517	2708	2680	6713 37
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	482	2033	1297	4267 24
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1091	7851	966	12539 21
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5225	31195	5769	50339 49
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5025	39830	1445	58457 36
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	494	7497	1653	12881 57
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1905	13466	1201	20725 16
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	214	2872	530	4869 77
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1602	9160	1349	14508 26
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2181	13511	2645	22639 15
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	88	299	3749	913	6540 38
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1314	14605	561	21599 10
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2192	19019	7076	35714 11
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	26	70	756	6006	2462	11390 30
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	529	2718	938	4947 45
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1890	8357	4732	16857 82
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	846	8286	1838	14183 14
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	981	7302	2023	12557 »
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	394	2228	1573	4993 54
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2786	16125	6597	29874 36
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	282	1424	921	3052 96
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1467	9533	421	14506 75
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	67	704	378	1448 10
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	7272	37060	1753	53032 15
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2140	12828	9530	28407 69
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	275	1550	1052	3340 66
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	406	2581	850	4450 44
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	780	6495	3708	13493 06
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1004	8518	2611	15188 95
Douai	D.	Douai.	»	»	33	20483	213846	14880	151876 57
									160745 22
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1680	11854	741	17762 17
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	915	5876	1538	10047 76
Dringham.	Dk	Bourbourg.	10	23	74	960	2650	1065	5011 08

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Lefebvre.	Dumont.	Roget.	François.	Leutier.
Prioux.	Bracq, Menager.	Brassart.	Charlot.	Bracq, Lecluselle.
Dolez.	Estevez.	Sonneville.	Libert.	Vitoux.
Bricout.	Dhordain.	Pagniez.	Bonnay.	Galier.
Gilloteau.	Legay.	V. Rousies.	Lebrun.	Monfroy.
Duhem.	Delattre.	Joire.	Cerf.	Bonnel.
Camberlin.	Wanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
Cordonnier.	Herbaut.	Baligand.	Paix.	Legroux.
Bouchery.	Duquesnoy.	Leroy.	Dumesnil.	Dujardin.
Suin.	Harlet.	V. Obrechies.	D. François.	Lefevre.
Figniez.	Piette.	Coulmon.	Libert.	Cardon, Deudon.
Brogné.	Bever.	Delattre.	George.	Abraham.
Delagrange.	Wauquier.	Devos; Dorchie.	Gellé.	Leignel.
Demanez.	Renon.	Herbage.	Renon.	Contesse.
Lambin.	Cuvelier, Meurillon.	Reniez.	Messéan.	Marescaux, Béhague.
Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Grandjean.
Dufour.	Lebecque.	Vitse.	Delacoste.	Vasseur.
Malo.	Mahieu, Schodduyn.	V. Dunkerque.	Delacoste.	Fevin, Ponchelle.
Devemy.	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
Wallerand.	Herbecq.	Genain.	Renon.	Lançon.
Gruyelle.	Deregnaucourt.	Galtier de Calmay.	Leleu.	Deregnaucourt, Danne-
Watré.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Popieul. [tière.
Delannoy.	Tassin.	Courtecuisse.	Bruneau.	Julien, Landelin.
Dollez.	Pilloy.	Robert.	Dumotiez.	Dhouailly, Prince.
Cooren.	Stappen.	Degrandel.	Chardot fils.	Fossaert.
Boulogne.	Hollande.	V. Forest.	Midy.	Delville.
Catelle.	Spriet.	Dutriez.	Folet.	Vandamme.
Broy.	Lemaire.	Lamorisse.	Locoge.	Anicot
Stiévenard.	Durieux.	Herbet.	Decoupigny.	Bigalion.
Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	N. . . .
Desmons.	Depienne, Loiseau.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Duthoit.
Leroy.	Devins.	Dauchy.	D. François.	Jouniaux.
Jacquart.	Flament.	V. Malincourt.	Dupret.	Dewarez, Lefebvre.
Trufet.	Furgeros.	Potteau.	Chevassus.	Gervet.
A. Deslinsel.	Gouvion, N...	Lecardez.	Broquet.	Tetart, Coupes.
Vandermersch.	Vandermersch.	Mallarme.	Devemy.	Delesalle, Lemahieu.
Jolasse.	Lequeux.	V. Dimont.	D. François.	Dannel.
Ducarne.	Harlet.	Doise.	D. François.	Briatte.
Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
Druart.	Piérart.	Dupont.	Dhaisne.	Fontaine.
Leroy.	Pinquet, Lequien.	V. page 99.	Cavrois.	Féron, Etienne.
			De Nuncques.	Pintiaux, Jacques.
Rigaut.	Payen.	Cambreleng.	Broquet.	Robinet.
Balleux.	Piérard.	Liermain.	Wargnies.	Daquet.
Blanckaert.	Degaey.	Dewaime.	Royau.	Desmidt, Josse.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la sous-préfecture.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	27355	214641	16205	158127 60 156547 92
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	718	5300	1681	9628 09
Écaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	681	4600	1041	7856 56
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	169	808	791	2002 07
Éclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	317	2012	1381	4331 75
Écuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	169	1460	1129	3324 34
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	1193	8542	3098	15739 56
Élincourt.	C.	Clary.	4	22	77	1612	4968	6748	14275 27
Élesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	489	3889	1989	7776 »
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	63	3931	311	6217 18
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1340	5199	207	7769 72
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	7	27	75	1775	7013	3082	13095 85
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	322	1518	1490	3735 99
Ennetières-en-W.	L	Haubourdin.	4	11	11	1724	10218	3058	18038 94
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	113	1625	9976	4697	19494 75
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	19	897	7325	901	11712 83
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	469	4529	2021	8794 71
Éringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	719	6559	2425	12200 97
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	234	1550	978	3296 35
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	2049	13974	5385	25976 64
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	999	5128	369	7907 94
Escarmain.	C.	Solesmes.	6	26	83	1083	5232	2422	10328 37
Escaudain	V.	Bouchain.	6	13	48	1836	11576	3097	20045 81
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	4	4	63	1600	7632	2453	13829 30
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	885	5779	244	8708 88
Escobecques.	L.	Haubourdin.	4	11	11	261	1725	834	3391 34
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	1480	8134	2165	15508 96
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	1960	11981	5794	23391 78
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5	5	38	603	5506	684	8837 85
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	2659	24787	1710	36279 17
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	6890	37505	10953	64786 79
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	701	3567	3026	8432 53
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	1016	5959	436	9223 99
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	323	2605	1628	5413 35
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	2242	19743	5513	34258 79
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5	5	55	501	5433	2767	10779 19
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	615	2372	1439	5031 19
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	528	2617	1686	5666 30
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	2188	8425	6285	18464 26
Famars.	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	615	6369	3935	12070 68
Faumont	D.	Orchies.	4	14	26	1500	9544	2279	16275 07
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	835	6022	2377	11346 94
Féchain.	D.	Arleux.	8	16	49	1138	4772	730	7695 81
Feignies.	A.	Bavay.	8	23	78	1938	12133	5743	23824 89

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Mollet.	Regodt, Lefebvre.	Delaeter et De-[conynck.	Lemaire.	»
			De Montépin.	»
Spanneut.	Dassonneville.	Bollengier.	Savary.	Bosc
Masclet.	Houriez.	Muguez.	Tailliar.	Boulangé.
Soumillon.	Mengal.	V. Solrinnes.	George.	Boulanger.
Depret.	Vincent.	Taveaux.	François, L.	Delcambre.
De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.	François, L.	Delforge.
Gilloot.	Houvenaghel.	Maes.	Debrock.	Verhille.
Briatte.	Duprez.	Vassart.	Chevassus.	Marliot.
Parée.	Hongne.	Michel.	Debaillencourt.	Lecat.
Defontaine.	Hayez.	V. Aniche.	Riquer.	Petit
Cazier.	Castel.	Desplanques.	Louchet.	Pottier.
Michaux.	Parmentier.	Pierchon.	Chalanton.	Michaux.
Procureur.	Poissonnier.	Laumondays.	Ferru.	Carrilier.
Lefebvre.	Picavet.	Gombert.	Ferru.	Leclercq.
Lambelin.	Favier.	Colliot.	Dislère.	Caliez.
Noulin.	Quenée.	Forest.	Delannoy.	Legrand.
Rousseau.	Jovenet.	Mascret.	Dupret.	Dessaint.
Missiaen.	Menneboo.	Declercq.	Dupont.	Buyck.
Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.	Ferru.	Verdière.
Messéan.	Brame.	Lefils.	Cerf.	Cousin.
Delin.	Macarez.	Locquet.	Rennuit.	Cotton.
Malaquin.	Poirette.	Locqueneux.	Derquenne.	Chevalier.
Cartigny.	Cauliez.	Lefebvre.	Lebarbier.	Lehut, Herbet.
Dorémus.	Fellez.	Crépy, Delebar.	Bonnay.	Lasselin.
Decamps.	Wagret.	Noclercq.	Bruneau.	Ville.
Delefortrie.	Prévost.	V. Radinghem.	Ferru.	Lourme.
Boniface.	Lastins.	Hutin.	Hodin.	Drecq.
Robyn.	Schottey.	Pauwel.	Fleurynck.	Hamez.
N....	Hunet.	Charlet.	Locoge.	Carlier.
Dhellemmes.	Houvenaghel.	Vanlaton.	Bonnet.	Barbier, Laurent.
Duflos.	Deroy, Ducatoff, Degrave	Deschildt, Dourler.	Vermersch.	Delbare, Gondesenne.
Petit.	Gérard.	Hutin.	François.	Basquin.
Verdier	Savary.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
Gravelle.	Coquelet.	Lavechin.	X. François.	Duquesnoy.
Mequin.	Maton.	Saudemont.	Cantel.	Evrard, Bosquette.
Theiller.	Breucq.	Moncomble.	Decoupigny.	Docquert.
Tachon.	Carbonnelle.	Hanne.	Debaillencourt.	Bétrancourt.
Monscourt.	Deneubourg.	Broutin.	Maréchal.	Jacqmart.
Montaigne.	Descamps.	Clinquet.	Louchet.	Facon.
Blanquet.	Lesens.	Duvinage.	Fromont	Richard.
Desmoutiers.	Piquet.	Brienne.	Leleu.	Coez.
Daussy.	Dequesne.	Leclercq.	Descamps.	Lebon.
Dupuis.	Haine.	Chalant.	Peugniez.	Delille.
Brasseur.	Carret.	Bury.	Delpature.	Champagne, Parée.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1746	10796	3287	19103 51
Fenain.	D.	Marchiennes.	6	18	38	1994	8656	591	13124 95
Férin.	D.	Douai-S.	5	5	28	652	7024	525	10678 59
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	634	5998	1570	10401 44
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	3	18	88	1357	9381	862	14043 01
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	755	3518	856	5907 80
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	2792	23935	7539	40919 89
Flaumont et Waud.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	414	3110	1964	6574 79
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	2271	13354	4292	23399 44
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	954	733[illegible]	3067	14092 59
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	803	4854	3745	11058 53
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1173	7214	3103	13725 26
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1815	10344	1668	16968 41
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3664	19390	1365	29639 70
Flouraies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	238	2128	1174	4346 91
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1403	10282	1145	16553 48
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	1107	6432	4010	13563 22
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1243	5282	3627	11617 93
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1783	9347	5749	19825 46
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	59	2170	535	3846 11
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	754	2025	680	3539 71
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1634	7278	877	11539 70
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	3048	17048	1005	24630 33
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1391	10409	5028	20153 46
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	497	4099	1723	7812 86
Frelinghien.	L.	Armentières.	5	14	14	2152	4167	5865	26566 87
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	4544	26333	943	38564 94
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	773	3759	866	6493 11
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	827	6510	602	10147 67
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	2079	13000	3166	22295 83
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1360	6213	2934	12125 54
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1125	5039	1803	9203 13
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	464	3421	1166	6092 59
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1772	9171	1950	15516 65
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1285	7224	275	10696 06
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1803	8984	4347	17626 68
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	1036	6015	554	9386 77
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	6	24	83	792	4538	2184	8884 35
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	3048	15591	2281	24767 16
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1639	9265	5875	19523 26
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	942	3642	1736	7195 18
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2350	10380	2600	17815 87
Grande-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	8	08	84	1260	7886	2672	14435 74
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	»	20	97	5582	28279	3245	43380 42
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	400	2468	2363	6071 49

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudenne.	Sirot.	Desforges	Salomé.	Dieu, Leclercq.
Tison.	Leclercq.	Dupont.	Rennuit.	Leclercq, Gillon.
Wartel.	Dubois.	Becuwe.	Desuède.	Rollet.
Moutier.	Hosselet.	Duhot.	Staincq.	Godimus.
Lecomté.	Herbecq.	Legrand.	Lebrun.	Dumée.
Jenot.	Bultiaux.	Locquet.	Lebrun.	Berteau.
Richebé.	Lecron, Delannoy.	Vanderville.	Cuvelier.	Tierce, Lovergne.
Dupont.	Flacon.	Brienne.	Houzé.	Savoye.
Desbonnets.	Tesse.	Chrétien.	Cuvelier.	Catteau.
Aligard.	Marquette.	Destombes.	Loeoge.	Raoult.
Foulon.	Coupez.	Blondel.	J. Legrand.	Chauwin.
Vanuxem.	Vanackère.	Réant.	Baelde.	Boone.
Courouble.	Defernez.	Remy.	Baligand.	Mereau, Décatoire.
Larose.	Leclercq.	Herrengt.	Luce.	Delhaye, Mortelette.
Al. Renon.	A. Renon.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
Dassonville.	Carton.	Delattre.	Cantel.	Marion.
Pruvot.	Deprez.	Faidherbe.	Descamps.	Leblond, Vandepert.
Bonneville.	Décaudin.	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
Lavalard.	Panier.	Coupé.	Moland.	Danquigny.
Dés. Banse.	Banse.	V. Seranvillers.	François.	Ardhuin.
Prouvost.	Roman.	Dubar.	Delecour.	Copin.
Mathon.	Boulanger.	Barbier.	Midy.	Villain.
Legrand.	Driguet, Carniaux.	Charles.	Staincq.	Sizaire, Bertaux.
Sauvage.	Mullier.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
Tacq.	Gérin.	Ployart.	X. François.	Meunier.
Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
Seguin.	Lenglé, Wargny.	Taffin.	Bruneau.	Drumont, Legrand.
Monscourt.	Devis.	Danjou	Debaillencourt.	Merlin.
Lanvin.	Despretz.	Trupin.	Peugniez.	Lefebvre.
Lemesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	Duflos.
Lallemand.	Lauridan.	Delangre.	Delegrange.	Loé.
Delezenne.	Lefebvre.	Caudrelier.	Delannoy.	Martinache.
Cren.	Houx.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Bisiaux.
Mormentyn.	Deswarte.	Puppinck.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Mahy.	Leclercq.	Dazin.	Dutil.	Doumiaux.
Devick.	Vermersh.	Delessue.	Debroek.	Doutrelant, Buet.
D'heursel.	Delplanque.	Leriche.	Desuède.	Dehoux.
Darche.	Destrée.	Poulet.	Debaillencourt.	Lebeau.
Brasseur.	Lenglet, Jouglet.	Lambert.	X. François.	Payen, Delettre.
Bauduin.	Marquant.	Jaclin.	Paix.	Boet.
Humblot.	Sonnet.	Leveillé.	Bevenot.	Sauvet.
Leroy.	Leroy.	Bourlet.	Bevenot.	Jouglet.
Lefebvre.	Morael.	Dednytsche.	Legrand.	Bal.
Leroy-Angois.	Demarle, Vanassel.	Bollengies.	Demarle.	Lemaire, Loquet.
Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.	Dumesnil	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849. (1)
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	673	5156	1827	9538 64
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1344	9054	348	13400 80
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	356	2437	1321	4956 61
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	975	6403	3351	12905 15
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	870	5188	2367	9957 38
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	565	2867	751	4995 99
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	328	1367	801	2793 69
Anhiers.	D.	Douai-N	7	7	27	400	2007	437	3398 80
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2537	12449	3356	20992 »
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1943	12862	5504	24365 52
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	513	4207	2913	9332 04
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3416	14732	4741	25889 28
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2965	12868	873	19466 44
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	489	2485	1042	4676 74
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4422	27481	780	38795 81
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1685	13542	5595	25518 65
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	833	7426	2386	13226 »
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	311	3747	702	6802 90
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	7959	50172	10288	79504 39
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1479	10494	4029	19539 32
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	819	5775	3082	11686 52
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1771	9251	4040	17395 21
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	148	1265	694	2579 74
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	933	5947	3472	12228 45
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	3225	323	4942 98
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1462	9563	3715	17660 66
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1704	8135	5121	17088 18
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	5	14	47	1157	4644	180	6909 22
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	903	4595	2093	8889 30
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	1020	7787	498	12024 02
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1576	9094	1092	14456 02
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	260	1393	1167	3311 75
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	165	1738	506	3109 48
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1411	7456	5361	16405 30
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	273	4098	749	6573 55
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1762	13952	4267	24794 38
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	986	7869	2964	14453 15
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3578	24608	3078	37063 12
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1687	9409	3432	17318 23
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2893	7366	4728	15571 18
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	477	4595	3251	10292 96
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	238	2776	348	4502 02
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	788	3784	699	9162 50
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	950	4782	2222	9241 23
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	19	10141	63448	23324	115000 93

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centim généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Lesne.	Honoré.	Delforge.	Debaillencourt.	Planchon.
Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
Hersoy.	Petit.	Thévenin.	Renon.	Poulet.
Salez.	Delmer.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger.
Marchand.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
Dauchy.	Joly.	Cossart.	Cotteau.	Midavaine, Roquet.
Bouchez.	Carlier.	Cailliez.	Carton.	Deghaye.
Guillemot.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.
Lanvin.	Dubois, J.; Pol.	Direz.	Leroy.	Dubroux.
Desfontaine.	De la Gironnerie.	Gahide.	Delecour.	Behague.
Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
Couvreur.	Debarge; Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Hérbaut, Courmont.
Bernaille.	Brandelet et Martin.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.
Clerbaux.	Dufey.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.
Mathieu.	Jenart, Delzant.	Delattre.	A. Fievet.	Gripon, Darras.
Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Mory, Rincheval.
Hilst.	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
Mahieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Legrand.	Lenys.
Dansette-Leblon	Delbois, Mahieu.	Cateaux.	Cerf.	Delannoy, Gruson, Delmal
Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
Leduc.	Guéry.	Fromont.	Fromont.	Valette.
Pille.	Castelain.	Dillies.	Delecourt.	Catteau.
Labbé.	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
Roger, Rémy.	Lefebvre, Ladislas.	Desmarescaux.	Dislère.	Denneulin, Brame.
Cochon.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Debaillencourt.	Mayeux.
Buissez.	Goguillon	Lefranc.	Leroy.	Valin.
Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.
Carpentier.	Legrand.	Bourgeois.	Peugniez.	Dupas.
Vas.	Pillion.	Collet.	A. Fiévet.	Dépret.
Moguez.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Foulon.
Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.	Leleu.	Delplanque.
Nicolas.	Mouton.	V. Inchy.	Charlot.	Bourdon.
Hennet.	Jonart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
Hamoir.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Hotfelart.
Rousseau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.
Des Rotours.	Jacquart.	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
Evrard.	Bériot.	Delimal.	Houzé.	Servant.
N.....	N.....	Denis.	Houzé.	Marion.
Farez.	Vallez.	Devred.	Dumetz.	Harduin.
Derieux.	Vallez; Bury, Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
Tellier.	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.
Mary.	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.
Dolet.	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
Huin.	Loiseau.	Bourdon.	Gellé.	Roty.
Cortyl.	Demersseman, N...	Reumaux, Dehaene.	Decoussemacker.	Laheyne, Courtecuisse, Vanlorenberghe, Haveriant.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Inchy.	C.	Le Câteau.	7	17	76	1519	5826	3431	11938 47
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3774	16413	597	24640 »
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	1025	6306	2730	11873 36
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	902	6196	479	9421 58
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	1034	5584	1480	9563 63
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1348	8794	2433	15480 45
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2540	18108	1945	26972 09
LaFlamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	354	1500	750	2979 17
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3274	16817	2305	26696 96
La Groise.	C.	Le Câteau.	»	»	»	1076	7914	2067	13970 59
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1837	7119	295	10720 51
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1220	11126	1698	18105 90
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	1161	10833	3750	19602 42
LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	2	2	2	1528	11648	6265	22705 48
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	718	10955	2146	18273 52
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2378	13034	6098	25372 87
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3991	31590	3686	49002 26
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	401	2188	1071	4291 28
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1602	6743	2734	11957 18
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	592	4011	811	6606 10
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	562	4727	1260	8116 02
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	»	26	83	7686	49045	3014	84260 35
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2233	16595	3153	27694 97
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1687	6892	1242	11074 03
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1548	10789	8582	24694 17
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	702	5265	1646	9472 79
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	2140	8001	4306	15758 45
Leffrinckhoucke.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	281	2408	1112	4511 33
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	558	2746	1862	5933 23
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3551	24358	5354	89758 66
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	1047	4595	1791	8651 09
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	9	9	93	593	5946	2297	11153 83
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	912	7266	3645	14537 56
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	441	4337	2144	8657 43
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1249	9175	5185	18661 10
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	569	4363	1401	7821 16
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1138	5934	2227	10890 76
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1250	3534	3517	8719 17
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	413	1624	893	3295 76
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	19	112	1211	4462	921	7330 74
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	2	17	51	638	4523	1927	8611 97
Ligny.	C.	Clary.	3	15	76	1710	6558	5550	15449 66
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	140	854	222	1510 08

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Basquin, J.	Dubuisson.	Leduc.	Charlot.	Vallez.
Raoult.	N..., N...	Ramon.	Delalonde.	Trannoy, Fouquet.
Bassez.	Petoux.	Crepin.	Pierart.	Cordier, Vincent.
Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trétan.	Pagnier.
N...	Jacques.	Lancelle.	Chalanton.	Fontaine.
Debrew.	Claeymau.	Lesecq.	Deroubaix.	Heyse.
Ybert.	Candellier, Camille.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
Crasquin.	Mirland.	Denis.	Carton.	N....
Duquenne.	Lequien, Joye.	Sanmade.	Vermersch.	Boidin, Laurence.
Leblond.	Denise.	V. Câtillon.	Leblond.	Dematte.
Housseaux.	Vion.	Lebon.	Deligny.	Bouez, Mocq.
Wette.	Derome.	Lebon.	Delpature.	Hanicq.
Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hochart.	Dangremont.
Bonnier.	Dupriez.	Blanquart.	Cuvelier.	Quef.
Lecq.	Hette.	Rocquet.	Desuède.	Melayers.
Dubois.	Duflot.	Mallet.	Lambert.	Mercier, Fabre.
Thomas.	Ancelet, Bonnaire.	Desse.	Descamps.	Drombies, Lefebvre.
Mazinghe.	Hochin.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Delahaye.	Fiévet.	Herbaux.
Contesse.	Hédon.	Barbet.	Cantel.	Baille.
Lefebvre.	Cauchy.	Cayez.	Locoge.	Fievet.
Herbert-Houch.	N..., N...	Wallez.	Joveneau.	Kirchner, Sommain.
Bouchart.	Roseau.	Lahaye.	Colas.	Choteau, Legrand.
Couppe.	Lony.	Agache.	A. Delannoy.	Bauduin.
Woostelandt.	Wanheeghe.	Labay.	Lancel.	Persyn.
Blondé.	Wispelaere.	Lameyse.	Fleurynck.	Blaevoet.
Salembier-Dh.	N...	Drubay.	Fiévet.	Jonville.
Galloo.	Leuregans.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
Bartier.	Debacque.	Cornille.	Delegrange.	Watrelos.
Prévost.	Beauvais, Piette.	Babeur.	Dupont.	Delcroix, Tréfoin.
Potin.	Lefebvre.	Richez.	Dumotiez.	Debut.
Prangère.	Hulin.	Lagache.	Lion.	Denis, Saladin.
Bollengier.	Gueraert.	Omiez.	Fonteyne.	Ryckebusch.
Bevenot.	Vitrant.	N...	Lion.	Paul.
Lamblin.	Chuffart.	Nollet.	Panckoucke V.	Momon.
Wittrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	Fromont.
Maniez.	Pierrache.	Pottier.	Dupret.	Rincheval.
Lefebvre.	Contrat.	Defief.	Delecour.	Delobel.
Lefebvre.	Henclin.	Brunet.	George.	Douchez.
Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	Florentin.
Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	Cardon.
Robert.	Soyez.	Lefebvre.	Hodin.	Carlier, Gernez.
Waymel.	Fouquart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu: canton.	DISTANCE: de la sous-préfecture.	DISTANCE: de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	75430	1006610	114243	478666 92 487588 90 511270 54
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	533	3067	458	4924 83
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3656	18421	9898	36887 91
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	646	5427	1303	9872 50
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	168	2407	1078	4700 75
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2480	13044	8877	28005 09
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	603	3785	4644	8251 45
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1577	11873	2843	20538 40
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1845	14869	5251	27370 38
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	4117	14543	7156	27700 41
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	3036	6736	180	9431 78
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	656	5126	2032	9511 40
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1110	6985	1821	12118 99
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	750	2703	1718	5720 77
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	812	4377	2014	8367 17
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	809	6468	1813	11406 26
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1375	5180	3118	10583 76
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1692	11891	1220	18675 34
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	499	3668	1015	6464 57
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	980	4665	4413	11581 56
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	995	5692	1464	9637 07
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	2	17	33	377	3279	976	3885 39
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2965	18158	666	26724 98
Marcoing.	C.	Marcoing.	2	8	67	1709	9316	1409	15377 58
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	528	5612	1176	9562 19
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3937	25726	8811	45911 69
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	411	3094	1486	6121 31
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	855	4595	1383	8082 36
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2485	8206	5453	17705 69
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1258	14574	3912	24500 84
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2210	26135	4471	42866 65
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	593	2962	354	4664 54
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1746	11211	5020	20729 30
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1826	8944	3566	16680 55
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1097	5937	238	8870 63
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1697	9849	2986	17494 05
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	916	7985	2986	14828 70
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	830	5975	2357	11258 57
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	7328	49464	2759	70753 60
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	44	1256	5693	509	8849 27
Mauroy.	C.	Le Câteau.	7	27	86	798	2255	1055	4347 21
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	8	34	90	1127	4785	1047	8277 47
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	1054	3952	2237	8019 83

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Bonte-Pollet.	Roussel, ✲, Richebé, ✲, Gentil, Delattre, Delespaul, ✲.	V. page 99.	Debosque. Dibos, ✲. De Montigny, ✲.	» » »
Colson, Xavier.	Colson, Adolphe.	Wallez.	L. François.	Cauchon.
Lefebvre.	Clarisse, Destombes.	Guichard.	Delsart-Beauvais.	Herbeaux, Deltour.
Fr. Renard.	Applencourt.	Joffrain.	Chalanton.	Boutteaux.
Caron.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemond.
Coisne-Butin.	Delattre.	Havez.	J.-B. Bonnet.	Cocrette, Pierre.
Lesage.	Desbonnet.	Meurillon.	Hochart.	Quennesson.
Landron.	Dubois.	Leps.	Vanwormboudt, ✲	Vanhersel.
Landron.	Longueval, Pierre.	Devulder.	Demarle.	Pruvost, Panier.
Gilquin.	Laden.	Lemahieu.	Lefevre.	Odent.
Bouchelet.	Cartry, Pol.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Gratepanche.
Mandron.	Deghage.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
Bruneau.	Sénéchal.	Dubois.	Dupont.	Delettre.
J. Damide.	Delboe.	Delmer.	Gellé.	Doignies.
Bosquet.	Alvin.	V. Hautmont.	Quivy.	Mervaux.
Degroote.	Deman.	Verstavel.	Alavoine.	Maerten.
Desplechin.	Echevin.	Verbecq.	Fiévet.	Meurisse.
Deruelle.	Rigaud.	Garcon.	Brasselet.	Thuillet.
Riche.	Paternost.	Godry.	Debaillencourt.	Cagnieaux.
Dubaille.	Levaux.	Malaquin.	Chevassus.	Delbart.
Delestenne.	Wery.	Courtin.	Dhaisne.	Debeaumont, Lambert.
Villain.	Dussart.	V. Rieulay.	Cotteau.	Dubois.
Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.	Cotteau.	Regembal, Cocqueau
Mallet.	Dufresnois.	Salez.	J. Legrand.	Harfaux, Vasseur.
Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.	Folet.	Rogez, Delos.
Cocquillier.	Chevalier,	Louf.	Legrand.	Decaux.
Carpentier.	Sueur.	Martin.	Piérart.	Maliet.
Malésieux.	Leduc.	Mucherie.	Maubec.	Gabet.
Locqueneux.	Monchicourt.	Rousselle.	Decoupigny.	Luciez.
Fournier.	Brissy.	Gobert.	Lion.	Jean, Vendois.
Hannecart.	Jouf.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
Denis du Péage.	Salembier.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
N....	Wignolle.	Lemaire.	Riquer.	Rocquet, Wagnez.
Chombart.	Brunel.	Descamps.	Denabrif fils.	Dhainaut.
Chappelliez.	Bail.	Barenne.	Dumotiez.	Maillot.
Fievet.	Laurent.	Dubrule.	Tailliar.	Laurent.
Coquelle.	Miens.	Coupé.	Minne.	Beaumont.
Battieau.	Deladrière, Marchand.	Bafaleur.	Quivy.	Delgorge, Tretan.
Hornez.	Gorez.	Gonet.	Baligand.	Delhaye.
Hutin.	Taine.	Moine.	Maubec.	Delsautière.
Minaux.	N....	Wyart.	Leblond.	Lacoche.
Lebrun.	Delvallée,	Lemaire.	Renau.	Demeure.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	2	16	16	964	7240	3453	14131 35
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	14	28	68	828	5449	2219	10301 15
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1247	6889	5230	15425 13
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	6079	35837	5308	56962 05
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2512	15750	7054	30212 80
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	874	8587	3535	16341 06
Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	3	15	35	551	3918	165	5911 39
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	903	5225	2449	10403 77
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	622	3940	1885	7746 18
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	490	3753	2972	8625 06
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	1010	4957	1864	9089 66
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	702	7350	2878	13775 05
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	1043	5387	3895	11794 38
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1796	12626	5352	23793 76
Montay.	C.	Le Câteau.	3	26	83	426	4025	1165	7233 36
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	1049	3571	3078	8539 41
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	827	5651	1537	9934 99
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	312	2151	1260	4546 67
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3817	19073	2864	30781 76
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	106	1125	545	2267 76
Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	7	19	45	1498	7067	580	10569 26
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1467	7273	3846	14543 33
Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	4417	36677	6676	57143 89
Moustiers.	A.	Trélon.	7	18	120	281	2007	680	3689 79
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	2149	8850	5272	18064 12
Naves.	C	Cambrai-E.	7	7	64	981	5252	1727	9668 54
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1478	5588	3049	11279 85
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	230	919	281	1632 61
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	739	2738	1639	5673 78
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2576	8960	4184	17119 26
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	931	4764	2005	8930 46
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	780	5876	397	8837 76
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	5	23	80	2082	10120	1542	14748 91
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3550	19520	10936	39342 76
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	571	3388	2827	8043 94
Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	3	15	31	1268	6866	614	10598 10
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2384	18096	5124	31983 86
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1440	9929	4673	19443 85
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	516	6280	2671	12074 31
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	588	4915	2363	9719 44
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	439	2761	270	4250 18
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	720	4981	1208	8502 68
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1166	4626	2864	9730 20
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	292	1762	532	3147 70
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	521	4462	2049	8685 15

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Bruneau.	Rogez.	Fromentel.	Dislère.	Gaultier.
Robitaille.	Focken.	Caulier.	Dupont.	Hugoo.
Dezitter.	Staes.	Debaudt.	Leclercq.	Merchez.
Verhaeghe.	Delassus, Sénellart-Pan.	Legrand.	Brachelet.	Pravost, Pautecœur.
Leurs.	Plouvier, Bacrot.	Plaetevoet.	Baelde.	Heusile, Devigne.
Moreau.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Viard.
Debrabant.	Evrard.	V. Hasnon.	Richir.	Dupret.
Foulon.	Foulon.	Lecœuvre.	Foulon.	Pagniez.
Mercier.	Mutte.	Bauduin.	L. François.	Bernier, Chartiaux.
Dhaussy.	Tiétard.	Delsart.	Brasselet.	Claisse.
Heddebault.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.
Momal.	Héroguez.	Cousin.	Peugniez.	Parent.
Becquet.	Delemar.	Masse.	Cuvelier.	Dupire.
Vallois.	Boutry.	Ghémar.	Chardot.	Lagache, Deregnaucourt.
N....	Lecerf.	Dumortier.	Joveneau.	Doise.
Millot.	Galiègue.	Lequin.	Libert.	Tinturier.
Jouvenet.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	Colbeau.
Claudorez.	Deyne, Delaire.	Markant.	Iserby.	Pihen, Levecque.
Bonnel.	Hecquet.	V. Tilloy.	Maréchal.	Hocquet.
Baligand.	Liétard.	Dewatine.	Baligand.	Delmotte.
Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline. (luin.
Bériot.	Bonte, Parsy.	Herlemont.	Bonnet.	Duhem, Lorthioir, Dhal-
Bertaux.	Fosset.	Bultez.	Delannoy.	Crouy.
Bourgois.	Mullier.	Deleruyelle.	Delsart-Beauvais.	Pottier.
Lemaire.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Lefebvre.
Duretz.	Ducroquez.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
Deharveng.	Broudehoux.	Honoré.	Renau.	Champagne.
Jacquemart.	Garçon.	Delvigne.	Pavot.	Caffiau.
Ghestem.	Glorieux, Dewitte.	Devrainne	Thurin.	Biscop.
Pluvinage.	Pluvinage.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Degrincourt.
Leriche.	Fauvelle.	Moreau.	Broquet.	Noulet.
Toilliez.	Ledieu.	Bricout.	Accard.	Cavrot, père et fils.
Delangre-Solemb.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Ronzé-Dullos.	Derensy, Roussel.
Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.
Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	Fromont, Dufernez.
Quique.	Bailly.	Desmarescaux.	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
Leleu.	Blondé.	Devos.	Merchier.	Baeteman.
Mercier.	Belot.	Ficheux.	Lion.	Maton.
Claviez.	Cureur.	Decaudain.	J. Legrand.	Cany.
Malfait, Henri.	Chivoré.	Quaghebeur.	Louchet.	Derue.
Lussiez.	Chatelain.	Nanynck.	Dumetz.	Fleury.
Hottelart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	Sohier.
Baudart.	Julien.	Bottiaux.	D. François.	Bigon.
Pierens.	Vangravelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lefebvre.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	351	1988	539	3493 57
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1102	4756	589	7487 29
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	182	1999	797	4007 64
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	3443	21331	5046	35605 50
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	305	3135	1393	6014 72
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3524	25478	1532	37144 72
Ors.	C.	Le Câteau.	7	32	89	1322	8602	1378	14433 77
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	528	3510	1060	6085 46
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	820	4624	3304	10208 60
Oudezeele.	H.	Steenvcorde.	6	16	53	1037	5910	2132	10891 19
Oxelaëre.	H.	Cassel.	2	12	49	530	3567	1938	7263 12
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1246	5605	2256	10765 80
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1438	9138	1526	14920 75
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	914	5131	2298	9702 87
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	573	1925	918	3697 86
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	777	4086	2202	8245 93
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1877	10615	3513	19214 73
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1376	8935	3915	16675 53
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1695	16168	4420	28471 58
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	2057	8762	2977	15612 12
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	4	31	87	1343	5432	1624	8925 24
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	826	5901	2237	10416 48
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1320	9101	2466	15778 40
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	242	2640	734	4650 26
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	376	2520	2123	5905 93
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1095	5364	2104	9960 05
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1709	7776	2983	14326 22
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1646	4623	2036	8790 67
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	453	3568	504	5731 77
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1630	11238	1674	18259 52
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	682	4404	545	7115 80
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	452	5232	2550	11486 40
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1159	4371	2601	8949 88
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1875	15639	5918	29102 53
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2246	13339	2287	22050 89
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	510	3643	1182	6613 44
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4184	27170	11484	50574 37
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	301	1116	877	2539 89
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	893	5378	2839	10801 22
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2917	9067	7469	21053 40
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1220	7344	1901	12256 72
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1280	6755	3922	13828 12
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	870	6118	2873	13065 89
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1996	13422	3294	23178 15
Rainsars.	A.	Trélon.	8	7	108	260	2254	280	3619 45

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Patoir.	Delacoste.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
Blaise.	Brillet.	Dupont.	Dutil.	Divry.
Pillion.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
Deslinsel.	Plichon, Bavay.	This.	De Chertemps.	Sodoyez, Finet.
Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.	Facon.	Becue.
Gruyelle-Mallet	Delmer, Corneille.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
Sellier.	Ducare.	Ghyselynck.	Lempereur.	Lepape.
Pillion.	Denimal.	Marchand.	Piérart.	Cappeliez.
Crampon.	Deprez.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.
Vandenberghe.	Fauverghe.	Blaevoet.	Duvet.	Kiers.
Faes.	Dutailly.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Debaillencourt.	Laurent, Hénot.
Caudrelier.	Laden.	Jaclin.	Tailliar.	Lion, Degord.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	J.-B. Bonnet.	Hequin.
Lefebvre.	Constant.	Segon.	Panckoucke, Viet	Duhamel.
Lambert.	Pillion.	V. Aubry.	A. Fiévet.	Delhaye.
Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Legrand.	Deprey.
Dillies.	Caillet.	Jaclin, Duthoit.	L. Panckoucke.	Hugot.
Dewaele.	Decrocq.	Janssen.	Royau.	Verrons.
Druesne.	Masson-Williot.	Boulogne.	Pavot.	Pavot, Roland.
Cloez.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Chandier.
Dupont.	Desprez.	Deregnaucourt.	Dislère.	Willemot.
Brissy.	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre.
Dorléans.	Carton.	V. Villereau.	Chalanton.	Preuvot.
Bateman.	Villette.	Top.	Leclercq.	Ruckebusch.
Roussel.	Delobel.	Gerin.	J.-B. Bonnet.	Fouquart.
Chuffart.	Roland.	Brasselet.	Fromont.	Delcroix.
Naveau.	Demade.	Humez.	Descamps.	Chandelier.
Tacq.	Dehove.	Malaquin.	X. François.	Levêque.
Blondeau.	Machelart.	Cambreleng.	Estassin.	Brassart.
Hermant.	Debeve.	Jaclin.	Brasselet.	Claisse.
Crépin.	Laude.	Dorchies.	Moland.	Stievenard.
Thobois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Duriez.
Deniele.	Debavelaere.	Lagatic	Cuvelier.	Spannut.
Cazin.	Faiderbe.	Ricourt.	Dechertemps.	Merlin, Brasseur.
Lecompt.	Dantriez.	V. Artres.	Brasselet.	Richard.
Fretin.	Berthe, Lelong.	Taffin.	Devemy.	Dejean, Ghesquière.
Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Mangal.
Libert.	Bouvez.	Montaigne.	Bruneau.	Leduc.
Huet.	Deledœuille, Méresse.	Mulet.	Millet-Tellier.	Lacourt, Machu.
Denisse.	Montagne.	Gadenne.	Luce.	Bataille.
Brice	Wattel.	Neuwe.	Ferru.	Carrière.
Briffaut.	Normand.	V. Sailly.	Cl. Bonnay.	Degroise, Bleuet.
Debruille.	Dapvril.	Houcke.	Luce.	Geffroy.
Thiébaut.	Bossaut.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Raismes.	V	St.-Amandr.d.	7	5	46	3618	23032	1291	34313 42
Ramillies.	C	Cambrai-Est.	4	4	65	493	5234	5328	13325 06
Ramousies.	A	Avesnes-Nord.	8	8	98	647	3379	1571	6576 37
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	386	2376	359	3846 52
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1681	11606	3280	20475 98
Reumont.	C.	Le Câteau.	5	24	79	898	2494	2058	5803 16
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1977	12362	3151	21287 85
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	720	5364	2675	10817 05
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	405	1665	708	3036 72
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1955	7897	2403	14288 51
Robersart.	A	Landrecies.	5	23	80	305	1817	1177	3873 28
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	1081	5268	377	8097 33
Rombies etMarch	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	513	4365	2729	9253 59
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	940	5222	3438	11257 83
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1565	8143	4741	16600 48
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	3378	17867	7591	33222 16
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	1071	6946	293	10487 20
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	6	18	33	1477	9203	4509	18143 53
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	31039	238777	94701	419851 14
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	277	1184	737	2494 45
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	301	3512	957	6187 19
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	391	3653	852	6230 40
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	221	2409	485	4088 46
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1574	12316	5028	23258 18
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	480	4315	1980	8427 04
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1616	8510	4113	16701 92
Rumilly.	C.	Marcoing.	4	6	64	1885	7196	2956	13767 40
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	531	3134	1283	6020 97
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	917	5069	3381	10785 27
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1706	10175	1233	16150 43
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2093	8294	8303	20568 76
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1462	9231	6046	19412 01
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	9453	62138	2074	90272 65
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	845	5844	2367	9957 38
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2437	8051	5712	17812 95
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	648	5592	1701	10003 27
St.-Aybert.	V.	Condé.	5	18	58	373	4794	609	7772 22
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	3	27	85	655	3289	2957	7942 79
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	306	3692	974	4523 62
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	2	2	90	751	7332	1706	12521 26
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	2007	6792	2421	12626 86
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	1099	5711	2532	11003 00
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	934	6262	2076	11371 39
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	710	3775	865	6568 94
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	267	2862	1453	5752 95

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudrin.	Demonet, Préant.	Merlin.	A. Fiévet.	Delattre, Beauchamps.
Vasseur.	Herlin.	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.
Trempont.	Moutier.	Roland.	Salomé.	Fontaine.
Deroisin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	Guérin.
Dupuis.	Bayon.	Kerckhove.	Savary.	Vandenbogaerde-V secur
Hocquet.	Méresse.	Blas.	Maubec.	Lecigne.
Deprez.	Masselis.	Hopsomère.	Facon.	Desquand.
Lenoir.	Debus.	Dubois	Legrand.	Carré.
Lemaire.	Wuibaut.	Leclercq.	Tailliar.	Bourez.
Doise.	Wuilmot.	Bresson.	Delalonde.	Leprêtre, Leroy
Hallez.	Briastre.	Léouyer.	Midy.	Catteau.
Risbourg, Th.	Risbourg. J.-B.	Dercine.	Minne.	Baron.
Delcroix-Mallet	Alglave.	Dubois.	Decoupigny.	Delvallé.
Douay.	Laurent.	Poretz.	Gaffet.	Briastre.
Meurisse.	Lestienne.	Monchy.	Panckoucke, Vict.	Valin.
Duquesnoy.	Bonduel, Catteau-Destombes.	Nanynck.	Thurin.	Delahousse, Bonduel.
Dechattenet.	Pinquet.	Rogie.	Luce.	Lefebvre, Dhaine.
Legrand.	Duponchel.	Petit.	Richir.	Desespringalle.
Delattre.	Delerue, Duthoit, Motte-Bredart	Maës, Desprez.	Leconte.	Selosse, Ramser, Mullier
Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Chalanton.	Monnier.
De Mégille.	Debève.	Tison.	Dupret.	Poutrain.
Thomas.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	Devaux.
Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destamberg.
D'Hont.	Dumoulin.	Dewaele.	Campagnie.	Pierens.
Manfroy.	Lobelle.	Demont.	Piérart.	Moreau.
Delobelle.	Martin.	Balligand.	Colas.	Bauduin.
N.. .	Manutez.	Ségard.	Dumotiez.	Carré.
Lucas.	Laude.	Lefebvre.	Cl. Bonnay.	Pique.
Rouzé.	Robart.	Delvallée.	Fievet.	Cardon.
Descamps.	Pollet.	Delcporte.	Panckoucke, Vict	Lecomte.
Romon.	Lallemant.	Th. Brassart.	Denabrif fils.	Dilly, Dauglos.
Maufroy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.
Nicolle.	Barbieux, N...	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Tailliez.
Solignac.	Herbin.	Malfait.	Hochart.	Dumortier.
Vallez.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	Moreau, Boucly
Willot.	Lecomte.	Largillière.	L. François.	Noiret.
Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
Millot.	Valet.	Demasrescaux.	Joveneau.	Vertray.
Louf.	Wasca.	Beme.	Demarle.	Coolen.
N....	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
Defaux.	Hénaut.	Becart.	Millet-Tellier.	Sorriaux.
Billiau, L.-Eug.	L.-A. Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
Baelen.	Dequidt.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
Douay.	Merland.	Lecuppre.	Derquenne.	Blas.
Castier.	Degrave.	Gruson.	Lancel.	Cocart.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la sous-préfecture.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	483	5513	2211	10453 »
St.-Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1736	8274	3862	16309 23
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	6	8	85	722	3692	1326	6707 38
St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	7	14	92	417	2655	987	4882 54
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1674	17949	4842	30665 67
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	6	29	86	2432	8017	1884	13735 07
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1050	6908	2818	13045 72
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1734	5179	4465	12264 55
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	632	5366	1847	9632 85
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	644	3676	1360	6743 51
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	870	5176	1435	8924 32
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1693	8926	1859	15046 94
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	420	3542	2902	8329 32
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1667	10175	5352	19894 08
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	581	2901	738	5032 82
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	1037	5372	2154	9807 81
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	412	3425	1663	6793 27
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	971	7696	3788	15025 92
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2326	10184	4644	19848 52
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	1791	12990	2853	22007 10
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	3240	27688	1635	40969 46
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	745	2849	2025	4377 90
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	732	5651	2036	11535 85
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	316	1852	945	3692 33
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	855	4628	1642	8503 86
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	585	4021	3551	9573 91
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	518	3072	1684	6392 24
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	511	3829	1754	7462 51
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	3063	15264	637	22993 51
Socx.	Dk	Bergues.	5	14	67	779	6805	3090	13121 65
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	5627	29933	15664	59739 59
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2701	15669	5076	27786 52
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	230	1367	1052	3090 83
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2836	13986	1202	21324 33
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	576	2778	662	4837 88
Spycker.	Dk	Bourbourg.	6	52	78	701	5265	1644	9496 02
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1096	7877	2566	14229 15
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	1961	10689	4703	20582 22
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	834	8084	1581	13552 62
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	3982	25777	6089	43651 41
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4761	24092	23653	59295 85
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	559	3588	3137	8514 25
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	888	7033	4760	15185 11
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1234	11943	4858	22577 99
Templemars	L.	Seclin.	4	8	8	920	4822	1186	8238 64

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Geersen.	Dereudre.	Pruvot.	Vanwormhoudt.*	Swynghedauw.
Cardon.	Bisiaux.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	Descamp.
Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.	Dhaisne.	Crochemore.
Fauvaux	Juste.	Bucquey.	L. François.	Redinge.
Moreau.	Durieux.	Carette.	Decoupigny.	Brouillard, Dayez.
Al. Legrand.	Bocquillon.	Ducatillon.	Joveneau.	Buteau.
Maes.	Balloy.	Marécaux.	Boidin.	Vandewalle.
Dubois.	Laude.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Mairesse.
Fauville.	Decroué.	Delhaye.	Carton.	Dehaut.
Denis.	Denis, Damien.	Engels.	Pavot.	Chastenet.
Dubrulle.	Lemaire.	Degruson.	Denabrif.	Dubois, Lucien.
Robert.	Herbomez.	Lefebvre.	Lambert.	Doby.
Caude.	N....	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Regniez.
Bernard.	Coustenoble.	Dassonville.	Pirion.	Vanwaelscappel.
Carlier.	Dehaynin.	V. Brillon.	Richir.	Loucheux.
Rincheval.	Boek.	Collet.	D. François.	Hordequin.
Flament.	Boulenger.	Foucart.	Hennet.	Delmarle.
Dubois-Delavigne.	Héois.	Ducatteau.	Fromont.	Martin.
Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.	Copin.	Plichon, Bouciy.
De Lacoste.	Delcroix.	Decottignies.	Decoupigny.	Dehon, Remy.
Duriez-Lhermit.	Duquesne, N...	Plaetevoet.	Paix.	Favier, Mariage, Batteur.
Caille.	Flament.	Pique.	Hodin.	Delhay.
Durœulx.	Dequesne.	Duquesne.	Salomé.	Cayet.
Wagniez.	Deresmes.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
Dervillers.	Wallerand.	Deleau.	Piérart.	Pluchart.
Despature.	Lelong.	Paliez.	Lefèvre.	Houzé.
De Valicourt.	Oblin.	Wasson.	François.	Carpentier.
Hanotte.	Mordacq.	Ottuyt.	Alavoine.	Boddaert.
Sauvage.	Goulois, Grard.	Dumet.	Deligny.	Delattre, Leveque.
Gheeraert.	Vandamme.	Blomme.	Chardot fils.	Geslot.
Lempereur.	Bertoux, Petit.	Gourdin.	Gaffet.	Henghebaert, Lesne.
N...	Rouez, Delhaye.	Bouillon.	George.	Tellier, Mulquin.
Planard.	Baudet.	Lemaire.	George.	Duhain.
Morelle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.	Rennuit.	Prévost, Delcambre.
Dupont.	Durlin.	Debailleux.	Derquenne.	Lespagnol.
Wemaere.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecat, Vanhersel.
Vambremersch	Vasseur.	Hidden.	Deberdt.	Debats.
Coubronne.	Devalckenaere.	Delessue.	Iserby.	Coubronne.
Leuillette.	Debavelaere.	Vangraesscheppe.	Faveau.	Fournier.
Beck.	Serlooten, Vangraeschepe.	Vandevelde.	Saudo.	Pormente, Leuwers
Plouvier.	Charlet, Naye.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Dennequin.
Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.	Leclercq.	Wils.
Michaux.	Wéry.	Minaux.	Dhaisne.	Botteau, Robilliard
Brasseur.	Delbouve.	Millot.	Haca.	Largillière.
Rose.	Watrelot.	Lefebvre.	Louchet.	Derache.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la sous-préfecture.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribution directes pour 1849.
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	3180	19212	12960	41134 30
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	592	6051	3047	12124 45
Téteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	2353	14802	3973	25933 70
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	1038	7879	1183	12832 15
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1134	6239	3411	12637 59
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	558	4785	1522	8645 15
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	7	21	21	806	5587	3618	11641 42
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	5	13	33	710	4011	351	6228 29
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	782	4841	2212	9512 74
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	919	6882	1618	11157 49
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	311	2712	1041	5201 31
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	510	3303	1804	6770 41
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	772	3266	1895	6547 16
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	26834	180215	55727	303658 38
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	405	2162	1857	5054 07
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1971	17783	1191	26763 18
Tressin	L.	Lannoy.	7	11	11	453	2343	1736	5141 31
Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1951	15292	1720	23617 28
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	5	22	79	1925	7495	6004	17339 08
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	460	4380	420	6935 61
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	22040	234557	5150	153061 02
									175580 82
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1179	6585	2513	12230 85
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1229	5569	776	905[illegible] 71
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	481	2304	1546	4969 37
Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1238	8699	4336	17232 47
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1729	10895	7710	23858 45
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	1249	5283	3556	11523 13
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	860	4420	329	6874 42
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2701	9755	8716	23462 96
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3463	16407	10818	35080 78
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	4595	15277	602	22820 25
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	370	2712	887	4925 44
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	942	6986	718	11006 38
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	984	5717	2145	10538 08
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	455	3989	1314	7300 34
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	174	2263	324	3719 28
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1459	6897	3789	14250 86
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	2073	8055	5880	17932 04
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2726	6356	6986	10554 83
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	1006	6152	2803	12097 60
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1573	10244	1238	16202 92
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1363	8071	1105	12926 97
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1266	3384	200	5119 43
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	936	7760	5524	17066 18

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baratte.	Ricourt, Minet.	Lancelle.	Delannoy.	Mortreux, Despretz.
Deschodt.	Boone.	Morlyn.	Boidin.	Duplon.
Daullé.	Hilst, Muyls.	Baudens.	Delacoste.	Bourdon.
Bertrand.	Bertout.	Descarpentries.	Brasselet.	Claisse.
Lobbedez.	Vicart.	Verhille.	Leblon fils.	Willery.
Tricot.	Mayeur.	Gravelaine.	Bruneau.	Gosset.
Coget.	Carlier.	Dorlencourt.	Chardot.	Marquart.
Raviart.	Vendeville.	Lefranc.	Baligand.	Dufour.
Charlet.	Douay.	Desmons.	Delalonde.	Lerouge.
Vilain.	Lagouge.	Tilmant.	Delalonde.	Bugnicourt.
Leleu.	Harry.	V. Neuville-St.-R.	Maréchal.	Capon.
Bricquet.	Broutin.	V. Brillon.	Cotteau.	Houdart.
Deleplanque.	Fin.	Devisscher.	Fievet.	Deffrennes.
N....	Timal, Vanlaere.	Simon, Deregnauc.	H. Nepveur.	Lehoucq, Noulet.
Lefebvre.	Havez.	Dumortier.	Dislère.	Milleville.
Dorchies.	Ansiau.	Larsonneur.	Dutil.	Bruniaux, Landouzy.
Rousseau.	Mulliez.	V. Ascq.	Dumesnil.	Demouveaux.
Fontaine.	Laurette.	Dupont.	Fromont.	Thieulet, Bottin.
Boissiaux.	Monfroy.	Lair.	Charlot.	Blondeau.
Steen.	Sappeu.	Ducornetz.	Fonteyne.	Dupuy, Jean.
Lefebvre.	Claisse, Bracq Dabencourt.	V. page 101.	Quecq. Courtin.	Dannancourt, Gosset, Busin.
Doison.	Barez.	Crepy.	Pavot.	Roger.
Lecompt.	Druesne.	Desoblin.	Derquenne.	Piton.
Carré.	Granpold.	V. Lesquin.	Louchet.	Pinte.
Vinoix.	Dorchies.	Dhainaut.	Dumetz.	Lenne.
Lamblin.	Desrousseaux.	Musin.	Hochart.	Lambin.
Dubois	Douay.	Delcroix.	Copin.	Bécar.
Richard.	Deleau.	Manouvrier.	Dechertemps.	Carpentier.
Despreux.	Sommain, Villain.	Desruelles.	Accard.	Lempereur.
Wicart.	Thibaut, Loridan.	Acquart.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
Benezech.	Quenen, Ducrouez.	Drumez.	Guillerand.	Rousselot, Laby.
Riche.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	Derombies.
Henri.	Gérard.	Bonce.	Trétan.	Chrétiennot, Contureau.
Fromont.	Bureau.	Huart.	Dupont.	Caffiau.
Houdart.	Grevillers.	V. Monchecourt	Peugniez.	Vilette.
Remy de Campeau.	Poulain.	V. Somain.	Rennuit.	Bourgeois.
Cardon.	Cachera.	Dupire.	Delalonde.	Dambrine, Delcroix.
De Prémont.	Delattre.	Broux.	Bevenot.	Cadoux.
Lalou-Bobeuf.	Lefebvre, Lejeune.	Quiquempoix.	Chevassus.	Desenne.
Farez.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	Gosselet.
Monier.	N....	Coquelet.	Piérart.	Guery.
Riche.	Jourdain.	Choquet.	Trétan.	Pronier, Molle.
Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.	Tailliar	Legrand.
Vandenkerckhove.	Coloos.	Maerten.	Lancel.	Dewaele.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1849.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1849.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	751	4597	2628	9307 60
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	2062	7467	8256	19393 04
Wallers.	A.	Trélon.	3	19	129	509	2625	618	4484 65
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	10	10	45	3122	17951	747	26990 35
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	646	4534	1736	8460 12
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	682	4238	2574	9050 64
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3542	24054	11041	46395 98
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	806	3575	257	5513 43
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	498	2351	1161	4679 91
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	755	4998	945	8241 88
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	819	4750	1108	8019 73
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2571	19169	1798	30076 75
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	»	19	19	277	2736	931	5025 09
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	94	1388	351	2421 48
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	8	23	50	763	3910	1927	7725 99
Wasquehal.	L.	Roubaix.	5	7	7	2034	10804	6204	21968 08
Watten.	Dk.	Bourbourg.	4	34	75	1237	8488	3105	15275 93
Wattignies.	A.	Maubeuge.	5	13	94	211	1472	684	2860 57
Wattignies.	L.	Seclin.	9	7	7	2226	9069	2290	15422 26
Wattrelos.	L.	Roubaix.	4	14	14	8736	27421	9149	48468 16
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	3	8	58	209	2003	89	3044 59
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	10	21	50	621	3645	627	6274 94
Wavrin.	L.	Haubourdin.	3	14	14	2780	13549	2302	22068 44
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	7	2	2	10483	87266	6238	125713 86
Waziers.	D.	Douai-N	2	3	30	923	6482	1500	11058 92
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	504	3121	1811	6469 78
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	20	20	1801	9676	2469	16169 73
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	962	5943	2049	10890 44
Wicres.	L.	La Bassée.	9	17	17	258	2178	2183	5416 85
Wignehies.	A.	Trélon.	6	13	116	2413	11202	1490	17397 55
Willems.	L.	Lannoy.	7	15	15	1994	7136	4256	14630 54
Willies.	A.	Trélon.	5	13	115	543	1717	293	3133 50
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	7	15	51	1501	9257	2939	16688 26
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	4	20	58	3991	26587	11512	50351 84
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	»	34	71	412	2029	1150	4172 77
Wylder.	Dk.	Bergues.	8	19	3	359	2127	1384	4545 32
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	10	2	66	1746	12778	5126	24064 56
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	413	3311	1950	6921 94
Zuytcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	317	995	355	1824 72
Zuytpeene.	H.	Cassel.	7	16	55	871	7876	3462	15184 79

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vallois	Vallois.	Delahaye.	Chardot.	Davril.
Millot.	Begaint.	Portier.	Chevassus.	Proye, Roussiez.
Pécheur.	Delvaux.	Hannoteau.	Delannoy.	Wery, Duval.
Meriaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
Degroote.	Rauwel.	Mantel.	Deberdt.	Herreman.
Delacourt.	Capon.	Pamart.	François.	Courtecuisse.
Obert.	Duquesnoy, Dillies.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Lefebvre.
Dumont.	Lesur.	Rogié.	Cotteau.	Tison.
Heddebault.	Hovine.	Salomé.	Gellé.	Durieu.
Dervaux.	Valin.	Lebon.	X. François.	Delcourt, Delhaye.
Quinchon.	Colmant.	Bernencourt.	X. François.	Delcourt.
Bollengier.	Brygo.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
Lehoucq.	Delbecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Legrand.
Ghestem.	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Forterie.
Dupont.	Tondeur.	Lavechin.	Riquer.	Dufour.
Brulois.	Cocheteux.	Merlin, Lamb.	Folet.	Masqueliez.
Massart-Leys.	Deleflie.	Deswarte.	Bourgois.	Fossaert.
Hubinet	Hubinet, N....	V. Damousies.	D. François.	Haunecart.
Hocedez.	Beghin.	Geeraert.	Louchet.	Fournier, Becuwe.
Duthoit.	Beghin, Dhalluin.	Seingier.	Leconte.	Lepers, Plouvier.
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Rohart.
Lahure.	Tondeur.	V. Wasn.-au-B.	Riquer.	Bauduin.
Waymel.	Leghié, Langlart,	Pollin.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Mourmant.	Loyer, Crombet.	Gadenne.	Bonnet.	Cornille.
Dubus.	Cogez.	Bonvarlet,	Deligny.	Hespel.
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrocq.
Van Elslande.	Billiard.	Roussel.	Messéan.	Debay.
Durie.	Vauhems.	Vanbever.	Facon.	Vandewalle.
Chombart.	Lezie, Félix.	Devosle.	Denabrif fils.	Leroy.
Louis.	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Staincq.
Delerue.	Mullier.	Prince.	Dumesnil.	Delsalle.
Mahy.	Cornu.	V. Liessies.	Delannoy.	Beccu, Cuisset.
Wyckaert.	Bocket.	Hilst.	Duvet.	Lievin.
Vasseur.	Leys, Dehaene.	Caillie.	Debavay.	Faveresse, Brenne.
Dedecker.	Drieux.	Jade.	Bourgois.	Persyn.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Cuvelier.	Renou.
Blanckaert.	Vandenbilcke.	Leurèle.	Fleurynck.	Vandeneeckhoutte.
Reumaux.	Dehaene.	Victoor.	Campagnie.	Lannoye.
Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
N....	Devos.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presqu'en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne; et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de

gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières; le mont Écouvé et le mont de Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables, les principales sont:

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogniau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres, sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogniau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) :

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Ysser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Ysser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys, à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt

(1) Parmi ces rivières celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que l canaux, dans la première partie.

les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord à Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des département du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Basuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschèpe et au mont Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares (et dont il a été parlé dans la première partie, à l'article des desséchements, section des travaux publics) ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin, quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée et de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier ; celle des plus grandes chaleurs, en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 662 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes
Voici le tableau de la composition de ces arrondissements.

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.t	POPULATION par canton.	POPULATION par arrond.t
			hect. ares.	hect. ares.		
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75		16324	
	Bourbourg	13	14081 41		13258	
	Dunkerque (Est)	7	6713 »		19714	
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28	72160 32	17310	104592
	Gravelines	4	6942 93		8032	
	Hondschoote	8	13638 58		14224	
	Wormhoudt	10	14109 37		15730	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75		14910	
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07		13624	
	Cassel	13	11758 81		14866	
	Hazebrouck (Nord)	10	12580 25	69320 07	14253	104690
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26		13243	
	Merville	5	8272 95		19351	
	Steenvoorde	9	11992 88		14443	
Lille.	Armentières	7	6277 76		17628	
	Bassée (La)	11	7009 86		14235	
	Cysoing	14	9617 23		18291	
	Haubourdin	16	8730 67		21965	
	Lannoy	16	7878 85		22580	
	Lille. Nord-Est	3	1572 57		23401	
	Lille. Centre	2	285 12		19648	
	Lille. Sud-Est	3	1216 79		20791	
	Lille. Sud-Ouest	3	1151 35	87438 78	26045	356795
	Lille. Ouest	4	2967 90		21602	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05		17408	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81		16967	
	Roubaix	4	3780 79		43699	
	Seclin	16	9487 21		20227	
	Tourcoing-Nord	5	6222 67		25815	
	Tourcoing-Sud	4	3097 15		26993	
Cambrai.	Cambrai (Est)	14	8896 01		20900	
	Cambrai (Ouest)	17	7901 64		23212	
	Carnières	16	10149 »		23520	
	Câteau (Le)	17	15925 96	89260 38	27176	174094
	Clary	17	13672 02		29066	
	Marcoing	20	19942 95		24108	
	Solesmes	17	12772 64		26112	

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.t	POPULATION par canton.	POPULATION par arrondt
			hect. ares.	hect. ares.		
Avesnes.	Avesnes (Nord). . . .	14	12965 76	139723 24	11665	142245
	Avesnes (Sud). . . .	12	15119 07		13024	
	Bavai.	18	12725 15		14498	
	Berlaimont.	14	8747 66		8928	
	Lændrecies.	10	11467 98		15718	
	Maubeuge.	15	20829 69		14169	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75		13794	
	Quesnoy (Ouest). . .	27	7983 49		23571	
	Solre-le-Château . . .	16	13490 39		10662	
	Trélon.	13	18370 35		16216	
Douai.	Arleux.	15	8573 20	47205 85	13513	99921
	Douai. . Nord. . . .	6	5956 85		18388	
	Douai. . Sud. . . .	10	5787 66		15774	
	Douai. . Ouest. . .	11	6345 55		16040	
	Marchiennes	15	10279 81		18005	
	Orchies.	9	10262 78		18201	
Valenciennes.	Amand St.- (R.-G.) .	10	11246 04	62978 29	15330	150648
	Amand St.- (R.-D.) .	8	5860 92		19074	
	Bouchain.	21	14227 19		31924	
	Condé	10	8346 21		21590	
	Valenciennes Nord. .	8	6735 36		21442	
	Valenciennes Est. . .	10	8002 29		21298	
	Valenciennes Sud . .	14	8560 28		19985	
		662	568086 88	568086 88	1132980	1132980

Parmi les 662 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 2.e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,430 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population : 31,039 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 27,355 habitants. — Distance de Lille : 78 kilom.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille; ville d'industrie. — Population : 26,834 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille : 51 kilomètres. — Population : 22,040 habitants.

CAMBRAI. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 20,648 âmes.

DOUAI. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population : 20,483 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

BAILLEUL. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 10,141 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

SAINT-AMAND. Chef-lieu de deux cantons; à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,453 habitants.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 7,959 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton ; ville ouverte; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 7,686 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,570 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,328 âmes. — Distance de Lille : 84 kilom.

ESTAIRES. Ville ouverte; à 30 kilomètres de Lille. — Populations : 6,890 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte; de 6,079 âmes. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

BERGUES. Chef-lieu de canton ; à 69 kilomètres de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,967 habitants.

GRAVELINES. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,582 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

COMINES. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,225 âmes.

CONDÉ. Chef-lieu de canton; place fortifiée; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,025 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton; ville ouverte ; de 4,231 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

LANDRECIES. Chef-lieu de canton, place fortifiée; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,991 âmes.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 82 kilomètres de Lille, — Population : 3,971 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. Population : 3,578 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons; place fortifiée. — Population : 3,551 âmes, — Distance de Lille . 68 kilomètres.

ORCHIES. Chef-lieu de canton; à 26 kilomètres de Lille. — Population . 3,524 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,274 âmes.

Seclin. Ville ouverte ; de 3,240 habitants ; à 11 kilom. de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 2,965 âmes.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,540 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,503 âmes.

Bavay. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,620 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,602 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,463 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,198 habitants.

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irriga.on	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc...	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'état.	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

POPULATION.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1848 ont donné les résultats suivants :

Naissances. — 1848.

ARROND SSEM.	Enfans légitimes. Mâles.	Enfans légitimes. Femelles.	Enfans naturels reconnus. Mâles.	Enfans naturels reconnus. Femelles.	Enfans naturels non reconnus. Mâles.	Enfans naturels non reconnus. Femelles.	TOTAL.
Dunkerque. . .	1500	1504	17	13	86	75	3195
Hazebrouck . .	1429	1350	13	14	91	85	2982
Lille.	5099	4759	153	135	466	448	11060
Cambrai. . . .	2101	2097	73	82	278	232	4863
Avesnes. . . .	1601	1547	34	28	93	86	3389
Douai	1368	1284	45	30	88	109	2924
Valenciennes. .	2451	2323	73	64	113	123	5147
Total. . .	15549	14864	408	366	1215	1158	33560

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes. .	Garçons	15,549	30,413
	Filles.	14,864	
Enfants naturels. .	Garçons.. . . .	1,623	3,147
	Filles.	1,524	
			33,560

Mariages. — 1848.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque	652	55	91	27	825
Hazebrouck.	583	36	84	30	733
Lille	1887	90	231	62	2270
Cambrai	1151	38	99	53	1341
Avesnes.	1007	23	67	33	1130
Douai.	630	40	68	18	756
Valenciennes	1114	44	105	35	1298
Total. . . .	7024	326	745	258	8353

Enfants morts-nés. — 1848.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	64	49	10	3	126
Hazebrouck.	55	38	9	4	106
Lille	231	153	50	40	474
Cambrai	138	101	17	15	271
Avesnes.	15	13	2	3	33
Douai.	48	18	2	3	71
Valenciennes	124	76	18	18	236
Total. . . .	675	448	108	86	1317

Ces 1,317 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1848.

ARROND.	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	870	730	628	899	160	12	»	3299
Hazebrouck .	648	573	589	916	167	10	»	2903
Lille	1748	2447	2603	2634	440	36	»	9908
Cambrai. . .	1063	1280	936	962	180	20	»	4441
Avesnes. . .	475	422	514	878	268	38	»	2595
Douai. . . .	466	791	540	690	133	16	»	2636
Valenciennes	709	1050	638	894	180	29	»	3500
Total. . .	5979	7293	6448	7873	1528	161	»	29282

Si on se borne à considérer les résultats généraux des tableaux qui précèdent, on trouve que les chiffres du mouvement de la population en 1848, sont presque identiques avec ceux de l'année 1847. Ils ne présentent, en effet, que 278 unités en plus pour les naissances, et 168 en moins pour les décès.

Il existe cependant d'assez remarquables différences dans les détails :

Ainsi, nous constatons d'abord une augmentation de 337 enfants naturels non reconnus, portant particulièrement sur les arrondissements de Cambrai, Lille, Dunkerque et Douai.

Nous voyons ensuite que la production a diminué de 906 dans l'arrondissement de Cambrai sur la classe des enfants légitimes, mais que ce déficit a été plus que compensé par les augmentations obtenues dans les arrondissements de Valenciennes, Lille, Douai Avesnes et Hazebrouck.

On a souvent remarqué que le nombre des filles se rapprochait plus de celui des garçons parmi les enfants naturels que parmi les enfants légitimes. Cette loi de la production ne s'est pas vérifiée en 1848, car la proportion a été, cette année, de 100 filles pour 106 garçons dans l'une comme dans l'autre de ces deux catégories d'enfants.

Le nombre des enfants morts-nés s'est élevé de 1094 à 1317. Cette augmentation, qui équivaut à plus de 29 p. °/₀ porte généralement sur les enfants mâles et particulièrement sur l'arrondissesement de Cambrai. Nous pensons qu'elle est le résultat d'une constatation plus exactement faite que les années précédentes.

Les souffrances de l'industrie et la cherté des subsistances avaient amené une diminution notable dans le nombre des mariages en 1846 et 1847. Malgré les circonstances extraordinaires qui ont régné en 1848, ce nombre s'est relevé d'une manière remarquable, car il est monté à 8,353 du chiffre de 7696 auquel il s'était arrêté en 1847. Ce mouvement s'est manifesté dans tous les arrondissements, excepté dans celui de Cambrai où les unions légitimes ont, au contraire, diminué de 196. Au total, l'accroissement est de 657.

On constate également des différences sensibles pour les décès, en comparant les résultats des divers arrondissements, en 1848, avec ceux de l'année dernière. L'arrondissement de Cambrai se distingue encore ici des autres par une augmentation de 523 extinctions qui a frappé sur tous les âges, sauf sur celui des enfants de moins d'un an. Celui de Dunkerque a éprouvé lui-même une surélévation de 250 décès qui, à la différence de celle qui vient d'être signalée par rapport à l'arrondissement de Cambrai, a particulièrement sévi sur les enfants du premier âge. Ces pertes tou-

tefois ont été couvertes et au-delà, par les améliorations obtenues dans les arrondissements de Lille et Avesnes. Le premier, qui avait vu sa mortalité s'accroître en 1847, s'est signalé par une diminution de 884; un résultat analogue s'est produit dans le second, qui a clos ses registres avec une atténuation de 365 décès sur toutes les classes d'habitants jusqu'à 50 ans. Les arrondissements d'Hazebrouck, Douai et Valenciennes ne présentent que quelques variations de chiffres sans importance.

Voici la comparaison des naissances et des décès pour chacun des douze mois de l'année :

	Naissances.	Décès.
Janvier	2836	3705
Février	2763	1748
Mars	2982	2868
Avril	2958	2625
Mai	2916	2643
Juin	2725	2182
Juillet	2671	1959
Août	2760	1890
Septembre	2699	2069
Octobre	2642	2090
Novembre	2662	2111
Décembre	2946	2401

Le mois de janvier se distingue par un déficit assez important. Dans tous les autres, les naissances ont surpassé les décès.

Les mois dans lesquels le mouvement a été le plus considérable sont : pour les naissances, mars, avril et décembre, et pour les décès, janvier, février et mars. Ceux pendant lesquels il a été le plus faible sont : pour les naissances, juillet, octobre et novembre ; et pour les décès, juillet, août et septembre.

Le classement des décès selon l'état-civil, des personnes, présente les chiffres suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons	9,253	Filles	8,539
Hommes mariés	3,672	Femmes mariées	3,249
Veufs	1,817	Veuves	2,752
	14,742		14,540

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.........	3181	2857	8757	4317	2456	2492	3389	27449
Français étrangers au département.	66	24	596	115	74	136	75	1086
Individus non Français.........	52	22	555	9	65	8	36	747
	3299	2903	9908	4441	2595	2636	3500	29282

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	2	44	80	10	3	24	47	210
Id. par suite d'épidémies.......	109	15	175	38	26	40	17	420
Suicides....................	8	4	32	6	12	8	13	83
Meurtres....................	1	1	»	2	»	1	»	5
Exécutions..................	»	»	»	1	»	»	1	2
Morts accidentelles............	20	23	57	36	33	83	40	292
	140	87	344	93	74	156	118	1012

Villes et communes chefs-lieux du département ou d'arrondissement, ou ayant plus de 6,000 habitants et dont les maires ont été nommés par le Pouvoir exécutif en vertu du décret du 3 juillet 1848.

Lille.................	75430	Wattrelos............	8736
Roubaix..............	31039	Armentières...........	7959
Dunkerque............	27355	Le Câteau............	7686
Tourcoing............	26834	Hazebrouck...........	7570
Valenciennes..........	22040	Maubeuge............	7328
Cambrai..............	20648	Denain...............	7272
Douai................	20483	Estaires..............	6890
Wazemmes...........	10480	Merville..............	6079
Bailleul..............	10141	Avesnes..............	3578
Saint-Amand.........	9453	Hazebrouck...........	3130

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Nous indiquons dans le tableau suivant le nombre des électeurs inscrits et celui des votants par canton ou par section de canton dans l'assemblée électorale tenue en mai 1849, pour la nomination des membres de l'Assemblée Nationale Législative.

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes-Nord...	Avesnes-Nord.....	1649	938	1830
	Felleries.........	1079	453	
	Dourlers.........	597	439	
Avesnes-Sud....	Avesnes-Sud......	1394	728	1837
	Cartignies........	1261	564	
	Étrœungt........	1246	545	
Bavai.........	Bavai...........	3616	1915	2182
	Feignies........	520	267	
Berlaimont.....	Berlaimont.......	1676	780	1214
	Pont-sur-Sambre...	904	434	
Landrecies.....	Landrecies.......	2814	1456	2589
	Boussies.........	560	393	
	Forest...........	574	406	
	Prisches.........	477	334	
Maubeuge......	Maubeuge........	3221	1711	2875
	Marpent.........	817	470	
	Beaufort.........	1100	353	
	Bettignies........	584	341	
Le Quesnoy-Est.	Quesnoy-Est......	1819	1253	2690
	Engle-Fontaine....	908	458	
	Poix............	1241	979	
Le Quesnoy-Ouest	Quesnoy-Ouest....	1517	1042	2353
	Gommegnies......	1433	674	
	Jenlain.........	942	637	
Solre-le-Château.	Solre-le-Château...	2120	1235	1509
	Cousolre.........	601	274	
Trélon........	Trélon..........	1459	1030	2630
	Fourmies........	1765	970	
	Eppe-Sauvage.....	447	287	
	Anor............	762	343	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai-Est....	Cambrai-Est......	2439	1383	3320
	Cauroir..........	1402	760	
	Iwuy............	1200	745	
	Eswars..........	699	432	
Cambrai-Ouest..	Cambrai-Ouest....	2800	1529	3121
	communes rurales..	1267	507	
	Saucourt.........	526	322	
	Abancourt........	1357	763	
Carnières......	Carnières........	1486	809	3748
	Avesnes-lez-Aubert.	1831	1053	
	Quiévy..........	1978	1242	
	Cattenières.......	1168	644	
Clary.........	Clary...........	1696	1147	4766
	Walincourt.......	2197	1316	
	Maretz..........	1921	1104	
	Caudry..........	1572	1199	
Le Câteau.....	Le Câteau........	2962	2028	5438
	Catillon.........	2040	1327	
	Saint-Souplet......	1107	817	
	Trois-Villes.......	1622	1266	
Marcoing......	Marcoing........	1502	858	4479
	Boursies.........	871	595	
	Masnières........	1968	1221	
	Villers-Guislain....	2217	1825	
Solesmes.......	Solesmes	2698	1652	4551
	Haussy..........	2071	1136	
	Saint-Martin......	1487	990	
	Viesly..........	976	773	
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Arleux........	Arleux...........	1595	713	1810
	Tressin..........	1040	420	
	Cantin..........	1121	677	
Douai-Nord....	Douai-Nord.......	2907	1559	2529
	Flines...........	1598	970	
Douai-Ouest....	Douai-Ouest......	2160	1254	2834
	Roost-Warendin...	1166	888	
	Lauwin-Planque...	1150	692	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Douai-Sud	Douai-Sud	2159	1203	2791
	Lewarde	1330	969	
	Aniche	1060	619	
Marchiennes	Marchiennes	1963	1257	3033
	Pecquencourt	1104	678	
	Somain	2231	1098	
Orchies	Orchies	1999	1350	3185
	Nomain	915	560	
	Landas	1132	630	
	Coutiches	1034	645	
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Bergues	Bergues	2582	1865	3085
	Pitgam	671	401	
	Quaëdypre	1177	819	
Bourbourg	Bourbourg	1581	924	2167
	Watten	1071	609	
	Loobergue	473	328	
	Brouckerque	452	306	
Dunkerque-Est	Dunkerque-Est	3971	2315	2315
Dunkerque-Ouest	Dunkerque-Ouest	4026	2607	2607
Gravelines	Gravelines	1308	591	925
	Loon	549	334	
Hondschoote	Hondschoote	1438	865	2246
	Ghyvelde	323	264	
	Warhem	651	474	
	Rexpoëde	943	643	
Wormhoudt	Wormhoudt	2349	1043	2531
	Bollezeele	1246	942	
	Volkerinkove	927	546	
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Bailleul-Nord-Est	Bailleul-Nord-Est	1543	1025	2327
	Steenwerck	1304	818	
	Nieppe	436	484	
Bailleul-Sud-O.	Bailleul-Sud-Ouest	1398	805	2366
	Vieux-Berquin	1363	901	
	Meteren	997	660	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Cassel	Cassel	2101	1375	2618
	Arnêke	1103	739	
	Nordpeene	978	504	
Hazebrouck-Nord	Hazebrouck-Nord	1675	996	2447
	Hondeghem	683	474	
	Renescure	720	418	
	Lynde	904	559	
Hazebrouck-Sud	Hazebrouck-Sud	948	562	2484
	Pradelles	508	409	
	Boeseghem	639	359	
	Morbecque	1740	1154	
Merville	Merville	2166	1591	3706
	Estaires	2847	1832	
	Haverskerque	431	283	
Steenvoorde	Steenvoorde	2743	1649	2296
	Winnezeele	951	647	
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Armentières	Armentières	1870	1306	3125
	Houplines	1151	812	
	La Chapelle	964	638	
	Erquinghem-Lys	634	369	
Cysoing	Cysoing	2309	1615	3431
	Templeuve	1399	1058	
	Bachy	1052	758	
Haubourdin	Haubourdin	2411	1796	3895
	Radinghem	907	683	
	Wavrin	829	589	
	Lomme	1226	827	
La Bassée	La Bassée	1545	998	2682
	Aubers	1141	675	
	Fournes	831	605	
	Sainghin-en-Wepp.	598	404	
Lannoy	Lannoy	1699	1271	3788
	Flers	1135	844	
	Chéreng	1654	1179	
	Ascq	680	494	
Lille-Centre	Lille	4521	1820	3439
	Lille		1619	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Lille-Nord-Est...	Lille.	5441	1606	3619
	Lille.		2013	
Lille-Ouest.....	Lille.	3153	1089	3455
	Lille.		1351	
	Wambrechies.	1332	1015	
Lille-Sud-Est....	Lille.	5103	1637	3686
	Lille.		2049	
Lille-Sud-Ouest..	Lille.	2007	1598	4489
	Wazemmes.......	2940	2209	
	Les Moulins.......	863	682	
Pont-à-Marcq...	Pont-à-Marcq.	1117	818	3509
	Thumeries........	1229	948	
	Mons-en-Pévèle....	1340	966	
	Avelin.	1369	777	
Quesnoy-sur-D..	Quesnoy-sur-Deûle.	1637	1314	3268
	Comines.	1686	1310	
	Verlinghem.......	883	644	
Roubaix.......	Roubaix.	5831	2216	5892
	Roubaix.		2391	
	Wasquehal.	439	368	
	Wattrelos........	1187	917	
Seclin.........	Seclin...........	3524	2524	3790
	Annœullin........	2190	1266	
Tourcoing-Nord.	Tourcoing-Nord....	1720	1250	4170
	Linselles.	1423	1195	
	Roncq.	1198	1008	
	Halluin.	902	717	
Tourcoing-Sud..	Tourcoing-Sud. ...	3371	1234	4085
	Tourcoing-Sud		1324	
	Marcq-en-Barœul...	1393	910	
	Bondues.	809	617	
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Bouchain.	Bouchain.........	2465	926	4229
	Bouchain.........	1384	561	
	Denain.	3463	2237	
	Marquette.......	1126	499	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Condé.........	Condé..........	1993	1069	2986
	Vieux-Condé......	1717	894	
	Fresnes..........	1572	1023	
Saint-Amand rive-droite.	Saint-Amand.....	2869	1558	2723
	Raismes..........	1057	813	
	Mortagne.........	1126	352	
St.-Amand rive-g.	Saint-Amand......	4496	2586	2586
Valenciennes-Est.	Valenciennes-Est...	3816	2189	3328
	Onnaing..........	1853	1139	
Valenciennes-N..	Valenciennes-Nord..	5338	2925	2925
Valenciennes-Sud	Valenciennes-Sud..	3245	1976	2986
	Maing............	1748	1010	
	TOTAUX........	290196	183521	183521

Voici maintenant le nombre des suffrages obtenus par chacun des représentants élus dans le département.

Dumas,	104897	Aubry,	91125
Duquesne,	95170	De Staplande,	89997
Seydoux,	93582	Vendois,	89342
Descat,	93487	Loiset,	85782
Kolb-Bernard,	93433	Roger,	85696
De Persigny,	93392	Choque,	84391
Mimerel,	92982	Corne,	84310
Antony-Thouret,	92309	Lestiboudois,	79817
Wallon,	92290	De Melun,	77979
De Mérode,	91960	Marchant,	77487
Behaghel,	91751	Delebecque,	77211
D'Hespel,	91476	Testelin,	76755

JURY.

Conformément au décret du 7 août 1848, il a été procédé à la formation de la liste générale du jury. Cette liste présente un total de 88,296 citoyens inscrits.

Les articles 9 et 10 du décret portent 1.° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré pour 200 habitants, sans, toutefois, que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500 ;

2.° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti entre les cantons proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale ; 3.° que la désignation des jurés à inscrire sur la liste annuelle sera faite dans chaque canton par une commission spéciale.

La population officielle du département étant de 1,132,980, donnerait, à raison d'un juré par 200 habitants, un nombre de 5,664 jurés, supérieur au maximum fixé par le décret.

En conséquence, M. le Préfet a, par un arrêté en conseil de préfecture, en date du 16 novembre 1849, fixé le nombre des jurés, pour 1850, à 1,500 et en a fait la répartition entre les cantons de la manière suivante :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Avesnes	Avesnes-Nord	485	19
	Avesnes-Sud	578	23
	Bavai	456	18
	Berlaimont	296	12
	Landrecies	546	21
	Le Quesnoy-Est	167	7
	Le Quesnoy-Ouest	220	9
	Maubeuge	670	26
	Solre-le-Château	239	9
	Trélon	397	16
Cambrai	Cambrai-Est	676	26
	Cambrai-Ouest	801	31
	Carnières	481	19
	Clary	339	13
	Le Câteau	683	27
	Marcoing	509	20
	Solesmes	654	26
Douai	Arleux	201	8
	Douai-Nord	523	20
	Douai-Ouest	648	25
	Douai-Sud	667	26
	Marchiennes	468	18
	Orchies	787	31
Dunkerque	Bergues	657	26
	Bourbourg	396	16
	Dunkerque-Est	812	32
	Dunkerque-Ouest	770	30
	Gravelines	158	6
	Hondschoote	264	10
	Wormhoudt	549	22

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Hazebrouck. . .	Bailleul-Nord-Est. . .	346	14
	Bailleul-Sud-Ouest . .	321	13
	Cassel.	310	12
	Hazebrouck-Nord. . .	317	12
	Hazebrouck-Sud. . . .	229	9
	Merville.	310	12
	Steenvoorde.	248	10
Lille.	Armentières.	466	18
	Cysoing.	695	27
	Haubourdin.	572	23
	La Bassée.	315	13
	Lannoy.	499	20
	Lille-Centre.	2330	91
	Lille-Nord-Est.	2602	102
	Lille-Ouest.	1857	73
	Lille-Sud-Est.	2616	102
	Lille-Sud-Ouest. . . .	1234	48
	Pont-à-Marcq.	613	24
	Quesnoy-sur-Deûle . .	475	19
	Roubaix.	930	36
	Seclin.	538	21
	Tourcoing-Nord. . . .	570	22
	Tourcoing-Sud.	523	20
Valenciennes. . .	Bouchain.	384	15
	Condé.	406	16
	St.-Amand r. g. . . .	402	16
	St.-Amand r. dr. . . .	467	18
	Valenciennes-Est. . .	1105	43
	Valenciennes-N. . . .	901	35
	Valenciennes-Sud. . .	618	24
		38296	1500

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

SÉANCE DU 27 AOUT.

Le Conseil général s'est réuni le 27 août 1849, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de la Préfecture. — M. le Préfet entre en séance et donne lecture du décret du président de la République, qui convoque les conseils généraux et fixe à quinze jours la durée de leur session. Il déclare la session ouverte et se retire. — Le Conseil se constitue provisoirement sous la présidence de M. *Desespringalle*, doyen d'âge; M. *Chombart*, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire. = L'Assemblée procède à la nomination de son président définitif. Un scrutin est ouvert. M. *Marchant* obtient 29 voix sur 50 suffrages, et est, en conséquence, proclamé président du Conseil général pour la session de 1849. — L'assemblée passe au scrutin pour l'élection du secrétaire. — M. *Lestiboudois* ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu secrétaire du Conseil. = Le président et le secrétaire prennent place au bureau. M. *Marchant* prononce un discours dans lequel il appelle l'attention du Conseil sur les devoirs importants qui lui sont imposés pendant cette session; il remercie l'assemblée des marques de confiance et d'estime qu'elle lui accorde et finit en exprimant sa renonciation formelle à l'honneur de la présidence pour l'avenir. = M. le Préfet, prévenu de la constitution du Conseil, rentre en séance. Il donne lecture d'un discours dans lequel il expose l'état actuel et les besoins du département. Il soumet un projet de réglement pour le service des chemins vicinaux, et dépose sur le bureau les dossiers de toutes les affaires sur lesquelles il appelle l'examen et la discussion de l'assemblée. — Acte est donné de ce dépôt. = Le président donne ensuite connaissance 1.° d'une lettre de M. *Gouvion* annonçant qu'une mission qui lui a été confiée par M. le Ministre de l'agriculture ne lui permettra pas d'assister aux premières séances; — 2.° d'une lettre de M. *d'Hespel*, exprimant les regrets de ne pou-

voir, pour cause de santé, prendre part aux travaux de la session; 3.° d'une lettre de M. le président du Cercle du Nord, portant invitation aux membres du Conseil général étrangers à la ville de Lille, de fréquenter le Cercle, où une salle particulière leur sera, au besoin, réservée. Des remerciements sont votés pour cette obligeante invitation. — Diverses lettres, demandes et propositions sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — M. le président consulte l'assemblée sur l'organisation qu'elle entend donner à ses bureaux. Il propose le maintien de la composition arrêtée l'année dernière. — Après discussion, cette proposition est adoptée. — M. *de Melun* propose que, sur la demande de trois membres, un délai de 24 heures soit accordé pour la discussion des objets importants. Le président fait observer que cette mesure ne peut être appliquée parcequ'elle offre de grands obstacles. — M. *Brame* demande la nomination d'une commission auprès de laquelle les membres qui désireraient entendre la lecture du procès-verbal pourraient se rendre, ce qui épargnerait un temps précieux. Cette demande n'étant pas appuyée n'est pas mise aux voix. — Le président répartit entre les bureaux différents dossiers. — M. *Defontaine* dépose plusieurs vœux qui sont renvoyés dans les bureaux qu'ils concernent. — M. *Bianchi* dépose un vœu tendant à ce que l'impôt des boissons soit modifié dans les villes. — Renvoyé au premier bureau. — Le président invite les membres à se retirer dans les bureaux pour la répartition des dossiers et la désignation du président et rapporteur. — La séance est levée.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Sur la demande du président, il est donné connaissance au Conseil des nominations faites par les bureaux pour la composition de la commission chargée des questions relatives à l'organisation départementale et communale. — Le Conseil délègue MM. *Defontaine* et *Dansette* pour procéder à la vérification et au récolement de l'inventaire du mobilier de la Préfecture. — M. *Champon* fait observer que le 3.e bureau n'est pas saisi de l'affaire relative à l'organisation d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie à Lille. Cette affaire a été remise au 6.e bureau. — L'assemblée maintient, pour 1850, les fixations établies depuis 1832, pour la détermination du prix moyen de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle. — Alloue au sous-chapitre XV du budget de 1850, un crédit de 339 fr. 91 c., destiné à payer les travaux exécutés à l'hôtel de Pas-de-Beaulieu, près Valenciennes, pour le casernement de la gendarmerie à pied. — Donne acte à M. le Préfet d'une communication par lui faite, portant que M. le ministre des

finances a promis de soumettre à un examen particulier le vœu émis en 1848, pour que les commissions de répartitions soient nommées, à l'avenir, par les conseils municipaux, et renouvelées partiellement chaque année. — Donne acte également des renseignements donnés sur le remboursement fait par la chambre de commerce de Lille, d'une somme de 62 fr. 50 c., payée par le département à sa décharge, pour la pension d'un élève de l'école des arts et métiers de Châlons. — Rejette la demande du maire d'Esquermes, tendant à obtenir un secours pour frais de construction d'une nouvelle église. — Alloue au sous-chapitre VIII du budget de 1850, le crédit ordinaire de 500 fr. pour l'entretien du corps-de-garde de la Préfecture. — Alloue également au sous-chapitre VIII deux crédits : l'un de 1,000 fr., l'autre de 2,000 fr., à titre de subvention, pour reconstruction d'églises, dans les communes de Croix et Tourcoing. — Après la lecture d'une communication de M. le Préfet et une courte discussion, ajourne le renouvellement de son vœu, tendant à ce que les employés des sous-préfectures soient admis à jouir du bénéfice de la caisse des retraites des employés de la Préfecture. — Alloue au sous-chapitre VII du budget de 1850, un crédit de 16,670 fr., pour les menues dépenses de la Cour d'appel et des tribunaux. — Ouvre au sous-chapitre XIV un crédit de 2,122 fr. 52 c., pour frais de timbre et de confection des tables décennales des registres de l'état-civil de l'arrondissement de Valenciennes de 1834 à 1843, destinées aux archives départementales. — Alloue au sous-chapitre IV le crédit ordinaire de 2,500 fr., pour l'entretien du mobilier de la Préfecture. — Autorise M. le Préfet à imputer, sur l'ensemble des crédits du sous-chapitre VI du budget de 1849, une somme de 79 c., montant des frais d'une vente faite par l'administration des domaines, de quelques objets provenant de la prison de Cambrai. — Vote un crédit de 7,500 fr. affecté aux loyers des bâtiments des tribunaux de Cambrai, Dunkerque et Hazebrouck, et aux frais éventuels du corps-de-garde du Palais-de-Justice de Douai. — Alloue au sous-chapitre XIV deux crédits : l'un de 1,000 fr., pour frais de translation des détenus ; l'autre de 1,200 fr., pour secours de route aux indigents voyageurs. — Alloue également une subvention de 500 fr. pour l'éducation des deux enfants de Massieu, décédé directeur des institutions de sourds-muets du département. — Donne un avis favorable à la demande de la commune de Prisches, tendant à faire reporter au 14 septembre de chaque année, la foire qui se tient dans cette commune le 3 février. — Appuie également la demande de la ville de Cassel, pour l'établissement d'une foire annuelle de bestiaux, qui se tiendra le jeudi après le troisième dimanche de septembre. — Est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande de

la commune de Brouckerque, pour le maintien d'un marché qui s'y tient le dimanche sans titre régulier. — Estime qu'il y a lieu de rejeter les réclamations formées par les Conseils municipaux de Douai, Marchiennes, Orchies et Valenciennes, contre le maintien du marché hebdomadaire établi dans la commune de Somain. — Le Conseil général, désireux de voir assurer à la production et au travail national la préférence légitime à laquelle ils ont droit, joint de nouveau sa voix à celle du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que la pierre bleue d'Avesnes, qui peut remplacer avantageusement la pierre de Belgique dans les constructions militaires, soit employée de préférence, et prie M. le Préfet de transmettre ce vœu à qui de droit. — Prie M. le Préfet de faire auprès de M. le Ministre des travaux publics les démarches nécessaires pour que l'ingénieur résidant à Cambrai réunisse, comme par le passé, le service des ponts-et-chaussées et de la navigation. — Invite M. le Préfet à transmettre à M. le Ministre des travaux publics le vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que le concessionnaire du canal de la Sensée soit tenu d'exécuter les conditions du cahier des charges, qui l'obligent à opérer le dessèchement des marais de la Gâche, de l'Hirondelle, de la Sensée et de ses affluents. — Donne acte à M. le Préfet de ce que le projet de dessèchement du marais de la Haute-Deûle a été soumis aux enquêtes prescrites, et que le dossier va être adressé au Préfet du Pas-de-Calais, pour que les mêmes formalités soient remplies dans ce département. — Alloue au sous-chapitre XIV du budget de 1850 le crédit ordinaire de 1,000 fr., pour les indemnités à accorder aux vétérinaires chargés de constater les épizooties. — Alloue également au sous-chapitre XV du budget de 1850 une somme de 65 fr. réclamée par le sieur Chieus, vétérinaire à Roubaix, pour avoir, en 1848, visité à Mouveaux un troupeau qui paraissait attaqué d'une maladie contagieuse. — Vote au sous-chapitre XV un crédit de 298 fr., pour payer les indemnités restant dues, sur 1848, à quatre médecins chargés du service des épidémies. — Renouvelle le vœu que les enfants soient ondoyés à domicile pendant l'hiver. — Donne acte à M. le Préfet d'un rapport de la commission historique sur la situation de ses travaux, et vote des remerciements à cette même commission pour le dépôt de la deuxième partie du troisième volume de son bulletin — Arrête qu'un crédit de 200 fr. affecté au paiement des frais d'expertise des voitures publiques, sera porté au sous-chapitre XXII du budget de 1850. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour que le personnel de la Cour d'appel de Douai et le nombre de ses magistrats soient conservés. — Donne acte à M. le Préfet de la communication concernant les travaux de classement des archives de la ville

et de l'ancienne châtellenie de Bailleul. — Renvoie au 4.e bureau un vœu de M. *Defontaine* concernant la culture des lins. — Renvoie aux bureaux qu'ils concernent différents vœux déposés, savoir : par M. *de Melun* sur la législation des établissements hospitaliers ; — par M. *de Beaumont*, pour l'excédant de l'augmentation des droits sur l'alcool et pour l'exécution des plans d'alignement des routes dans la traversée des communes, et sur les remises des receveurs municipaux ; — par M. *Leleu*, sur les productions agricoles; — par M. *Delaroyère*, sur les associations libres et sur l'enseignement public.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Le Conseil renvoie dans les bureaux différents documents qui lui sont communiqués par le président. — L'assemblée autorise la substitution à faire dans la désignation des meubles à acheter pour la Préfecture, en vertu du crédit de 1,722 fr. alloués au budget de 1849. — Déclare ne pas renouveler le vœu qu'il avait émis dans sa dernière session, pour que le mobilier de la Préfecture fut vendu et pour que le mode actuel d'entretien fut remplacé par un abonnement. — Vote au sous-chapitre IV du budget de 1850 le crédit ordinaire de 350 fr. affecté à l'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures. -- Alloue au sous-chapitre III un crédit de 6,000 fr. destiné au paiement des loyers des hôtels des sous-préfectures de Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes. — Vote un crédit de 90 fr. au sous-chapitre III du budget de 1850, pour rembourser au sous-préfet d'Hazebrouck le prix des cartons qu'il a rachetés de son prédécesseur. — Vote également au sous-chapitre XXIII un crédit de 1,390 fr. 87 c. pour les frais résultant d'une procédure soutenue par le département contre le sieur Liermain, ancien cessionnaire de l'établissement des eaux de St.-Amand, au sujet de la jouissance d'un cours d'eau. — Arrête qu'un crédit de 310 fr. sera porté au budget de 1850 pour le paiement de l'impôt de main-morte, assis sur l'établissement thermal de St.-Amand. — Ordonne l'inscription en recette au budget de 1850 de la somme de 38,181 fr. 21 c., prélevée sur l'imposition relative à la route du Cateau à Bohain, pour couvrir le déficit du budget de l'instruction primaire et qui sera remboursée en 1850. — Rejette la demande de M. Leplus, architecte, tendant à obtenir une indemnité de 226 francs pour tenir lieu du traitement dont il a été privé pendant trois mois de l'année 1848, par suite de la révocation dont il a été frappé. — Vote au sous-chapitre XIX du budget de 1850, un secours de 200 fr. au sieur Evre. — Après lecture d'un rapport, sur la demande du Conseil municipal de Beaumont, le Conseil accorde la réduction

de 60 fr. sur la contribution personnelle mobilière de cette commune ; — trois autres demandes de cette nature, formées par les communes d'Iwuy, Wattrelos et Rieulay, sont accueillies par le Conseil. — L'assemblée approuve le compte des fonds de nonvaleurs et de réimpositions pour 1847, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre des délibérations. — Donne acte à M. le Préfet de son rapport sur la suite qui a été donnée à un vœu exprimé par le Conseil général en 1848, pour que les dossiers des réclamations en matière de contributions soient déposés aux chefs-lieux de canton, et déclare ne pas insister sur cette demande ; — réitère le vœu formulé dans sa dernière session pour qu'il soit établi au chef-lieu de l'académie de Douai, une faculté des lettres et que le lycée de Douai soit élevé à la première classe. — Arrête que les bureaux seront chargés de désigner à leur prochaine session un de leurs membres pour faire partie du jury qui décerne les bourses dans les lycées et les collèges. — Le Conseil vote au sous-chapitre XV du budget de 1850 un crédit de 858 fr. 91 c. pour payer l'arriéré résultant de l'insuffisance du crédit des secours de route pendant l'exercice 1848. — Alloue au budget de 1850 la somme de 1,400 fr., pour les récompenses à accorder aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. — Regrette de ne pouvoir s'associer à l'œuvre fondée à Paris pour le patronage des aveugles, travailleurs. — Renvoie au troisième bureau ses développements du vœu déposé par M. *Delaroière* sur l'enseignement public. — Estime qu'il y a lieu d'autoriser la ville de Bailleul à établir cinq foires aux chevaux. — Donne acte à M. le Préfet : 1.° d'une communication faite par lui au sujet des mesures qu'il a prises pour réaliser dans l'arrondissement de Lille le vœu du Conseil général, tendant à l'établissement d'une statistique des produits alimentaires; — 2.° de la communication de la réponse de M. le Ministre des finances, à l'envoi qui lui a été fait d'un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, et par le Conseil général pour obtenir le défrichement de 350 hectares de la forêt nationale de Nieppe. — 3.° de la communication d'un rapport, indiquant la suite donnée aux demandes de créations de foires et de marchés, sur lesquelles le Conseil général a donné son avis dans sa session de 1848. — Ajourne sa résolution sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire accorder un secours à la commune de Moustiers, pour la construction d'un pont sur la rivière qui la traverse. — Accorde un secours de 400 francs à la commune de Recquignies, sur le fonds départemental des chemins de grande communication, pour la construction d'un pont sur un ruisseau qui traverse l'intérieur du village. — Vote l'inscription au sous-chapitre XVII du budget de 1850 d'une

somme de 4,375 fr. pour la seconde moitié du subside de 8,750 francs alloué pour la construction d'un pont sur l'Aa, en remplacement du bac Meurillon. — Décide qu'il y a lieu de faire procéder, par une commission mixte dans laquelle les intérêts des deux départements seraient représentés, le projet présenté par les ingénieurs du Pas-de-Calais pour le réglement définitif du régime des eaux de la rivière d'Aa. — Une discussion s'établit sur une proposition de M. *Paul*, relative à la situation actuelle des élèves artistes, auxquels des subventions ont été accordées par le département. Après avoir entendu MM. *Beauvois*, *Brame*, *Champon*, *Testelin*, *Bianchi*, *Lestiboudois*, *Mimerel* et M. le Préfet, le Conseil renvoie au sixième bureau la proposition de M. *Paul*, pour être remaniée et modifiée conformément aux résultats de la discussion. — Maintient au sous-chapitre XIX du budget de 1850 le subside de 300 francs accordé jusqu'à ce jour à la société humaine de Dunkerque. — Emet le vœu qu'à l'avenir les frais de déplacement des membres des conseils de salubrité, soient mis à la charge des établissements qui les auront nécessités ; — s'associe à la délibération du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, qui vote des remerciements au conseil de salubrité et à MM. les médecins de l'arrondissement, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont déployés à l'occasion de l'invasion du choléra sur plusieurs points, notamment à Dunkerque, Bourbourg et Gravelines. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1850 un crédit de 720 francs, affecté depuis plusieurs années à l'entretien de quatre demi-bourses à l'école d'Alfort, et, attendu qu'il est question de mettre les frais d'habillement et d'entretien des élèves à la charge de l'établissement, moyennant une augmentation de la pension, autorise le Préfet à pourvoir, s'il y a lieu, à cette éventualité par un crédit supplémentaire. — Donne au Préfet acte de la communication de la lettre, par laquelle le Ministre de l'instruction publique, a accusé réception du vœu, émis l'année dernière, pour que le gouvernement s'occupe de la loi sur l'exercice de la médecine, en donnant une attention spéciale à l'organisation du service médical dans les campagnes. — Alloue au budget de 1850 un crédit de 50 francs destiné à réparer une fissure qui existe dans le fût de la pyramide de Denain ; — Maintient le crédit de 50 francs pour la surveillance à exercer autour de la pyramide de Cysoing. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1850 les crédits suivants, pour les réparations à faire aux hôtels de sous-préfectures appartenant au département, savoir : Cambrai, 534 fr. 26 c. ; Avesnes, 500 fr. ; Douai, 550 fr. — Renvoie à l'examen du quatrième bureau les développements du vœu déposé par M. *Defontaine*, concernant le dessèchement des prés Duhem ; — reproduisant son interpellation au

Préfet, relativement à la recommandation qu'il a faite en faveur de la crèche établie à Douai, M. *Champon* demande, si, dans l'intention de ce magistrat, les 3,000 francs précédemment votés, seraient affectés à la seule crèche établie à Douai. M. le Préfet répond qu'il n'a pas demandé de crédit pour les crèches, parce qu'en 1848, après une discussion approfondie, le Conseil général a rejeté toute allocation pour cette destination; qu'il ne peut donc être question de subventionner la crèche de Douai, et qu'il n'y a d'ailleurs pas d'autres demandes. — Le Conseil renvoie au quatrième bureau l'examen du vœu déposé par M. *Delaroière*, concernant les associations libres. — Renvoie au premier bureau l'examen de deux vœux déposés par M. *Bianchi* et concernant, le premier, la batellerie du Nord, et le deuxième, l'impôt des portes et fenêtres et au sixième bureau le vœu de M. *De Melun*, relatif aux logements insalubres.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le président communique à l'assemblée : 1.° une lettre de M. le président de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, en envoi de dix exemplaires des mémoires des travaux de la société en 1848. — Des remerciements sont adressés à la société et les exemplaires distribués, savoir : un dans chaque bureau et le reste à la bibliothèque ; — 2.° une brochure intitulée *Annales de la Charité*, envoyée par le Ministre de l'intérieur. Le dépôt à la bibliothèque en est ordonné. — Le président donne lecture des notes remises par les présidents des bureaux et indiquant les rapports préparés. Il donne successivement la parole aux rapporteurs. == Sur une proposition faite au nom du premier bureau, par M. *Decoussemacker*, le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1850 des crédits dont le détail suit : 1.° frais de publication du procès-verbal des délibérations du Conseil général, 1,700 fr. ; 2.° frais d'illumination des édifices départementaux, 200 fr.; 3.° réserve pour dépenses imprévues, 1,000 fr.; 4.° traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr. — Il alloue au sous-chapitre XXIII du budget, un crédit de 2,975 fr. 21 cent., destiné à payer le complément des frais d'impression des délibérations du Conseil général en 1848 ; et au sous-chapitre VII les crédits ordinaires destinés au paiement des menues dépenses des justices-de-paix et du traitement des concierges des palais-de-justice de Lille et de Valenciennes. — Au nom du même bureau, M. *Leurent* lit un rapport sur les réclamations renouvelées par la ville de Lille, en remboursement des frais occasionnés par les élections de 1848. Une discussion s'établit sur les conclusions de ce rapport.

Après avoir entendu successivement MM. *Bianchi*, *De Beaumont*, *Beauvois*, *De Melun*, *Testelin*, *Plichon*, *Mimerel*, *Paul* et M. le Préfet, le Conseil repousse la demande de la ville de Lille. — Il vote l'inscription au sous-chapitre XIV du budget de 1850, du crédit ordinaire de 200 fr. pour les frais de tenue, dans certains cas, des assemblées électorales.—Ouvre au sous-chapitre XIX du budget un crédit de 500 fr. destiné à venir en aide à la colonie agricole de Mettray.—Renvoie à l'examen du quatrième bureau les développements du vœu déposé par M. *Defontaine* concernant la culture du tabac. — M. *Champon*, au nom du 3.e bureau, donne lecture de son avis motivé sur le vœu déposé par M. *Delaroière* concernant le projet de loi sur l'enseignement public. Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Delaroière*, *De Beaumont*. *De Montozon*, *Lestiboudois* et *Champon*, le Conseil passe à l'ordre du jour. — Le Conseil donne acte de la communication faite par M. *Lefebvre*, au nom du 4.e bureau, des démarches qui ont été faites, suivant le désir exprimé l'an dernier par le Conseil général, pour engager les cultivateurs à s'abstenir de l'emploi de l'arsenic dans le chaulage des grains et pour que les sociétés d'agriculture donnassent la plus grande publicité possible à une méthode de sulfatage recommandée par M. Mathieu de Dombasle. — Vote au sous-chapitre XIX du budget de 1850 un crédit de 6,587 fr. 90 c., pour solder la subvention de 16,000 fr. acquise par le directeur de la ferme-école. — Recommande à l'attention particulière de M. le Préfet le vœu déposé par M. *Defontaine* concernant le dessèchement des prés Duhem. — L'assemblée donne acte de la communication faite au nom du 4.e bureau, par M. *D'heursel*, des renseignements recueillis suivant une circulaire du Ministre de l'agriculture, en date du 28 juillet, sur le résultat présumé de la récolte de 1849. — Vote au budget de 1850 un crédit de 1,500 fr., égal à celui des années précédentes, pour l'entretien des élèves boursiers et demi-boursiers appartenant au département, admis à l'école des arts et métiers de Châlons. — Donne acte au Préfet de la communication portant que le Ministre du commerce a mis à sa disposition deux demi-bourses à l'école supérieure du commerce, dirigée par M. Blanqui, de l'Institut; qu'un concours a été ouvert, et que les trois candidats qui se sont présentés ayant été jugés admissibles, le ministre a consenti à accorder une troisième demi bourse; que la chambre de commerce de Lille a, sur ses propres ressources, ajouté un quart de bourse à chacune des trois demi-bourses. — Déclare qu'il n'y a pas lieu, d'après les motifs exposés par M. le Préfet, de renouveler cette année le vœu que le Gouvernement prît des mesures pour interdire l'exportation des pommes de terre. — Invite M. le Préfet à provoquer, de la part des communes inté-

ressées à l'établissement d'un pont sur la Lys, destiné à relier les départements du Nord et du Pas-de-Calais au lieu dit le bac Saint-Maur, de nouvelles propositions de concours suffisantes pour mériter les libéralités du département, et à défaut, de faire examiner s'il n'y aurait pas possibilité de faire établir le pont au moyen d'une concession temporaire de péage. — Emet le vœu qu'une étude définitive et complète d'un projet concernant l'établissement d'un passage à niveau de chemin de fer sur la route nationale N.° 45 soit faite par la direction des ponts-et-chaussées, sous la réserve de l'adhésion du génie militaire. — Emet le vœu que les passages à niveau sur le chemin de fer du Nord soient éclairés pendant la nuit, là où le besoin l'exige. — Renvoie à l'examen du 5.e bureau le vœu de M. *De Beaumont* tendant à ce qu'il soit procédé, le plus promptement possible, à l'étude de tous les plans d'alignement pour la traversée des routes et chemins de grande communication dans toutes les communes du département. — Rejette la demande du Préfet tendant à faire accorder un nouveau crédit de 300 fr. pour achat de livres destinés à la bibliothèque de la Préfecture. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1850 un crédit de 5,000 fr. destiné aux traitements des architectes du département. — Alloue au même sous-chapitre le crédit ordinaire de 3,000 fr. affecté à l'entretien des bâtiments de l'hôtel de la Préfecture. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour que cette sous-préfecture soit élevée à la 2.e classe. — Donne acte au préfet de la communication relative à différents vœux exprimés par le Conseil en 1848, qu'il a soumis aux Ministres compétents et n'ont, jusqu'aujourd'hui, reçu aucune solution. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1850 deux crédits, l'un de 500 fr. pour l'entretien des bâtiments des archives départementales; et l'autre de 150 fr., pour l'entretien du mobilier. — Renvoie à la séance suivante la lecture des développements des vœux déposés par M. *Defontaine*, sur le dessèchement des marais de la Deûle et l'assainissement du bassin de la Marque. — Ouvre un nouveau crédit de 1,500 fr. au sous-chapitre XVIII du budget de 1850, pour encouragements aux communes, à l'effet d'acheter des pompes à incendie. — Emet le vœu que le Préfet organise un service d'inspection annuelle du matériel des pompes à incendie dans toutes les communes du département. — Le président invite les bureaux qui n'ont pas encore désigné les membres du jury du concours pour les bourses des lycées, à se hâter de faire cette nomination dans leur séance du lendemain, attendu que le concours a lieu le lundi suivant. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. *De Montozon*, *Lestiboudois*, *Paul*, *De Beaumont*, *Testelin* et M. le Préfet, le Conseil alloue au

sous-chapitre I.er du budget, des crédits s'élevant à la somme de 4,268 fr. 50 cent., pour les travaux de réparation à exécuter en 1850 aux bâtiments des tribunaux. — Alloue au même sous-chapitre des crédits montant à 203 fr. 46 c., pour réparations à faire aux dépôts de sûreté de Bailleul, Cassel et Orchies. — Au nom du 6.e bureau, M. *Hannoye* rappelle au Conseil que dans ses sessions de 1844 et 1848 il a repoussé une demande des habitants du hameau d'Ennetières, en séparation d'avec la commune d'Avelin, sous la condition que des mesures seraient prises pour le rétablissement d'un vicaire dans le hameau et pour l'institution d'une école primaire. Le Préfet ayant fait connaître que ces conditions ont été remplies, acte lui est donné de cette communication. — Le Conseil émet le vœu que l'instruction de la demande formée par le hameau de Rosendael, dépendant des communes de Téteghem et Coudekerque-Branche, dans le but d'être érigé en commune particulière, soit complétée avant la session prochaine et prie M. le Préfet de prendre les mesures nécessaires pour arriver à ce résultat. — Vote au sous-chapitre I.er du budget de 1850, un crédit de 4,060 fr. 62 cent., destiné à payer les travaux de réparation à exécuter en 1850, dans les maisons d'arrêt du département.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Le président donne connaissance des nominations faites par les bureaux pour la composition du jury devant lequel doit avoir lieu le concours pour les bourses dans les lycées. Les membres nommés sont : MM. *de Beaumont*, *Danel*, *Rossignol*, *Deschodt*, *de Staplande* et *Testelin*. — Le président communique au Conseil : 1.° Une lettre de M. *Ancelot* annonçant que l'état de sa santé l'a empêché de prendre part aux premiers travaux du Conseil général et qu'il espère que cet obstacle cessera bientôt ; — 2.° une lettre de M. *Molroguier* en envoi d'un exemplaire de son ouvrage sur le régime municipal de la France. Le Conseil accepte ce don et en ordonne le dépôt à la bibliothèque. — Renvoie au 3.e bureau trois lettres du Préfet, la première concernant une demande du maire de Lille provoquant un vœu en faveur de l'érection du lycée à la 2.e classe ; la deuxième, en envoi du rapport de l'inspecteur des écoles primaires, et la troisième en envoi d'une délibération du Conseil municipal de Roubaix et d'une dépêche du Ministre des travaux publics concernant le canal de Roubaix. — Renvoie également au 3.e bureau une lettre du maire de Wazemmes, recommandant à la sollicitude du Conseil une société de secours aux ouvriers établis dans cette commune ; — ordonne le dépôt à la bibliothèque d'une brochure intitulée : *Observations sur les bibliothèques*

scientifiques industrielles. — Le président donne lecture des notes indiquant les rapports préparés. Aucune observation n'est faite à ce sujet. — L'assemblée envoie à l'examen du 4.e bureau les développements du vœu déposé par M. *Defontaine* au sujet de l'assainissement du bassin de la Marque. — Renvoie à l'examen du 5.e bureau les développements du vœu du même membre sur le dessèchement des marais de la Deûle. — Renvoie également à l'examen du premier bureau les développements du vœu de M. *de Beaumont*, tendant à faire augmenter les droits sur l'alcool. — Refuse d'allouer un crédit de 2,711 fr. 50 c.; demandé par le préfet, pour le paiement des frais faits en 1848 pour l'impression et la publication des listes d'électeurs des tribunaux de commerce. — M. *Béhaghel*, au nom du 1.er bureau, fait connaître que le Conseil d'arrondissement de Dunkerque a renouvelé avec instances le vœu déjà plusieurs fois exprimé pour que la loi sur les patentes fût promptement révisée. Le Conseil général s'associant à ce vœu, prie M. le Préfet de soumettre de nouveau au Ministre des finances la délibération de l'année dernière, sur le même objet, avec le désir vivement exprimé qu'elle soit prise en considération. — Au nom du 3.e bureau, M. *Mathieu* fait un rapport sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que, pendant les années de misère, les administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance soient autorisées, sinon obligées, à dépenser la totalité de leur revenu annuel. Le Conseil général décide qu'il n'y a pas lieu d'imposer cette obligation aux administrations charitables et qu'on doit s'en rapporter à cet égard à leur sagesse et à leur discrétion. — M. *Champon* fait connaître que le 3.e bureau, après un examen attentif de la proposition de M. *Delaroïère*, concernant une allocation de secours en faveur des associations libres, a considéré que cette proposition se rattachait à deux ordres d'idées, qu'elle avait pour but de favoriser d'une part les associations pour les travailleurs, et d'autre part celles en faveur des pauvres; que les moyens indiqués ne paraissaient pas, dans l'état actuel des choses, susceptibles d'une application facile et pratique. Le rapporteur conclut en conséquence qu'il y a lieu de passer à l'ordre du jour. Après quelques observations présentées par MM. *de Melun et Delaroïère*, M. *Defontaine* propose une allocation de 10,000 fr. M. le président met aux voix l'ordre du jour, qui a la priorité, et qui est adopté par 21 voix contre 12. — M. *Chappelier*, rapporteur du 2.e bureau, fait un rapport sur les renseignements fournis par le Préfet, en exécution d'un vœu émis en 1848 par le Conseil général, pour servir à l'étude des questions relatives aux moyens d'éteindre la mendicité. Le bureau, après avoir pris connaissance des tableaux qui ont été communiqués et qui indiquent le

nombre des mendiants, d'une part, et celui des indigents non mendiants, d'autre part, a demandé que de semblables états imprimés fussent adressés tous les ans aux membres du Conseil général, quinze jours avant la session. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Chombart*, *Brame*, *de Melun*, *Bianchi*, *Marchant*, M. le Préfet et M. le rapporteur, le Conseil général émet le vœu : 1.° que l'administration prenne des moyens pour empêcher certains mendiants d'exhiber sur la voie publique des maladies hideuses ou des monstruosités, ces exhibitions pouvant occasionner les accidents les plus fâcheux ; 2.° que l'administration prenne des mesures sévères pour empêcher l'entrée sur le territoire français d'un nombre considérable de mendiants étrangers, comme il n'arrive que trop souvent dans le département du Nord ; ordonne, sur la proposition de M. *Mimerel*, l'impression au procès-verbal des deux tableaux joints au rapport du Préfet ; — décide qu'il n'y a pas lieu de demander que ces tableaux soient reproduits tous les ans. Le Conseil les demande pour l'an prochain, sauf à aviser plus tard. = L'assemblée vote au sous-chapitre XIX du budget de 1850, un crédit de 1,500 fr., en faveur du concours de bestiaux établi à Lille par les soins de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts. — Adopte le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que, parmi les primes allouées au concours de bestiaux, des encouragements soient accordés aux cultivateurs qui s'occupent de l'amélioration des bestiaux par le croisement des races. — Exprime le vœu que le concours soit à l'avenir départemental, non-seulement pour les bestiaux gras, mais encore pour l'amélioration des races. — Au nom du 4.e bureau, M. *Desmoutiers* rend compte de l'examen fait de la proposition de M. *Defontaine* concernant le droit sur les lins étrangers, et demande que ce droit soit porté à 10 fr. par 100 kilogrammes. M. *Leurent* combat les conclusions du bureau et demande que les droits sur les lins teillés soient portés à 20 fr. les 100 kilogrammes. Après quelques observations présentées par MM. *Defontaine* et *Mimerel*, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Le Conseil renouvelle énergiquement pour l'arrondissement de Valenciennes, ainsi qu'il l'a déjà fait quant aux routes pour l'arrondissement de Cambrai, le vœu positif que le service de la navigation soit restitué à l'ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées. — Déclare persévérer dans le vœu qu'il a émis l'an dernier pour le prolongement du halage dans la traversée de Bouchain ; — demande que l'Escaut soit redressé : 1.° vis-à-vis les fours à coke de Denain, sur une longueur de 1,500 mètres, 2.° entre le fort du Pigeonnier et les fortifications de la place de Condé, suivant le projet général qui en a été dressé de concert avec le génie militaire ; — sollicite

du gouvernement les fonds nécessaires pour la confection de ces divers travaux; — Emet le vœu que la réduction de plus d'un quart qui a eu lieu sur les fonds d'entretien de l'Escaut ne soit pas prolongée au-delà de l'année actuelle. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que des passerelles soient établies aux ponts de Raches et du fort de Scarpe. — Renouvelle le vœu, déjà exprimé plusieurs fois, qu'un pont soit établi sur le canal de la Deûle, à Dorignies. = M. *Boulanger* rend compte d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à obtenir que le chômage actuel des canaux de l'Escaut et de Saint-Quentin commence à l'avenir au 1.er mai pour finir en juin, au lieu de commencer en juillet pour finir en août. Il propose au Conseil de ne pas s'associer à ce vœu. Après quelques observations présentées par MM. *Testelin*, *Marchand* et M. le Préfet, les conclusions du rapport sont adoptées. — Le Conseil alloue au sous-chapitre 1.er du budget de 1850 : 1.o un crédit de 2,000 fr. destiné à l'entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie ; 2.o deux crédits de 2,500 fr. chacun, pour l'entretien des maisons d'arrêt et des tribunaux. — M. *Chombart*, au nom du 6.e bureau, appelle l'attention du Conseil sur les propositions suivantes : 1.o d'assujettir les jeunes gens exemptés du service militaire comme aînés d'orphelins, fils ou petits-fils de veuve, ou d'un père aveugle ou septuagénaire, à venir, par leur travail, en aide aux parents dont ils doivent être les soutiens, et dans le cas où ils ne rempliraient pas cette obligation, de leur retirer l'exemption qui leur a été accordée ; 2.o de prendre les mêmes mesures à l'égard de ceux qui, n'ayant pas une exemption légale, obtiennent des congés provisoires comme soutiens de famille ; 3.o d'appeler au service militaire les fils d'étrangers nés en France et dont les familles sont en résidence dans le pays depuis plus de cinq ans. Sur la première proposition s'engage une discussion à laquelle prennent part MM. *Chombart*, *de Beaumont* et *Paul*. La partie des conclusions qui a donné lieu à cette discussion est mise aux voix et adoptée. Les autres paragraphes sont également adoptés. — Le Conseil renouvelle le vœu qu'il a émis l'année dernière en faveur du rétablissement de la Monnaie de Lille. — Après quelques observations échangées entre MM. *de Beaumont*, *Testelin et Danel*, le Conseil renouvelle le vœu qu'une disposition législative oblige les vaccinateurs à transmettre à l'autorité administrative tous les renseignements qui lui sont nécessaires ; — s'associe au vœu de l'arrondissement d'Avesnes qui demande que des dispositions pénales soient prises contre les pères ou chefs de famille qui négligent de faire vacciner leurs enfants. — Renouvelle le vœu qu'une médaille d'or soit accordée à M. *Delmar*, en récompense des immenses services qu'il a rendus en pro-

pageant la vaccine ; — accorde au sous-chapitre XIX du budget de 1850, le crédit de 2,400 fr. demandé par M. le Préfet, pour frais de bureau des comités de vaccine, pour ceux du conservateur du vaccin et les récompenses aux vaccinateurs. = Alloue au sous-chapitre XIV du budget une somme de 200 fr. à mettre à la disposition des Sociétés d'agriculture pour la destruction des animaux nuisibles. — Passe à l'ordre du jour sur la réclamation formée par M. le docteur Lefebvre, ancien médecin inspecteur de l'établissement thermal de Saint-Amand, en paiement d'une somme de 3,000 fr. qu'il prétend lui rester due pour traitement arriéré de 1840 à 1847. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget le crédit ordinaire de 800 fr. affecté au traitement du médecin inspecteur des thermes de Saint-Amand. — M. *Desmoutiers*, au nom du 6.e bureau, fait un rapport sur un projet de travaux d'appropriation à exécuter à l'hôtel de la Préfecture, et conclut à ce que ce projet qui coûtera 18,540 fr., ne soit pas accordé. Une discussion s'engage sur les conclusions du rapport. Après avoir successivement entendu M. le Préfet et MM. *de Beaumont*, *Brame*, *Testelin*, *Dansette* et *Marchand*, les conclusions du rapport sont mises aux voix et rejetées. Le Conseil général vote la dépense de 18,540 fr. et alloue au sous-chapitre XVI du budget de 1850, un premier crédit de 9,000 fr.

SÉANCE DU 1.er SEPTEMBRE.

Le président communique à l'assemblée 1.° une lettre de M. *Péron*, imprimeur à Rouen, en envoi d'une brochure sur l'emploi du sel en agriculture; 2.° une délibération du Conseil municipal de Marly-le-Roi, concernant la contribution des propriétés de l'État aux charges communales et départementales; 3.° une lettre du Préfet, en envoi d'une délibération du Conseil municipal de Tourcoing, tendant à faire établir dans cette ville une brigade de gendarmerie. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — Le président donne lecture des notes des rapports préparés par les bureaux. Cette lecture ne suscite aucune observation. — Adoptant les conclusions d'un rapport de M. *de Staplande*, au nom du 5.e bureau, sur la situation du port de Dunkerque et sur la nécessité d'ouvrir le plus promptement possible un canal de dérivation pour l'écoulement des eaux du pays privées de leur ancien débouché, prie M. le Préfet de faire les instances les plus vives et les plus promptes près de MM. les Ministres de la guerre et des travaux publics, afin que les autorisations demandées par M. l'ingénieur en chef de l'arrondissement de Dunkerque, tendant à ouvrir une nouvelle voie pour les eaux du pays à la mer, par suite de répara-

tions effectuées à l'écluse de l'arrière-port, soient accordées dans le plus bref délai possible, de manière à ce que la nouvelle voie projetée soit prête pour le moment des grandes eaux, et qu'ainsi le pays soit garanti des malheurs incalculables qu'entraînerait une autorisation tardivement accordée. — Conformément à l'article 7 de la loi départementale, attendu l'urgence, et afin de prévenir autant qu'il dépendra de lui les désastres qui menacent une grande partie d'un arrondissement, s'il n'était fait droit le plus promptement possible aux demandes des ingénieurs, le Conseil prie M. le président de transmettre immédiatement à M. le Ministre de l'intérieur copie de sa délibération. — Le président annonce qu'il transmettra dans la même journée la délibération à M. le Ministre des travaux publics, et il invite M. le Préfet à en appuyer de son côté les conclusions auprès de l'administration supérieure. = Après la lecture d'un rapport du même membre sur la reconstruction de l'écluse Vauban, au port de Gravelines, le Conseil prie M. le Préfet d'insister près de M. le Ministre des travaux publics pour que la nouvelle écluse Vauban soit construite de manière à assurer complètement et en toute saison les intérêts du desséchement du pays et ceux de la navigation. — Emet le vœu que, conformément à la demande formée par le Conseil général du Pas-de-Calais, les watteringues de ce pays et les ingénieurs du service hydraulique dans le département du Nord, les radiers de la nouvelle écluse soient abaissés. — Emet le vœu que le lit de l'Aa soit redressé depuis le Guindal jusqu'à Gravelines, et prie M. le Préfet d'appuyer ces vœux qui ont un caractère d'incontestable utilité en les transmettant à M. le Ministre des travaux publics. = L'assemblée renouvelle les vœux émis dans la précédente session sur les améliorations réclamées depuis plusieurs années par la ville de Gravelines dans l'intérêt de son port, et insiste pour qu'une prompte décision soit prise au sujet des réparations des digues du chenal des Hems-Saint-Pol. — Accorde à la ville de Saint-Amand une réduction de 1,675 fr. sur son contingent dans la contribution personnelle et mobilière, et décide que cette somme de 1,675 fr. sera répartie sur toutes les communes de l'arrondissement de Valenciennes au centime le franc de leurs contingents respectifs. — Exprime le vœu que le lycée de Lille soit élevé à la 2.e classe, à la condition que le prix des pensions et demi pensions ne soit pas augmenté. — Donne acte au Préfet de la communication d'une lettre par laquelle le Ministre des travaux publics informe ce magistrat de la suite donnée aux vœux émis par le Conseil dans sa dernière session, pour la modification et la réduction des tarifs des droits de navigation en vigueur sur les canaux du Nord, et pour l'exécution des travaux de perfectionnement; invite ce magistrat à trans-

mettre ses remerciements à M. le Ministre, avec prière de continuer à l'avenir toute sa protection et sa sollicitude à notre navigation, aujourd'hui si menacée et si souffrante. — Le Conseil renouvelle le vœu qu'il a émis dans sa dernière session, au sujet de l'agrandissement de la partie du canal de la Deûle et du chemin de halage affectée au stationnement et aux déchargements des bateaux en amont de l'écluse de Don, et demande que ces travaux soient exécutés moyennant un droit de péage. — Rejette la demande d'un crédit de 95 fr. pour les travaux de réparation à exécuter en 1850 à la caserne de gendarmerie de Gravelines. — Vote au sous-chapitre I.er du budget un crédit de 4,016 fr. 73 c. destiné aux travaux de réparation à exécuter en 1850 aux casernes de gendarmerie appartenant au département. M. *Mimerel* fait observer que la somme de 500 fr. proposée pour la caserne de Roubaix est exhorbitante, si elle n'a pour objet que des travaux de blanchissage. Il demande que le maire de Roubaix soit consulté avant toute allocation. Après quelques observations de MM. *Marchant* et *De Beaumont*, le Conseil ajourne l'allocation du crédit demandé pour Roubaix, jusqu'à ce que le Préfet ait fourni les renseignements réclamés par M. *Mimerel*. — Au nom du 2.e bureau, M. *Danel* rend compte d'une demande formée par M. Balson, conseiller de Préfecture secrétaire-général, à l'effet d'obtenir ou un logement aux archives, ou une indemnité de logement. Un débat s'élève sur les conclusions du rapport. Après avoir entendu les observations contradictoires de divers membres, le Conseil décide que le département ne doit pas de logement au conseiller de Préfecture secrétaire-général; mais sur la proposition de M. *Lestiboudois*, il ordonne l'inscription au sous-chapitre XXII du budget de 1850 d'un crédit de 2,000 fr., pour indemnité de logement pendant les deux années 1849 et 1850; il adopte également le vœu présenté par M. *De Beaumont*, pour que l'indemnité accordée par le Gouvernement aux conseillers de Préfecture secrétaires généraux, soit augmentée dans de justes limites. — Le président recommande au bureau d'accélérer autant que possible la préparation de leurs rapports, surtout de ceux qui ont pour objet des demandes de crédits. M. *Bianchi* se plaint du retard apporté par les bureaux à lui donner l'autorisation dont il a besoin pour lire les développements de trois vœux qu'il a déposés. Le président recommande aux bureaux de statuer sur ces autorisations dans la prochaine séance.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Le président communique à l'assemblée diverses pièces qui sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Il fait con-

naître que la Société des sciences, de l'agriculture et des arts, a fait remettre un exemplaire de ses mémoires à chacun des membres du Conseil. Remerciements et mention au procès-verbal. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés dans chaque bureau. Aucune observation n'est faite. — Sur la demande de M. *Bianchi*, la lecture des développements du vœu qu'il a déposé sur la batellerie est renvoyée à la séance du lendemain. — Le Conseil rejette la demande de la commune de Mortagne, en réduction de sa contribution foncière. — Ouvre au sous-chapitre XXII du budget de 1850, pour dépenses de division des cotes de contributions entre fermiers et locataires, un crédit de 8,075 fr. 96 c. = Invite l'administration à charger les contrôleurs des contributions directes d'opérer la régularisation annuelle des bulletins de division à l'aide des mutations, et celle des déclarations à l'aide des notes qui seront tenues par les percepteurs, ou des indications des contribuables. — Emet le vœu que les renseignements si utiles des folios de la matrice cadastrale et des contenances soient rétablis dans les rôles et dans les avertissements généraux, et prie M. le Préfet de vouloir bien donner immédiatement connaissance de ce vœu à M. le Ministre des finances. = L'assemblée voulant reconnaître les bons et loyaux services de M. Demeunynck, chef de la troisième division de la Préfecture, décédé après 28 ans d'honorables services, sans avoir atteint le droit à la retraite, offre à sa veuve, à titre d'indemnité, une somme de 1,000 fr. une fois payée, et ouvre à cet effet un crédit de pareille somme au sous-chapitre XIX du budget. — Accorde à la commune de Beuvry, pour la reconstruction de son église, un secours de 3,000 fr., payable en trois années, et en inscrit le premier tiers au sous-chapitre XIX du budget. — Voulant soumettre au contrôle du Ministre le crédit demandé par M. le Préfet, pour le traitement du concierge de la Préfecture, vote l'inscription de la somme de 800 fr., destinée audit traitement, non plus parmi les dépenses facultatives, mais bien dans la première section du budget de 1850, sous-chapitre I.er — Fixe le budget des dépenses ordinaires des prisons départementales, pour l'exercice 1850, à la somme de 209,719 fr. — Renouvelle le vœu de la session précédente : 1.° pour la présentation prompte d'une loi sur les prisons, qui introduise une réforme salutaire, que le système actuel rend impossible ; 2.° pour obtenir le remboursement du prix des journées des délinquants recommandés par les administrations financières ; 3.° pour que le travail soit rétabli dans nos maisons d'arrêt sans nuire au travail libre. — Rejette le vœu relatif à la centralisation des dépenses des prisons. — Alloue au sous-chapitre XV du budget, la somme de 68 fr. 33 c., pour le paiement des états de dépenses faites dans les prisons de Paris et

de Pontoise en 1846, 1847 et 1848, pour l'entretien temporaire de plusieurs condamnés du département du Nord. — Vote pour le paiement des loyers des casernes de gendarmerie : 1.° une allocation de 17,415 fr., qui sera inscrite au sous-chapitre V, art. 2 du budget de 1850; 2.° un crédit de 800 fr., pour indemnité de literies aux gendarmes, qui sera porté au même sous-chapitre, art. 3. — Emet le vœu que les démarches les plus promptes et les plus actives soient faites par M. le Préfet près du gouvernement pour que deux brigades soient immédiatement créées dans le département, l'une à Tourcoing et l'autre à Steenvoorde. — Emet le vœu que les demandes formulées par les Conseils d'arrondissements de Dunkerque, Douai et Cambrai, soient prises en grande considération par M. le Ministre, et que de nouvelles brigades soient établies à Hondschoote, Dunkerque, Somain et Clary. — M. *Mathieu*, au nom du 3.e bureau, fait un rapport sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour qu'il soit établi dans chaque commune un lieu de dépôt pour les voyageurs indigents. Le bureau, trouvant ce vœu formulé dans un sens trop absolu, propose au Conseil le projet de résolution suivant : « Le Conseil général émet le vœu qu'un lieu de dépôt soit établi dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, pour assurer un asile aux indigents voyageant avec un passeport d'indigent et le secours de route. Une discussion s'ouvre sur les conclusions du rapport : après avoir successivement entendu MM. *de Beaumont*, *Bianchi*, *Danel*, *Testelin*, *Mathieu* et *Champon*, les conclusions du bureau sont mises aux voix et rejetées. — Au nom du 3.e bureau, M. *Defontaine* fait un rapport sur les propositions relatives au service des enfants trouvés et abandonnés, et propose au Conseil une série de résolutions. M. *Testelin* demande l'ajournement de la discussion, pour que les membres du Conseil général puissent prendre connaissance du rapport important lu par M. *Defontaine*. Après quelques observations présentées par MM. *Bianchi* et *Mimerel*, le président déclare que le rapport sera déposé sur le bureau, pour que les membres puissent en prendre connaissance, et que la discussion s'ouvrira le mercredi suivant. — Le Conseil émet le vœu que la loi sur les heures de travail soit strictement appliquée dans les usines et manufactures; que le ministère public, répondant aux bonnes intentions de M. le Préfet du Nord, poursuive avec persévérance toutes les infractions au décret sur les heures de travail; qu'il ne soit accordé d'autorisation de travailler plus de douze heures que dans des cas exceptionnels et de force majeure, sans que jamais ces autorisations donnent une durée de travail plus prolongée que le temps réellement perdu; que ces autorisations soient accordées par le Conseil des Prud'hommes, et non par les commissaires de police, comme

cela se fait dans certaines localités; qu'afin d'assurer une bonne et sincère application de la loi, on établisse autant que possible, dans chaque ville manufacturière, l'usage d'une cloche indiquant l'entrée et la sortie des ouvriers travaillant sur des métiers mécaniques, qu'il soit aussi pris des mesures pour que ces ouvriers sortent des ateliers aux heures des repas, de façon que le maximum de douze heures effectives de travail ne puisse jamais être dépassé, et, comme il serait utile que la loi unique vint réglementer le travail, le Conseil propose les bases suivantes : les enfants entrant à douze ans dans les manufactures et travaillant douze heures; le travail de nuit et de dimanche interdit, sauf pour les réparations utiles au travail du jour et de la semaine; le travail de jour devant commencer à cinq heures du matin et devant être terminé à dix heures du soir ; les douze heures de travail devant être comprises dans quatorze heures intercalées entre cinq heures du matin et dix heures du soir ; une cloche commune annonçant pour tous le commencement, la reprise, l'interruption et la fin du travail; un réglement d'administration prévoyant les exemptions. = Au nom du 3.e bureau, M. *Locqueneux* fait un rapport sur les propositions faites en faveur des sourds-muets et des jeunes aveugles. Il propose au Conseil l'adoption du projet ci-après : « 1.° d'élever à 25 le nombre des bourses pour les sourds-muets, qui est actuellement de 28, et les demi-bourses à 22 au lieu de 18; 2.° de porter le prix des bourses à 500 fr. au lieu de 550, et celui des demi-bourses à 250 au lieu de 275; 3.° d'élever à 8 au lieu de 5 le nombre de bourses créées en faveur des aveugles, et les demi-bourses à 10 au lieu de 7; 4.° d'établir les bourses pour les aveugles à 550 fr. au lieu de 600; et les demi-bourses à 275 au lieu de 300, en conséquence, de voter au budget de 1850, chapitre XXIX, un crédit de 25,650 fr.; 5.° d'autoriser le Préfet à réunir deux demi-bourses et à les convertir en bourse entière, si les circonstances l'exigeaient. M. *Mimerel* demande, qu'au lieu de créer de nouvelles bourses, on établisse des demi-bourses, en laissant au Préfet la faculté de réunir deux demi-bourses dans certains cas exceptionnels. Cette proposition, à laquelle le Préfet et le rap-rapporteur adhèrent, est adoptée par le Conseil. MM. *Champon* et *Defontaine* présentent quelques observations sur la question de savoir s'il ne serait pas possible de diminuer le nombre d'années d'enseignement, fixé à sept, et qui paraît bien considérable. Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport sont adoptées. — Le Conseil général renouvelle le vœu que, conformément à la loi du 11 frimaire an VII, l'Etat prenne à sa charge les dépenses des deux établissements des sourds-muets et des aveugles. — M. *Desmoutiers*, au nom du 4.e bureau, lit un rapport sur les

résultats des encouragements accordés pour l'amélioration de la race chevaline, et sur les propositions faites pour 1850. Une discussion s'engage sur les conclusions de ce rapport. Après avoir entendu les observations de MM. *de Staplande*, *Brame*, *Boulanger*, *Beauvois*, *Hannoye* et *Leleu*, sur la manière dont les primes sont accordées et dont les jurys sont composés, le Conseil vote au budget de 1850 un crédit de 4,000 fr., qui sera employé de la manière snivante : Pour le concours d'Hazebrouck, trois primes comme l'an dernier, et pour le concours de Valenciennes, qui a été plus suivi, une prime de 300 fr. en plus, et le premier prix porté de 700 à 900 fr. — M. *de Staplande* demande qu'il ne soit accordé de primes qu'aux chevaux qui le méritent. Cette observation obtient l'assentiment de l'assemblée. — Le Conseil renvoie à l'année prochaine la discussion sur une proposition de M. *Leleu*, ainsi conçue : « Trois primes seront accordées aux chevaux de labour, et une seule aux chevaux fins. » = Nomme M. Monnier, ancien maître de postes à Aubencheul, membre de la commission du haras d'Abbeville, et M. *Brame*, conseiller général, membre de la commission du haras de Braisne. — Exprime le vœu qu'une station d'étalons soit formée dans chacun des arrondissements de Valenciennes, Hazebrouck et Dunkerque. — Demande qu'une taxe soit établie sur les chevaux entiers non autorisés, et que défense soit faite d'employer à la reproduction des étalons non autorisés. — Demande aussi que dans le but d'améliorer la race bovine, il soit délivré aux propriétaires de taureaux des cartes d'autorisation. = Au nom du 5.e bureau, M. *Boulanger* fait un rapport sur l'affaire relative au canal de Roubaix, qui préoccupe le Conseil depuis plusieurs années. — M. *Lestiboudois* combat les conclusions du rapport comme inadmissibles. — MM. *de Montozon* et *Mimerel* présentent de longues observations, après lesquelles M. le président donne lecture d'un amendement de M. *Lestiboudois* ainsi conçu : « Le Conseil général, considérant que dans l'intérêt des communes et de l'industrie, comme dans celui de la salubrité publique, il est nécessaire d'achever le canal de Roubaix, qui doit unir l'Escaut à la Deûle ; considérant que l'Etat a l'obligation, par un traité conclu avec la Belgique, d'établir cette communication ; considérant que le concessionnaire se refuse à achever son œuvre ; considérant que le cahier des charges stipule que pour le cas de non exécution, une nouvelle adjudication aura lieu ; que si l'adjudication n'a pas lieu, les terrains et travaux seront vendus, pour ce prix être employé à faire disparaître les causes d'insalubrité résultant des travaux exécutés ; considérant qu'en cas d'adjudication, un cautionnement de 300,000 fr. doit être déposé ; que conséquemment l'ancien concessionnaire ne peut former obstacle à une nouvelle concession sur

quelque prix que ce soit ; considérant qu'en cas de non adjudication, le prix de vente ne peut servir à détruire le travail même, puisque le prix serait insuffisant et que cette destruction serait nuisible à la salubrité publique, considérant que dans une telle situation, le concessionnaire qui ne remplit pas ses engagements est forcé de subir la loi du gouvernement, est d'avis que l'Etat propose à l'entrepreneur d'achever le canal à ses frais, à la condition que l'intérêt du capital employé soit prélevé sur les produits du canal, et que le reste des produits soit abandonné au concessionnaire ; que si celui-ci n'accepte pas cette condition, il soit procédé à une nouvelle adjudication ou à une vente. — M. *Plichon* demande la division. Les deux paragraphes de l'amendement de M. *Lestiboudois* sont successivement mis aux voix et adoptés. — Le président fait une communication relative à l'école supérieure du commerce. Cette communication est renvoyée au 4.e bureau.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Le Président donne lecture des notes des rapports préparés dans les bureaux. — M. *de Melun* demande que toutes les fois qu'un rapport présenté dans un bureau est contraire aux propositions de M. le Préfet, communication en soit donnée à ce magistrat avant la séance publique. M. le président objecte que rien de pareil ne s'est fait jusqu'à présent. — Après avoir entendu la lecture du rapport fait par M. *Leleu*, au nom du cinquième bureau, sur les routes nationales du département, sur la suite donnée aux vœux exprimés l'année dernière et sur les améliorations nouvelles réclamées par les Conseils d'arrondissement, le Conseil général exprime les vœux suivants : 1.° que des plantations soient faites sur les routes nationales, mais à une distance assez éloignée, pour qu'il n'en résulte aucun dommage pour les routes ni les riverains ; 2.° que les ponts à bascule soient reportés sur les points où la circulation continue à se développer, notamment à Jenlain et à la Groise; 3.° que le crédit affecté en 1849 à la route de Paris à Bruxelles, et fixé à 22,000 fr., soit élevé pour 1850, à 28,000 fr. ; 4.° qu'une augmentation de 5,500 fr. soit accordée pour la route de Marle à Saint-Amand ; 5.° qu'une autre augmentation de 4,000 fr. soit donnée à la route de Valenciennes à Philippeville ; 6.° qu'il soit remédié au bombement trop considérable de la route de Marle à Saint-Amand, aux abords du pont de Landrecies ; 7.° qu'une somme de 10,600 fr. soit affectée à la restauration de la tête d'amont du pont de Colleret, sur la route de Valenciennes à Philippeville ; 8.° que la confection des plans généraux des routes nationales soit effectué le plus tôt possible, comme complément à la décision récente

du Ministre, concernant les constructions et les réparations le long de ces routes; 9.° que l'on construise de petits aqueducs en remplacement de cassis sur la route N.° 17 de Paris à Lille, et qu'on élargisse le passage dans les fortifications; 10.° que les accotements de la route de Châlons à Cambrai, sur les rampes et pentes, soient empierrées, suivant projet approuvé; 11.° que l'on s'occupe de la confection des plans destinés à modifier, dans la traversée de Cambrai, le tracé ou pavage à restaurer; 12.° que les améliorations ajournées sur la route N.° 29, de Bapaume à Valenciennes, soient complétées; 13.° que l'on achève les travaux de rechargement de la route N.° 39, d'Avesnes à Arras; 14.° qu'avant de faire exécuter les travaux nécessaires sur la route N.° 16, de Paris à Dunkerque, dont ce projet ne s'élève qu'à 66,000 fr., on s'occupe d'abord de la route N.° 41, dont la dépense s'élève à 86,000 fr., cette route étant beaucoup plus fréquentée; 15.° que les routes aux abords des places soient élargies et munies de trottoirs; 16.° que la route N.° 29, traversant Valenciennes, soit promptement réparée; 17.° que l'entretien de la route N.° 45, successivement réduit de 93 centimes à 81 centimes par mètre, ne subisse plus de réduction; 18.° que le crédit d'entretien de la route N.° 48, soit maintenu à 10,000 fr., afin de permettre l'exécution de travaux urgents, surtout dans la traversée de Condé; 19.° enfin, que le rapport de l'ingénieur en chef, sur le service des routes nationales, soit imprimé à la suite du procès-verbal des délibérations. — Le Conseil renouvelle le vœu qu'il a déjà émis à plusieurs reprises, en faveur de la séparation du faubourg de la Barre d'avec la commune de Wazemmes, et adopte ainsi qu'il suit la limite entre les deux communes : « Le canal de la Deûle, depuis les fortifications de Lille jusqu'à l'extrémité de la propriété de M. Mazinghien, à partir de ce point le cours d'eau qui passe au pont Nolf aux poutrelles de la digue d'inondation et longe les propriétés Mullié, Petit et Dejaeghère ; puis au-delà de la rue Vauban, le fossé qui sépare les propriétés Hinault et Vandercruissen. » — Sur la proposition de M. *Beauvois*, l'assemblée autorise l'impression d'un rapport très-important concernant le vote des centimes facultatifs et le fonds commun, et qui sera distribué à tous les membres avant la discussion. — Donne acte au Préfet de sa communication relative au compte d'emploi des sept-dixièmes des frais d'administration de la préfecture, employés pendant l'année 1848, au paiement des traitements des employés et gens de service. — Accorde à la commune de la Groise un secours de 3,000 fr., payables en trois années, pour la construction d'une église, et alloue le premier tiers au sous-chapitre XVIII du budget de 1850. — Le président remet au rapporteur de l'instruction primaire des documents transmis par-

le Préfet, sur cette matière. — Le Conseil vote au sous-chapitre XIX du budget, un crédit de 3,000 fr., destiné à l'entretien de vingt bourses en faveur des femmes ou filles condamnées libérées ou qui ont manifesté l'intention de renoncer à leurs habitudes vicieuses. = Au nom du quatrième bureau, M. *Lefebvre* fait un rapport sur les travaux des sociétés d'agriculture du département et sur les allocations proposées en leur faveur. Il propose au Conseil de s'associer aux différents vœux émis par le Conseil d'arrondissement et lui soumet un projet de résolution. Une discussion s'engage sur les conclusions de ce rapport : MM. *Behaghel, Marchant, Mimerel, Decoussemaker, Lefebvre, Declebsattel*, prennent successivement la parole. Après la clôture de la discussion, le Conseil ajoute au crédit de la somme de 12,900 fr., proposé par M. le Préfet, une somme de 1,000 fr. à partager également entre les sociétés de Valenciennes, Cambrai, Avesnes, Dunkerque et Hazebrouck ; — demande que les sociétés de Dunkerque et Bourbourg, alternent entre elles, de la manière que le Conseil général avait indiquée l'an dernier, moyennant par ces deux associations, destiner, à chacun des concours, une somme de 400 fr. pour être distribuée en primes aux plus belles bêtes grasses amenées à la foire de Bergues, et faire participer à leur concours toutes les communes de l'arrondissement; — Invite de nouveau la société d'Hazebrouck à exiger une cotisation annuelle des membres qui la composent. — Exprime le vœu . 1.° que les engrais, marnes, et toutes les matières fertilisantes, transportées par eau, soient exempts des droits de navigation; 2.° que les institutions agricoles soient plus largement dotées par le gouvernement; 3.° que les ouvriers agricoles soient munis d'un livret comme ceux des professions industrielles 4.° que les promesses de l'article 13 de la Constitution, en ce qui touche l'agriculture, soient le plus promptement possible étudiées et éditées par l'assemblée nationale. — A l'égard de la proposition faite par M. le Préfet, d'établir un concours central d'agriculture à Lille, Douai et Valenciennes, le Conseil émet le vœu que les sociétés d'agriculture soient préalablement invitées à donner leur avis sur les moyens à employer pour arriver, dans les meilleures conditions possibles de progrès et d'économie, au but indiqué par M. le Préfet. = Au nom du quatrième bureau, M. *Seydoux* expose que, dans sa session dernière, le Conseil général a émis le vœu qu'il fut accordé aux usines métallurgiques des arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes une plus large part dans les fournitures destinées aux services publics, et pour que ces fournitures fussent faites uniformément par voie d'adjudication publique. Le Ministre n'ayant pas cru devoir obtempérer à ce vœu, le bureau propose au Conseil de renouveler avec plus d'instance le vœu qu'il

a émis dans sa dernière session, pour que MM. les Ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, prennent en sérieuse considération la situation malheureuse des ouvriers de l'industrie métallurgique des arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes. M. *Marchant* se joint au rapporteur pour combattre les conclusions du Ministre. Il s'élève contre le système suivi pour les commandes militaires, qui lui paraît contraire à l'économie des deniers de l'Etat, et, après avoir fait connaître la position dans laquelle se trouve aujourd'hui cette branche d'industrie, il propose au Conseil d'émettre le vœu que l'autorisation de fabriquer pour l'exportation les armes à feu portatives de guerre, accordée aux industriels de la ville de Maubeuge par M. le Ministre de la guerre, sous la surveillance des autorités militaires et administratives, soit maintenue dans toute sa latitude, sans préjudice des autorisations analogues qui pourraient être accordées partout où les conditions de sûreté possibles et de surveillance de l'Etat seraient convenablement remplies. M. le Préfet est prié de transmettre avec instante recommandation l'expression du vœu du Conseil général et les considérants qui l'appuient, à MM. les ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce. Le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées avec l'addition proposée par M. *Marchant*. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication sur les résultats de l'exposition publique des produits de l'industrie, en ce qui concerne le département du Nord. Il exprime le désir que le rapport du jury départemental soit distribué à tous les membres du Conseil général. — Renvoie à l'examen du troisième bureau les développements du vœu émis par M. *de Melun*, pour la décentralisation des administrations charitables. — Emet le vœu le plus formel que l'administration des postes prenne immédiatement les mesures nécessaires pour faire cesser les retards qu'éprouvent les dépêches expédiées de Paris pour Dunkerque, à huit heures du matin, par suite du long séjour qu'elles font à Hazebrouck ; que M. le Préfet veuille bien appuyer de tout son pouvoir cette réclamation auprès de M. le Ministre des finances, et faire tous ses efforts pour obtenir une solution prochaine. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que le service du transport des dépêches soit organisé de manière à ce qu'elles soient transmises dans l'arrondissement d'Avesnes aussitôt leur arrivée à Valenciennes; — Quant à la partie de ce vœu, qui se rattache aux dépêches télégraphiques à expédier aux maires de Bavay et de Maubeuge, en même temps qu'au sous-préfet d'Avesnes, le Conseil déclare s'en rapporter à la sagesse du gouvernement. — L'assemblée appelle l'attention de l'administration des postes, sur une demande formée par la commune d'Esquelbecq, et appuyée

par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à obtenir l'établissement d'un bureau de distribution de lettres, pour éviter les retards résultant du mode actuel. — Appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour qu'il soit établi une boîte aux lettres dans chaque station de chemin de fer, en tant que les boîtes seraient desservies par les facteurs ordinaires, et n'occasionneraient aucun excédant de dépenses ni accroissement de personnel. — Sur le vu d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil général renouvelle la demande formée déjà l'année dernière, pour que les pierres destinées au pavage des routes soient considérées comme pierres brutes et non comme pierres travaillées, et que des instructions soient données dans ce sens par M. le directeur de l'administration des douanes. — Il renouvelle le vœu que le droit que paie le charbon français pour entrer en Belgique soit réduit de moitié, et que le gouvernement veuille bien, par ses paroles et par ses actes, rendre au travail renaissant, la confiance dont il a besoin et ajouter ainsi aux éléments d'ordre et de stabilité, qui sont la première nécessité du pays. — Renvoie au quatrième bureau l'examen d'un vœu de M. *Leurent*, relatif au maintien des comptoirs nationaux d'escompte. == Exprime le regret de ne pouvoir inscrire aucune allocation en faveur du service hydraulique dans son budget de 1850. — Invite M. le Préfet à appeler la surveillance de MM. les agents-voyers sur le service des cours d'eau, dans leur circonscription respective. — Emet le vœu que, conformément à la promesse de M. le Ministre des travaux publics, le service hydraulique soit prochainement réglé par une loi d'ensemble. == Renvoie au huitième bureau pour faire un rapport, les développements du vœu déposé par M. *Desmoutiers*, concernant le rouissage du lin. — Une observation d'ordre est faite par M. *Mimerel* et appuyée par M. le président. — Le Conseil alloue au sous-chapitre VII du budget de 1850, une somme de 244 fr. 83 c., pour achat d'un cartonnier destiné au cabinet du juge d'instruction de Cambrai. — Vote au sous-chapitre I.er du budget, un crédit de 1,728 fr. 92. c., pour construction de meubles destinés au classement des registres et plans dans les salles du premier étage du bâtiment des archives départementales. — Alloue au sous-chapitre XIII dudit budget, un crédit de 7,500 fr. savoir : 6,000 fr. pour le traitement de M. l'archiviste et des autres employés, et 1,500 fr. pour achat de papiers, cartons, etc. — M. *Lestiboudois* dépose une pétition de la batellerie. Elle est renvoyée au quatrième bureau pour être examinée en même temps, que le vœu déposé sur le même objet par M. *Bianchi*. Ce membre donne lecture du développement de son vœu. — L'assemblée renvoie à l'examen du troisième bureau un vœu de M. *Bianchi*, re-

latif aux mesures à prendre pour faire couvrir et masquer les engrenages des mécaniques. — Sur le rapport de M. *Paul*, le Conseil alloue : 1.° au jeune Fiévet, dessinateur, auquel la commune de Nomain et une souscription particulière assurent une somme de 200 fr., un encouragement de 500 fr pour la deuxième année ; 2.° à la demoiselle Heisser, élève chanteuse, une somme de 400 fr., pour complément de pension pendant les six premiers mois de l'année ; 3.° au jeune Carpeaux, sculpteur, une somme de 1,000 fr. pour la cinquième et dernière année de la pension qui lui a été accordée ; 4.° à la demoiselle Montigny, élève chanteuse, une somme de 1,000 fr. pour troisième et dernière année ; 5.° enfin, au jeune Cordier, élève sculpteur, à qui le Conseil municipal de Cambrai a, par mesure d'économie, retiré le subside qu'il lui accordait, une somme de 800 fr., pour troisième année. — Le même membre soumet au Conseil général une délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 7 mai dernier, qui a pour objet d'émettre le vœu que les statues, placées sous le pérystile du palais-de-justice, soient enlevées. Après quelques observations présentées par MM. *Bianchi* et *de Montozon*, le Conseil accueille cette demande et autorise la ville de Lille à faire enlever à ses frais les statues placées sous le pérystile du palais-de-Justice. — Il renvoie à l'examen du sixième bureau une proposition de M. *Crapez*, appuyée par M. *De Staplande*, afin que M. le Préfet intervienne auprès du Ministre de l'intérieur, pous obtenir la commande d'un tableau à M. Mils, ancien pensionné du département. — M. *de Melun* présente verbalement les développements de la proposition qu'il a déposée pour l'assainissement des logements d'ouvriers. Ce vœu est renvoyé à l'examen du quatrième bureau. — M. *Champon*, rapporteur du troisième bureau, fait un rapport sur une demande formée par le maire de Wazemmes, à l'effet d'obtenir une subvention sur les fonds du département, en faveur d'une société de secours mutuels pour les ouvriers établie dans cette commune. Il propose une allocation de 300 fr. en faveur de cette association. MM. *Danel*, *De Beaumont*, *Testelin* et *Defontaine*, font connaître qu'il existe dans un assez grand nombre de villes et de communes des associations qui auraient droit à être aidées au même titre que celle de Wazemmes. Après quelques observations de MM. *Collette* et *Mimerel*, le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont rejetées. — Le Conseil renvoie à l'examen du huitième bureau les développements du vœu de M. *De Beaumont*, relatif à la fixation des remises des receveurs municipaux. — Le président appelle l'attention du bureau sur la nécessité d'accélérer, autant que possible, la présentation des rapports, surtout de ceux qui se rattachent au budget départemental.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Le président communique au Conseil général une lettre par laquelle M. *Dansette* le prévient qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance, et deux autres pièces qui sont envoyées aux bureaux compétents. — M. le Préfet demande la parole. Il informe le Conseil qu'il a fait procéder à une enquête sur les faits signalés par M. le rapporteur du budget des enfants trouvés ; que cette enquête n'est pas encore terminée, et il prie l'assemblée de suspendre la discussion jusqu'au lendemain, pour qu'il puisse lui rendre compte du résultat de ses investigations. Cette suspension est autorisée par le Conseil. — L'assemblée renvoie à l'examen du 1.er bureau le développement du vœu déposé par M. *Bianchi*, concernant les licences exigées des débitants de boissons. — Adopte les propositions faites par M. le directeur des contributions directes et par M. le Préfet, concernant le budget du cadastre pour 1851. = Vote la perception d'un centime additionnel au principal de la contribution foncière de 1850 pour les dépenses cadastrales. — M. *Plichon*, rapporteur du 1.er bureau, donne lecture de l'avis exprimé par ce bureau sur le vœu déposé par M. *De Beaumont*, concernant l'augmentation des droits sur l'alcool. Il en propose l'adoption au Conseil dans les termes suivants : « L'Assemblée nationale est priée d'augmenter notablement le droit sur l'alcool, de manière à restreindre la consommation qui est excessive dans les contrées du Nord. » Une discussion s'engage sur les conclusions de ce rapport : MM. *Testelin*, *Lestiboudois*, *Bianchi* et *De Beaumont* sont successivement entendus. Le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées. M. *Leurent* demande que les villes soient autorisées à augmenter les droits d'octroi sur l'alcool. Le président répond que cette faculté lui paraît comprise dans la rédaction du vœu. M. *Bianchi* demande qu'il soit bien entendu que le vœu est exclusivement applicable à l'alcool, qu'il ne concerne en rien ni le vin, ni la bière, et qu'il réserve absolument la question relative au rétablissement de l'impôt sur les boissons. Le président réplique que c'est en effet dans ces termes que le vœu est circonscrit. — Le Conseil appuie le vœu du Conseil municipal de Berlaimont tendant à obtenir l'établissement d'une brigade de gendarmerie, et il espère que la suite non interrompue des vœux émis par lui depuis 1840 aura enfin des résultats et donnera une légitime satisfaction aux besoins si manifestes du canton de Berlaimont. —Renvoie au 3.e bureau les développements du vœu déposé par M. *De Melun*, pour que, dans les hospices et hôpitaux, il soit réservé des places pour les indigents invalides ou malades ap-

partenant aux circonscriptions territoriales qui les entourent. = Au nom du 3.e bureau, M. *Champon* lit un rapport sur le service de l'instruction primaire. Il propose au Conseil une série de résolutions et l'émission de plusieurs vœux. M. *Delaroïère* combat les conclusions prises par le bureau en ce qui concerne surtout les inspecteurs et les écoles normales. M. le président propose d'abord de mettre aux voix les différents articles du budget proposé pour 1850. Le Conseil général vote d'abord une imposition spéciale, fixée à 1 centime un quart, au principal des quatre contributions directes, pour le service des dépenses de l'année prochaine. Un débat s'élève au sujet du mode qui sera suivi pour le vote des dépenses. Plusieurs membres insistent pour que le vote ait lieu successivement sur chacun des articles du budget présenté par le Préfet et auquel le rapport se réfère. Le président adopte cette manière de procéder. — M. *Mimerel* demande l'allocation d'un crédit de 1,000 fr. pour le traitement d'un professeur d'agriculture à l'école normale, qui doit être entretenu aux frais des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, sous réserve du recours à exercer contre le département du Pas-de-Calais pour obtenir de lui le paiement d'une part contributive. Cette proposition est accueillie. — Le Conseil alloue le crédit de 300 fr. demandé pour les imprimés nécessaires à la caisse d'épargne des instituteurs, sous la réserve faite par le président que la commission de l'instruction primaire aura à examiner de près cet article, à la session prochaine. — A l'occasion du crédit de 4,200 fr. proposé pour le traitement de trois sous-inspecteurs, une discussion s'engage entre MM. *Mimerel*, *Champon*, *Testelin*, *De Beaumont* et *Mathieu*. Le président résume les débats. Il met aux voix l'allocation du crédit de 4,200 fr. qui est rejeté par 23 voix contre 13. — Le Conseil vote un crédit de 4.000 fr. demandé pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile. Alloue le crédit ordinaire pour les constructions et réparations des maisons d'école. — Outre le crédit de 18,148 fr. pour dépenses ordinaires de l'école normale de Douai, alloue une somme de 240 fr. pour distribution des prix et 150 fr. pour achat de livres. — Vote le crédit de 20,000 fr. demandé par M. le Préfet, pour le cours d'élèves-maîtresses établi à Douai, chez les dames de Flines. — On passe à la discussion des vœux proposés. Le premier vœu tendant à faire prendre la loi du 28 juin 1833 pour base de l'organisation nouvelle de l'instruction primaire est rejeté après quelques observations de MM *Mimerel, Champon* et *Defontaine*. — Le deuxième vœu, tendant à ce que l'instruction primaire soit universelle et obligatoire, est combattu par M. *Delaroïère*, qui y voit une atteinte aux droits des pères de familles. Après quelques paroles de M. *Testelin*, l'expression du vœu est adopté. — Le troi-

sième vœu, relatif à la propagation des salles d'asile, est également adopté sans discussion. — Le quatrième vœu, relatif au maintien des écoles normales, est rejeté après quelques observations de MM. *Mimerel*, *Delaroïère* et *Champon*. — Le cinquième vœu est relatif aux écoles supérieures. Il est adopté par le Conseil après une discussion à laquelle prennent part MM. *Delaroïre*, *Lestiboudois*, *Mimerel*, *De Staplande* et *Champon*. — Le sixième vœu, concernant les traitements des instituteurs, est également adopté après quelques observations de M. *De Beaumont*. — Enfin le Conseil adopte, sans discussion, les vœux suivants : 1.° qu'il soit établi dans la législation nouvelle des dispositions spéciales qui règlent tout ce qui se rattache à l'enseignement primaire des filles ; 2.° que les mêmes conditions d'aptitude et de capacité soient exigées de tous les instituteurs et institutrices religieux et laïques, et qu'ils puissent également profiter du minimum de traitement et des autres avantages accordés par l'Etat ; 3.° qu'il soit établi une école spéciale de filles dans toutes les communes qui, d'après l'avis du Conseil cantonal, pourront disposer de fonds suffisants sans que, dans aucun cas, les communes ayant 1,500 âmes et au delà, puissent se dispenser de cette obligation ; 4.° que les allocations de secours fournies aux communes sur les fonds de l'Etat pour les constructions de maisons d'école soient prolongées jusqu'en 1852 ; 5.° que l'Etat prenne à sa charge l'entretien et l'éducation des sourds-muets et aveugles, conformément à l'article 7 de la loi du 4 frimaire an VII ; 6.° enfin, que l'inspecteur du département du Nord vienne résider à Lille et tienne ses bureaux à la Préfecture, sous la surveillance de M. le Préfet.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Le président communique à l'assemblée : 1.° une réclamation de M. Bayart de la Vingtrie, concernant les contributions imposées sur le canal de la Scarpe. Cette réclamation est renvoyée à M. le Préfet ; 2.° une lettre de M. le Préfet, en envoi d'une demande de secours de la ville de Roubaix, pour subvenir aux frais de construction d'une église. Cette lettre est renvoyée au 1.er bureau. — M. *Mimerel* appelle l'attention du président sur l'importance des rapports relatifs à l'administration départementale, cantonale et communale. Il demande qu'ils soient préalablement imprimés pour être distribués aux membres du Conseil. Le président répond que ces rapports ne pourront être lus qu'à la fin de la session. Il décide, après avoir consulté l'assemblée, qu'ils seront imprimés pour être distribués et discutés dans la séance du samedi. M. *Defontaine* demande que, en attendant les résultats de l'enquête ouverte sur

les faits signalés dans son rapport relativement au service des filles-mères, le Conseil statue sur les conclusions de ce rapport et sur l'allocation du crédit nécessaire aux dépenses des enfants trouvés. M. le Préfet prie le Conseil d'allouer le crédit, sous toute réserve des résultats de l'enquête. Le président propose à l'assemblée de délibérer immédiatement sur les conclusions du rapport, afin de ne pas arrêter le service. Il les met successivement aux voix. Le premier article, concernant l'approbation du compte des dépenses de 1848, qui s'élève à la somme de 46,286 fr. 78 c. est adopté. Le deuxième, relatif au prix moyen de la pension et à l'allocation du crédit de 47,120 fr. est également adopté en réservant la deuxième partie du premier paragraphe, dont l'appréciation est subordonnée à la décision à prendre sur les articles suivants. Le troisième article concernant les documents à fournir à l'appui du budget est ensuite adopté. Le premier paragraphe de l'article quatre qui a pour but d'inviter les hospices à placer les enfants dans les communes rapprochées du chef-lieu est mis aux voix et rejeté. Les deux paragraphes suivants, concluant à ce qu'il ne soit placé d'enfants ni dans les communes de l'extrême frontière, ni en Belgique, sont adoptés. Le cinquième article, concernant la suppression de l'inspecteur, est rejeté sur la demande de M. le Préfet. Le sixième article a pour objet l'institution d'une commission spéciale pour l'examen des demandes de secours des filles-mères. Cet article est rejeté. Le premier paragraphe de l'article sept qui maintient les rétributions des visiteurs pour 1850 est adopté; le second, qui appelle l'attention du Préfet sur l'opportunité des réductions dans l'avenir est rejeté. Enfin le huitième article, relatif à la suppression d'un emploi de visiteur, en cas de vacance, est rejeté = M. *d'Heursel*, au nom du 4.° bureau, fait un rapport sur le vœu déposé par M. *Defontaine*, concernant les travaux à faire pour l'assainissement du bassin de la Marque. Il propose à l'assemblée de prier M. le Préfet de vouloir bien prendre des renseignements sur cette question et adresser un rapport à la prochaine session. Ces conclusions sont adoptées. — Le Conseil, après avoir entendu la lecture du rapport sur le vœu déposé par M. *Defontaine*, au sujet du desséchement des marais de la Deûle, ajourne toute délibération à l'année prochaine, attendu qu'il convient, avant d'émettre un avis, de connaître les dispositions des propriétaires habitants les onze communes intéressées du Pas-de-Calais. — Il renouvelle le vœu que le gouvernement présente à l'assemblée législative un projet de dégrèvement notable de l'impôt qui frappe les sucres coloniaux et indigènes, aussitôt que l'état des finances le permettra, tout en maintenant la relation qui existe entre les sucres français et étrangers. — Réitère les vœux qu'il a émis l'an

dernier sur les travaux demandés par M. l'ingénieur en chef, dans le rapport qu'il a présenté cette année. Parmi les plus urgents de ces travaux, il signale ceux qui sont réclamés pour l'Escaut, la Scarpe supérieure, les canaux d'Hazebrouck, la Basse-Colme et la Lys, surtout en ce qui concerne le curage de cette rivière. — Appelle l'attention de M. le Préfet sur le projet de construction d'un pont suspendu sur l'Escaut belge, entre Tournai et Antoing, et le prie d'inviter M. l'ingénieur en chef du département de prendre des informations près de MM. les ingénieurs belges, afin de reconnaître quels sont les travaux projetés et s'ils sont de nature à compromettre les intérêts français, afin que dans ce cas les démarches nécessaires soient faites par le gouvernement pour empêcher l'exécution de ces travaux. — Renvoie à l'examen de M. le Préfet le projet de construction d'un pont sur la Lys, entre le pont de Nieppe et celui d'Estaires, et invite ce magistrat à examiner la question de savoir si ce pont doit être établi sur l'emplacement du bac Saint-Maur ou à la hauteur de Sailly. — Vote l'inscription en recette au budget de 1850, 2.e section, de la somme de 11,271 fr., produit des droits de visites des pharmacies et des réceptions, et en dépense, au sous-chapitre XXII, de la somme de 6,800 fr. pour les frais de tournée et indemnités du jury. — En vertu des dispositions de l'article 30 de la loi du 9 ventôse an XI, le Conseil alloue au budget de 1850, sous-chapitre XIX, une somme de 1,500 fr., déjà votée l'année dernière, pour le traitement du professeur d'accouchement qui sera attaché à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie dont la ville de Lille sollicite l'établissement. — S'associe de grand cœur aux éloges que M. le Préfet, d'accord avec les Conseils d'arrondissement, décerne au corps médical, pour sa conduite pendant l'épidémie, et vote le crédit annuel de 600 fr. au sous-chapitre XIV du budget de 1850, en priant M. le Préfet de continuer pour l'avenir à communiquer les rapports des médecins. — Apporte diverses modifications dans la division qu'il a faite l'année dernière, du département en sections électorales. == Au nom du 1.er bureau, M. *Choque* fait un rapport sur la situation du fonds commun. — Après avoir entendu la lecture de ce rapport, le Conseil adopte les résolutions suivantes : décide que les 80,304 fr. 41 c. affectés dans le projet de budget à l'entretien des routes départementales, par prélèvement sur les ressources facultatives du département seront reportés en entier à la charge de la première section du budget départemental. — Vote pour 1850 les cinq centimes additionnels autorisés par la loi des finances, affectés à des dépenses facultatives. — Affecte au parfait paiement du prix de l'hôtel Dumont, à Valenciennes, une somme de 57,578 fr. 63 c., et à valoir sur le prix de l'hôtel Pas-de-Beau-

lieu, une autre somme de 22,925 fr. 78 c., lesquelles seront inscrites au sous-chapitre XVII du budget. — Dit qu'il n'y a pas lieu, quant à 1850, d'user de la ressource de l'impôt extraordinaire autorisé par la loi du 11 août 1849. — Emet le vœu qu'à l'avenir, le fonds commun ordinaire soit réduit à quatre centimes et que les trois centimes de surplus soient ajoutés aux centimes ordinaires départementaux. == Le président prie M. le Préfet d'adresser à M. le Ministre de l'intérieur le rapport du 1.er bureau et la délibération qui en a été la suite. == Au nom du même bureau, M. *Beauvois* fait l'exposé de la répartition des contributions directes de 1850. Il propose au Conseil les résolutions suivantes : 1.° les contingents en principal pour les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres des sept arrondissements du département du Nord, sont fixés pour 1850, ainsi qu'il suit : Contribution foncière : 4,257,892 fr. ; contribution personnelle et mobilière 1,015,412 fr. ; contribution des portes et fenêtres 1,070,026 fr. ; 2.° l'état N.° 1 ayant pour titre : Etat général de répartition entre les arrondissements, sera dressé conformément au tableau joint au rapport et sera présenté à la signature du Conseil. Ces conclusions sont adoptées par le Conseil général. — L'assemblée alloue au budget de 1850 les crédits suivants : Sous-chapitre XVI, frais d'assurance des bâtiments départementaux 679 fr. 88 c. ; sous-chapitre XII, frais d'impressions des budgets et comptes départementaux, 600 fr. ; sous-chapitre XXII, frais de confection et publication des listes électorales et des listes du jury, 2,000 fr. — M. *de Beaumont*, au nom du 1.er bureau, fait un rapport sur une réclamation de l'arrondissement d'Avesnes qui sollicite la réduction du contingent de la contribution foncière assigné aux immeubles de tout l'arrondissement. Il propose de passer à l'ordre du jour sur cette réclamation. MM. *Marchant*, *Beauvois*, *Béhaghel*, *de Beaumont* et *Plichon* échangent quelques observations. Le président met aux voix l'ordre du jour qui est adopté. — Le Conseil décide qu'il n'y a plus lieu d'allouer le crédit de 400 fr. accordé jusqu'ici pour encouragement à l'*Annuaire départemental*. — Vote au sous-chapilitre XIX du budget, les deux sommes suivantes pour secours annuels accordés à deux veuves d'employés de la préfecture, savoir : 1.° à la veuve Delhay, 150 fr. ; 2.° à la veuve Dehau, 100 fr. — Au nom du 3.e bureau, M. *Legrand* fait un rapport sur un vœu formé par les Conseils d'arrondissement de Douai et de Valenciennes, pour que les forçats libérés et les réclusionnaires deux fois récidivistes soient transportés à l'avenir dans une île de l'Océan. Il propose au Conseil d'appuyer ce vœu. Les conclusions du rapport donnent lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. *Champon*, *Testelin*, *de Beaumont*, *Danel*,

Bianchi, *de Staplande* et *Lestiboudois*. Le président met aux voix la rédaction de M. *Danel*, qui est adoptée dans les termes suivants : Le Conseil général émet le vœu que les condamnés à des réclusions ou aux travaux forcés à temps, traduits de nouveau devant les tribunaux pour des faits importants, peine afflictive et infamante, puissent, en cas de conviction, être condamnés à la déportation, et qu'un lieu soit choisi à cet effet par le gouvernement. — Le Conseil ajourne, jusqu'à plus ample informé, sa délibération sur une demande renouvelée par les habitants du hameau du Blanc-Sceau, à l'effet d'obtenir que ce hameau soit séparé de la commune de Tourcoing et érigé en commune particulière. — Rejette la demande des habitants du hameau de Nieurlet, tendant à obtenir la séparation de ce hameau de la commune de Lederzeele, et son érection en commune particulière. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que M. le Préfet transmette aux autorités compétentes les ordres nécessaires, afin qu'elles aient à s'abstenir de dresser procès-verbal contre les cultivateurs transportant leurs récoltes à l'aide de leurs chariots et de ceux de leurs voisins, soit chez les marchands, soit au lieu où les récoltes doivent être manipulées. — Au nom du 6.e bureau, M. *Declebsattel* fait connaître que M. le Préfet a transmis à M. le Ministre de la marine, sans qu'il y ait été répondu, les vœux exprimés en 1848 par le Conseil général pour l'établissement d'une chaire d'hydrographie à Gravelines, et pour le prolongement à l'ouest de la circonscription du sous-quartier maritime de Gravelines. Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication et renouvelle les vœux précédemment émis. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour l'érection du port de Gravelines en quartier maritime. — Appuie une demande formée par la ville de Gravelines, à l'effet d'obtenir la cession régulière par l'Etat d'un bâtiment servant à la tenue des écoles communales. — S'associe aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque : 1.° pour que les vannes de l'écluse du bassin de la marine à Dunkerque soient promptement remises en bon état ; 2.° pour qu'un dévasement partiel ait lieu sans retard dans ce port, de manière à entretenir la profondeur nécessaire dans la direction du bassin de la marine, et à donner aux marins la facilité d'aborder aux quais. — Alloue au sous-chapitre 1.er du budget de 1850, un crédit de 436 fr. pour réparations à la caserne de gendarmerie de Roubaix. — Donne acte de la communication d'une lettre du maire de Lille portant que M. Colas, peintre, ancien pensionnaire du département et de la ville, se disposait à mettre sous les yeux du Conseil un tableau représentant le Christ en croix, qui figure à l'exposition des Tuileries, mais qu'il vient d'apprendre qu'il a été désigné pour

l'obtention d'une médaille, et que cette circonstance l'oblige de laisser son tableau à Paris. — Emet le vœu qu'il soit présenté le plus tôt possible à l'assemblé législative un projet de loi qui vienne changer le régime de jouissance des biens communaux. — S'associe au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que l'arrêté du Préfet qui a prescrit l'ouverture d'un second chemin de halage sur les rives de la Sambre, soit rapporté. — Emet le vœu de la constitution, sur des bases larges et bien connues, des deux syndicats de la Haute et de la Basse-Sambre. = Réitère le vœu que la traversée des fortifications et les ponts des places de guerre du département soient élargis et dégagés de tous les obstacles à la circulation, et que des trottoirs continus y soient établis pour la facilité et la commodité des piétons. Charge expressément M. le Préfet de transmettre ce vœu et la présente délibération à MM. les Ministres de l'intérieur, de la guerre et des travaux publics, en insistant auprès d'eux pour que satisfaction soit donnée à ce pressant intérêt, dans le terme le plus rapproché possible.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Le Conseil passe à l'ordre du jour sur une nouvelle demande du maire d'Esquermes, tendant à faire allouer un secours à cette commune pour les frais de construction d'une église. — Au nom du 2.e bureau, M. *de Melun* fait un rapport sur une demande en indemnité formulée par les entrepreneurs du service des prisons de Lille, Avesnes et Valenciennes. L'assemblée trouve qu'il est impossible d'accueillir les demandes des entrepreneurs, et décide que s'ils ne réduisent leurs prétentions à des proportions plus équitables, il y aura lieu de déférer au Conseil de Préfecture l'examen de cette affaire. — Le Conseil approuve le compte des recettes départementales de l'exercice 1848, s'élevant à la somme de 1,965,519 fr. 27 c. et celui des dépenses montant à la somme de 1,834,986 fr. 70 c. = M. *Lestiboudois* a la parole pour la lecture de son rapport sur le service des chemins vicinaux de grande communication. Après quelques observations générales présentées par M. le préfet, le rapporteur donne lecture de son rapport dont les différentes parties sont l'objet de discussions successives à l'issue desquelles diverses résolutions sont adoptées comme suit :— Le Conseil général classe comme chemin de grande communation, sous le N.o 55, le chemin de Bailleul à l'Abeele ; fixe le contingent des communes à la moitié de la dépense, met de plus à leur charge l'acquisition des terrains ; désigne, comme interressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Berthen et Boeschèpe. — Décide qu'il n'y a pas

lieu de classer, quant à présent ; les chemins de Caëstre à Vieux-Berquin et de Cassel à Watten. — Ajourne la discussion relative au classement du chemin d'Estaires à Béthune. — Déclare qu'il se décidera, sur l'avis du Préfet, à classer comme chemin de grande communication le chemin d'Armentières à La Bassée par la Chapelle-Grenier, Radinghem et Beaucamps, si les communes intéressées au tracé par Fromelles, Herlies ou Illies n'ont pas voté les contingents pour la construction de cette ligne. — Emet le vœu que le Préfet fasse reprendre rapidement les études relatives à un des chemins les plus importants de ceux qui restent à classer dans l'arrondissement de Lille, celui de Seclin à La Bassée et s'efforce d'aplanir les difficultés que l'achèvement de ce chemin pourrait rencontrer, en pourvoyant à l'établissement d'un pont sur la Deûle au moyen d'un subside du département ou d'une concession de péage ; — Emet aussi le vœu que le Préfet s'entende avec son collègue du Pas-de-Calais pour que la partie sise sur le territoire de ce département soit classée et construite. — Recommande à M. le Préfet de poursuivre l'étude du chemin d'Haubourdin à Seclin, par Wattignies et du chemin d'Aubers à Estaires. — Ajourne le classement, comme devant faire partie du chemin de grande communication N.o 15, du prolongement de Maretz à Busigny. — Ajourne également le classement des chemins de Caudry à Aubencheul-au-Bois, de Marcoing à Cambrai, de Marquette à Neuville Saint-Louis et de Saint-Vaast à la Guizette ; — Insiste vivement auprès du Préfet, pour que l'étude du chemin d'Avesnes à Eppe-Sauvage soit enfin complétée. — Ajourne le classement du chemin d'Etrœungt à Fourmies et Anor, jusqu'à ce que les communes située dans le département de l'Aisne et intéressées à la construction de ce chemin fournissent un contingent de 21,110 fr. — Prie M. le Préfet de faire étudier le chemin de Maubeuge à Erquelines qui est d'une utilité incontestable. — L'assemblée ajourne le classement du chemin de Trélon à Hirson. — Emet le vœu que la rédaction du projet du prolongement jusqu'à Jenlain, du chemin de Fresne à Quaroube soit faite le plus promptement possible, et qu'elle soit confiée à l'agent-voyer principal de l'arrondissement de Valenciennes, si son zèle et ses connaissances le rendent digne de ce choix. — Recommande à l'attention de M. le Préfet le réglement des subventions à payer par les propriétaires d'usines pour les dégradations qu'ils causent aux routes. — Prie M. le Préfet de faire tenir dans ses bureaux les comptes de toutes les communes, en mentionnant les recettes et les dépenses et de lui soumettre ces documents dans la session prochaine, avec la garantie que les tableaux qui présentent la part proportionnelle des arrondissements soient hors de toute contestation, afin d'éviter des discussions sans

cesse renaissantes. — Déclare ne pouvoir prendre de décision sur la classification demandée du prolongement du chemin d'Hondschoote à Wattèn jusqu'à la frontière ; — déclare également ne pouvoir se prononcer sur la demande du conseil d'arrondissement de Dunkerque pour le classement des chemins d'Herzeele à Steenvoorde, de Coppenaxfort au Grand-Niellebrugghe et du pont de Petite-Synthe au Grand-Niellebrugghe. — Invite M. le Préfet à faire examiner la question de savoir s'il y a lieu de déclasser la portion du chemin de grande communication N.° 2, qui s'étend entre Bergues et le cabaret de Sprewkot, et de substituter à la partie déclassée le chemin de Klophock au Sprewkot, par Socx et Bissezeele. — Refuse de s'associer aux vœux du Conseil municipal de Merville et du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, qui demandent le classement, comme route de grande communication, du chemin de Merville à Béthune, par Calonne et Robecq ; — sollicite pour ce chemin une subvention du département. — S'associe au vœu exprimé par le même Conseil pour que les comptes de l'exercice clos des chemins vicinaux soient communiqués aux syndicats en même temps que le budget des dépenses de l'année suivante, si les nécessités administratives permettent de se conformer à ce vœu. — Recommande à l'attention du Préfet le vœu émis pour que les chemins de grande communication N.° 11 et 18 soient mis en bon état. — Recommande de la manière la plus instante à ce magistrat de faire faire l'étude d'un prolongement du chemin de grande communication N.° 14, d'Armentières à la route d'Ypres, sollicité par le Conseil d'arrondissement de Lille, et qui s'étendrait dans la vallée de la Lys, en cotoyant cette rivière et en passant par les communes très-importantes de Deûlémont, Warnéton-Nord, Warnéton-Sud, Warnéton-Bas, Comines, Werwick, Bousbecque et Halluin, prie M. le Préfet d'appeler les communes intéressées à émettre leur avis. — Prie M. le Préfet de faire constater la nécessité de la dépense réclamée par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour l'amélioration du chemin N.° 16, dans la traversée de Caudry ; — de faire entreprendre au pont Saint-Vaast, sur le chemin de grande communication N.° 26, les travaux exigés par la sécurité publique. —Désigne comme intéressées à l'entretien du chemin N.° 52, les communes du Cateau, Mazinghien et Catillon. — Prie M. le Préfet d'examiner une demande faite par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que la répartition des charges entre les communes intéressées au chemin N.° 20 soit modifiée conformément à une demande du syndicat. — Désigne les communes de Vendegies-au-Bois et de Beaurain, comme devant concourir à la construction et à l'entretien du chemin N.° 43. — Prie M. le Préfet de prendre en considération les ouvertures qui lui sont faites par le

département du Pas-de-Calais, au sujet du classement, sous le nom de chemin d'Arras à Saint-Quentin, d'une ligne de communication qui touche les communes de Boursies et Doignies qui, appartenant au Nord, fait enclave dans le Pas-de-Calais, et demande à ce magistrat d'activer autant que possible la solution des difficultés qui pourraient se présenter. — Pour adoucir autant que possible le service si pénible des cantonniers sur la route de Douai à Bapaume qui passe quatre fois du territoire du Nord à celui du Pas-de-Calais, le Conseil propose une convention avec le Pas-de-Calais, par laquelle on règlerait pour ce département et pour le nôtre une longueur continue de route à partir de leur territoire respectif, dont l'entretien serait à leur charge. — Vote la perception pendant l'année 1850, de cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour le service des chemins vicinaux de grande communication. == Au nom du 5.e bureau, M. *de Montozon* lit un rapport sur le service des chemins vicinaux ordinaires. Après avoir entendu MM. *Mimerel*, *Lestiboudois*, *Bihaghel* et *Champon*, le président met aux voix la question de savoir si la proportion des secours à allouer aux communes pour les débouchés sera portée au quart des dépenses, sous la réserve que le dixième du fonds subventionnel ne sera pas dépassé. Cette proposition est accueillie par le Conseil. — Nonobstant quelques observations de M. *Delaroière*, qui croit que quelques-unes des conclusions du rapport sont contraires à la loi, en ce qu'elles tendraient à substituer l'action du Préfet à celle des communes, ces conclusions sont mises aux voix et adoptées dans l'ordre suivant : L'assemblée invite le Préfet à prendre les mesures nécessaires pour que les travaux de réparation aux chemins soient toujours, autant que possible, dirigés par des agents ou piqueurs-voyers. — Prie ce magistrat d'examiner si les cantonniers et autres agents attachés aux chemins de grande communication ou aux routes départementales ne peuvent pas, sans nuire à leur service, être détachés momentanément, pendant la saison des travaux des chemins vicinaux, pour diriger les ateliers communaux. — Invite le préfet, par application des articles 5 et 11 de la loi du 21 mai 1836, à rendre obligatoire le concours des communes, dans une juste proportion, à la dépense reconnue indispensable pour la surveillance des travaux des chemins. — S'associe au vœu du Préfet tendant à ce que les ressources des communes soient, autant que les localités le permettront, employées à la solidification des chemins les plus importants, en se bornant à faire les réparations strictement nécessaires aux chemins de terre, et le prie de diriger vers ce but l'action et le concours de MM. les Sous-Préfets, des agents-voyers et des syndicats cantonaux qui vont être rétablis. — Prie M. le



Préfet de soumettre au Conseil, dans sa prochaine session, un réglement pour la conversion des prestations en tâches, toutes les fois qu'il sera possible d'appliquer ce mode éminemment favorable au bon emploi des prestations. — Appuie fortement le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que les communes puissent acquitter en prestations une partie déterminée de leur contingent pour les chemins de grande communication, mais à la condition que ces prestations soient toujours fournies en tâches. — Prie le Préfet de continuer ses efforts pour engager les communes privées de débouchés à profiter du concours que leur offre le département pour les aider à se rattacher à une grande voie de communication, lequel concours pourra être porté jusqu'au quart, au maximum, de la dépense à faire. — Sur la demande du Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil autorise l'allocation à la commune de La Madeleine, d'une subvention du quart de la dépense, mais qui ne pourra en aucun cas dépasser 4,500 fr., pour concourir au pavage des chemins de terre à ouvrir pour déboucher le hameau du Trou, dépendant de cette commune. — Prie le préfet d'insister vivement près de M. le Ministre de l'intérieur pour être autorisé à faire un réglement général pour la police du roulage sur les chemins vicinaux du département. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que l'on s'occupe du bornage des chemins vicinaux, et pour que l'administration continue ses démarches tendant à faire cesser l'opposition du génie militaire à la réparation des chemins vicinaux de cet arrondissement. — Refuse son adhésion au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, qui demande que l'on renonce à la plantation le long des chemins vicinaux. — Renvoie à l'examen du Préfet le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, relatif à l'empierrement de la chaussée Brunehaut, entre Bermerain et Cambrai, qui offrirait un nouveau débouché aux communes situées sur cette ancienne voie romaine. — En ce qui concerne la révision de la loi du 21 mai 1836, sur laquelle il est consulté par le gouvernement, émet l'avis que la prestation en nature soit maintenue. — Donne son adhésion aux modifications indiquées sous les N.os 2, 3, 4, 5 et 6, dans le rapport fait à l'Assemblée nationale le 2 août 1849. — Renouvelle le vœu que les percepteurs cessent de recevoir des remises pour les prestations acquittées en nature, et qu'il ne leur en soit alloué que pour les cotes qui sont rachetées en argent. — Enfin le Conseil général arrête, en vertu de l'article 4 de la loi du 21 mai 1836, que le tarif pour le rachat des prestations en nature en 1850 reste fixé au taux qui a été adopté pour l'année 1849.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

1.re Partie.

Le Préfet demande la parole. Il regrette que le principe qu'il a adopté ne lui permette pas de proposer immédiatement le classement de la lacune du chemin de Béthune à Estaires, située sur le département du Nord, question qui a été réservée dans la dernière séance. Il s'engage à en proposer le classement pour l'année prochaine. Le président répond que le Conseil général s'associera au classement pour l'an prochain. Il ajoute que la lacune dont il s'agit eût été susceptible d'être classée dès-à-présent sans la détermination prise par le Conseil. — L'assemblée émet le vœu qu'il soit fait appel de nouveau au concours des sociétés d'agriculture et des propriétaires, pour que la question d'établissement d'une ferme régionale reçoive une solution définitive dans la prochaine session du Conseil général. — Renvoie à la prochaine session l'examen du projet de réglement présenté par le Préfet, pour une nouvelle organisation des agents-voyers, au moyen de laquelle le service des chemins de grande communication leur serait confié. — Prie M. le Préfet de procéder promptement à la reconstitution des syndicats, en leur donnant les instructions nécessaires pour rendre leur coopération aussi utile que possible. = M. *Marchant* expose que le pont d'Hautmont, sur la Sambre, est dans un état de dégradation qui menace la sûreté publique et qui a déjà motivé l'interdiction de la circulation. Il propose au Conseil de contribuer pour une somme de 2,000 à la reconstruction de ce pont. Après avoir successivement entendu MM. *Beauvois*, *Marchant*, *Hannoye* et *Paul*, l'assemblée alloue au budget du fonds spécial des chemins de grande communication, en 1850, une somme de 2,000 fr. à titre de subvention, pour aider à la reconstruction immédiate du pont d'Hautmont. = Déclare qu'en cas d'insuffisance des cotisations consenties pour couvrir la dépense totale de l'adjudication des travaux, diminuée de 2.000 fr. de la subvention départementale, le vote de cette subvention sera non avenu et le crédit annulé. — Prie M. le Préfet d'apporter une insistance sévère et d'employer tous les moyens que la loi met à sa disposition, pour que les concessionnaires du canal de la Sambre soient obligés de contribuer à la réparation du pont d'Hautmont; — recommande à ce magistrat la même rigueur à l'égard de la cotisation des propriétaires des moulins que réunit le pont; — prie enfin le Préfet de pourvoir, par un réglement et des mesures administratives sévères, à l'entretien et à la conservation du pont d'Hautmont, quand il aura été remis en état. — M. *Renard*, au nom du 6.e bureau, lit un rapport sur les résultats

des études qui ont été faites au sujet de la destination à donner à l'hôtel Pas-de-Beaulieu, à Valenciennes. Une longue discussion, à laquelle prennent part MM. *Mimerel, Lestiboudois, Beauvois, Mathieu, Testelin, de Clebsattel, Boulanger* et *de Montozon*, s'ouvre sur les conclusions de ce rapport. Le président prononce la clôture des débats. M. *Paul* demande la discussion des conclusions du rapport. Le premier paragraphe, concernant l'appropriation de l'hôtel Pas-de-Beaulieu à la sous-préfecture et au tribunal de commerce, est mis aux voix et rejeté. Après l'échange de quelques autres observations, le Conseil général adopte la proposition d'ajournement faite par M. *Lestiboudois*, jusqu'à la session prochaine, sous la réserve, demandée par M. *Mimerel*, qu'il ne sera pas fait de réparations aux bâtiments. — L'assemblée décide ensuite qu'il y a lieu de convoquer immédiatement un jury spécial, chargé d'examiner les aspirants aux encouragements départementaux, et de décerner les deux pensions disponibles, s'il y a des sujets méritants. — Le président recommande aux membres du bureau chargés de préparer la liste du jury d'expropriation, de faire signer cette liste à la séance du soir. M. *Beauvois* fait observer que la session ne doit pas être close le soir, qu'une session de 15 jours est trop courte pour le département du Nord, et qu'elle ne doit se terminer qu'avec le dernier jour. Le président répond que le Conseil en décidera. Il suspend la séance à onze heures, pour être reprise à midi.

2.e Partie.

M. *Defontaine*, au nom du troisième bureau, fait un rapport sur les propositions soumises au Conseil général par le Préfet, concernant le service des aliénés indigents en 1850. Il propose à l'assemblée une série de résolutions qui sont adoptées dans l'ordre suivant : Le Conseil approuve le compte qui lui a été présenté par M. le Préfet, des recettes et dépenses concernant le service des aliénés pendant l'exercice de 1848, offrant un excédant de dépenses de 318 fr. 56 c. ; — Adopte le projet du budget qui lui a été également présenté par M. le Préfet, et par suite alloue le crédit demandé de 104,000 fr. porté au sous-chapitre XI des dépenses obligatoires ; — Fixe la part contributive des communes de la manière proposée par M. le Préfet ; — Fixe à dix le nombre de places réservées dans chacun des asiles d'Armentières et de Lille pour les aliénés non dangereux ; — Prie M. le Préfet, dès que le choléra aura cessé ses ravages, et avant de commencer les nouvelles constructions projetées à l'asile d'aliénés d'Armentières, de faire faire une visite des lieux, afin de bien s'assurer qu'aucune cause particulière d'insalubrité, tenant à la localité, n'a provoqué cette

épidémie ; — Après quelques observations échangées entre MM. *Les iboudois*, *De Beaumont*, *de Melun* et le Préfet, le Conseil émet le vœu qu'il soit présenté par le gouvernement, le plus tôt possible, une loi qui s'explique relativement à la propriété, jusqu'ici incertaine, des asiles d'aliénés, et qu'ils soient tous déclarés propriétés départementales. — Renouvelle le vœu le plus formel que, dans l'intérêt des malades et de la salubrité publique, l'asile d'aliénés de femmes soit, le plus immédiatement possible, transféré dans un local hors de la ville, et qui soit plus vaste et plus salubre. — Alloue au sous-chapitre XV du budget de 1850 un crédit de 398 fr. 76 c. pour le paiement de diverses dépenses du service des aliénés appartenant à l'exercice 1848, et qui n'ont été connues qu'après la cloture de l'exercice. — Renvoie à l'examen de M. le Préfet des demandes formées par les communes de Monchaux, Quiévrechain, et Wignehies, à l'effet d'obtenir des secours pour les dépenses de l'instruction primaire. — Vote une allocation de 6,000 fr., payable en trois annuités, à titre de secours, à la ville de Roubaix, pour construction de son église ; 2,000 fr. seront portés au sous-chapitre XVIII du budget de 1850. — Alloue au sous-chapitre VII du budget divers crédits, s'élevant à la somme de 2,515 fr. 23 c., pour l'entretien et le renouvellement du mobilier des tribunaux en 1850. Au nom du sixième bureau, M. *Chombart* propose l'allocation au sous-chapitre XVI du budget de 1850, de la somme de 2,000 fr., pour solde des travaux de réparation des toitures du bâtiment dit de l'hôpital à Saint-Amand. Après avoir entendu MM. *Testelin*, *Chombart*, *Mathieu*, *Beauvois* et *Danel*, l'allocation du crédit de 2,000 fr. est mise aux voix et adoptée. — Au nom du cinquième bureau, M. *Lestiboudois* donne lecture du rapport sur les routes départementales. Le Conseil général vote au sous-chapitre IX du budget, un crédit de 207,167 fr. destiné à l'entretien des routes départementales en 1850, et au sous-chapitre XVII, un crédit de 120,922 fr. 19 c. pour les grosses réparations des dites routes. — Sur la demande de M. *Behaghel* (de Cassel), le Conseil classe comme route départementale le chemin de Cassel à la frontière. — Sur la proposition de MM. *Leurent* et *Brame*, l'assemblée classe comme route départementale, le chemin N.° 12 de Roubaix à Tournai et à Saint-Amand. = M. le Préfet s'engage a fournir au Conseil, dans la session prochaine, le tableau des chemins suivant l'ordre de leur utilité ; — Donne son avis sur le mode à suivre pour la mise en adjudication de l'entreprise de la plantation des routes départementales ; — Déclare que le temps lui a manqué pour se prononcer sur les questions posées par l'autorité supérieure, relativement aux modifications à introduire dans la législation sur la police du roulage. = Au nom du premier bu-

reau, M. *Delarotère* propose, conformément à la demande de Mgr. le Cardinal. archevêque de Cambrai, l'allocation au sous-chapitre XX du budget de 1850, des crédits dont le détail suit : Supplément aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr. ; supplément aux dix chanoines, 10,000 fr. Les conclusions du rapport sont adoptées. — Le Conseil élève à 1,000 fr. le subside annuellement accordé au culte protestant. Ce crédit sera inscrit au sous-chapitre XX du budget. — Renvoie au premier bureau une proposition de M. *Delarotère*, tendant à porter au budget de 1850 un secours de 4,000 fr. qui serait mis à la disposition de Mgr. l'archevêque, pour les prêtres pauvres, âgés ou infirmes du diocèse. = Au nom du premier bureau, M. *Plichon* fait un rapport sur une demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant : 1.° à ce que le dernier terme à percevoir en 1850, de l'imposition extraordinaire de 3 centimes additionnels, autorisée sur cet arrondissement par une loi du 28 juin 1833, pour les travaux des routes départementales de Valenciennes au Câteau et de Cambrai à Guise, ne soit pas mis en recouvrement, et 2.° à ce qu'il soit tenu compte à l'arrondissement des sommes qu'il a payées au-delà des contingents qui lui avaient été assignés. Il propose au Conseil le projet d'arrêté suivant : « Art. 1.er Le dernier terme de la contribution extraordinaire autorisée par la loi du 18 juin 1833, sur l'arrondissement de Cambrai, ne sera pas mis en recouvrement. Art. 2.e M. le Préfet est prié de faire régulièrement établir et apurer vis-à-vis du département, le compte en principal et intérêts de l'arrondissement de Cambrai, relatif aux travaux et aux dépenses des routes départementales N.os 10 et 11, Art. 3.e Le résultat du compte, non porté au débit ou au crédit du contingent de l'arrondissement de Cambrai, dans le compte du fonds commun des chemins de grande communication. » Le premier paragraphe des conclusions du rapport concernant le non-recouvrement en 1850, de l'imposition spéciale de l'arrondissement de Cambrai, est mis aux voix et adopté après quelques observations de MM. *Béry*, *Plichon* et *De Beaumont*. Au sujet du deuxième paragraphe qui concerne le réglement du compte, une discussion s'engage entre le président et MM. *Plichon*, *De Beaumont*, *Danel* et *Lestiboudois*, Ce paragraphe est ensuite adopté. Sur la demande de MM. *Mimerel*, *Mathieu*, *Behaghel* et *Collette*, le Conseil prononce l'ajournement du troisième paragraphe jusqu'à ce qu'on soit fixé sur le chiffre des intérêts. — Au nom du cinquième bureau, M. *Béry* expose que, dans la session de 1848, le Conseil a invité M. le Préfet à faire examiner par les ingénieurs l'opportunité de la construction demandée par M. *Désespringalle*, d'une digue insubmersible entre le pont d'Haubourdin, sur le Décours, et le pont de Thun, sur la Scarpe, afin de prévenirles inondations causées par le reflux

des eaux de la Scarpe et de l'Escaut. Il propose au Conseil de passer à l'ordre du jour sur cette demande et de renvoyer à l'examen de M. le Préfet les observations tendant à provoquer des changements dans l'administration de la vallée de la Scarpe. — M. *Desespringalle* présente de longues observations à l'appui de sa demande. Il conclut au renvoi des pièces au Préfet, pour qu'il se fasse rendre compte l'affaire. Après quelques paroles de MM. *De Montozon* et *Beauvois*, le Président met aux voix les conclusions du rapport, proposant l'ordre du jour sur la construction de la digue. Elles sont rejetées. Le renvoi de l'affaire au Préfet est ensuite adopté. — M. *De Staplande*, au nom du cinquième bureau, fait un rapport sur les demandes formées l'année dernière par les Conseils municipaux de Watten et Gravelines, des contribuables de la deuxième section des watteringues, des habitants de Grande-Synthe, Loon, Teteghem et Looberghe, à l'effet d'obtenir la modification des réglements relatifs à l'administration des watteringues. Le rapporteur propose au Conseil de donner son approbation au projet de réglement d'administration publique, proposé par les ingénieurs, sauf certaines modifications qu'il signale. Ces conclusions sont adoptées. — Répondant aux questions qui lui ont été faites par le Ministre des travaux publics, le Conseil général émet les vœux suivants : 1.° que le halage soit réglementé, obligatoire et tarifé ; que le trématage ne soit autorisé que pour les transports d'approvisionnements pour l'Etat et les travaux publics, et pour les marchandises sujettes à détérioration ou d'une certaine valeur, avec obligation d'avoir dans tous les cas un cheval supplémentaire ; 2.° que de Condé à la Folie le halage à bras soit maintenu, avec un réglement approuvé par l'autorité supérieure et réduction des tarifs actuels ; que sur le reste de la ligne il soit adjugé publiquement à des entrepreneurs, qui, en tout temps et à toute heure de jour et de nuit, moyennant le prix résultant de l'adjudication, devront tenir des chevaux à la disposition des bateliers ; que nul ne soit dispensé du halage obligatoire, si ce n'est pour les retours à vide ; 3.° que si l'on ne croyait pas devoir mettre le halage en adjudication, on ne le rende pas obligatoire, et que tout propriétaire de chevaux qui voudrait faire le halage, soit tenu de se faire inscrire dans un délai déterminé ; qu'il prenne l'engagement de fournir en tout temps et à toute heure, à son tour d'inscription, les chevaux nécessaires pour les besoins du service, moyennant un tarif payé d'avance ; qu'il soit obligé de se conformer aux réglements approuvés par l'administration ; qu'il fournira caution, et que nul autre, que ceux inscrits, ne puissent faire le halage ; 4.° que le minimun de vitesse à prescrire soit d'un kilomètre à l'heure ; 5.° que la longueur des relais soit fixée suivant les localités et les difficultés des cours d'eau

de 9 à 12 kilomètres environ ; que les entreprises aient lieu par relais, ou du moins ne puissent être fractionnées en lots de plus de 30 à 36 kilomètres. Le Conseil général appelle en outre toute l'attention de l'administration supérieure sur les autres moyens pratiques indiqués par les bateliers, moyens qu'elle est priée de prendre en sérieuse considération dans le réglement à faire d'une nouvelle organisation de halage. — L'assemblé renvoie au quatrième bureau une délibération de la chambre de commerce de Lille, tendant à provoquer un vœu du Conseil général pour le maintien des comptoirs d'escompte et des magasins de marchandises. = Sur la proposition de M. *Marchant*, le Conseil général adresse les plus vives instances au gouvernement pour qu'il avise le plus pomptement possible, à la concession : 1.° du tronçon d'Hautmont à la frontière belge, pour compléter le chemin de fer qui va être achevé de Charleroi à la frontière française ; 2.° de Saint-Quentin à Hautmont ; 3.° de Maubeuge à Saint-Ghislain, à la rencontre du chemin de fer du Nord, par le bassin de Flénu. — Prie le gouvernement d'encourager la prompte exécution, par l'industrie privée, de ces trois rails-ways, et surtout de la ligne de Saint-Quentin à la frontière, si les ressources du budget ne lui permettent pas d'entreprendre ces lignes au compte de l'état. — Réitère le vœu que la ville de Cambrai soit reliée aux rails-ways du Nord par un embranchement. = Le Conseil émet le vœu que l'assemblée législative adopte définitivement le projet de loi sur l'assainissement et l'interdiction des logements insalubres, qu'elle a pris en considération le 1.er août 1849. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite des résumés de l'enquête industrielle et agricole. — Emet le vœu que le gouvernement maintienne l'institution des comptoirs d'escompte, en assurant leur existence par une loi définitive, et qu'il les développe par son concours actif dans toutes les parties de la République. — Décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de fondation de quelques bourses départementales à l'école supérieure du commerce à Paris, dirigée par M. Blanqui. — Ajourne l'examen du projet d'établissement d'une école d'arts et métiers à Lille. — Vote l'ajournement, sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour qu'une chambre de commerce soit établie dans cet arrondissement. — Sur la proposition du président, le Conseil général vote l'allocation au sous-chapitre XIX du budget de 1850, d'une somme de 2,000 fr. à titre d'indemnité, pour les travaux de la session; savoir : à M. Mallebrancq, pour la rédaction du procès-verbal, 1,200 francs ; à M. Lechien, pour l'expédition des procès-verbaux, 550 fr. ; à M. Masquelier, huissier, 100 fr. ; aux trois garçons de bureau de la préfecture, 150 francs. — Donne acte au Préfet de la communica-

tion de son rapport concernant la police de la chasse. — Remercie ce magistrat de la communication sur le service des gardes-champêtres, et, d'accord avec ses précédentes délibérations, appuie les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Douai, Dunkerque, Cambrai, pour l'embrigadement des gardes-champêtres. — Au nom du premier bureau, M. *Chóque* fait un rapport sur un vœu déposé par M. *Bianchi* relativement à la fixation des droits de licence dans le projet de loi sur les boissons. Il propose au Conseil d'admettre ce vœu, en déclarant que la surtaxe et l'extension du droit de licence serait d'une injustice évidente, si elle ne souffrait exception en faveur des débitants de boissons dont l'industrie ne s'étend pas à la vente des vins. Il propose, au surplus et en principe, d'approuver, dans l'état de nos finances, le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Le président met aux voix le vœu de M. Bianchi, avec la limitation indiquée par le bureau. Il est adopté. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. *Bianchi*, *Testelin* et *Plichon*, les conclusions du rapport, relatives au rétablissement de l'impôt sur les boissons, sont mises aux voix et adoptées par 27 voix contre 6. — M. *Chombdrt* dépose, au sujet des rapports à faire sur l'organisation départementale, cantonale et communale, une proposition qui est renvoyée au bureau compétent.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie à l'examen du Préfet un vœu déposé par M. *De Montoxon*, concernant le rouissage du lin. — Le président donne lecture d'une lettre de M. *Degrùson*, portant que des devoirs de famille ne lui permettent pas d'assister aux dernières séances du Conseil général. — Au nom du premier bureau, M. *Plichon* lit un rapport préparé par M. *Chóque*, sur un vœu déposé par M. *Bianchi*, et qui a pour but de faire modifier l'assiette de l'impôt des portes et fenêtres. Ce vœu est adopté dans les termes suivants : Le Conseil général, considérant que l'impôt des portes et fenêtres, tel qu'il est établi, blesse le principe de la proportionnalité ; d'accord avec la résolution de l'Assemblée nationale en date du 3 août dernier, émet le vœu que la loi promise soit conçue de manière à ce que cet impôt soit mis en parfaite harmonie avec la proportionnalité, seule base équitable des contributions publiques. — M. *Leurent* rend compte d'un vœu déposé par M. *Bianchi*, concernant la situation de l'industrie de la batellerie. Après quelques observations de MM. *Mimerel*, *Bianchi* et *De Coussemaker*, l'assemblée, sur la proposition de M. *Danel*, renvoie à l'examen de l'administration tous les griefs de la batellerie. — Le Conseil émet

le vœu que la loi sur les établissements hospitaliers soit révisée de manière à ce que, cessant d'être sous la dépendance immédiate du gouvernement, ils deviennent institutions communales, cantonales ou départementales, suivant leur degré d'importance et leur destination; que dans les hospices ou hôpitaux désignés par le Conseil général au chef-lieu d'arrondissement ou de canton, il soit réservé un certain nombre de lits pour les malades, infirmes ou vieillards de sa circonscription extérieure, qui seraient entretenus par le département, concurremment avec les communes, d'après les bases adoptées par le Conseil général, sur l'avis des Conseils locaux et des commissions administratives. — M. *Bianchi* fait un rapport sur une proposition développée dans la séance du 30 août par M. *Defontaine*, concernant le réglement de culture pour le tabac. Après quelques observations de M. *Defontaine*, le conseil émet le vœu : 1.° que les deux planteurs qui doivent être entendus par M. le Préfet, avant de prendre son arrêté de culture, soient chaque année choisis par lui, parmi les dix plus forts planteurs, que leurs noms soient publiés quinze jours à l'avance, au moyen d'un avis inséré au recueil des actes de la préfecture, et que les deux planteurs ainsi choisis ne puissent être appelés plus de deux années de suite; 2.° que toutes les autorisations de livrer par anticipation ne soient accordées que par M. le directeur des contributions indirectes; qu'elles ne soient données que dans des cas prévus et pour des motifs graves, et qu'elles soient visées par M. le Préfet. Quant à la troisième partie de son vœu, tendant à ce que M. le Préfet ne choisisse pour expert aucune personne exerçant un commerce ou une profession industrielle, attendu que le bureau en propose le rejet, M. *Defontaine* déclare le retirer, persuadé qu'il suffit d'avoir appelé sur ce point l'attention de M. le Préfet. — Le Conseil général désigne MM. *Lefebvre* et *Bernast* pour faire partie des commissions chargées de la délivrance des permis de culture du tabac en 1850; le premier pour l'arrondissement de Lille, et le second pour l'arrondissement d'Hazebrouck. — Sur la proposition de M. *Testelin*, le Conseil vote des remerciements à M. le docteur Charpentier, pour le travail intéressant qu'il lui a communiqué, concernant une organisation de médecins cantonaux, et invite M. le Préfet à vouloir bien faire étudier la question de l'établissement de médecins cantonaux consultants. — Le Conseil appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, relatif à l'établissement de caisses d'épargne dans les principales localités de cet arrondissement, et prie M. le Préfet d'engager les Conseils municipaux des principales localités du département à y créer ces établissements si précieux, au double point de vue matériel et moral. — M. *Champon* expose que le premier bureau s'est trouvé

partagé en deux fractions égales sur le vœu déposé dans la séance précédente par M. *Delaroïère*, et tendant à l'allocation d'une somme de 4,000 fr. à la disposition de Mgr. l'archevêque, pour secours en faveur des prêtres âgés et infirmes. Au nom de la fraction opposante, il conclut au rejet de la proposition, tout en rendant hommage au sentiment qui l'a suggérée. M. *Defontaine*, organe de l'autre fraction du bureau, expose qu'elle s'est déterminée en faveur de la proposition, en considérant le grand nombre de prêtres âgés ou infirmes dans le diocèse, qui ne peuvent recourir à la charité publique, et auxquels il convient cependant d'assurer une existence honorable. Le président, sur la proposition de MM. *Mimerel* et *Danel*, met aux voix la clôture de la discussion, malgré les vives réclamations de M. *Bianchi*. Un certain nombre de membres se lèvent et quittent la salle des séances. Le président, après s'être assuré que les membres restants ne sont qu'au nombre de 24, déclare que l'abstention des autres membres rend toute délibération impossible, et qu'en conséquence la session est close.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1850.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XLII, savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires ; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Réparations aux archives départementales............	1,728 92
2. Tribunal civil de Dunkerque. — Peinture............	48 50
3. Tribunal de commerce id. — Appropriation d'une pièce.	170 »
4. Tribunal civil de Lille, renouvellement d'un trottoir....	1,520 »
5. Idem d'Avesnes, badigeonnage et peinture. ...	220 »
6. Idem de Douai, remplacement de châssis	1,500 »
7. Idem de Valenciennes, toiture et peinture.....	700 »
TOTAL à reporter...........	5,887 42

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report.............		5,887 42
Art. 8. Tribunal de commerce de Valenciennes, toiture et peinture.		110 »
9. Maison d'arrêt de Dunkerque, travaux divers.........		897 38
10. Idem d'Hazebrouck, réparation des pompes...		212 20
11. Idem de Lille, réparation du pavage des cours.		700 »
12. Idem de Cambrai, aervents aux croisées......		99 57
13. Idem d'Avesnes, lieux d'aisances, etc.		340 »
14. Idem de Douai, dortoir, escalier, etc.........		509 »
15. Idem de Valenciennes, dortoir, chéneaux, etc.		1,302 47
16. Dépôt de sûreté de Bailleul, réparation des toitures.....		76 10
17. Idem de Cassel, idem.............		77 36
18. Idem d'Orchies, blanchissage.............		50 »
19. Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck, pavage, peinture.		661 27
20. Idem de Bailleul, toiture, peinture, etc.		220 12
21. Idem de Cassel, travaux divers, trottoir.		369 40
22. Idem de Lille, renouvellem.t de châssis.		900 »
23. Idem de Roubaix, blanchissage.......		436 »
24. Idem de Pont-à-M., écoulement des eaux		250 »
25. Idem de Cambrai, réparation de l'écurie.		515 94
26. Idem de Douai, peinture, blanchissage et toiture................		400 »
27. Idem d'Orchies, idem.......		200 »
28. Pyramide de Denain, réparation..................		50 »
Entretien.		
29. Hôtel et bureaux de la Préfecture..................		3,000 »
30. Archives départementales et mobilier..............		650 »
31. Hôtels des sous-préfectures, savoir :		
Arrondissement de Douai.................	550 »	
Idem d'Avesnes.................	500 »	1,584 26
Idem de Cambrai................	534 26	
32. Tribunaux, savoir :		
Tribunal de Lille....................	1,500 »	
Idem d'Avesnes.......................	250 »	
Idem de Douai........................	250 »	2,500 »
Idem de Dunkerque....................	250 »	
Idem de Valenciennes.................	250 »	
33. Prisons, savoir :		
Maison de justice de Douai...............	500 »	
Idem d'arrêt de Dunkerque...............	400 »	
Idem idem d'Hazebrouck...............	400 »	2,500 »
Idem idem de Cambrai...............	400 »	
Idem idem d'Avesnes...............	400 »	
Idem idem de Valenciennes............	400 »	
TOTAL à *reporter*.........		24,498 49

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.	24,498 49
ART. 34. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir : Lille 300, Roubaix 100, Gravelines 200, Cassel 100, Bailleul 200, Hazebrouck 100, Orchies 100, Douai 300, Bouchain 100, Cambrai 100, Le Quesnoy 100, Pont-à-Marcq 100	2,000 »
35. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département	5,000 »
36. Traitement du concierge de la préfecture	800 »
TOTAL du sous-chapitre I.er	32,298 49
SOUS-CHAPITRE II. *Contributions.*	
ART. UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en établissement thermal de Saint-Amand	310 »
TOTAL du sous-chapitre II	310 »
SOUS-CHAPITRE III. *Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.*	
ART. 1.er Loyer de l'hôtel de la préfecture ou des bâtiments occupés par les bureaux	» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :	
Sous-préfectures de Valenciennes, bail du 3 janvier 1845, pour 6 ou 9 ans, au prix de	2,400 »
Sous-préfectures de Dunkerque, suivant expertise	2,400 »
Sous-préfectures d'Hazebrouck	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre III	6,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures.	
Nota. La valeur légale du mobilier de la préfecture a été fixée, par ordonnance du 2 juillet 1843, à. . . . . 77,000 »	
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était, au 1.er janvier 1849, de. 76,659 28	
Accordé pour augmentation dans le budget de 1849. . . . . » »	
Valeur au 1.er janvier 1850. . . . 76,659 28	
ART. 1.er Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture. . . . . . . L'allocation ne doit pas excéder le vingtième du maximum fixé par l'ordonnance spéciale rendue depuis le 7 août 1841.	2,500 »
2. Achat du mobilier des bureaux de la sous-préfecture de l'arrondissement d'Hazebrouck (achat de cartons). .	90 »
3. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures : De l'arrondissement de Dunkerque. . . . 60 » ; d'Hazebrouck. . . . 60 » ; de Cambrai. . . . 60 » ; d'Avesnes. . . . 55 » ; de Douai. . . . 55 » ; de Valenciennes. . . . 60 »	350 »
TOTAL du sous-chapitre IV.	2,940 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Néant.	» »
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département, au nombre de vingt.	17,415 »
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé.	800 »
TOTAL du sous-chapitre V.	18,215 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.

SOUS-CHAPITRE VI.

Prisons départementales.

ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	SOMMES ALLOUÉES.
Maison de correction de Douai.....	6,300	3,200	50	
Maison de justice de Lille.........	6,950	3,575	50	
Maison d'arrêt de Dunkerque......	1,700	900	25	
d'Hazebrouck.......	2,400	1,000	25	
de Cambrai........	1,700	950	25	
d'Avesnes..........	1,625	800	25	
de Valenciennes.....	1,825	975	25	
TOTAUX......	22,500	11,400	225	33,475 »

ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	SOMMES ALLOUÉES.
Maison de justice de Douai, (Pour une pop. moyenne de 230 dét.).	44,712	»	900	
Maison de correction de Lille, (Pour une pop. moyenne de 240 dét.).	49,032	42,84	1,100	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 50 dét.).	9,900	»	400	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 80 dét.).	14,976	»	150	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 60 dét.).	11,880	»	200	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	13,734	»	400	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	13,864	»	400	
TOTAUX.....	158,098	4,284	3,550	165,932 »

TOTAL *à reporter*....	199,407 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report...........			199,407 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de justice de Douai.................	110	330	
d'arrêt de Lille.....................	160	450	
de Dunkerque..................	50	»	
d'Hazebrouck..................	25	30	
de Cambrai.................	100	192	
d'Avesnes..................	50	»	
de Valenciennes..............	50	»	
TOTAUX.....	545	992	1,912 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	
Dépôts de sûreté de Bailleul.................	250	400	
de Bavay..................	250	200	
de Cassel..................	250	450	
du Câteau..................	250	150	
de Condé..................	250	150	
de Gravelines..................	250	150	
de Maubeuge..................	250	200	
d'Orchies..................	250	300	
du Quesnoy..................	250	150	
TOTAUX.....	2,250	2,150	4,400 »
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du départem.*			
Maisons de police municipale........................		1,600	4,000 »
Frais d'achats de livres................................		400	
Frais de bureau des commissions de surveillance.......		800	
Frais de tournées de l'inspecteur....................		600	
TOTAL du sous-chapitre VI.......			209,719 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES allouées.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cour d'assises et tribunaux.	
Art. 1.er Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	7,500 »
2. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)	1,000 »
3. Achat ou renouvellement de mobilier :	
Pour la cour d'assises	275 40
Pour le tribunal de Dunkerque	15 »
Pour le tribunal de Cambrai	244 83
Pour le tribunal de Douai	880 »
Pour le tribunal de Valenciennes	180 »
4. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	16,670 »
5. Menues dépenses des justices de paix	4,770 »
6. Traitement du concierge du palais-de-justice de Lille	800 »
7. Idem idem de Valenciennes	250 »
Total du sous-chapitre VII	32,505 23
SOUS-CHAPITRE VIII.	
Corps-de-garde de la préfecture.	
Art. unique. Chauffage et éclairage	500 »
Total du sous-chapitre VIII	500 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien des routes départementales et stratégiques.	
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances est de ... 357,211 mètres.	
La longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1848 était de ... 352,211	
Il a été ou sera construit dans la campagne de 1849, en routes neuves ... 5,000	
La longueur des routes départementales qui seront arrivées à l'état d'entretien au 1.er janvier 1850 sera de ... 357,211	
Art. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes	12,300 »
2. Route N.o 2, de Lille à Ypres	9,000 »
3. Route N.o 3, de Douai à Tournai	6,800 »
Total à reporter	28100 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
Report....	28,100	»
Art. 4. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai.............	8,000	»
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.......... ...	7,000	»
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay...............	24,000	»
7. Route N.° 7, de Condé à Mons.....................	4,000	»
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand	4,000	»
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer..................	21,295	59
10. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain............	»	»
11. Route N.° 9, de Lille à Saint-Omer (solde).........	1,204	41
12. Route N.° 10, de Valenciennes au Câteau...........	15,700	»
13. Route N.° 11, de Cambrai à Guise..................	8,600	»
14. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont............. ..	18,000	»
15. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.............	12,000	»
16. Route N.° 14, de Lille à Tourcoing................	11,700	»
17. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes...............	5,000	»
18. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires..............	3,600	»
19. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.................	4,500	»
20. Traitements des conducteurs et salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule, spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales..........................	23,000	»
21. Réserve pour dépenses diverses destinées au payement : 1.° Des frais d'impression, loyers de bâtiments ou terrains, secours à des ouvriers blessés................ 2.° Des frais d'expertises, de recherche de matériaux, de vente de matériaux de rebut........	4,500	»
22. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 20 août 1846, savoir : 4 p. % sur les premiers 40,000 fr., ci..... 1,600 ; 1 p. % sur la somme de 56,000 fr., formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et de celles accessoires, faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent, ci. 560		
Total...... 2,160	2,967	»
Total du sous-chapitre IX.............	207,167	»

SOUS-CHAPITRE X.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.

Art. 1.er On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 870 enfants, savoir : 600 enfants trouvés ; 140 enfants abandonnés ; 120 enfants de mères indigentes ou temporairement secourues, et à raison d'un prix moyen de 70 fr., calculé :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.		57,500 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur de ce service...		3,400 »	
		60,900 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,000 »	13,780 »	
2.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2......	11,780 »		
RESTE à la charge de la 1.re section...		47,120 »	47,120 »
TOTAL du sous-chapitre X.............			47,120 »
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 370 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1850, de....................................		135,050 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources..........................	3,450 »	34,450 »	
2.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés......	31,000 »		
RESTE à la charge de la 1.re section........		100,600 »	100,600 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.			3,400 »
TOTAL du sous-chapitre XI.............			104,000 »
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*			
ART. UNIQUE. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales			600 »
TOTAL du sous-chapitre XII..............			600 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIII.	
Archives du département.	
Art. 1.er Appointements du conservateur des archives........	6,000 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, établissement de tablettes...............	1,500 »
Total du sous-chapitre XIII..........	7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV.	
Frais de translation (et de nourriture en route) des détenus, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.	
Art. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison département.le à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention...... Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département......... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires.. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales,	1,000 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.......	1,200 »
3. Frais de tenue des assemblées convoquées pour nommer les membres de la représentation nationale, des Conseils généraux	200 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil...........	2,122 50
5. Mesures contre les épidémies.........................	600 »
6. Idem contre les épizooties..........................	1,000 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles........	200 »
Total du sous-chapitre XIV..........	6,322 50

DESIGNATION DES DEPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1848 et antérieurs.	
§ I.er Déficit de 1848 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
Art. 1.er Dépenses des aliénés indigents en 1848	398 76
2. Dépenses des épidémies	298 »
3. Idem des épizooties	6 »
4. Frais de séjour des condamnés dans les prisons de Paris et de Pontoise	68 33
5. Secours de route aux voyageurs indigents	858 95
§ II. Déficit de 1847, suivant le compte rendu et à raison d'insuffisance de ressources au budget primitif et au report pour couvrir les dépenses ordinaires seulement (après déduction de l'allocation qui aurait déjà été faite au budget de 1849, à valoir sur ce déficit), savoir:	
Art. 1.er Travaux exécutés en 1847 pour le casernement de la gendarmerie de Valenciennes	339 91
Total du sous-chapitre XV	1,969 95

RÉCAPITULATION.

Sous-Chap.	I.er	Travaux ordinaires des bâtiments	32,298 49
	II.	Contributions	310 »
	III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures	6,000 »
	IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures	2,940 »
	V.	Casernement de la gendarmerie	18,215 »
	VI.	Prisons départementales	209,719 »
	VII.	Cours d'assises et tribunaux	32,505 23
	VIII.	Corps-de-garde de la préfecture	500 »
	IX.	Entretien des routes départementales	125,161 47
	X.	Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres	47,120 »
	XI.	Aliénés	104,000 »
	XII.	Impressions	600 »
	XIII.	Archives du département	7,500 »
	XIV.	Dépenses diverses ordinaires	6,322 51
	XV.	Dettes ordinaires	1,969 95
		Total général des dépenses ordinaires	595,161 65

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
FONDS LIBRES DE 1848	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.	1,167 37
2. Sur les produits éventuels ordinaires.	22,218 66
RECETTES DE 1850.	
ART. 1.er Produit de 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires..	548,418 62
Part du département dans le premier fonds commun. ..	15,000 »
2. Produits éventuels ordinaires, savoir :	
Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives	100 »
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales	257 »
Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux.	8,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires....	595,161 65

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre XLIII, savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances et secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives ; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental, et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunal, prisons et casernes de gendarmerie. Construction ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.	
Acquisitions.	
Acquisition de l'hôtel Dumont, à Valenciennes........	57,578 63
Id. Pas-de-Beaulieu...............	24,109 76
Art. 1.er Travaux d'appropriation dans l'hôtel de la préfecture....	9,000 »
2. Réparation des toitures de l'établissement thermal de Saint-Amand..	2,000 »
3. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie............................	679 88
TOTAL du sous-chapitre XVI...	93,368 27
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales ; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs applicables à ces travaux.	
ART. 1.er Route N.° 3, de Douai à Tournai. — Remaniement à Orchies..	1,600 »
TOTAL *à reporter*.........	1,600 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report......	1,600 »
Art. 2. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai. Solde de la reconstruction des ponts........	3,000 »
3. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer. Travaux de remaniement........	11,500 »
4. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain. Amélioration de la chaussée........	
5. Même route. Remaniement........	15,400 »
6. Même route. Déplacement d'un abreuvoir........	
7. Même route. Construction d'un ponceau........	
8. Même route. Achèvement de la lacune vers Bohain. ...	33,209 19
9. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Prolongement....	30,000 »
10. Même route. Établissement d'un trottoir........	4,000 »
11. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes. Banquette et trottoir........	1,500 »
12. Route N.° 17, de Morbecque à Aire. Rechargement . .	5,000 »
13. A valoir sur les travaux de la route à classer de Béthune à Armentières........	11,080 »
Confection des plans d'alignement des routes départementales dans la traverse des villes........	3,600 »
Construction d'un pont sur l'Aa........	4,375 »
Indemnités aux ingénieurs des ponts-et-chaussées........	1,033 »
Total du sous-chapitre XVII........	125,297 19

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Subventions aux communes.

Art. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie. ...	1,500 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc.	
A la commune de Croix, pour construction de l'église (solde)........	1,000 »
A la commune de Tourcoing, id. (2.e tiers)..	2,000 »
A la commune de Bertry, id. ...	1,000 »
A la commune de Lagnoise id ...	1,000 »
A la commune de Roubaix, id. ...	2,000 »
Total du sous-chapitre XVIII ...	8,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Secours à d'anciens employés de la préfecture. — À la veuve Delhaye	150 »
À la veuve Dehau................	100 »
Au sieur Evre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque..........	200 »
Indemnité à la dame veuve Demeunynck.............	1,000 »
2. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	2,000 »
3. Sociétés d'agriculture..........................	13,900 »
4. Encouragements à l'agriculture. — Ferme-modèle................	6,587 »
Comices agricoles. (Concours de bestiaux)................	1,500 »
5. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.......................	720 »
6. Encouragements pour l'élève des chevaux............	4,000 »
7. Dépenses du cours d'accouchement dans le département, s'il en existe un légalement autorisé, savoir : pour la portion représentant les bourses, secours ou souscriptions.	1,500 »
8. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine..................................	2,400 »
9. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité...	1,950 »
10. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons	1,500 »
11. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales à Paris ou à Lille..........................	25,650 »
12. Encourag.t au jeune Carpeaux, élève sculpteur (5.e année).	1,000 »
13. Souscription en faveur de la colonie de Mettray......	500 »
14. Encouragement au jeune Cordier, sculpteur (4.e année).	800 »
15. Id. à la D.elle Moutigny, élève chanteuse (3.e année)....	»
16. Id. à la demoiselle Heisser, élève chanteuse (3.e année)..	400 »
17. Subvention à la maison de refuge de Lille.	3,000 »
18. Id. à la société humaine de Dunkerque........	300 »
19. Subvention à la fille Massieu......................	500 »
TOTAL *à reporter*......	70,657 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report	70,657 »
20. Encouragement à Ch. Fiévet, dessinateur	500 »
21. Souscription en faveur de la colonie de Mesnil-S.-Firmin.	250 »
Total du sous-chapitre XIX	71,407 90
SOUS-CHAPITRE XX.	
Cultes.	
Culte catholique.	
Art. 1.er Indemnités aux trois vicaires-généraux	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines	10,000 »
Cultes non catholiques.	
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant ou réformé.	1,000 »
Total du sous-chapitre XX	14,600 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (Néant.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
Art. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Frais relatifs à la confection des listes électorales......	1,000 »
3. Frais relatifs à la confection et à la publication des listes du jury	1,000 »
4. Gratifications pour belles actions	1,400 »
5. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
Total *à reporter*	11,900 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report..........	11,900 »
ART. 6. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département pour la portion représentant le produit propre à l'établissement..........................	800 »
7. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques..........	200 »
8. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	200 »
9. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur..	1,000 »
10. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
11. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	8,175 96
12. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
13. Indemnité de logement au conseiller de préfecture secrétaire-général pour 1849 et 1850..................	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXII..........	24,425 96
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1848 et antérieurs.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1848...	2,975 21
2. Indemnités arriérées pour pertes de récoltes et cession de terrain à la route N.° 10.	240 99
3. Frais de procédure concernant l'établissement thermal de Saint-Amand...............................	1,390 87
TOTAL du sous-chapitre XXIII......	4,607 07

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
RÉCAPITULATION.		
Sous-Chap. XVI. Édifices départementaux	93,368	27
XVII. Routes départementales	125,297	19
XVIII. Subventions aux communes	8,500	»
XIX. Encouragements et secours	71,407	90
XX. Cultes	14,600	»
XXI. Mendicité	»	»
XXII. Dépenses diverses	24,425	96
XXIII. Dettes départementales extraordinaires	4,607	07
Total	342,206	39
FONDS LIBRES DE 1848 *Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.*		
Art. 1.er Sur les centimes facultatifs de 1848	20	38
2. Sur produits des propriétés, etc	2,802	»
RECETTES DE 1850.		
Art. 1.er Produit des centimes facultatifs	263,662	80
2. Redevance pour droit de passage sur le terrain de la pyramide de Denain	1	»
3. § 1.er Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :		
Route du Câteau à Bohain, sous-ch. XVII	24,126	»
Idem d'Avesnes à Berlaimont, idem	2,142	»
§ 2. Recettes qui, par leur destination, sont afférentes à des dépenses de la 2.e section :		
Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux	323	»
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leur établissement	10,948	»
Remboursement sur les fonds de l'instruction primaire pour les travaux de la route N.o 10, du Câteau à Bohain	38,181	21
Total général des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)	342,206	39

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables sur le chapitre XLIV, savoir : 1.° Produits d'un centime extraordinaire imposé conformément à la loi du 10 août 1849.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
§ 1.er *Néant.*	
§ 2. *Construction et achèvement des routes départementales.*	
ART. 1.er Travaux de la route départementale du Câteau à Bohain.	1,455 30
TOTAL des dépenses du § 2. ..	1,455 30
RÉCAPITULATION.	
§ 1.er	» »
§ 2.	1,455 30
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunts départementaux. (Néant.)	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires...............	1,455 30
XXV. Emprunts départementaux...............	» »
TOTAL.....	1,455 30
FONDS LIBRES DE 1848	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires. Loi du 28 juin 1833 ..	1,555 03
2. Sur fonds d'emprunt..	» »
RECETTES DE 1850.	
ART. 1.er Produit des centimes extraordinaires.........	1,555 03
2. Produit d'emprunt réalisable en 1850...............	» »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	3,110 06

Quatrième section.

Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le chapitre LXV, savoir : 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Imposition spéciale de 5 centimes votés par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.	
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.	
ART. 1.er Subvention pour travaux....	361,507 71
2. Traitement des agents-voyers....	36,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI....	397,507 71
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées....	280,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII....	280,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
Sous-Chap. XXVI. Dépenses des chemins vicinaux sur centimes spéciaux..................................	397,507 71
XXVII. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières......	280,000 »
Total...........	677,507 71
FONDS LIBRES DE 1848	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux.......	10,261 74
RECETTES DE 1850.	
Art. 1.er Produits des centimes spéciaux.....................	387,730 25
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf réglement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1850................	280,000 »
Total des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	677,991 99

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	595,161 65
2.e Dépenses facultatives	342,206 39
3.e Dépenses extraord.res travaux d'édifices	» »
travaux de routes départ.les	1,455 30
4.e Dépenses spéciales :	
Sur les centimes spéciaux	397,507 71
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,616,331 05
RECETTES.	
SECTION 1.re Fonds libres de 1848	23,386 03
Produit des 10 centimes 4/10.es ordinaires de 1850	548,418 62
Part dans le premier fonds commun de 1850	15,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1850	8,357 »
2.e Fonds libres de 1848	2,822 38
Produit des centimes facultatifs de 1850	263,662 80
Produit des propriétés non affectées à un service public pour 1850	1 »
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1850	75,720 21
3.e Fonds libres de 1848	1,555 03
4.e Fonds libres de 1848	10,261 74
Produit des centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1850	387,730 25
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1850	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,616,915 06
BALANCE.	
Total général des dépenses	1,616,331 05
Total général des recettes	1,606,915 06
Excédant de recettes	584 01

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 juin 1833 à la charge du département, exercice 1850.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1848.		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs......	.... ..	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833...	......	24,944 33
Fonds de 1850.		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs de 1850.	......	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes..	. ....	96,932 56
Centimes imposés d'office........................ ..	......	» »
Total des ressources............	......	121,876 89

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires..........................	42,126 50
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires.......................... .	75,550 39
CHAPITRE III. (Néant.)	
Total des dépenses......	117,676 89

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1850.

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1848	1,042 92
Produit des centimes votés pour 1850	42,578 44
TOTAL des recettes pour 1850	43,621 36
DÉPENSES.	
Travaux d'art et expertises	40,631 40
Mutations cadastrales	» »
Dépenses extraordinaires	» »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers	» »
TOTAL des dépenses de 1850	40,631 40

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué dans la première partie de l'Annuaire le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi, en commençant ce second chapitre, récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de 1849 :

Arrondissem.ˢ	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	487460 56	62397 67	549858 23	455603 27	79039 71	534642 98
Hazebrouck.	665709 18	72223 76	737932 94	575825 86	140996 75	716822 61
Lille.	2154651 87	1329750 57	3484402 44	1841935 15	1487992 57	3329927 72
Cambrai.	679260 35	168431 40	847691 75	606933 83	182128 66	789062 49
Avesnes.	691018 99	113886 89	804905 88	557517 88	124949 70	682467 58
Douai.	604714 46	48763 33	655477 79	452617 27	174610 53	627227 80
Valenciennes.	806243 95	123279 66	929523 61	554773 75	172072 65	726846 40
	6091059 36	1918733 28	8009792 64	5045207 01	2361790 57	7406997 58

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles de ces communes dont les recettes excèdent 100,000 fr.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Cambrai.	238595 06	21950 »	260545 06	203959 56	31537 09	235496 65
Douai.	341364 »	8500 »	349864 »	241873 25	106333 50	348206 75
Dunkerque.	331625 »	17664 63	349289 63	289546 »	58597 50	348143 50
Lille.	1001186 69	751630 »	1752816 69	834879 19	843484 01	1678363 20
Roubaix.	269972 »	72000 »	341972 »	210219 88	144092 88	354312 76
Tourcoing.	161017 »	352552 30	513569 30	150769 40	306003 07	456772 47
Valenciennes.	320845 59	20000 »	340845 59	258379 09	79326 24	337705 33

Liste des communes dont les revenus excèdent **30,000** *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Douai, Valenciennes, Saint-Amand, Condé, Denain.

Liste des communes ayant de 10 *à* 30,000 *fr. de revenus.*

Bourbourg-ville, Hondschoote, Warhem, La Gorgue, Morbecque, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Erquinghem-le-Sec, Haubourdin, Moulins-Lille, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Glageon, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Marchiennes, Marchiennes-Ville, Orchies, Sin, Anzin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint-Léger, Wallers.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1848.

Arrondissement de Dunkerque.		
Bergues	40,933	07
Bourbourg-Ville	10,416	29
Bourbourg.Cam	4,997	78
Coudekerque-Br.	3,646	11
Dunkerque	240,073	52
Gravelines	32,526	72
Hondschoote	9,445	70
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul	44,107	»
Cassel	22,894	48
Estaires	22,605	63
Hazebrouck	43,552	19
La Gorgue	7,360	63
Merville	22,536	50
Morbecque	12,191	08
Steenvoorde	9,532	60
Vieux-Berquin	5,866	48
Arrondissement de Lille.		
Allennes lez-Marais	»	»
Annœullin	5,112	27
Armentières	45,863	97
La Bassée	4,927	64
Comines	7,427	16
Croix	»	»
Esquermes	11,844	84
Lannoy	4,309	98
Moulins-Lille	18,642	53
Lille	812,558	10
Quesnoy-sur-Deûle	7,899	63
Roubaix	165,716	45
Seclin	13,452	62
Tourcoing	103,386	46
Wazemmes	43,970	78

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	164,616	30
Le Cateau	28,023	76

Arrondissement d'Avesnes.

Bavai	6,625	67
Avesnes	23,336	92
Landrecies	16,002	83
Maubeuge	54,379	80
Quesnoy (Le)	18,917	10
Solre-le-Château	4,008	33

Arrondissement de Douai.

Douai	268,010	58

Arrondissement de Valenciennes.

Saint-Amand	32,805	03
Anzin	14,025	»
Condé	21,754	51
Denain	32,327	06
Valenciennes	219,537	38
Vieux-Condé	3,708	07

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque	342,039	19
— d'Hazebrouck	190,646	59
— de Lille	1,244,722	42
— de Cambrai	192,640	06
— d'Avesnes	123,270	65
— de Douai	268,010	58
— de Valenciennes	324,157	05
Total	2,685,486	54

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 628, manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1848 et pour faire face à des travaux urgents ou à d'autres objets d'intéret local.

De ces 628 communes, 57 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 130 à celui de Lille, 116 à celui de Cambral, 148 à celui d'Avesnes, 59 à celui de Douai, 65 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres	185,999	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	391,507	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial	92,579	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique	179,954	»
5.° Pour le service de la garde nationale	10,398	»

6.° Pour les chemins vicinaux.................... 254,244 »
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.................... 614,572 78

Total.......... 1,729,253 78

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque	94022 »	57642 »	151664 »
—— d'Hazebrouck	163929 »	54384 »	218313 »
—— de Lille	404468 »	264346 »	668814 »
—— de Cambrai	195189 »	126546 78	321735 78
—— d'Avesnes	125784 »	44768 »	170552 »
—— de Douai	51744 »	41617 »	93361 »
—— de Valenciennes	79545 »	25269 »	104814 »
	1114681 »	614572 78	1729253 78

Cette somme de 1,729,253 fr. 78 c., comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui se montent en principal à 6,995,642 fr., présente un taux moyen de 25 centimes additionnels.

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Il a été procédé, en 1849, en exécution du décret de l'Assemblée nationale en date du 22 juillet 1848, à une nouvelle révision des tableaux des citoyens susceptibles d'être appelés à la formation des corps détachés de la garde nationale, en vertu du titre 6 de la loi du 22 mars 1831 et de la loi du 19 avril 1832.

Les résultats de ce travail, en ce qui concerne le département du Nord, sont consignés dans les tableaux ci-après :

	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
	ARRONDISSEMENTS.							
1.re CLASSE. *Célibataires.* Nombre des inscrits de l'âge de								
20 ans accomplis	550	649	2259	1337	844	882	1086	7707
21 —	413	567	1559	896	737	487	776	5435
22 —	418	492	1758	927	730	522	817	5664
23 —	369	483	1501	750	576	441	640	4730
24 —	417	431	1403	613	516	381	571	4332
25 —	358	415	1177	528	456	377	493	3804
26 —	308	380	1148	441	387	338	453	3450
27 —	288	360	1018	478	390	361	473	3368
28 —	308	395	1005	435	351	298	412	3204
29 —	232	320	899	314	274	283	352	2674
30 —	235	266	725	221	210	203	260	2120
31 —	197	251	596	220	185	141	188	1778
32 —	200	199	639	180	166	190	159	1733
33 —	133	205	492	170	165	147	164	1476
34 —	134	209	509	156	142	130	159	1439
	4560	5622	16683	7666	6229	5181	7003	52944
2.e CLASSE. *Veufs sans enfants.* Nombre des inscrits de l'âge de								
23 ans acc.	2	»	»	1	1	1	»	5
24 —	»	3	5	2	6	1	1	18
25 —	»	1	9	4	2	1	3	20
26 —	1	2	6	7	2	3	3	22
27 —	2	1	9	4	2	2	3	23
28 —	1	4	5	2	3	3	2	20
29 —	2	2	5	5	1	1	2	18
	8	11	39	25	17	12	14	126
3.e CLASSE. *Mariés sans enfants.* Nombre d'inscrits de l'âge de								
23 ans acc.	24	15	85	111	61	31	64	391
24 —	40	30	111	126	91	42	97	537
25 —	42	39	140	106	102	44	88	561
26 —	37	38	148	94	89	60	96	562
27 —	55	33	136	95	89	55	86	549
28 —	59	45	154	126	103	72	95	654
29 —	66	56	182	107	105	69	86	671
	323	256	956	765	640	373	612	3925

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
4.e CLASSE. *Soutiens de famille.*								
Nombre d'inscrits de l'âge de 20 ans acc.	41	44	126	84	55	30	61	441
21 —	42	56	208	79	64	53	64	566
22 —	53	61	202	72	58	51	54	551
23 —	44	52	177	66	47	38	46	470
24 —	45	53	174	54	50	42	38	452
25 —	35	48	177	41	38	35	44	418
26 —	37	54	154	52	44	37	39	417
27 —	35	40	153	42	40	38	38	386
28 —	41	38	126	41	39	39	43	367
29 —	28	53	183	22	37	29	28	380
	401	499	1680	553	472	392	455	4452
5.e CLASSE. *Mariés avec enfants.*								
Nombre d'inscrits de l'âge de 20 ans acc.	2	1	12	17	13	9	5	59
21 —	3	6	28	40	29	16	37	188
22 —	12	17	84	112	77	31	70	403
23 —	35	17	172	203	118	52	144	741
24 —	55	66	267	294	198	110	232	1222
25 —	86	65	400	365	221	149	291	1577
26 —	102	97	530	449	262	206	341	1987
27 —	125	112	509	491	299	205	399	2140
28 —	175	134	654	531	357	244	406	2501
29 —	190	174	847	583	451	310	518	3073
	785	689	3503	3094	2025	1332	2443	13871
Récapitulation par classe.								
1.re Classe.	4560	5622	16683	7666	6229	5181	7003	52944
2.e —	8	11	39	25	17	12	14	126
3.e —	323	256	956	765	640	373	612	3925
4.e —	401	499	1680	553	472	392	455	4452
5.e —	785	689	3503	3094	2025	1332	2443	13871
	6077	7077	22861	12103	9383	7290	10527	75318

Ce nombre de 75,318 mobilisables équivaut à peu près au quinzième de la population générale du département.

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale sédentaire du département se compose de sept légions, 147 bataillons et 26 compagnies isolées, comprenant, le tout, un effectif de 125,494 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.
Dunkerque	5	8	13	11,668	6,855
Hazebrouck	8	12	1	11,743	7,219
Lille	13	19	9	36,723	23,567
Cambrai	2	18	»	17,435	14,382
Avesnes	4	23	3	18,727	8,242
Douai	3	10	»	10,532	6,648
Valenciennes	9	13	»	18,666	9,304
Totaux	44	103	26	125,494	76,227

POMPIERS.

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés :

Arrondissements.	Nombre de compagnies ou subdivisions. Volontaires.	Nombre de compagnies ou subdivisions. municipales organisées en dehors de la garde nationale.	Nombre de compagnies ou subdivisions. Total.	Effectif des corps. Volontaires.	Effectif des corps. Municipaux.	Effectif des corps. Total.	Nombre de pompes.
Dunkerque	5	»	5	260	»	260	22
Hazebrouck	7	»	7	336	»	336	15
Lille	24	15	39	791	1,119	1,910	73
Cambrai	5	4	9	143	243	386	19
Avesnes	11	»	11	446	»	446	38
Douai	2	5	7	47	352	399	19
Valenciennes	14	1	15	648	55	703	35
Totaux	68	25	93	2,671	1,769	4,440	221

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1848, levée en 1849, a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département du Nord dans cette levée a été de 2,413 hommmes sur 9,223 inscrits sur les listes du tirage au sort, savoir :

	Inscrits	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque....	867	226
» d'Hazebrouck.....	853	224
» de Lille....... ...	2643	691
» de Douai.........	805	211
» de Cambrai	1603	420
» d'Avesnes........	1139	288
» de Valenciennes...	1313	343
Totaux....	9223	2413

On compte 408 jeunes gens qui ont été rayés des tableanx de recensement comme fils d'étrangers, avant le tirage au sort, et qui n'ont pas dû y concourir.

14 jeunes gens ont été rayés par le conseil de révision pendant le cours de ses opérations, comme étrangers, décédés, condamnés à une peine infamante, et double emploi.

421 jeunes soldats attachés aux services publics jouissent de la dispense.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sont divisés comme suit :

1.° Sachant lire seulement............	992
2.° — lire et écrire.............	4672
3.° Ne sachant ni lire ni écrire........	3348
4.° Douteux	211
	9223

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1848 qui se sont fait remplacer devant le conseil de révision est de 404.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Voici un état récapitulatif du nombre des élèves qui reçoivent l'instruction dans les établissements universitaires du département :

LYCÉES ET COLLÉGES communaux.	BOURSIERS nationaux.	BOURSIERS communaux.	Pensionnaires libres.	Externes.	Total.
Douai	26	10	211	167	414
Lille	10	31	147	197	385
Armentières	»	»	47	127	174
Tourcoing	»	»	97	68	165
Dunkerque	»	»	38	72	110
Hazebrouck	»	»	71	61	132
Bailleul	»	»	14	75	89
Cassel	»	»	12	46	58
Estaires	»	»	3	37	40
Cambrai	»	3	53	72	128
Câteau (Le)	»	»	11	71	82
Avesnes	»	»	39	58	97
Maubeuge	»	»	32	43	75
Quesnoy (Le)	»	»	66	55	121
Valenciennes	»	»	70	82	152
Saint-Amand	»	»	26	60	86
Condé	»	»	5	87	92
Totaux	36	44	942	1378	2400

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les tableaux et chiffres ci-après indiquent la situation de l'instruction primaire à la fin de l'année 1849.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Ces écoles sont au nombre de 19 dans le département. L'arrondissement de Dunkerque en possède 2, celui d'Hazebrouck 3,

celui de Lille 4, celui de Cambrai 2, celui d'Avesnes 3, l'arrondissement de Douai 1 et celui de Valenciennes 4.

Onze de ces écoles sont annexées à des colléges, savoir : celles de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Armentières, Le Cateau, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Saint-Amand et Condé.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Renseignements sur les écoles.		ARRONDISSEMENTS. Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.nes	Total.
Nombre d'écoles primaires élémentaires que les communes doivent entretenir.		58	61	137	120	147	65	83	671
NOMBRE D'ÉCOLES DE GARÇONS que possèdent les communes convenabl.t disposées et suffisantes	pour recevoir les élèves et loger l'instituteur. .	46	52	88	59	98	37	33	413
	pour recevoir les élèves seulement.	»	»	16	9	11	4	9	49
	pour loger l'instituteur seulement. .	»	»	1	»	»	»	7	8
	qui ne sont ni convenablement disposées ni suffisantes.	8	11	1	1	13	1	6	41
Frais de location ou indemnité de logement pour les communes qui ne possèdent pas d'école ou qui n'en possèdent que d'insuffisantes. . .		2352	961	5460	6137	4047	2179	4560	25396
Traitement des instituteurs.		28330	24405	78732	50185	43797	19687	32445	277881

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.nes	Total.
Produit de la rétribution mensuelle dans les écoles commun.les	de garçons.	25055	23026	53347	37140	55866	18646	35611	248691
	de filles.	5280	11925	29761	7545	18816	8411	16412	98150
Nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles en hiver.									
Ecoles publiques.	garçons	4678	4876	12975	6821	7506	4470	7491	48817
	filles.	3853	4000	10567	3835	6028	2663	4344	35290
Ecoles privées.	garçons.	1105	505	5093	2135	1411	1554	1570	13373
	filles.	1199	1036	4871	2406	1454	3109	3396	17465
Classe d'adultes.	garçons.	311	347	1048	1240	647	147	514	4254
	filles.	»	»	822	80	15	»	266	1183
Ecoles maternelles (Salles d'asile.)	garçons.	182	»	1211	544	198	482	478	3095
	Filles.	158	»	1252	691	197	535	520	3353
		11486	10764	37839	17752	17456	12954	18579	126830

SCIENCES ET ARTS, AGRICULTURE.

Prix et encouragements distribués pendant l'année 1849.

DOUAI.

La société nationale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, a décerné les primes et encouragements ci-après dans sa séance publique du 15 juillet 1849 :

CONCOURS DE BESTIAUX GRAS.

M. Grard, marchand boucher à Douai, la 1.re prime (60 fr.), pour avoir présenté le plus beau bœuf gras ; — M. Fiévet, agriculteur à Masny, la 2.e prime (30 fr.), pour avoir présenté un beau bœuf gras ; — M. Pinquet (Ferdinand), cultivateur à Roost-Warendin, la 1.re prime (50 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache engraissée : — M. Guilbert, cultivateur à Cantin, et MM. Courmont frères, fabricants à Douai, la 2.e prime partagée (25 fr.), pour avoir présenté de belles vaches grasses ; — M. Lesage (François), cultivateur à Flines, les 1.re et 2.e primes (ensemble 60 fr.), pour avoir présenté les deux plus beaux lots de moutons gras.

CONCOURS POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE BESTIAUX.

Concours cantonal d'Arleux. — M. Quennesson (Jean-Baptiste), cultivateur à Arleux, la 1.re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache ; — M. Normand (Jean-Baptiste), cultivateur à Aubigny-au-Bac, la 2.e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

Concours cantonal de Marchiennes. — M. François (François), cultivateur à Pecquencourt, la 1.re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache ; — M. Cogez (Joseph-Marie), cultivateur à Marchiennes, la 2.e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache ; — M. Carbonnet (Louis), cultivateur à Marchiennes, une mention honorable avec une médaille de bronze, pour avoir présenté une belle vache.

Concours cantonal d'Orchies. — M. Deffrennes (Antoine), cultivateur à Nomain, la 1.re prime (30 fr.), pour avoir présenté

la plus belle vache ; — M. Fleurquin (Augustin), cultivateur à Faumont, la 2.e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache ; — M. Delmer (François), cultivateur à Orchies, une mention honorable avec médaille de bronze, pour avoir présenté une belle vache.

Concours du canton-nord de Douai. — M. Hombert (Henri), entrepreneur à Douai, la 1.re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache ; — M. Fossiez (Désiré), cultivateur à Waziers, la 2.e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

Concours du canton-sud de Douai. — M. Fiévet, agriculteur à Masny, la 1.re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache.

Concours du canton-ouest de Douai. — M. Bernard, cultivateur à Roost-Warendin, la 2.e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

Concours d'arrondissement. — M. Deffrennes (Antoine), cultivateur à Nomain, la prime de 80 fr., promise à la vache qui serait jugée la plus belle parmi celles primées dans les concours cantonaux ; — M. Bernard, cultivateur à Roost-Warendin, la prime de 100 fr. promise au plus beau lot de moutons provenant de croisements avec des béliers anglais.

CONCOURS DE JUMENTS.

M. Humez (Auguste), cultivateur à Lambres, la prime de 100 fr., promise à la plus belle jument.

CONCOURS DE POULAINS.

M. Pinquet (Ferdinand), cultivateur à Roost-Warendin, la prime de 60 fr., promise au plus beau poulain ; — M. Delplanque (Jean-Baptiste), cultivateur à Nomain, une mention honorable avec une médaille d'argent, pour avoir présenté un beau poulain ; — chaque conducteur des animaux primés dans ces divers concours a reçu une récompense de 5 et 3 francs.

RÉCOMPENSES AUX SERVANTES ET AUX VALETS DE FERME.

Mlle. Vasseur (Rosalie), servante de ferme chez M. Roger, de Faumont, depuis 24 ans 1/2, une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne ; — Mlle. Dubus (Sylvie), servante de ferme chez M. Jacquart, de Faumont, depuis 21 ans, une mention honorable ; — M. Thérou (Jacques-Joseph), valet de ferme depuis 53 ans et 9 mois chez M. d'Heursel, de Gœulzin, une grande médaille d'argent ; — M. Renard (François), valet de ferme depuis 43 ans chez M. Cauchy, de Lauwin-Planque, une médaille d'ar-

gent et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne ; — M. Létienne (Constantin-Joseph), 41 ans de service chez M. Gruyelle, de Coutiches, même récompense ; — M. Langlet (Aimé), 38 ans et 3 mois de service chez M. Lanvin, de Fressin, une médaille d'argent; — M. Menu (Pierre-Joseph), 36 ans de service chez M. Brabant, de Sin, une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne; — M. Deparis (Philippe-Joseph), 35 ans de service chez M. Crême, de Sin, même récompense ; — M. Cadix (Etienne-Joseph), 32 ans de service chez M. Willocquet, d'Orchies, même récompense ; — M. Dufour (Louis), 30 ans de service chez M. Franquelin, de Fressin, même récompense; — M. Capron (Désiré), 27 ans de service chez M.me V.e Sauvage, de Sin, une mention honorable.

CONCOURS D'HISTOIRE.

M. Preux (Auguste), fils, substitut du procureur de la République à Moissac (Tarn-et-Garonne), une médaille en or pour la traduction, en ce qui concerne Douai, de la *Gallo Flandria* de Bezelin et des neuf premiers livres des *Annales gallo-flandriæ* du même auteur.

M. Robaut (Félix), dessinateur à Douai, la médaille d'or de 200 fr. promise à l'auteur de la collection la plus remarquable de dessins ou de plans originaux et inédits de monuments anciens et actuels de la ville de Douai.

LILLE.

Le 9 septembre 1849, la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, tient sa séance publique et annuelle, sous la présidence de Monsieur David, Préfet du Nord, Membre honoraire, et a procédé à la distribution des prix dans l'ordre suivant:

BEAUX-ARTS. — LITTÉRATURE. — SCIENCES. — MORALE.

La ville entière s'est arrêtée devant le beau tableau de M. Colas, récemment exposé au Musée, et représentant l'*Élévation de la Croix*. La haute importance de cette œuvre n'a point échappé à la Société ; elle aurait voulu pouvoir la reconnaître en récompensant M. Colas, par le don de la médaille d'or qu'elle offre chaque année à l'auteur de la production la plus remarquable ; mais il a déjà reçu cette distinction, presqu'au début de sa carrière, lorsque parut son tableau du *Martyr de Saint-Laurent*. La Société ne peut donc que rappeler ici la médaille d'or qu'elle a décernée à M. Colas, dans sa séance solennelle de 1842,

et y ajouter le témoignage public du vif intérêt qu'elle prend à des succès si constants, si légitimes.

Afin de donner un témoignage public d'intérêt à M. Émile Ovigneur, de Lille, qui a obtenu cette année, en philosophie, le prix d'honneur au Lycée de la même ville, la Société lui offre les deux derniers volumes de ses mémoires.

Sur l'invitation de la Société, MM. Meugy et Millon, membres résidants, ont entrepris *l'analyse chimique des différents terrains formant le sol de l'arrondissement de Lille*. C'est là un travail considérable et que tout leur zèle n'aurait pu mener à bonne fin, s'ils n'avaient trouvé des hommes studieux, disposés à leur prêter un concours intelligent. Ce concours leur a été donné notamment par M. Cornillon, chirurgien sous-aide à l'hôpital-militaire d'instruction, et la Société, pour le reconnaître, prie ce jeune chimiste de vouloir bien recevoir le don de quelques ouvrages comme marque de sa vive gratitude.

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille décerne une médaille d'or à M. Isbled, cantonnier des ponts-et-chaussées à Hem, pour la conduite pleine d'humanité et de désintéressement qu'il a tenue à l'égard des enfants Dubus, de Mons-en-Barœul, privés en quarante-huit heures de leurs père et mère frappés par le choléra. Cet honorable citoyen a recueilli spontanément deux des enfants du sieur Dubus; il a depuis gardé l'aîné et a promis de lui servir de père.

Dans la pensée de faire jouir les nombreux ouvriers de nos fabriques d'une meilleure organisation de leurs caisses dites de secours, la Société a publié un projet de réglement à l'usage des associations de prévoyance, et a promis une prime de 50 fr. à chaque association d'ouvriers qui adopterait son réglement. Cette prime est accordée aux *ouvriers* de la fabrique de M. Auguste Mille, filateur à Lille. La Société espère que l'exemple donné par eux aura de nombreux imitateurs.

Agriculture. — *Une médaille d'or* est décernée à M. Lallemant, maire et cultivateur, à Erquinghem-le-Sec, qui, dans sa culture d'une contenance totale de 18 hectares 20 ares, a consacré 3 hectares 85 centiares en plantes et racines fourragères, et entretenu 22 têtes d'animaux, dont 3 de l'espèce chevaline et 19 de l'espèce bovine.

Semis en lignes. — *Des médailles d'argent* sont décernées à MM. Heddebault, cultivateur à Houplin; — Bernard, cultivateur à Mons-en-Barœul: — pour avoir introduit les semis en lignes dans leurs communes, où cette méthode n'avait pas encore été mise en pratique.

En récompense du zèle et de l'habileté déployés par Jean-Baptiste

Plateau, valet de ferme chez M. Platel, d'Hallennes-lez-Haubourdin, pour la propagation des semis en lignes, il lui est accordé une *médaille d'argent et une prime de 30 francs*.

Instruments et machines aratoires. — *Une médaille d'argent*, grand module, est accordée à M. Félix Giraudon, ancien représentant à la Constituante, pour un instrument de son invention destiné à l'*affilage des faulx*.

Emploi des vaches pour les travaux agricoles. — *Une prime de 100 fr.* est décernée à M. Constantin Delfortrie, de Lys-lez-Lannoy, pour avoir introduit, dans le courant de l'année, l'emploi des vaches dans son exploitation, à l'exclusion des chevaux et des hommes.

Des médailles d'argent sont, en outre, décernées pour le même emploi des vaches à des époques antérieures à celle spécifiée dans le programme publié en 1848, à Mme Caby, veuve, à Seclin; — à MM. Decourtray-Guy, à Seclin; — Desmons, Étienne, à Seclin; — Gautier, Louis, à Seclin; — Duriez, Jean-Baptiste, à Salomé; — Olivier, Ferdinand, à Bersée; — Lemairé, Pierre, à Attiches; — Desremaux, Jean-Baptiste, à Premesque; — Lambin, Charles, à Prémesque; — Leclaire, Jean-Baptiste, à Erquinghem-le-Sec; — Hornig, César, à Mérignies; — Planquelle, François, à Templemars; — Vanuxem, Hubert, à Templemars; — Dujardin, Jean-François, à Avelin; — Bonte, Auguste, à Chemy; — Meurisse, Louis, à Lys-lez-Lannoy; — Gossart, Henri, à Lys-les-Lannoy; — Delacroix, Pierre-François, à Leers; — Bersou, Simon, à Fretin; — Depienne, Pierre, à Fretin; — Deleval, Louis, à Ennetières-en-Weppes.

Arboriculture. — Il est décerné à MM. Turpin et Pierre-François Deron, tous deux arboristes, le premier à Erquinghem-le-Sec, le second à Ennetières-en-Weppes, à chacun *une médaille d'argent et une prime de 30 fr.*, pour leur habileté à greffer les arbres fruitiers, à diriger méthodiquement les plantations d'arbres forestiers et à entretenir les uns et les autres selon les règles de l'art.

Bibliothèque rurale. — La Société accorde divers ouvrages à la commune de Quesnoy-sur-Deûle, qui a créé cette année une bibliothèque rurale.

Amélioration des chemins communaux. — Il est décerné à la commune de Wicres, *une médaille d'argent grand module*, pour l'empierrement de sa voie de communication avec la route nationale de Lille à Béthune.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE BESTIAUX.

Les récompenses suivantes ont été décernées par la Société pour les catégories des primes offertes par son programme de 1848.

Engraissement.

Bœufs. — 1.re classe, de 5 ans et au-dessous. — 1.re prime de 350 fr., à M. Christians, de Quaëdypre; — 2.e prime de 200 fr., à M. Delannoy, de Crespin; — 3.e prime de 125 fr., à M. Monchicourt, de Marly; = 2.e classe, de tout âge. — 1.re prime de 250 fr., à M. Desmoutiers, de Mérignies; — 2.e prime de 125 fr., à M. Monchicourt, de Marly. — 3.e prime de 80 fr., à M. Fiévet, de Masny; — 4.e prime de 60 fr., à M. Delannoy, de Crespin; — médaille d'argent à M. Blanquet, de Famars.

Vaches, de tout âge. — 1.re prime de 250 fr., à M. Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois; — 2.e prime de 225 fr., à M. Thooris, de Bergues; — 3.e prime de 200 fr., à M. Morel, de Petite-Synthe; — 4.e prime de 170 fr., à M. Fontaine, de Bergues; — 5.e prime de 140 fr., à M. Robyn fils, de Quaëdypre; — 6.e prime de 120 fr., à M. Robyn père, de Bergues; — 7.e prime de 100 fr., à M. Becquet, de Lambersart; — 8.e prime de 90 fr., à M. Delos, de Wambrechies; — 9.e prime de 80 fr., à M. Lefebvre, de Lezennes; — 10.e prime de 70 fr., à M. Cousin, de Lambersart. — Médailles d'argent à MM. Cornille, de Lille; Courouble, de Bousbecque; Vallois, de Mons-en-Pévèle.

Génisses, de 3 ans et au-dessous. — 1.re prime de 160 fr., à M. Masquelier, de Sainghin — 2.e prime de 125 fr., à M. Dassonville, de Noyelles; — 3.e prime de 80 fr., à M. Ghestem, à Wambrechies; — médaille d'argent à M. Lemire, de Vieux-Berquin.

Veaux gras, de 40 à 120 jours au plus. — 1.re prime de 100 fr., à M. Lefebvre, de Tourmignies; — 2.e prime de 70 fr., à M. Dubus, de Mérignies; — 3.e prime de 50 fr., à M. Delajusse-Denisse, de Faumont.

Moutons, aux plus beaux lots de douze. — 1.re prime de 180 fr., à M. Bouchery, de Chéreng; — 2.e prime de 150 fr., à M. Breuwaert, de Frelinghien; — 3.e prime de 100 fr., à M. Coisne, de Lomme; — 4.e prime de 80 fr., à M. Becquet, de Lomme; — médaille d'argent, grand module, à M. Desmoutiez, de Mérignies.

Porcs, de 18 *mois au plus.* — 1.re prime de 100 f., à M. Degrisse, de Bailleul; — 2.e prime de 75 fr., à M. Delcourt, de Lomme; — 3.e prime de 60 fr., à M. Masquelier, de Saint-André; — 4.e prime de 50 fr., à M. Cornil, de Saint-André; — médailles d'argent à MM. Vandalle, de Longuemarck, et Salwine, de Rexpoëde.

Bestiaux engraissés à l'étranger. — Des médailles d'argent sont décernées à MM. Pierre Debruyère, et Louis Thibaut, marchands bouchers à Lille, pour un bœuf Durham-Campenaire, engraissé

en Belgique ; — Louis Leclercq, boucher à Lille, pour une vache Durham d'un mérite extraordinaire, engraissée en Belgique.

Amélioration des races de bestiaux. — *Taureaux.* — Prime unique de 100 fr., à M. Roussel-Descamps, de Wattignies. — *Vaches.* 1.re prime de 80 fr., à M. Debuchy, de Noyelles ; — 2.e prime de 60 fr., à M. Bonte-Picavet, de Wattrelos ; — 3.e prime de 40 fr., à M. Leman, de Tourcoing.

Génisses. — 1.re prime de 80 fr., à M. Heddebault, d'Houplin ; — 2.e prime de 60 fr., à M. Castelin, de Sequedin ; — médailles d'argent à MM. Masquelier, de Sainghin, et Delobel, de Sailly-lez-Lannoy.

Béliers.—Médaille d'encouragement à M. Roussel, de Verlinghem.

Vérat et Truie. — Prime de 30 fr. à M. Masquelier, de Saint André.

AGENTS AGRICOLES.

En récompense de la bonne conduite, de l'intelligence et du zèle apporté par les bergers, maîtres-valets, servantes et ouvriers de ferme de l'arrondissement de Lille, la Société décerne aux plus méritants les distinctions suivantes :

Bergers. — A M. Jean-Baptiste-Joseph Debacque, conduisant depuis 25 ans le troupeau de M. Béhague, fermier à La Chapelle d'Armentières, une houlette d'argent et une prime de 30 fr.

Valets de ferme. — 1.° Des épis d'argent et une prime de 30 fr. à M. Auguste D'Hennin, depuis 42 ans au service de MM. Romon, cultivateurs à Marquillies ; — 2.° Une fourche d'honneur et une prime de 25 fr. à M. Aimable Leroy, depuis 40 ans chez M. Debarge, cultivateur à Herlies ; — 3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Valentin Leburgue, depuis 38 ans chez M. Romon-Gauwin, cultivateur à Sainghin-en-Weppes ; — 4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Henri Trédez, depuis 38 chez M. Becquet, cultivateur à Lomme ; — 5.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Louis-Edouard Laignel, depuis 37 ans chez Mme. veuve Dubois, fermière à Herlies ; — 6.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Carolus Barbage, depuis 36 ans chez Mme. veuve Lemelre, fermière à Prémesques ; — 7.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr à M. César Martinache, depuis 36 ans chez M. Defretin, cultivateur à Templeuve.

Journaliers. — 1.° Un piquet d'honneur et une prime de 30 fr. à M. Etienne Dubois, pour services rendus pendant 52 ans chez Mme. veuve Lemoine, fermière à Moulins-Lille ; — 2.° Une bêche et une prime de 25 fr. à M. Auguste Pétillon, pour 46 ans de services chez M. Delecourt-Wattel, cultivateur à Prémesques ; — 3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. François

Clarisse, pour 44 ans de services chez M. Duhem-Werquin, cultivateur à la Chapelle-d'Armentières; — 4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Pierre-Joseph Faille, pour 44 ans de services chez M. Demessine, cultivateur à Bersée; — 5.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Eloi Brasme, pour 42 ans de services chez M. Dathis-Lefebvre, cultivateur à Lomme; — 6.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Pierre-Aimé Guilbert, pour 41 ans de services chez M. Waymel-d'Enghien, cultivateur à La Chapelle-d'Armentières; — 7.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Louis Buisine, pour services rendus pendant 39 ans chez M. Dubot-Druon, cultivateur à Ennetières-en-Weppes; — 8.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Narcisse Fouque, pour services rendus pendant 39 ans chez M. Parent, propriétaire et maire à Houplin.

Servantes de ferme. — 1.° Une médaille d'argent et une prime de 30 fr. à Marie-Rose-Josèphe Lefebvre, épouse d'Augustin Lebrun, femme de ferme depuis 41 ans chez M. Charlet-Pantalon, cultivateur à Lompret; — 2.° Une médaille d'argent et une prime de 25 fr. à Mlle. Sophie Madoux, fille de ferme depuis 34 ans chez M. L. Derache, cultivateur à Leers; — 3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle Catherine Duthilleul, depuis 30 ans chez M. Dubois, cultivateur à Ostricourt; — 4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle Léocadie Valenduc, depuis 25 ans chez M. Heddebaut, cultivateur à Houplin.

EXPOSITION DES PRODUITS ET MACHINES AGRICOLES.

Les récompenses suivantes ont été décernées : — 1.° Médaille d'argent, grand module, à M. Scalabre, secrétaire de la Société d'Horticulture de Tourcoing, pour une belle collection de 60 variétés de pommes de terre, la plupart obtenues de ses semis.

2.° Médaille d'argent à M. Thibault, de Fives, pour une ruche à hausse de son invention.

3.° Semblable médaille à MM. Lefebvre frères, de Wasquehal, pour la culture et la distillation de l'absynthe obtenues sur leur exploitation. Ces produits étaient accompagnés de potasse et d'alcool fabriqués par leurs soins et extraits de la paille de colza et de mélasses de betteraves.

4.° Médaille d'argent à M. Cramet, maréchal à Wambréchies, qui a exposé un brabant élégant, solide et de bonne exécution, confectionné en fer.

5.° Médaille d'argent à M. Pruvost, constructeur à Wazemmes, pour exhibition de divers instruments aratoires, et entre autres d'un hache-paille perfectionné.

6.° Mention honorable à M. Triomphe-Debacq, instituteur et cultivateur au Mesnil, pour introduction dans son canton, d'une belle et productive variété de pommes de terre ayant résisté depuis trois ans, époque de son importatiou, aux atteintes de la maladie.

CAMBRAI.

La Société d'émulation a décerné les primes ci-après dans sa séance publique de 1849 :

Taureaux. — Prime de 150 fr. à M. Brunel, propriétaire à Ronchin, pour un taureau de Durham, âgé de 3 ans et demi ; — Prime de 100 fr. à M. Seydoux, propriétaire à la Feuillée, pour un taureau de même race, âgé de 5 ans ; — Prime de 150 fr. à M. Labry, cultivateur à Villers-Plouich, pour un taureau indigène âgé de 3 ans ; — prime de 100 fr. à M. Derieux, cultivateur à Iwuy, pour un taureau de même race, âgé de 3 ans et demi ; — prime de 80 fr. à M. Gamblon, de Walincourt, pour un taureau indigène de 3 ans.

Vaches. — Prime de 80 fr. à M. Tilloy, cultivateur, à Boistrancourt, pour une vache indigène, de 3 ans ; — idem de 70 fr. à M. Coulmont, d'Iwuy, pour une vache de même race, âgée de 6 ans ; — Idem de 60 fr., à M. Lesnes, de Cambrai, pour une vache de même race et de même âge ; — idem de 50 fr, à M. Dovillers, d'Haynecourt, pour une vache de même race, âgée de 8 ans et encore dans les conditions de reproduction.

Béliers. — Quatre primes de 50 fr. chacune distribuées : 1.° à M. Seydoux, propriétaire à La Feuillée, pour un bélier d'Ishley ; — au même, pour un bélier anglo-saxon ; — à M. Gamblon, de Walincourt, pour un bélier mérinos ; — à M. Hocquet, cultivateur, aux Essarts, pour un bélierde 2 ans.

Agents agricoles. — Prime de 80 fr. à M. Antoine Montay, de Mazinghien, valet de ferme depuis 48 ans chez M. Lefebvre, fermier à l'Arbre-de-Guise ; — idem de 70 fr., à M. Jean-Philippe Cary, d'Avesnes-lez-Aubert, depuis 42 ans valet de ferme chez M. Macq-Bary ; — idem de 50 fr, à M. Géry Bruniaux, d'Awoingt, valet de labour depuis 38 ans chez M. Ildephonse Tellier.

VALENCIENNES.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de cet arrondissement a décerné en 1849 les prix et encouragements suivants :

CONCOURS DE LABOURAGE.

Charrues-brabants à 2 chevaux. — 1.er prix : Médaille d'argent

et 50 fr. à M. Louis Coudoux; — 2.e prix, médaille de bronze et 25 fr. à M. Casimir-Gorez, cultivateur à Maulde.

Charrues-herses à 2 chevaux. — 1.er prix : Médaille d'argent et 50 fr. à M. Joseph Cuisinier, de Quaroube ; — 2.e prix, médaille de bronze et 25 fr. à M. Denis Pollet, de Vieux-Condé.

Charrues-brabants attelées de bœufs. — Prix : Médaille d'argent et 40 fr. à M. Jean-Baptiste Dassonville, de Denain.

Charrues-herses attelées de bœufs. — Prix : Médaille d'argent et 40 fr. à M. Louis Joly, de Millonfosse.

Charrues-brabants à un cheval. — Prix : Médaille d'argent et 50 fr. à M. Eugène Carlier, de Lecelles.

Charrues-herses à un cheval. — Prix : Médaille d'argent et 50 fr. à M. Louis Crunelle, de Macou.

CONCOURS DE BESTIAUX.

Race bovine. — Prime de 100 fr. à M. Caudoux-Lefebvre, de Saint-Amand, pour le plus beau taureau de 3 à 6 ans ; — idem de 75 fr., à M. Petit-Lefebvre, de Condé, pour la plus belle vache laitière ; — idem de 50 fr., à M. Wuillaume, de Macou, pour le plus beau taureau de 2 à 3 ans ; — idem de 50 fr., à M. Gouvion, de Denain, pour le plus bel attelage de bœufs.

Race ovine. — Prime de 30 fr. à M. Demarcq, d'Hergnies, pour le plus beau bélier.

Education, travail et hygiène des bestiaux (races bovine et ovine). — 1.er prix : Médaille d'or de 100 fr. et 100 fr. en argent, à MM. Decrouet frères, cultivateurs à Vieux-Condé ; — 2.e prix : Médaille d'argent à M. Joseph Rousseau, cultivateur au même lieu.

CULTURE.

Ensemencement en lignes. — Médailles d'argent, à MM. Philippe et Augustin Dupin, de Sebourg.

Blé nouveau. — Médaille d'or de la valeur de 200 fr. à M. Désiré Gouvion, de Denain, pour la culture du blé nickling.

Cultures fourragères. — Prime de 80 fr. à M. Isidore Crunelle, de Macou ; — idem de 60 fr. à M. Philippe Rousseau, du même lieu ; — idem de 30 fr. à M. Dupas-Causiaux, d'Hergnies.

ENTRETIEN DES CHEMINS VICINAUX.

Médaille d'or de 100 fr. à M. Oscar Lahure, maire de Wavrechain-sous-Faulx ; — Médaille en vermeil à M. Nicolas Richard, maire de Vicq ; — idem en argent, à M. Parfait Fontaine, maire de Trith-Saint-Léger.

CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Prime de 100 fr. à M. Schmidt, de Valenciennes, pour perfec-

tionnement à sa machine à concasser ; — idem de 50 fr., à M. Cartier, de Raismes, pour perfectionnement à sa charrue à deux socs; — médaille d'argent à M. Descamps-Cornu, de Condé, pour perfectionnement dans le jeu du tonneau à l'engrais ; — idem de bronze, à M. Tericot, de Thivencelles, pour amélioration à la machine à vanner le blé.

AGENTS AGRICOLES.

Médailles d'argent et 50 fr. — : 1.° à M. Henri Laurent, valet de charrue depuis 59 ans chez M. Hamoir-Boursies, à Saultain ; — 2.° à M. Antoine Podevin, garçon de cour depuis 60 ans dans la famille Fally, à Condé ; — 3.° Melle. Rose Pavaux, servante depuis 40 ans chez Melle. Robert, à Château-l'Abbaye.

Médailles d'argent et 40 fr. à M. Pierre Deltourbe, berger, depuis 40 ans chez M. Robert, à Rumegies.

Médailles d'argent. — 1.° A M. Pierre-Joseph Bodas, valet de charrue depuis 40 ans chez M. Fadel, maire d'Hordain ; — 2.° à M. Deroure, domestique pendant 55 ans chez M. Auguste Monnier, à Lecelles ; — 3.° à M. Ferdinand Rombaud, au service de la famille Giraud et Boca, à Saint-Saulve, depuis 49 ans ; — 4.° à M. Jean-Baptiste Drapier, ouvrier de ferme depuis 40 ans chez M. Robert, à Rumegies.

Médailles de bronze. — A Melle. Catherine Ducatel, de Fresnes, et à MM. Pierre-Joseph Barbieux, de Rumegies ; — Joseph Cimers, de Condé ; — Victor Maillepitc, de Macou ; — François Deslayes, de Rumegies ; — Antoine Horlin, de Maing ; — Ledur, de Saint-Saulve ; — Jean-Baptiste Delvigne, d'Hergnies ; — Jean-Baptiste Barbieux, de Rumegies ; — James Havet, de Marquette ; — Jean-Raptiste Crombez, de Condé; — Legrand-Pettier, d'Hergnies, — et Henri Crombez, de Condé.

DUNKERQUE.

La Société d'agriculture de l'arrondissement a distribué les primes ci-après pendant l'année 1849 :

Étalons. — 1.re prime de 500 fr. à M. Persyn, de Volkerinckhove, pour un étalon de 3 ans ; — 2.e de 310 fr., à M. Tassaert, de Craywick, pour un étalon de 4 ans.

Juments. — La 1.re prime n'a point été méritée : — 2.e de 150 fr., à M. Bavelaere, des Moëres ; — 3.e à M. Romain Daullé, de Véteghem.

Taureaux. — 1.re prime de 150 fr. à M. Verhille, de Bergues ; — 2.e de 100 fr., à M. Daudruy, de Dunkerque.

Engraissement des bêtes à cornes. — Six primes de 50 fr. accor-

dées à MM. Denicle, de Wormhoudt; — Jacques Thooris, de Bergues; — Jean Fonteyne, du même lieu; — Picquart, de Bourbourg-Campagne, — et Daudruy, de Dunkerque.

BOURBOURG.

La Société d'Agriculture de Bourbourg a distribué, le 23 septembre 1849, les prix et les récompenses ci-après :

Amélioration des races de bestiaux.

1.re prime de 60 fr. et médaille en bronze à M. Picquart, de Bourbourg-Campagne, pour un taureau de 2 ans, de race hollandaise; — 2.e de 40 fr. à M. Testart, du même lieu, pour un taureau de 20 mois, de race flamande.

Concours de bestiaux gras.

1.re prime de 60 fr. à M. Vergriets, de Dunkerque; — 2.e de 50 fr., à M. Daudruy, de Dunkerque; — 3.e de 40 fr., à M. Picquart, de Bourbourg-Campagne; — 4.e de 30 fr., à M. Louf, du même lieu; — 5.e de 20 fr., à M. Dereuddre, aussi de Bourbourg-Campagne.

Concours de labourage.

1.° Prix de 25 fr. et médaille de bronze à M. Jean Becquart, ouvrier chez M. Deschodt, de Bourbourg; — 2.° prix de 20 fr. et médaille de bronze à M. Paul Lefranc, à Gravelines; — 3.° prix de 10 fr. et médaille de bronze à M. Michel, de Saint-Pierre-Brouck; — 4.e prix : médaille de bronze à M. Joseph Voisin, de Bourbourg-Campagne.

Economie rurale.

Prime de 30 fr. à M. Caron, de Bourbourg, pour la construction d'un moulin à manivelle. — Médaille d'argent à M. Jean Declerck, de Looberghe, pour construction d'une citerne à purin.

Agents agricoles.

Médaille d'argent et livret de 30 fr. à la caisse d'épargne de Dunkerque, à M. Joseph Delannoy, depuis 57 ans au service de MM. Codron, à Bourbourg-Campagne; — 2.° médaille d'argent et livret de 25 fr., à M. Cornil Venant, depuis 47 ans chez M. Louf, de Saint-Georges; — 3.° médaille d'argent et livret de 25 fr., à Melle. Marie Cooren, servante depuis 34 ans chez M. Robitaillie, de Cappelle-Brouck.

Horticulture.

Médailles de bronze : A M. Delache, de Saint-Omer, pour la plus belle collection de plantes de serre ; — à M. Delecourt, pour les plus beaux fruits ; — à M. Decarpentry, de Gravelines, pour la réunion la plus nombreuse et la plus variée de fruits ; — à M. Malot, de Harbourg, pour les instruments de jardinage les plus perfectionnés.

BAILLEUL.

La Société de Bailleul a décerné les primes et encouragements ci-après dans sa séance publique de 1849.

Race chevaline.

Etalons de 3 ans et au-dessus. — 1.re prime de 150 fr., à M. Reubreck, de Bambecque ; — 2.e prime de 75 fr., à M. Charles Persyn, de Noordpeene.

Poulains mâles. — Prime unique de 75 fr., à M. Jougherÿck, de Merris.

Juments poulinières. — 1.re prime de 60 fr., à M. Jacques Wexsteen, de Steenwerck ; — 2.e prime de 40 fr., à M. Nidden, d'Hazebrouck.

Chevaux fins. — 2.e prime de 50 fr., à M. Nié-Vandermeersch, d'Hazebrouck. — La 1.re et la 3.e prime n'ont pas été décernées.

Race bovine.

Taureaux de 2 ans et au-dessus. — 1.re prime de 100 fr., à M. Demersseman, Martin, de Saint-Jans-Cappel ; — 2.e de 80 fr., à M. Bauty, d'Hazebrouck ; — 3.e de 60 fr., à M. Félix Trouin, d'Hazebrouck.

Taureaux de 1 an à 18 mois. — 1.re prime de 80 fr., à M. Ruckebusche, de Saint-Sylvestre-Cappel ; — 2.e de 60 fr., à M. Delplace, Augustin, de Bailleul ; — 3.e de 50 fr., à M. Demersseman, de Saint-Jans-Cappel.

Vaches laitières. — 1.re prime de 60 fr. à M. Ducornetz, Chrétien, de Méteren ; — 2.e de 40 fr., à M. Ryckewaert, de Méteren.

Race ovine.

Prime unique à celui qui produirait et s'engagerait à conserver pendant deux ans, dans l'arrondissement, un bélier de la race anglaise de Deshley, décernée à M. Claudorez, de Morbecque, sauf accomplissement, 150 fr.

Prime de 60 fr. pour le plus beau bélier, à M. Maertins, César, de Boeschèpe.

Prime de 40 fr. pour le plus bel agneau, à M. Darou, Louis, d'Hondeghem.

Race porcine.

1.re prime de 40 fr. pour le plus beau verrat, à M. Rensy, d'Hazebrouck ; — 2.e de 25 fr. pour la plus belle truie, à M. Maertins, de Boeschèpe.

Culture du lin.

1.re prime de 100 fr., à M. Creton, de Strazeele, pour la plus grande contenance semée ; — 2.e de 80 fr., à M. Morel, Victor, d'Eecke, pour la plus belle pièce de 35 ares au moins.

Culture des pommes de terre.

1.re prime de 100 fr. aux enfants Labis, de Merris, pour la plus grande contenance ; — 2.e aussi de 100 fr., à M. Jean-Baptiste Ollivier, de Bailleul, pour la meilleure variété propre à la nourriture de l'homme.

Encouragement aux agents agricoles.

Primes de 25 fr. : à MM. Charles Desruis, de Zuydpeene, depuis 57 ans chez M. Quertees-Baudens ; — Ardenil, Nicolas, de Zuydpeene, depuis 56 ans chez M. Caron-Deschodt ; — Joseph Lacaes, de Caestre, depuis 51 ans chez M. Auguste Martin ; — Delaetre, d'Oxelaere, depuis 51 ans chez M. Vandorue ; — Valentin Camerlynck, d'Hazebrouck, depuis 50 ans chez M. Caron-Deschodt.

Primes de 20 fr. : — à MM. Louis Brems, d'Hondeghem, depuis 49 ans chez M. Pierre Huyghe ; — à Claire Boulier, de Caestre, depuis 49 ans chez M. Fidèle Huyghe ; — Jean Barbier, de Staple, depuis 48 ans chez M. Vandewalle ; — Pierre Dehandt, de Vieux-Berquin, depuis 46 ans chez M. Vandewalle ; — François Wallaert, d'Arnèke, depuis 43 ans chez M. Vanduitte ; — Benjamin Crépin, de Noordpeene, depuis 42 ans chez M.me veuve Persyn ; — François Sohy, d'Hondeghem, depuis 41 ans chez M. Araneke ; — Joseph Berville, de Lynde, depuis 41 ans chez M. Courtois.

Primes de 15 fr. : — à MM. Jacques Echout, de Bailleul, depuis 35 ans chez MM. Devos frères ; — Pierre Rackebasch, de Caestre, depuis 33 ans chez M. Savaete ; — Mathieu Deflon, de Caestre, depuis 33 ans chez M.me veuve Maes.

AVESNES.

La Société d'Agriculture d'Avesnes a procédé, dans sa séance publique du 13 septembre 1849, à la distribution des prix suivants :

AMÉLIORATION DES RACES.

Race chevaline.

Jument poulinière saillie dans l'année par un étalon national approuvé.

1.er prix : Une médaille en argent et une prime de 120 fr. à M. Fontaine, Antoine, propriétaire à Haut-Lieu. — 2.e prix : Une médaille de bronze et une prime de 100 fr. à M. Darche, Ernest, de Gognies-Chaussée. — 3.e prix : Une prime de 90 fr. à M. Lemaire, Pierre, propriétaire à Bettignies. — 4.e prix : Une prime de 80 fr. à M. Lelong, maître de poste à Avesnes. — 5.e prix : Une prime de 70 fr. à M. Lengrand, propriétaire à Haut-Lieu. — 6.e prix : Une prime de 60 fr. à M. Marchand, François, de Bavai.

Race bovine.

Pour les vaches laitières de race marolaise, une prime de 50 fr. a été offerte dans chacun des dix cantons de l'arrondissement : dans quelques-uns elle n'a pu être décernée faute de concurrents.

Avesnes-Nord. — M. Haussy, propriétaire à Avesnes.
Avesnes-Sud. — Mme. Ve. Bailly, à Fayt-le-Grand.
Bavai. — M. Moriau, propriétaire à Feignies.
Berlaimont. — M. Desaintaubain, propriétaire à Berlaimont.
Landrecies. — Aucun concurrent ne s'est présenté.
Maubeuge. — M. Derbaix, Florimond, cultivateur à Bersillies.
Quesnoy-Est. — M. Douay, propriétaire à Ghissignies.
Quesnoy-Ouest. — M. Laude, propriétaire à Villereau.
Solre-le-Château. — M. Gobert, cultivateur à Solre-le-Château
Trélon. — M. Fontaine, cultivateur à Trélon.

CULTURE.

Labourage. — Un concours a été ouvert dans chacun des dix cantons de l'arrondissement.

Prix : Une médaille en argent et 10 francs.

Avesnes-Nord. — M. Derives, Magloire, domestique à Flaumont.
Avesnes-Sud. — M. Lengrand, propriétaire à Haut-Lieu.
Bavai. — M. Pauma, valet de charrue à Houdain.
Berlaimont. — M. Mongey, valet de charrue à Leval.
Landrecies. — Le concours n'a pas eu lieu, faute de concurrents.
Maubeuge. — M. Colson, propriétaire à Limont-Fontaine.
Quesnoy-Est. — M. Place, François, valet de charrue à Ghissignies.
Quesnoy-Ouest. — M. Maudriez, valet de charrue au Quesnoy.

Solre-le-Château. — MM. Lahanier et Charlier, cultivateurs à Lez-Fontaine.

Trélon. — M. Monté, Joseph, valet de charrue à Trélon.

Coonoours de labourage entre les primes des cantons.

1.er prix : Une prime de 60 fr. et un fouet d'honneur à M. Charlier, cultivateur à Lez-Fontaine ; — 2.e prix : Une prime de 40 fr. et un fouet d'honneur à M. Pauma, valet de charrue à Trélon.

Sarclage à la rasette ou à la houe à cheval.

Une médaille d'argent a eté attribuée à chaque canton ; elle n'a pu être accordée que dans cinq.

Avesnes-Nord. — M. Lelong, maître de poste à Avesnes.

Avesnes-Sud. — M. Lengrand, cultivateur à Haut-Lieu.

Maubeuge. — M. Lemaire, cultivateur à Bettignies.

Solre-le-Château. — M. Godiniaux, propriétaire à Liessies.

Trélon. — M. Rapesant, cultivateur à Wallers.

Piquetage.

Une médaille d'argent a été offerte dans chaque canton, au cultivateur qui aurait employé la méthode du piquetage pour la récolte des denrées, sur la plus grande étendue de terrain, en se servant d'ouvriers de l'arrondissement.

Cette médaille a été méritée par les agriculteurs nommés ci-après :

Avesnes-Nord. — M. Lelong, maître de poste à Avesnes.

Berlaimont. — M. Riche, cultivateur à Boussières.

Bavai. — M. Lerat, cultivateur à Hon-Hergies.

MM. Godiniaux, du canton de Solre-le-Château, et Rapsant, du canton de Trélon, ont obtenu des mentions honorables.

Industrie agricole.

Prime de la valeur de 200 fr. à M. Douay-Macarez, de Hon-Hergies, pour l'exploitation agricole la mieux tenue dans l'arrondissement ; — médaille d'argent grand module, accordée pour bonne culture, à M. Bruno, cultivateur à Sars-Poteries.

Instruments aratoires.

Le 1.er prix n'a pas été décerné ; — 2.e prix, médaille d'argent à M. Mothe, de Taisnières-sur-Hon, pour une charrue perfectionnée ; — 3.e, médaille de bronze à M. Moreau, de Feignies, pour un instrument défonceur du sol.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit, dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-neuf. (Voir page 143.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1849.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	10	37	29	86	24883 40	»	24883 40
Bourbourg (id.).....	»	43	26	69	14012 96	»	14012 96
Dunkerque (h. gén.)..	48	118	145	311	45845 67	40000 »	85845 67
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	10	86	14	110	18628 03	4000 »	22628 03
Cassel (id.).........	»	20	»	20	7246 »	2000 »	9246 »
Idem (pauvre école)..	»	»	24	24			
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	302 »	1500 »	1802 »
Hazebrouck (h. civil).	»	100	»	100	10183 89	6000 »	16183 89
Idem (maison de mal)	11	»	»	11			
Steenvoorde (h. civ.)	1	39	»	40	6683 35	»	6683 35
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	11	71	28	110	26305 88	3000 »	29305 88
Bassée (La) (id.)....	»	30	14	44	8507 25	»	8507 25
Comines (id.).......	19	22	»	41	12888 »	»	12888 »
Haubourdin (id.)..	2	28	3	33	4963 63	»	4963 63
Lille (hosp. général).	»	1062	403	1465	532441 »	85000 »	617441 »
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	372	»	»	372			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	73	49	122			
Id. (hospice Ganthois)	»	141	»	141			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	56	56			
Id. (Béguinage).....	»	5	»	5			
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	16	»	16	2498 »	»	2498 »
A REPORTER...	484	1905	791	3190	715389 06	141500 »	856889 06

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1849.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	484	1905	791	3190	715389 06	141500 »	856889 06
Roubaix (hosp. civil.)	35	100	81	216	48218 53	30584 »	78802 53
Seclin (hôp. de mal.).	43	36	»	79	38428 47	»	38428 47
Tourcoing (vieilles f.)	»	60	21	81	22784 82	1000 »	23784 82
Idem (hôpital)......	10	»	»	10			
Wattrelos (hosp. civ.)	»	29	»	29	8914 32	»	8914 32
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	117	172	289	206056 87	»	206056 87
Id. (hôp. de malades).	116	41	»	157			
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	79	79			
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	21	18	22	61	20194 83	»	20194 83
Landrecies (idem)...	2	31	»	34	6370 04	»	6370 04
Maubeuge (idem)....	»	59	31	90	29103 56	»	29103 56
Id. (fond.on Gippus)..	»	24	»	24			
Le Quesnoy (hosp. c.)	36	32	21	89	25279 01	»	25279 01
Solre-le-Château (id.)	»	5	»	5	509 20	»	509 20
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	399	62	461	247276 56	»	247276 56
Idem (Hôtel-Dieu)...	149	»	»	149			
Lallaing............	»	»	»	»	2288 69	»	2288 69
Orchies (vieillards)..	23	24	»	47	15916 46	»	15916 46
Idem (orphelines)....	»	»	17	17			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	58	9	67	22946 36	»	22946 36
Idem (orphelines)...	»	»	20	20			
Condé (h. des veuves).	»	11	»	11	2172 »	800 »	2972 »
Valenciennes (h. gén.)	»	267	66	333	247473 92	»	247473 92
Idem (Hôtel-Dieu)...	82	»	»	82			
Idem (orphelins)....	»	»	33	33			
Idem (chartriers)...	»	45	»	45			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
TOTAL.....	1002	3511	1435	5958	1659322 70	173884 »	1833206 70

Le revenu total de 1,833,206 fr. 70 c., réparti sur les 5,958 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 307 fr. 69 c., et par journée, 84 cent. 29 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les prévisions du service des bureaux de bienfaisance pendant l'année 1848 se résument comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.		Subsides municipaux.		Total des ressources.	
Dunkerque.....	59	17616	139611	64	23575	»	163186	64
Hazebrouck....	53	28046	113216	90	58825	»	172041	90
Lille..........	131	60781	203109	12	186750	»	489859	12
Cambrai........	102	19208	326705	25	500	»	327205	25
Avesnes........	136	22667	229118	63	2990	»	232108	63
Douai....... ...	61	23180	132504	01	10100	»	142604	01
Valenciennes. .	77	31854	303507	86	24150	»	327617	86
Totaux....	619	203352	1547773	41	306890	»	1854663	41

Les revenus des hospices étant de..............	1,803,206 70
et ceux des bureaux de bienfaisance de..........	1,854,663 41
Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à...............	3,657,870 11

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1848, à 60,133 fr. 85 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1848.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1848.
Dunkerque... ..	66	8	20	»	54	4046 26
Lille......	442	105	126	24	397	35397 96
Cambrai...	150	9	32	4	129	9612 61
Douai.	76	6	24	»	58	4373 41
Valenciennes....	119	2	29	2	90	6703 61
TOTAUX....	859	130	231	30	728	60133 85

Les dépenses ci-dessus, comprennent 5,842 fr. 80 c. payés pour l'entretien de 270 enfants naturels secourus dans leurs familles.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840, ceux de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1848 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagements et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1847.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	98725	458307 50	4,89	98307	457508 »	38813	272253 75
Lille.......	174079	1024789 50	5,89	178318	1040480 »	40226	381950 »
Cambrai...	36267	162117 50	4,47	83682	142143 50	12544	75445 »
Douai.....	34652	143501 50	4,14	36050	148294 50	12022	69796 25
Valenciennes	51482	274871 »	5,34	56730	277150 »	18652	130421 50
TOTAUX..	390205	2063587 »	5,29	397087	2065576 »	129257	929866 50

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts : le premier renferme les hommes ; le second les femmes, et le troisième les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires ; les femmes par des sœurs de l'Enfant-Jésus, et les enfants par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade ; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis ; pour les hommes et les femmes, l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

D'importantes améliorations ont été apportées dans la disposition des dortoirs, qui sont parfaitement éclairés pendant toute la nuit ; des postes de surveillance ont été établis sur divers points et permettent aux gardiens de voir tout ce qui s'y passe sans être vus par les détenus. Ce système de surveillance n'a encore été appliqué nulle part d'une manière aussi complète, et fait sous ce rapport, de la maison de Loos, une maison exceptionnelle.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour cha-

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale, 300 à 400 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes; Nous faisons des vœux pour que la société seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation, en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département, renfermaient au 1.er janvier 1850, une population totale de 2,523 individus dont voici le détail.

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	hommes	215	261	1318
		femmes	46		
	Correctionnels	hommes	697	827	
		femmes	130		
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation	garçons	194	230	
		filles	36		

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	28	35	145
	femmes	7		
Détenus pour délits forestiers	hommes		3	
Prévenus et accusés	hommes	17	20	
	femmes	3		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	53	77	
	femmes	24		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement	hommes		2	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons		8	

A reporter........... 1463

cun d'eux : 1.o d'un pain de 750 grammes; 2.o d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures; 3.o d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

Report. 1463

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenus p.r dettes envers des particuliers.	hommes		2	90
Prévenus et accusés.	hommes	15	17	
	femmes	2		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement.	hommes	69	70	
	femmes	1		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçon		1	

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Prévenus et accusés.	hommes	8	14	83
	femmes	6		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	40	55	
	femmes	15		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons	13	14	
	filles	1		

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes		73	209
Détenus pour dettes	hommes		4	
Prévenus et accusés	hommes	21	38	
	femmes	17		
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement	hommes	64	88	
	femmes	24		
Condamnés à plus d'un an	hommes		2	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons		4	

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Prévenus et accusés	hommes	12	16	42
	femmes	4		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	20	25	
	femmes	5		
Jeune condamné au-dessous de 16 ans	garçon		1	

A reporter. 1887

Report. 1887

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Détenus pour dettes.	hommes . . . 25 / femmes. . . . 2	27		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 11 / femme 1	12	75	
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 26 / femmes. . . . 8	34		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçon . . . . 1 / fille. 1	2		

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus pour dettes	hommes.	3	
Prévenus et accusés.	hommes.. . . 17 / femmes. . . . 14	31	112
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes. . . . 65 / femmes. . . . 12	77	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçon..	1	

DÉPOTS DE SURETÉ ET MAISONS DE POLICE MUNICIPALE.

Prévenus et accusés.	hommes. . . . . . 13 / femmes.. 3	16

Total. 2,090

Résumé.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus pour dettes envers des particuliers . . .	9	»	9
Détenus pour dettes envers l'Etat	123	12	135
Prévenus et accusés.	117	50	167
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an.	337	89	426
Idem à plus d'un an.	701	130	831
Condamnés criminels à plus d'un an et à la réclusion	215	46	261
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	223	38	261
	1725	365	2090

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1847 se sont élevés à la somme de 63,949,517 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	12,747,565
Enregistrement, timbre et domaines	7,663,460
Produits des forêts et de la pêche	1,599,750
Douanes et sels	19,029,366
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	20,695,821
Postes	1,324,975
Produits universitaires	7,957
Produits éventuels	348,100
Produits divers	532,523
	63,949,517
Les mêmes produits définitifs pour l'année 1846 ont été de	63,554,326
L'augmentation des revenus en 1847 est donc de	395,191

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1847, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 12,747,565 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,598,319
Personnelle et mobilière	1,718,307
Portes et fenêtres	1,468,229
Patentes	1,936,730
Frais de premier avertissement	25,980
Total	12,747,565
Le montant des contributions directes a été, en 1846, de	12,630,946
Différence en plus en 1847	116,619

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	6,026,738
Greffes, y compris le décime pour franc	75,187
Hypothèques, y compris le décime	47,286
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc	116,422
A reporter	6,265,633

Report	6,265,633
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe..	1,951
Passeports et permis de port d'armes de chasse.............	63,100
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation....................................	10,592
Recouvrements des frais de justice.........................	62,344
Recouvrements des frais de poursuites et d'instances.......	1,294
Timbre..	978,898
Revenus des domaines....................................	3,109
Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires..	138,448
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche..............................	1,230
Rentes (arrérages et rachats)............................	72
Prix de vente de mobilier et créances exigibles............	347
Epaves, déshérences et biens vacants.....................	10,487
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventose an XII et antérieures..	2,792
Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.....................................	1,566
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères..	121,591
TOTAL.....	7,663,460
Les produits de 1846 se sont élevés à.....................	7,065,174
Il y a eu, en 1847, une augmentation de..................	598,286

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1847 effectuées par les agents forestiers.

903 hectares ont été adjugés pour une somme de..........	1,344,261
35 arbres vendus pour le prix de........................	480
TOTAL.....	1,344,741
Ce produit, en 1846, s'est élevé à.......................	1,257,235
Il y a eu, en 1847, une augmentation de..................	87,506

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1847.

Prix principal...	1,344,741
Décime pour franc..	134,474
3 p. % pour travaux d'entretien et de réparation..........	40,342
1 1/2 p. % pour frais d'adjudication.......................	20,238
Prix des coupes de bois vendues en détail.................	858
Chablis, plants, sur-mesures, etc	19,172
Fruits, semences et herbes................................	19,060
A reporter......	1,578,885

Report...........	1,578,885
Minerai, terres, pierres et sables..........................	1,737
Redevances et indemnités..................................	469
Recettes diverses et imprévues..........................	32
Location de la chasse..	5,747
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (10.° compris)......................	2,267
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat..........	1,212
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche..........	3,170
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon des coupes exploitées par économie, des produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche, etc..	640
Contributions des communes et établissements publics.....	5,592
Total..............	1,599,750

DOUANES ET SELS.

Développement des droits constatés et perçus en matière de douanes, pendant l'année 1847.

Droits de douanes.	A l'importation, marchandises diverses..........	15,775,742
	Sucres des colonies françaises....................	464,853
	Sucres étrangers..	98,059
	A l'exportation..	245,923
Droits de navigation.	Francisation des navires..............................	311
	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers..	81,835
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires, congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons..........................	8,248
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports......	9,763
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites ou garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	1,339
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger..............................	1,364
	Droit de timbre..	82,064
	Droits de sortie des colonies françaises perçus en France. Droit de magasinage et de dépôt..........	7,688
	Indemnités reçues des fabricants de soude...........	3,625
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement sur les fournisseurs, et recettes accidentelles..	51
Produit des amendes et confiscations....................		345,798
Taxes de plombage et d'estampillage....................		74,850
Taxes de consommation des sels..........................		1,827,858
	Total...........	19,029,366

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 12,257,492 francs, et à chaque principalité de cette direction, dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque	7,242,196
——— d'Hazebrouck	150,280
——— d'Armentières	318,614
——— d'Halluin	1,892,113
——— de Lille	2,475,827
——— de Baisieux	178,462
	12,257,492

2.° A la direction de Valenciennes, pour 6,771,874 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies	155,711	
——— de Condé	1,901,927	
——— de Valenciennes	1,987,084	
——— de Blanc-Misseron	445,727	
——— de Bavai	100,286	
——— de Maubeuge	2,101,951	
——— d'Avesnes	79,178	
	6,771,874	6,771,874
Total égal		19,029,366
Les douanes ont produit en 1846		20,966,445
Différence en moins en 1847		1,937,079

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Boissons, sels, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres.

Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	1,877,907
Droit de fabrication sur les bières	3,256,249
Sels	»
Sucre indigène	10,174,910
Licences de toute espèce	226,286
Voitures publiques, estampilles, etc., dixième des prix de transport des marchandises	129,875
Cartes à jouer	15,890
Garantie des matières d'or et d'argent	12,936
Navigation sur les rivières et canaux	601,955
Timbre des expéditions et quittances délivrées	132,297
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	13,142
Dixième du produit des octrois	244,380
Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,314
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	88,169
Droits de dénaturation sur l'alcool	14
A reporter	16,775,324

Report...........	16,775,324
Recettes extraordinaires	866
Produit des amendes et confiscations	138,394
Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	39,807
Recouvrements sur avances pour divers services	66,745
Tabacs	3,552,093
Poudres	122,592
Total	20,695,821
Les produits de 1846 se sont élevés à	19,115,382
Différence en plus en 1847	1,580,439

POSTES.

Produit de la taxe des lettres	1,305,190
Droit de 2 p. % sur les articles d'argent	17,941
Recettes extraordinaires	1,844
Total	1,324,975
Les produits de 1846 ont été de	1,341,274
Différence en moins en 1847	16,299

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Droits dus par les chefs d'institution	100
Par les maîtres de pension	1,400
Montant des droits d'examen et de diplôme	6,457
Total	7,957
Les produits de 1846 ont été de	12,587
Différence en moins en 1847	4,630

PRODUITS ÉVENTUELS.

Les produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires du département se composent de ceux qui suivent :

1.° Recettes locales déterminées par les articles 10, 13 et 17 de la loi du 10 mai 1838, et spécialement attribuées par cette loi aux dépenses ordinaires et aux dépenses facultatives	5,700
2.° Subventions communales et particulières pour travaux de routes	45,900
3.° Emprunts autorisés par des lois spéciales	»
4.° Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	296,500
5.° Produits spéciaux	»
Total	348,100

PRODUITS DIVERS.

Ces produits se composent des recettes de diverses natures ci-après indiquées :

Produits des mines	198,938
Droits de la vérification des poids et mesures...............	62,588
Produit de la taxe des brevets d'invention.................	11,140
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires...	22,852
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre..	35,669
Recettes de divers établissements spéciaux................	5,939
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838..........................	41,551
Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances...	176
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction..............................	133,925
Divers produits..	19,745
Total...............	532,523

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1849.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions, par arrondissement.

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	des patentes.	
Dunkerque..	457888	90732	108433	129654	786707
Hazebrouck.......	411981	79043	86394	56681	634099
Lille.............	1177346	482332	366082	696111	2721871
Cambrai....... ..	556657	114074	124939	135063	930733
Avesnes..........	618718	96020	103374	120634	938746
Douai............	443688	88826	93371	92948	718833
Valenciennes.....	591614	119359	132819	180184	1023976
	4257892	1070386	1015412	1411275	7754965

ÉTAT DE CLASSEMENT DES PERCEPTIONS

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

NOMS des PERCEPTIONS.	NOMS DES COMMUNES composant LA PERCEPTION.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Dunkerque.		
Armbouts-Cappel.	Armbouts – Cappel, Spycker, Steene.	4	»
Bergues.	Bergues.	3	»
Bierne.	Bierne, Bissezeele, Crochte, Socx.	»	4
Bollezeele.	Bollezeele, Eringhem, Merkeghem.	»	4
Bourbourg-Ville.	Bourbourg-Camp.e, Bourbourg-Ville.	»	2
Broxeele.	Broxeele, Lederzeele, S.t-Momelin, Volckerinchove.	»	4
Coudekerque-Br.	Coudekerque – Branche, Coudekerque-Village, Teteghem.	»	3
Dunkerque.	Dunkerque, 1.re division.	»	1
Dunkerque.	Dunkerque, 2.e division.	1	»
Esquelbecq.	Esquelbecq, Ledringhem, Zeggers-Cappel.	3	»
Ghyvelde.	Ghyvelde, Leffrinckoucke, Moëres (les), Uxem, Zuydcoote.	3	»
Gravelines.	Craywick, Saint-Georges, Gravelines, Loon.	1	»
Herzeele.	Bambecque, Herzeele.	»	3
Hondschoote.	Hondschoote, Killem.	»	2
Hoymille.	Hoymille, Warhem.	3	»
Looberghe.	Cappellebrouck, Looberghe, St.-Pierre-Brouck.	3	»
Pitgam.	Brouckerque, Dringham, Pitgam.	»	4
Quaëdypre.	Quaëdypre, Wylder.	»	4
Rexpoëde.	Oost-Cappel, Rexpoëde, West-Cappel.	»	4
Synthe (Petite).	Armbouts-Cap.-Cap., Mardick, Synthe (Grande), Synthe (Petite).	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Watten.	Holque, Millam, Watten, Wulverdinghe.	4	»
Wormhoudt.	Wormhoudt.	3	»
	Arrondissement d'Hazebrouck.		
Arnèke.	Arnèke, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele.	3	»
Bailleul.	Bailleul.	2	»
Berthen.	Berthen, Boeschèpe, St.-Jans-Cappel.	4	»
Blaringhem.	Blaringhem, Lynde, Sercus.	»	3
Cassel.	Cassel, Ste-Marie-Cap., Oxelaere.	3	»
Eecke.	Eecke, Godewaersvelde.	4	»
Estaires.	Estaires, La Gorgue.	2	»
Hazebrouck.	Hazebrouck.	3	»
Hondeghem.	Hondeghem, Staple, Wallon-Cap.	»	3
Merville.	Merville.	3	»
Méteren.	Flêtre, Méteren.	3	»
Morbecque.	Morbecque, Steenbecque.	3	»
Nieppe.	Nieppe, Steenwerck.	2	»
Noordpeene.	Bavinchove, Buysscheure, Noordpeene, Wemaers-Cappel, Zuytpeene.	2	»
Renescure.	Ebblinghem, Renescure.	»	4
Steenvoorde.	Steenvoorde.	3	»
Strazeele.	Borre, Merris, Pradelles, Strazeele.	4	»
St.-Sylvestre-Cap.	Caëstre, Saint-Sylvestre-Cappel, Terdeghem.	3	»
Thiennes.	Boeseghem, Haverskerque.	3	»
Vieux-Berquin.	Neuf-Berquin, Vieux-Berquin.	3	»
Winnezeele.	Hardifort, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Lille.		
Annœullin.	Annœullin, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Phalempin, Provin.	2	»
Armentières.	Armentières, Chapelle-d'Armentières, Erquinghem-Lys.	»	1
Baisieux.	Anstaing, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Chereng, Gruson, Tressin, Willems.	2	»
La Bassée.	Bassée(La), Hantay, Illies, Salomé.	2	»
Bersée.	Bersée, Moncheaux, Mons-en-P. Neuville (La), Ostricourt, Thumeries, Wahagnies.	2	»
Comines.	Comines, Warnêton-Bas, Warnêton-Sud, Wervick-Sud.	1	»
Cysoing.	Bachy, Bourghelles, Bouvines, Cobrieux, Cysoing, Louvil, Wannehain.	»	2
Ennetières.	Englos, Ennetières, Erquinghem-le-Sec, Escobecque, Radinghem.	»	4
Flers.	Fives, Flers, Madeleine (La), Mons-en-Barœul.	3	»
Fournes.	Aubers, Fournes, Fromelles, Maisnil (Le).	3	»
Frelinghien.	Frelinghien, Houplines.	3	»
Haubourdin.	Hallennes lez-Haubourdin, Haubourdin, Loos, Sequedin.	»	2
Hellemmes.	Annappes, Ascq, Forest, Hellemmes, Lezennes.	3	»
Lambersart.	André (St.-), Lambersart, Lompret, Verlinghem.	»	3
Lannoy.	Hem, Lannoy, Leers, Lys lez-Lannoy, Sailly, Toufflers.	2	»
Lille	Lille, 1.re division.	1	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Lille.	Lille, 2.e division.	1	»
Lille.	Lille, 3.e division.	»	1
Lille.	Lille, 4.e division.	»	1
Linselles.	Bondues Linselles, Mouveaux.	»	2
Lomme.	Capinghem, Lomme, Pérenchies, Prémesques.	»	4
Marcq-en-Barœul.	Croix, Marcq-en-Barœul, Wasquehal.	»	2
Marquillies.	Herlies, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Wicres.	»	3
Pont-à-Marcq.	Attiches, Avelin, Ennevelin, Mérignies, Pont-à-Marcq, Tourmignies	»	1
Quesnoy-sur-Deûle	Deûlemont, Quesnoy-sur-Deûle.	»	2
Ronchin.	Fretin, Lesquin, Péronne, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois.	2	»
Roncq.	Bousbecques, Halluin, Neuville-en-Ferrain, Roncq.	2	»
Roubaix.	Roubaix, Wattrelos.	1	»
Seclin.	Allennes-les-Marais, Chemy, Gondecourt, Herrin, Houplin, Seclin.	1	»
Templeuve.	Cappelle, Genech, Mouchin, Templeuve.	2	»
Tourcoing.	Tourcoing.	1	»
Wambrechies.	Marquette, Wambrechies.	3	»
Wattignies.	Emmerin, Faches, Noyelles, Templemars, Vendeville, Wattignies.	»	2
Wavrin.	Beaucamps, Ligny, Santes, Wavrin.	3	»
Wazemmes.	Esquermes, Wazemmes, Les Moulins.	1	»

Arrondissement de Cambrai.

Abancourt.	Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Etrun, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Boursies.	Boursies, Doignies, Mœuvres.	»	4
Cambrai.	Cambrai, 1.re division.	1	»
Cambrai.	Cambrai, 2.e division.	»	1
Câteau (Le)	Benin (St.-), Câteau (Le), Montay, Souplet (Saint-).	2	»
Câtillon.	Câtillon, Mazinghien, La Groise.	3	»
Clary.	Bertry, Caullery, Clary, Montigny,	»	4
Escaudœuvres.	Cagnoncles, Carnières, Cauroir, Escaudœuvres, Naves.	3	»
Estourmel.	Awoingt, Cattenières, Estourmel, Forenville, Niergnies, Séranvilliers, Wambaix.	»	3
Fontaine-Notre-D.	Anneux, Cantaing, Fontaine-Notre-Dame, Proville.	»	3
Haussy.	Haussy, Montrécourt, Saulzoir, Vertain.	»	2
Honnechy.	Busigny, Honnechy, Maretz, Maurois, Reumont.	»	2
Honnecourt.	Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt, Villers-Guislain.	»	1
Inchy.	Audencourt, Beaumont, Béthencourt, Caudry, Inchy, Troisvilles.	2	»
Iwuy.	Aubert (Saint-), Iwuy, Rhieux, Thun-Lévêque, Thun-Saint-Martin, Villers-en-Cauchy.	»	1
Ligny.	Beauvois, Esnes, Fontaine-au-Pire, Haucourt, Ligny, Selvigny.	»	2
Marcoing.	Flesquières, Marcoing, Noyelles, Ribécourt, Villers-Plouich.	3	»
Masnières.	Crèvecœur, Lesdain, Masnières, Rumilly.	2	»
Ors.	Bazuel, Ors, Pommereuil.	3	»
Quiévy.	Avesnes lez-Aubert, Boussières, Hilaire (Saint-), Quiévy, Waast (Saint-)	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Raillencourt.	Blécourt, Haynecourt, Neuville-Saint-Remy, Raillencourt, Sailly, Sancourt.	3	»
Ramillies.	Bantigny, Cuvillers, Eswars, Morenchies, Ramillies, Tilloy.	»	4
Solesmes.	Beaurain, Pithon (St.-), Romeries, Solesmes.	»	1
Vendegies-sur-Éc.	Bermerain, Capelle, Escarmain, Martin (Saint-), Sommaing, Vendegies.	3	»
Viesly.	Bévillers, Briastre, Neuvilly, Viesly.	»	2
Walincourt.	Deheries, Elincourt, Malincourt, Villers-Outréaux, Walincourt.	»	3
	Arrondissement d'Avesnes.		
Aubin (Saint-).	Aubin (Saint-), Eclaibes, Ecuelin, Limont-Fontaine, Monceau-St.-Waast, Remy-Mal-Bâti (Saint-).	»	3
Avesnes.	Avesnelles, Avesnes, Flaumont et Waudrechies, Haut-Lieu, Hilaire (Saint-).	2	»
Bavay.	Audignies, Bavay, Bellignies, Houdain, Louvignies et Busigny.	2	»
Beaufort	Beaufort, Choisies, Damousies, Dimechaux, Dimont, Obrechies, Sars-Poteries, Wattignies.	»	3
Berlaimont.	Aulnoye, Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Pont-sur-Sambre, Sassegnies	1	»
Bousies.	Bousies, Croix, Forest, Robersart,	»	3
Cartignies.	Beaurepaire, Boulogne, Cartignies, Prisches	2	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Colleret.	Aibes, Bousignies, Colleret, Cousolre, Quiévelon.	3	»
Dompierre.	Dompierre, Marbaix, Remy-Chaussée (Saint-), Taisnières-en-Thiérache.	»	3
Dourlers.	Bas-Lieu, Beugnies, Dourlers, Floursies, Semousies.	3	»
Eppe-Sauvage.	Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustiers, Wallers, Willies.	»	3
Étrœungt.	Etrœungt, Floyon, La Rouillies.	3	»
Feignies.	Feignies, La Longueville.	»	3
Fourmies.	Anor, Féron, Fourmies, Wignehies.	4	»
Gognies-Chaussée.	Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussées, Mairieux.	»	3
Gommegnies.	Bry, Eth, Frasnoy, Gommegnies, Preux-au-Sart, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.	»	2
Haumont.	Boussières, Hargnies, Haumont, Mecquignies, Neuf-Maisnil, Obies, Vieux-Maisnil.	»	3
Jolimetz.	Engle-Fontaine, Jolimetz, Locquignol, Potelle, Roucourt.	3	»
Landrecies.	Favril, Fontaine-au-Bois, Landrecies, Preux-au-Bois.	4	»
Maroilles.	Fayts (Les), Maroilles, Noyelles.	»	2
Maubeuge.	Assevent, Louvroil, Maubeuge.	3	»
Poix.	Hecq, Neuville, Poix, Salesches, Vendegies-au-Bois.	3	»
Quesnoy (Le).	Ghissignies, Louvignies-Quesnoy, Quesnoy (Le), Villereau.	2	»
Rousies.	Boussois, Cerfontaine, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Marpent, Recquignies, Rousies.	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Sains.	Felleries, Ramousies, Rainsars, Sains, Semeries.	»	3
Solre-le-Château	Beaurieux, Berelles, Clerfayts, Eccles, Fontaines (Les), Hestrud, Solre-le-Château, Solrinnes.	2	»
Taisnières-sur-Hon.	Hon-Hergies, Taisnières-sur-Hon.	4	»
Trélon.	Glageon, Ohain, Trélon.	2	»
Vieux-Rengt.	Jeumont, Vieux-Rengt, Villers-Sire-Nicole.	3	»
Villers-Pol.	Baudegnies, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries, Villers-Pol.	2	»
Waast (Saint-).	Amfroipret, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (La), Gussignies, Waast (Saint-).	3	»
	Arrondissement de Douai.		
Aniche.	Aniche, Auberchicourt, Marcq.	3	»
Arleux.	Arleux, Brunémont, Hamel, Lécluse.	3	»
Bugnicourt.	Aubigny-au-Bac, Bugnicourt, Féchain, Fressin, Monchecourt, Villers-au-Tertre.	3	»
Coutiches.	Auchy, Coutiches, Faumont.	3	»
Douai.	Douai, 1.re division.	1	»
Douai.	Douai, 2.e division.	1	»
Férin.	Cantin, Courchelettes, Estrées, Férin, Gœulzin, Lambres.	2	»
Landas.	Aix, Beuvry, Landas, Saméon.	»	2
Lauwin-Planque.	Auby, Cuincy, Esquerchin, Flers, Lauwin-Planque.	»	2
Lewarde.	Dechy, Erchin, Guesnain, Lewarde, Loffre, Roucourt.	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Marchiennes-Ville.	Alnes, Bouvignies, Marchiennes-Campagne, Marchiennes-Ville, Tilloy, Wandignies.	»	1
Orchies.	Nomain, Orchies.	3	»
Pecquencourt.	Bruille lez-Marchiennes, Ecaillon, Masny, Montigny, Pecquencourt, Rieulay, Vred.	3	»
Raches.	Flines lez-Raches, Raches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin.	»	1
Sin.	Anhiers, Lallaing, Sin, Waziers.	»	2
Somain.	Erre, Fenain, Hornaing, Somain, Villers-Campeau.	»	2
	Arrondissement de Valenciennes.		
Amand (Saint-).	Amand (Saint-).	3	»
Anzin.	Anzin, Aubry, Beuvrages, Petite-Forêt-de-Raismes, Raismes.	»	1
Aulnoy.	Artres, Aulnoy, Famars, Préseau, Saultain, Trith-Saint-Léger.	2	»
Bouchain.	Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Mastaing, Rœulx.	3	»
Condé.	Condé, Hergnies, Odomez, Vieux-Condé.	2	»
Crespin.	Crespin, Saint-Aybert, Escaupont, Fresnes, Quiévrechain, Thivencelles.	1	»
Douchy.	Denain, Douchy, Haulchain, Neuville, Rouvignies.	1	»
Escaudain.	Abscon, Escaudain, Hélesmes, Lourches.	3	»
Hasnon.	Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières.	»	1
Haspres.	Avesnes-le-Sec, Haspres, Noyelle-sur-Selle, Verchain.	»	2

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Haveluy.	Bellaing, Haveluy, Hérin, Oisy, Wallers, Wavrechain-sous-Denain.	2	»
Lecelles.	Lecelles, Nivelles, Rumegies.	»	2
Maing.	Maing, Moncheaux, Prouvy, Querenaing, Thiant.	»	2
Marquette.	Émerchicourt, Hordain, Marquette, Wasnes-au-Bac., Wavrechain-sous-Faulx.	»	2
Mortagne.	Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines lez-Mortagne, Maulde, Mortagne, Thun.	2	»
Onnaing.	Bruay, Onnaing, Quaroube, Vicq.	»	1
Saulve (Saint-).	Curgies, Etrœux, Marly, Rombies, Saulve (Saint-), Sebourg.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 1.re division.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 2.e division.	»	1

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1848 ont donné lieu à une dépense de 1,295,217 fr. 8 cent., savoir :

Arrondissement	de Dunkerque..........	132,189 fr.	02 c.
——	d'Hazebrouck...........	56,987	60
——	de Lille.................	414,790	75
——	de Cambrai.............	195,632	89
——	d'Avesnes...............	293,736	68
	A reporter......	1,093,336	94

Report.........	1,093,336	94
Arrondissement de Douai..............	59,245	70
—— de Valenciennes.........	142,634	44
TOTAL.....	1,295,217	08
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1847 a été de........................	1,886,608	59
Différence en moins en 1848.............	581,391	51

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
Dunkerque....................	5	»	»	»	1
Hazebrouck....................	1	»	»	»	»
Lille......	14	»	1	1	1
Cambrai............	11	1	»	»	2
Avesnes......	17	»	»	2	»
Douai........................	3	»	»	»	»
Valenciennes...	2	»	»	1	»
Total....... ..	53	1	1	4	4

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1848 s'élèvent à 110,806 fr. 95 cent. suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque............	997	»
—— d'Hazebrouck.............	2,884	48
—— de Lille.................	30,612	95
—— de Cambrai...............	53,851	33
—— d'Avesnes...............	2,040	97
—— de Douai.................	»	»
—— de Valenciennes...........	20,420	22
TOTAL.....	110,806	95

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures.	13,075	»
——— des tribunaux.	5,866	50
——— des maisons d'arrêt.	6,131	03
——— des casernes de gendarmerie.	5,638	68
——— des dépôts de sûreté.	215	20
——— des palais de justice de Lille et de Douai.	2,750	»
——— des archives.	7,700	»
Constructions et réparations des routes départementales.	464,208	12
Construction et réparation des chemins vicinaux de grande communication.	511,016	43
TOTAL.....	1,016,600	96

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réception dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine	4
Licenciés en médecine	4
Maîtres en chirurgie	2
Officiers de santé	19
Sage-femme	1
Maître en pharmacie	1
Pharmaciens	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	197
Docteur en chirurgie	1
A reporter	232

Report. . . .	232
Officiers de santé.	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris.	93
Sages-femmes reçues par le jury médical. . .	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales. . .	37
Pharmaciens reçus par le jury médical	177
Herboriste	1
Total.	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1849, 10 officiers de santé, 2 pharmaciens et une sage-femme.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1848 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.[s]	Nombre de naissances en 1848. (a)	NOMBRE DE					Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		Vaccinations opérées		Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	
		avec succès.	sans succès.				
Dunkerque. .	2728	2015	20	28	»	2	74
Hazebrouck.	2575	1977	46	301	110	38	77
Lille.	10007	5780	31	282	34	70	57
Cambrai. . . .	4432	3717	4	369	73	36	84
Avesnes. . . .	3131	2128	19	41	»	12	68
Douai.	2732	1727	28	142	9	26	63
Valenciennes.	4526	3517	21	368	54	42	78
Totaux. .	30131	20901	169	1511	280	216	69

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1848 est de plus des deux tiers des naissances. Ce sont les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Hazebrouck qui ont fourni le plus, et ceux de Lille, Douai et Avesnes qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfants.

Voici la notice des récompenses et encouragements accordés aux

(a) Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

médecins, chirurgiens etc., qui se sont distingués par leur zèle dans le service des vaccinations pendant ladite année :

Arrondissement de Dunkerque.

Livres de médecine, MM. Thélu, officier de santé à Dunkerque; — Demeunynck, docteur en médecine, à Bourbourg; — Maes, officier de santé, à Rexpoëde; — Hilst, idem, à Armbouts-Cappel; — Lancetier garni, M. Zandyck, docteur en médecine, à Dunkerque; — Trousse garnie, M. Noël-Catrice, officier de santé, à Gravelines.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Médailles d'argent, MM. Deroy, docteur en médecine, à Estaires; — Jacquet, officier de santé, à Sercus; — médaille de bronze, M. D'hooghe, à Bailleul.

Arrondissement de Lille.

Livres de médecine, MM. Capon, Delemar, Gouttière, officiers de santé, à Lille; — Bourgois, idem, à Wambrechies; — dame Boyaval, sage-femme, à Wambrechies; — MM. Cuvelier, officier de santé, à Lille; — Bailly, docteur en médecine, idem; — médaille d'argent, dame Hamez, sage-femme, à Roubaix; — médaille de bronze, MM. Olivier, officier de santé, aux Moulins; — Delepoulle, docteur en médecine, à Tourcoing; — Billoux, officier de santé, à Wavrin.

Arrondissement de Cambrai.

Médaille d'or, M. Robert, docteur en médecine, à Ligny; — livres de médecine, M. Carlier, officier de santé, au Cateau; — lancetier garni, dame Messager, sage-femme, à Caudry; — médaille d'argent, MM. Théodore, officier de santé, à Masnières; — Montreuil, docteur en médecine, à Cambrai; — médaille de bronze, MM. Mignet, Lebeau et Tribou, officiers de santé, à Villers-Guislain, Naves et Abancourt.

Arrondissement d'Avesnes.

Lancetier garni, dame Michel, sage-femme, à Dompierre; — Livres de médecine, dame Prissette, idem, à Fourmies; — M. Lebeau, docteur en médecine, à Maubeuge.

Arrondissement de Douai.

Livres de médecine, MM. Buisson et Lequien, docteurs en médecine, à Auberchicourt et Douai; — Cuisinier, officier de santé, à Cantin; — médaille de bronze, Dame Hennion, sage-femme, à Somain.

Arrondissement de Valenciennes.

Trousse garnie, M. Gravis, officier de santé, à Denain; — Livres de médecine, MM. Deparis, idem, à Valenciennes; — Castiau, docteur en médecine, à Vieux-Condé; — M.mes Flers et Fontaine, sages-femmes, à Saint-Amand; — M. Delrot, officier de santé, à Hasnon; — médaille d'argent, MM. Periquet, docteur en médecine, à Anzin; Averlan, officier de santé, à Marquette.

CHOLÉRA-MORBUS.

L'invasion du choléra-morbus épidémique a eu lieu dans le département du Nord; en septembre 1848. Les premiers cas ont été constatés dans l'arrondissement de Dunkerque. Dans le mois de novembre, il fit son apparition dans l'arrondissement de Lille; le 1.er décembre, dans celui d'Hazebrouck; le 2 du même mois dans celui de Douai; le 8, dans celui de Valenciennes. En janvier 1849 on signala les premiers cas dans l'arrondissement de Cambrai, et ce ne fut que le 7 mars suivant qu'on constata sa présence dans l'arrondissement d'Avesnes, à Maubeuge.

Le choléra a régné dans le département depuis le mois de septembre 1848 jusqu'en décembre 1849, époque à laquelle il ne restait plus qu'un petit nombre de malades, presque tous en convalescence.

Les arrondissements qu'il a le plus affectés sont ceux de Valenciennes, Cambrai, Lille et Douai; le premier surtout, dans lequel on a constaté 10,086 cas.

Nous donnons ci-après, par arrondissement, le nombre total des cas, des décès et des guérisons.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre total des cas.	Nombre total des décès.	Nombre des guérisons depuis l'invasion.
Dunkerque	653	356	297
Hazebrouck	488	273	215
Lille.	4200	2535	1665
Cambrai.	7619	3569	4050
Avesnes.	890	487	403
Douai.	3612	1691	1921
Valenciennes.	10086	4230	5856
TOTAUX.	27548	13141	14407

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1848.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1848.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	429	185	49	77	488	200178 20
Lille (femmes).......	303	54	26	25	306	122713 65
Lommelet (hommes). .	201	58	39	17	203	95125 30
TOTAUX...	933	297	114	119	997	418017 15

La population des asiles au 31 décembre 1847 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 690 ; femmes, 306.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 19 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1848 est de 1,230 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots........................	163
Fous.........................	1,067

Ces 1,230 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 605 ; — Seine, 214 ; — Pas-de-Calais, 173 ; — Somme, 97 ; — Aisne, 69 ; — Ardennes, 26 ; — Seine-et-Marne, 10 ; — Rhône, 2 ; — Tarn, 1 ; — Gers, 1 ; — Manche, 1 ; — Guerre, 7 ; — Intérieur, 6 ; — Belgique, 13 ; — Angleterre, 3 ; — Hollande, 1 ; — Suisse, 1.

Il existait en outre dans le département 584 aliénés vivant dans leurs familles, ce qui fait un total de 1,814 individus atteints de maladies mentales.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence de ces 1,814 aliénés qui ont existé en 1848.

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	5	11	16
	Idiotisme	175	24	199
	Irritabilité excessive	31	39	70
	Excès de travail	9	3	12
	Dénuement	17	58	75
	Onanisme	19	11	30
	Coups, blessures	9	6	15
	Syphilis	3	2	5
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	45	32	77
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	12	31	43
	Abus du vin et des liqueurs	52	21	73
Causes morales.	Amour et jalousie	28	86	114
	Chagrins	69	38	107
	Evénements politiques	17	7	24
	Ambition	16	46	62
	Orgueil	10	18	28
	Religion mal entendue	11	52	63
Hérédité		9	6	15
Causes inconnues		655	129	784
		1194	620	1814

Ces 1,814 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 74 ; — rentiers, propriétaires, 153 ; — militaire, 1 ; artistes, 16 — négociants, commerçants, 58 ; — marchands en détail, 76. = Total, 378, dont 298 hommes et 80 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 56 ; — en fer, 37 ; — en or et argent, 12 ; — en autres métaux, 21 ; — en filature et tissus, 68 ; — en bâtiments, 42 ; — en cuirs et peaux, 31 ; — en teinture, 5 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 64 ; — en objets d'habillement et de luxe, 134. = Total, 470, dont 356 hommes et 114 femmes.

Autres professions : Gens occupés de travaux aratoires, 195 ; — gens de peine, 171 ; — domestiques, 46. = Total, 412, dont 245 hommes et 167 femmes.

Professions inconnues : 307, dont 181 hommes et 126 femmes.

Sans professions : 247, dont 114 hommes et 133 femmes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables..........	359,570
En prés..	95,833
En vergers, pépinières et jardins..................	16,335
En oseraies......................................	109
En cultures diverses............................	3,730
Total égal.........	475,577

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissements de Lille n'a que 1,042 hectares : celui d'Avesnes en a 12,726

Les terres incultes sont de 7,568

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1849, dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1848.	Produit par hectare en 1847.	Produit total de chaque espèce de grains en 1848.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1848.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog
Froment........	120186	2 »	9,95	11,87	23,74	2854292	75,84
Méteil.........	11024	2 »	10,04	11,52	23,05	254135	73,58
Epeautre........	3709	3,46	12 »	13 »	45 »	166905	39,40
Seigle..........	11057	2 »	9,56	10,25	20,51	226780	67,81
Orge..........	13620	2 »	16,22	18,67	37,34	508578	61,23
Sarrazin........	104	1 »	20,65	18,50	18,50	1925	»
Avoine..........	42715	2,40	14,55	18,29	43,91	1875826	43,23
Légumes secs....	20572	2,50	8.35	9,57	23,93	492447	»
Autres menus gr.	16913	2,25	8,87	11,74	26,42	447000	»
TOTAUX...	239900					6827898	

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2492556	10000	240372	126980	2869908
Méteil.......	283245	5000	22048	6049	316342
Epeautre....	90638	»	12833	»	103471
Seigle........	113298	5000	22114	54826	195238
Orge........	»	38600	27240	485850	551690
Sarrasin.....	»	2888	104	342	3334
Avoine......	»	1356800	102516	28211	1487527
Légumes secs.	135957	367685	51430	6000	561072
Autres menus grains....	»	221315	38154	»	259469
TOTAUX...	3115694	2007288	516811	708258	6348051

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1848 ayant donné un nombre d'hectolitres de 6,827,898
Et les consommations étant de 6,348,051

Il en résulte un déficit de 479,847
équivalant au quatorzième des produits.

La récolte de 1849 présente, sur celle de 1848, un excédant de plus de 650,000 hectolitres. Les produits de l'année de la réserve en vieux grains non employés au 1.er septembre 1849, assurent et au-delà les besoins de la consommation du département; aussi les céréales se maintiennent-elles à un prix peu élevé.

Lorsque la production présente des déficits dans le département, le commerce a recours aux excédants des pays du centre et de l'ouest. Dans ce cas, les arrivages ont lieu, soit par mer, au port de Dunkerque, soit par la voie de terre, ou encore par les canaux qui traversent le département dans presque tous les sens.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1849,

un nombre d'hectares de 13,461

qui ont produit pour chacun, en moyenne, 154 hectolitres 15 litres, ce qui fait pour la totalité . . . . 2,075,017 h.

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants . . 1,699,470 h.

Pour la nourriture des animaux . . domestiques 795,000

Pour les semences 134,610

Pour les distilleries, brasseries, etc. 152,608

2,781,688 ci. 2,781,688

Les produits de 1849 présentent par conséquent un déficit de 706,671

La récolte des pommes de terre est supérieure à celle de 1848. La qualité des produits a été altérée dans quelques localités, mais de notables quantités sont restées saines et offrent une ressource précieuse à l'alimentation des populations.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

Graines oléagineuses et filamenteuses.

Une quantité de 30,576 hectares a été employée en 1849 à la culture des graines oléagineuses et filamenteuses. En voici la division par arrondissement.

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline	Lin.	Chanvre.	TOTAL.
Dunkerque.	400	1	123	1800	46	2370
Hazebrouck.	977	93	328	771	»	2169
Lille.	7528	350	230	1195	»	9303
Cambrai.	4094	5070	155	156	»	9475
Avesnes.	395	24	1	217	»	637
Douai.	2271	647	305	858	155	4236
Valenciennes. . . .	1609	355	116	50	256	2386
TOTAUX. . . .	17274	6540	1258	5047	457	30576

Ces cultures ont donné les produits suivants :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline.	Lin.			Chanvre.		
				Graine.	Tiges.		Graine.	Tiges.	
					Avant le teillage.	Après le teillage.		Avant le teillage.	Après le teillage
	hectol.	hectol.	hect.	hect.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Dunkerque...	11200	12	2165	10890	5082199	102956	46	152409	24604
Hazebrouck..	21362	1689	5862	5704	1764396	383866	»	»	»
Lille.........	196295	6964	4368	9185	3758052	607323	»	»	»
Cambrai......	98256	106470	3720	1404	358800	59800	»	»	»
Avesnes......	14220	384	18	3125	611380	101896	»	»	»
Douai.........	43321	8583	4908	7649	2027971	353655	155	160290	44390
Valenciennes.	96540	5680	4640	450	247360	44110	256	780250	121103
TOTAUX...	481194	129782	25681	38407	13850158	2579706	457	1092949	200097

La culture du colza, déjà augmentée en 1848 sur 1847, a reçu en 1849 un nouvel accroissement de plus de 1,200 hectares, et elle a fourni un résultat qui excède d'environ 120 mille hectolitres celui de l'année précédente. L'arrondissement de Lille a produit les deux cinquièmes de la récolte, ceux de Cambrai et Valenciennes chacun un cinquième, celui de Douai un onzième et celui d'Hazebrouck un vingtième.

L'œillette a aussi reçu une extension de culture et de produit. L'arrondissement de Cambrai a fourni les quatre cinquièmes de cette graine.

La cameline, peu cultivée d'ailleurs dans le département, a éprouvé une diminution d'un huitième de produit.

Le lin est cultivé partout dans le département, quoique dans des proportions inégales. Il n'a pas occupé une superficie plus grande en 1849 qu'en 1848, mais il a donné un produit en tiges de 30 à 40 p. 0/0 supérieur à celui de l'année précédente ; quant à la récolte en graines, elle n'a pas présenté d'excédant. L'arrondissement de Dunkerque a fourni en tiges les deux cinquièmes du produit ; celui de Lille un quart, et ceux d'Hazebrouck et de Douai chacun un huitième.

La culture du chanvre est peu répandue dans nos contrées. Quatre arrondissements n'en produisent point. Ce n'est que dans ceux de Douai et Valenciennes qu'on en récolte des quantités de quelque importance.

Fourrages.

Voici l'indication approximative des quantités de fourrages récoltés dans le département pendant l'année 1849.

		Foin. kil.	Paille. kil.
Arrondissement	de Dunkerque	15,925,300	65,001,300
———	d'Hazebrouck	17,263,300	55,290,700
———	de Lille	14,011,800	117,619,000
———	de Cambrai	14,500,000	139,873,300
———	d'Avesnes	87,408,200	146,377,800
———	de Douai	11,008,700	63,557,800
———	de Valenciennes . . .	24,891,100	75,145,900
	Totaux . . .	185,008,400	662,865,800

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours, — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; — le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours ; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours ; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; — franc marché, le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours ; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour ; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le dernier mardi d'avril, un jour ; — le dimanche après la Trinité, sept jours.

Caëstre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, 1 jour ; — le Jeudi-Saint, un jour ; — le jeudi après la Trinité, huit jours ; — le premier jeudi d'août, un jour ; — le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; — le dernier jeudi d'octobre, un jour ; — le dernier jeudi de novembre, un jour

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours ; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour ; — le lundi de la mi-carême, un jour ; — le troisième lundi d'avril, un jour ; — le premier lundi de mai, un jour ; — le lundi après le 12 juin, un jour ; — le premier lundi d'août, un jour ; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; — le premier lundi d'octobre, un jour ; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; — le troisième dimanche de septembre, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour ; — le premier samedi d'octobre, un jour ; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le 24 juin, quatre jours ; — 1.er juillet, un jour ; — le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour ; — le deuxième lundi de juillet, un jour ; — le deuxième lundi de septembre, un jour ; — le premier lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux jours ; — le 19 juillet, deux jours ; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché, le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour ; — le 21 avril, un jour ; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; — franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché, le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours ; — le 28 octobre, neuf jours ; — franc marché, le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours ; — franc marché, le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché, le 4 de chaque mois.

Walincourt. — 12 avril, un jour ; 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour ; — le premier dimanche d'août, neuf jours ; — le premier septembre, un jour ; — franc marché, le 8 de chaque mois.

Bavay. — Le 15 août, quatre jours ; — franc marché, le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.

Landrecies. — Le quatrième jeudi de carême, un jour; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché, le premier jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; — franc marché, le 19 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour; — le 12 mai, un jour; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi des mois de janvier, février, octobre, novembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours; — le 1.er octobre, quinze jours; — franc marché, le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour; — le dimanche après la Nativité, un jour; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

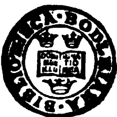
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. – Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché, le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours; — franc marché, les 10, 20 et 30 de chaque mois.



MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fête.

Bergues. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.

Bollezeele. — Mercredi.
Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.
Brouckerque. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Loon. — Jeudi.
Rexpoëde. — Jeudi et dimanche.
Warhem. - Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. -- Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Lincelles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Jeudi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1849.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	17 26	»	9 38	9 92	5 97	12 74	9 76
Bourbourg	15 78	»	9 63	9 56	5 80	»	9 20
Dunkerque	15 10	»	9 16	»	7 »	»	»
Bailleul	16 62	»	»	»	6 50	»	»
Cassel	16 58	»	»	»	6 12	»	»
Estaires	16 65	»	»	»	»	12 25	»
Hazebrouck	16 50	»	»	»	7 »	»	»
Merville	16 50	14 50	»	»	»	»	»
Steenvoorde	16 62	»	»	»	7 35	»	»
Armentières	17 10	»	»	»	»	»	»
La Bassée	17 »	14 50	»	8 50	6 »	21 »	16 »
Cysoing	16 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	16 67	»	»	»	»	»	»
Lille	16 84	»	8 75	»	6 27	13 25	13 50
Roubaix	»	»	»	»	»	23 »	26 »
Tourcoing	17 16	»	»	»	»	»	»
Cambrai	14 17	»	8 »	9 43	5 38	26 »	28 »
Le Câteau	14 11	13 50	8 »	9 »	5 50	20 »	15 »
Landrecies	14 82	»	»	»	5 »	20 »	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	40 »	45 »
Maubeuge	13 90	11 25	7 45	8 75	4 85	15 »	17 80
Douai	15 62	»	9 44	9 90	5 66	»	»
Marchiennes	16 »	»	»	»	5 12	»	»
Orchies	16 »	»	9 25	»	5 75	»	»
Saint-Amand	16 20	»	»	»	5 50	»	»
Valenciennes	14 39	»	»	»	5 50	»	»

Le prix moyen du froment dans le département était, à l'époque indiquée, de

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues..........	»	» 38	» 30	» 21	4 29	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Bourbourg.......	22 28	» 40	» 35	» 23	6 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 »
Dunkerque.	»	» 41	» 31	» 23	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Bailleul..........	»	»	»	» 20	6 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 »
Cassel............	»	» 38	» 26	» 22	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Estaires..........	»	» 30	» 25	» 15	3 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Hazebrouck......	16 75	» 40	» 30	» 21	4 25	1 10	1 10	1 10	1 10	1 »
Merville..........	»	» 25	» 21	» 18	3 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Steenvoorde.	»	» 38	» 26	» 22	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Armentières.	»	» 40	» 29	» 23	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
La Bassée........	17 50	»	» 28	» 22	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
Cysoing..........	»	» 29	»	» 23	4 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 50
Lannoy..........	»	» 29	»	» 23	8 »	1 20	» 90	1 20	1 20	1 30
Lille..	28 »	» 29	»	» 23	4 »	1 1	1 7	1 5	1 10	» 97
Roubaix.........	»	» 29	» 26	» 23	5 25	1 30	1 20	1 30	1 30	1 30
Tourcoing.......	»	» 31	» 26	» 21	4 40	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai.........	29 »	» 26	»	» 25	5 »	1 20	1 »	1 20	1 20	1 25
Le Câteau........	28 50	» 25	»	» 23	5 »	1 »	» 90	1 20	1 10	1 »
Landrecies.......	27 »	» 26	» 23	»	6 »	1 10	1 »	» 80	1 20	1 »
Le Quesnoy......	»	» 27	» 23	»	4 50	»	1 »	1 »	1 20	1 30
Maubeuge.	27 »	»	» 26	» 18	3 »	1 10	1 »	1 20	1 20	1 10
Douai........ ...	27 50	» 28	» 24	» 19	4 »	1 10	1 »	1 80	1 10	1 40
Marchiennes.....	»	» 30	»	» 20	7 »	1 10	» 90	1 20	1 30	1 60
Orchies..........	»	» 29	» 25	» 20	3 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Saint-Amand.....	»	»	» 27	23	4 »	1 10	» 80	1 20	1 20	1 30
Valenciennes. ...	26 25	» 27	»	23	4 75	1 10	1 »	1 10	1 10	1 »

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	5 »	3 20	8 »	6 »	6 »	3 »	2 75
Bourbourg	3 60	1 80	»	»	7 »	2 50	2 25
Dunkerque	»	3 08	8 »	»	»	3 50	2 50
Bailleul	4 90	2 »	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel	5 10	3 20	10 »	12 »	»	»	2 80
Estaires	7 »	2 25	18 »	»	6 »	3 50	3 »
Hazebrouck	6 »	2 50	»	8 »	»	»	2 70
Merville	4 50	1 60	7 »	7 50	7 »	2 40	1 70
La Bassée	4 80	3 60	»	12 »	9 »	2 »	1 80
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	6 25	3 50	»	»	»	2 50	1 65
Roubaix	»	»	»	»	»	4 50	1 40
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	5 33	4 »	11 »	13 »	8 »	2 »	1 70
Le Câteau	4 66	3 39	6 75	12 50	6 »	2 »	2 20
Landrecies	3 75	2 62	4 »	7 »	4 »	2 40	1 75
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	3 87	2 93	7 »	9 »	7 »	2 60	1 45
Douai	5 40	3 70	10 »	14 »	10 »	2 25	1 70
Marchiennes	2 75	1 75	6 »	6 50	4 75	1 65	1 40
Orchies	5 66	2 90	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Saint-Amand	4 66	2 53	8 »	8 »	7 20	3 50	1 50
Valenciennes	5 20	3 60	10 »	11 »	9 »	2 50	1 50

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1848.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins.......... hectol.	3438	426	9185	2990	334	2725	2936	2180	83
Eau-de-vie...... id..	1622	268	3319	2554	207	1328	3102	892	79
Cidre et poiré..... id..	33	77	213	180	49	66	151	15	3
Vinaigre........ id..	718	201	673	417	61	500	500	604	52
Bière.......... hectol.	20850	7943	101754	64622	5800	47503	44113	15384	1285
Raisins...... 1/2 hectol.	60	»	»	430	»	»	60	257	»
Bœufs............. kil.	105382	2000	1859208	345250	38500	49335	270725	23800	8966
Vaches........... id.	804898	69266	820910	580100	27300	361500	542400	259360	39793
Veaux............ id.	207894	20964	842958	190398	39155	131535	163500	118790	11031
Moutons.......... id.	261901	9506	760408	205726	15400	79296	112225	58620	3810
Porcs et sangliers... id.	175742	76709	435028	164645	32100	67060	77800	51889	5333
Viande à la main... id.	29672	1000	386040	53174	1540	5077	27522	170725	2931
Abats et issues..... id.	6620	3000	233200	10000	3900	7000	143285	5000	870
Fromages secs..... id.	19200	2600	99100	10000	420	9000	22063	9000	2500
Marée.......... Valeur	396882	11000	294208	54425	1000	40700	76853	10000	1280
Poisson d'eau douce id.	5200	2100	10000	2050	450	1150	22063	10000	505
Huîtres......... id.	9724	500	41570	10000	65	7500	12303	5000	875
Volaille et gibier. id.	49000	5500	300000	105500	1450	50179	22063	12000	1100
Beurre.......... id.	370000	80000	1700000	140000	15000	75100	176504	65000	7010
Œufs........... id.	130000	18000	210000	20050	1400	30105	44126	25000	4000
Foin....... 100 bottes.	192379	80000	340754	288193	2920	183507	342377	200000	8862
Paille....... id.	245603	25000	461500	260490	1540	192583	181373	350000	4010
Avoine......... hectol.	9529	18000	61482	50152	3967	30535	40400	16000	1750

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins......... hectol.	65 »	80 »	90 »	60 »	120 »	75 »	47 »	90 »	100 »
Eaux-de-vie...... litre.	» 80	» 90	» 90	1 »	1 20	1 »	» 60	1 20	1 20
Cidre et poiré.... id.	» »	» 15	» »	» 25	» 20	» »	» »	» 40	» 40
Vinaigre........ id.	» 50	» 35	» 45	» 50	» 55	» 30	» 33	» 50	» 45
Bière....... hectol.	20 »	25 »	20 »	15 »	15 »	15 »	22 »	14 »	20 »
Raisins........... kil.	» 90	1 40	» »	1 20	» »	1 60	1 10	1 »	1 10
Fromages secs..... id.	1 25	1 80	1 50	1 40	» 50	1 75	1 30	» 90	1 60
Marée.......... id.	» 60	» 60	1 25	» 50	1 40	1 »	1 25	» 70	2 20
Poisson d'eau douce id.	» »	» 20	1 »	» 45	1 20	1 50	» »	1 20	2 »
Huîtres....... le cent.	4 »	4 50	3 25	3 »	4 50	4 »	4 50	4 50	4 »
Volaille et gibier.. kil.	1 50	1 »	1 50	1 50	1 20	1 60	3 »	2 »	3 50
Beurre. .... id.	2 10	1 90	1 80	2 20	2 10	2 »	2 »	1 90	2 »
Œufs....... douzaine.	» 65	» 55	» 70	» 50	» 60	» 60	» 60	» 00	» 60

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1848.

15 établissements de 1.re classe.

1 amidonnerie; — 1 colle forte, — 5 engrais (caves aux); — 1 fonderie de suif en branche; — 2 moulins à farine; — 2 moulins à huile; — 1 verrerie (four de).

201 établissements de 2.e classe.

1 acier et limes (fabrique d'); — 1 battes mécaniques pour le fil; — 5 briqueteries permanentes; — 2 chandelles (fabriques de); — 2 charbon animal, avec combustion de gaz (fabriques de); 52 chaudières à vapeur; — 10 chaux (fours à); — 1 corroyerie; — 1 eau-de-vie (distillerie d'); — 5 fonderies de cuivre; — 6 fonderies de fer; — 2 fonderies de graisses; — 1 four à révivifier le charbon animal; — 2 gaz hydrogène (fabriques de); — 4 genièvre (distilleries de); — 87 machines à vapeur pour usines; — 2 mégisseries; — 1 pipes (fabrique de); — 1 plomb (revivification du); — 1 poterie de terre (fabrique de); — 2 sucre indigène (fabriques de); — 3 sucre indigène (raffinage); — 6 tanneries; — 2 tuileries; — 1 vernis (fabrique de).

109 établissements de 3.e classe.

98 briqueteries temporaires; — 4 chicorée café (fabriques de); — 1 colle de peau de lapin; — 1 fromages (dépôt de); — 1 teinturerie; — 3 vacheries; — 1 vinaigre (fabrication du).

En tout, 323 établissements, répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 8; — Hazebrouck, 7; — Lille, 101; — Cambrai, 13; — Avesnes, 15; — Douai, 37; — Valenciennes, 142.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-dessous dénommées ont été brévetées définitivement en 1848 :

1 ° Le sieur Lelièvre, négociant à Valenciennes, auquel il a été

délivré, le 16 janvier 1849, un brevet d'invention pour l'application des briquettes de charbon maigre.

2.° Les sieurs Serret, Hamoir, Duquesne et C.e, domiciliés à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 24 janvier 1849, un brevet d'invention pour l'emploi des corps gras à l'effet d'enlever par la saponification, la chaux contenue dans les dissolutions sucrées.

3.° Le sieur Mundigo, facteur de pianos, demeurant à Lille, place St-Martin, N.° 13, auquel il a été délivré, le 24 janvier 1849, un brevet d'invention pour une mécanique de pianos.

4.° Le sieur Vincre, fabricant, domicilié à Roubaix, auquel il a été délivré, le 30 janvier 1849, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un procédé d'impression sur écheveaux de toutes matières.

5.° Le sieur Evrard, faisant élection de domicile chez le sieur Defrenne, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 30 janvier 1849, un brevet d'invention pour des procédés de revivification et de conservation du noir animal.

6.° Le sieur Sorlin, brasseur, demeurant à Banteux, auquel il a été délivré, le 9 février 1849, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un procédé applicable à la suspension des voitures légères.

7.° Les sieurs Serret, Hamoir, Duquesne et C.e, élisant domicile chez M. Lesins à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 9 mars 1849, un brevet d'invention pour l'emploi de l'alumine engelée, etc.

8.° Les sieurs Evrard et Schmitt, faisant élection de domicile chez le sieur Grandel, employé au chemin de fer, à Lille, auxquels il a été délivré, le 20 mars 1849, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine à concasser le noir animal.

9.° Les sieurs Hilst fils et Palluau, fabricants de bascules, domiciliés à La Madeleine-lez-Lille, auxquels il a été délivré, le 24 mars 1849, un brevet d'invention pour un appareil à brûler le café.

10.° Le sieur Giraud-Valin, faisant élection de domicile chez M. Danel, imprimeur à Lille, auquel il a été délivré, le 24 mars 1849, un brevet d'invention pour une machine à concasser la chicorée.

11.° Le sieur Mariotte, Etienne, chimiste, demeurant à Saint-Amand-les-Eaux, auquel il a été délivré, le 27 avril 1849, un brevet d'invention pour un moyen de conserver les ferments de vin et de bière.

12.° Le sieur Bauchet-Verlinde, papetier à Lille, auquel il a été

délivré, le 30 avril 1849, un brevet d'invention pour une machine à régler le papier des deux côtés à la fois.

13.° Le sieur Dubrulle, lampiste, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 30 avril 1849, un brevet d'invention pour une pompe-fontaine.

14.° Le sieur Harding-Cocker, filateur à Lille, auquel il a été délivré, le 21 mai 1849, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine à peigner le lin.

15.° Le sieur Beckaert, faisant élection de domicile chez le sieur Baas, demeurant à Lille, rue Esquermoise, auquel il a été délivré, le 25 mai 1849, un brevet d'invention pour l'application de la gomme gatta-percha.

16.° Le sieur Evrard, ingénieur civil, domicilié à Douai, auquel il a été délivré, le 8 juin 1849, un brevet d'invention pour des procédés pour l'épuration et la fonte des corps gras.

17.° Le sieur Turrangne, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 juin 1849, un brevet d'invention pour le rouissage du lin manufacturier.

18.° Le sieur Dufour fils, fabricant de brosses, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 6 juillet 1849, un brevet d'invention pour la fabrication de brosses mécaniques.

19.° Le sieur Baudon-Porchez, mécanicien, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 6 juillet 1849, un brevet d'invention pour une cuisinière économique.

20.° Le sieur Montaigne, Liénard, fabricant d'huile, domicilié à Ronchin, auquel il a été délivré, le 12 juillet 1849, un brevet d'invention pour une machine à fabriquer l'huile.

21.° Le sieur Rotru, serrurier demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 16 juillet 1849, un brevet d'invention pour une espagnolette perfectionnée.

22.° Les sieurs Serret-Hamoir, Duquesnes et C.e, négociants, domiciliés à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 27 juillet 1849, un brevet d'invention pour l'application d'un noir plus énergique que celui du commerce, à l'effet de décolorer les liquides sucrés.

23.° Le sieur Baudon-Porchez, mécanicien, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 27 juillet 1849, un brevet d'invention pour un calorifère purificateur.

24.° Le sieur Hanquez, élisant domicile chez M. Lefort, imprimeur, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 3 août 1849, un brevet d'invention pour un système de remorque des trains de bateaux.

25.° Le sieur Windsor, John, domicilié à Lille, auquel il a été

délivré, le 21 août 1849, un brevet d'invention pour une broche-ailette.

26.° Le sieur Chappuy, propriétaire de verrerie, domicilié à Frais-Marais-lez-Douai, auquel il a délivré, le 4 septembre 1849, un brevet d'invention pour la fabrication de la chaux.

27.° Le sieur Adant, pâtissier, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 4 septembre 1849, un brevet d'invention pour une lessive dite économique.

28.° Le sieur Boucherie, entrepreneur, domicilié à Cambrai, auquel il a été délivré, le 18 septembre 1849, un brevet d'invention pour une machine à broyer le chanvre.

29.° Le sieur Baudon-Porchez, ingénieur civil, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 25 septembre 1849, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un calorifère purificateur.

30.° Le sieur Favier, horloger, domicilié à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 25 septembre 1849, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une chaise percée mécanique.

31.° Le sieur Happe-Letrillard, faisant élection de domicile chez le sieur Théry, avocat à Lille, auquel il a été délivré, le 4 octobre 1849, un brevet d'invention pour un système de fabrication de tissus plissés.

32.° Le sieur Nollet, professeur à Bruxelles, élisant domicile chez le sieur Decock, négociant à Lille, auquel il a été délivré, le 26 octobre 1849, un brevet d'invention pour transformation des houilles menues en houilles gaillettes.

33.° Le sieur Corr, faisant élection de domicile chez les sieurs Serret-Hamoir, Duquesnes et C.°, domiciliés à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 27 octobre 1849, un brevet d'invention pour l'épuration des liquides sucrés par l'emploi de divers moyens.

34.° Le sieur Corr, prénommé, auquel il a été délivré, le 27 octobre 1849, un brevet d'invention pour l'épuration des vapeurs alcooliques.

35.° Le sieur Whitworth, faisant élection de domicile chez M. Garez, notaire à Roubaix, auquel il a été accordé, le 5 novembre 1849, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux mécaniques à tricoter.

36.° Le sieur Ferrier-Delcart, filateur à Roubaix, auquel il a été délivré, le 5 novembre 1849, un brevet d'invention pour un appareil propre à filer, retordre et encoller les chaînes simples sur le même métier et pouvant s'adapter à tous les métiers à filer dits *Mull-Jenny*.

37.° Les sieurs Lussigny, Wasilewsky et Lussigny, rue de Famars, N.° 35, à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 14 no-

vembre 1849, un brevet d'invention pour la fabrication des clous de cordonnier.

38.° Le sieur Mariotte, chimiste, domicilié au Quesnoy, auquel il a été délivré, le 14 novembre 1849, un brevet d'invention pour un appareil servant à produire de la vapeur.

39.° Le sieur Fontaine, chef d'atelier aux mines d'Anzin, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 29 novembre 1849, un brevet d'invention pour un appareil de sauvetage pour extraction dans les mines.

40.° Les sieurs Maillot et Oldknow, tullistes, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 6 décembre 1849, un brevet d'invention pour un système pour tisser sur métiers à tulles de toutes finesses, différents genres de tissus pleins et à mailles, sans l'emploi de barres.

41.° Le sieur Happe-Letrillard, négociant à Cambrai, faisant élection de domicile chez M. Thery, avocat à Lille, auquel il a été délivré, le 6 décembre 1849, un brevet d'invention pour un tissu simple et double alternativement des procédés propres à l'obtenir.

42.° Les sieurs Bonchill et Royle, élisant domicile chez le sieur Lalubie-Godefrin, hôtelier, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 17 octobre 1849, un brevet d'invention pour foyers à grille contre l'introduction de l'air froid non brûlé pendant le chargement.

43.° Le sieur Despretz, négociant, domicilié à Lille, auquel il a été délivré, le 18 décembre 1849, un brevet d'invention pour l'exploitation de la poudre café.

44.° Le sieur Jansen, mécanicien, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 30 décembre 1849, un brevet d'invention, pour une machine continue Jansen, s'adaptant à toute espèce de râpe pour la fabrication du sucre indigène.

45.° Le sieur Watine, négociant, domicilié à Roubaix, auquel il a été délivré, le 30 décembre 1849, un brevet d'invention pour un battant brocheur.

46.° Le sieur Happe-Letrillard, négociant, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 30 décembre 1849, un brevet d'invention pour un tissu-toile pouvant se plisser et formant des plis cousus.

47.° Le sieur Peutin dit Tancrède, fabricant de sucre, demeurant à Marly, auquel il a été délivré, le 31 décembre 1849, un brevet d'invention pour un procédé chimique applicable à la fabrication et à la raffinerie des sucres.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Un arrêté du 18 janvier 1849, du Président de la République, a décidé que la onzième exposition publique des produits de l'industrie s'ouvrirait à Paris le 1.er juin suivant.

Par arrêté du 10 mars 1849, M. le Préfet du Nord a nommé une commission pour prononcer sur l'admission des produits de ce département destinés à figurer à cette exposition. La commission était composée de

MM.

Dumont, maître de forges à Ferrière-la-Grande.

Durieux, Adolphe, négociant à Avesnès.

Gossart, négociant à Avesnes, délégué de l'arrondissement à la chambre de commerce de Valenciennes.

Gossuin, directeur de faïencerie, à Ferrière-la-Petite.

Legrand, filateur à Fourmies, membre du Conseil général du département du Nord.

Riche-Dejardin, négociant à Maubeuge.

Delloye, président du tribunal de commerce de Cambrai.

Seydoux, manufacturier au Cateau, membre du Conseil général du département du Nord.

Wallerand, membre de la chambre consultative des arts et manufactures à Cambrai.

Bommart, négociant à Douai.

Bootz, mécanicien à Douai.

Chartier, Prosper, manufacturier à Douai, délégué de l'arrondissement de Douai à la chambre de commerce de Lille.

Dovillers, Louis, cultivateur à Montigny.

Fiévet, Constant, cultivateur et fabricant de sucre à Masny.

Wasse aîné, professeur de physique au Lycée de Douai.

Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque, membre de la chambre de commerce.

Cuel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Dunkerque.

Thélu, Alexandre, marchand de draps à Dunkerque.

Behaghel, Louis, ancien négociant à Bailleul, membre du Conseil général du département.

Bachy, membre de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Barrois, Théodore, ancien filateur à Fives, membre du tribunal de commerce de Lille.

Bruneel, Henri, négociant à Lille.

Caseneuve, docteur en médecine, président de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Delobel, fabricant de fils, membre du conseil des prud'hommes de Lille.

Lamarle, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.

Lefebvre, Julien, agronome, membre du Conseil général du département et de la Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts de Lille.

Leplus, architecte du département, à Lille.

Meugy, ingénieur des mines, à Lille.

Dansette, Hubert, négociant et maire à Armentières, membre du Conseil général du département et de la chambre de commerce de Lille.

Mahieu-Delangre, négociant à Armentières.

Kuhlmann, manufacturier à Loos, membre de la chambre de commerce de Lille.

Bossut, négociant et ancien maire à Roubaix.

Mimerel, négociant à Roubaix, membre du Conseil général du département, président du Conseil général des manufactures.

Delobel-Wattine, négociant à Tourcoing.

Jonglez-Wattel, négociant à Tourcoing.

Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing, membre du Conseil général du département.

Requillart, fabricant de tapis à Tourcoing.

Belanger, filateur à Fresnes.

Blanquet, Désiré, raffineur à Famars.

Carlier-Mathieu, propriétaire et fabricant de sucre à Valenciennes.

Delame-Lelièvre, négociant à Valenciennes.

Grar, Numa, raffineur, à Valenciennes.

Lewille, fabricant de clous, à Valenciennes.

Pesier, Edmond, pharmacien, à Valenciennes.

Renard, maître de verreries à Fresnes, membre du Conseil général du département.

Sur ce grand nombre de membres, deux seulement, MM. Bossut et Cuel, ont donné leur démission par suite d'empêchements.

Le jury, réuni pour la première fois le 29 mars, sous la présidence de M. David, Préfet du Nord, a consacré sa séance d'installation à son organisation intérieure et à la distribution de ses travaux.

Ont été nommés : Vice-président, M. Mimerel ; secrétaire-rapporteur, M. Kuhlmann. M. Mimerel, appelé à faire partie du jury central, a été, vers la fin des travaux du jury, remplacé, en sa qualité de vice-président, par M. Dumont.

Le bureau ainsi composé, il lui a été adjoint, pour les séances à tenir en-dehors des réunions générales du jury, en vue de l'expédition des affaires courantes et de l'appréciation des demandes exigeant une prompte réponse, MM. Bruneel, Lefebvre, Meugy et Caseneuve.

Lors de l'exposition de 1844, l'admission, dans ce département, a été prononcée en faveur de 121 exposants. En 1849, sur 144 inscriptions, il y a eu 9 refus diversement motivés; reste donc 135 admissions ou recommandations prononcées par le jury, et réparties comme suit entre les divers arrondissements : 1 dans l'arrondissement de Dunkerque, 1 dans l'arrondissement d'Hazebrouck, 82 dans l'arrondissement de Lille, 7 dans l'arrondissement de Cambrai, 6 dans l'arrondissement d'Avesnes, 8 dans l'arrondissement de Douai, 16 dans l'arrondissement de Valenciennes.

Ce résultat est bien digne de remarque et prouve que le but de l'institution des expositions publiques, est de plus en plus compris et apprécié par les manufacturiers. L'empressement qui a porté cette année nos industriels à aborder le concours qui leur était offert, est d'autant plus remarquable que diverses circonstances justifieraient surabondamment une diminution notable dans le nombre des exposants. Il suffira, pour s'en convaincre, de comparer les circonstances dans lesquelles l'exposition de 1844 a eu lieu, et celles actuelles.

Suit l'énoncé des résolutions du jury (1).

AGRICULTURE ET INDUSTRIES ANNEXES.

123. Bauleret, Louis-Constant, fabricant d'amidon et de vermicelle, à Cambrai.
    Objets admis : Échantillons d'amidon et de vermicelle.
    Extrait des déclarations : 10 ouvriers.
    Valeur approximative des produits annuels : 68,000 *fr.*

129. Bernard frères, raffineurs de sucre à Lille.
    Deux pains de sucre blanc, une caisse de sucre candi.
    500 ouvriers.

Pour la première fois paraissent à l'exposition les produits de la maison Bernard frères. Cette maison colossale trouve dans ses cinq associés, tous jeunes et pleins d'intelligence, les éléments d'une immense prospérité. Elle possède deux raffineries à Lille, et des fabriques de

(1) Dans cet état les industriels sont classés par spécialités d'industrie et dans l'ordre alphabétique des noms. Le numéro placé en tête des noms est celui de l'enregistrement des déclarations.

sucre de betterave à Santes et à Haubourdin. Tous ces établissements ne contiennent pas moins de quinze générateurs d'ensemble 500 chevaux de vapeur. MM. Bernard frères, tout en appliquant dans leurs usines tous les perfectionnements au fur et à mesure de leur réalisation, ont su donner à leurs travaux un développement tel qu'ils retirent annuellement du sucre de 18 millions de kilog. de betteraves, et raffinent 4 millions de kilog. de sucre brut.

C'est là de la grande industrie, et, mieux que cela, de l'industrie bien conduite, profitable au pays comme elle l'est aux industriels.

83. Ed. Defontaine et C.e, fabricants de fécule et de glucose, à Marquette.
Échantillons de fécule et de glucose.
30 ouvriers, 135,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

M. Ed. Defontaine a occupé une position élevée dans la magistrature. Entré dans les rangs des industriels, il y a apporté l'intégrité et la haute intelligence qui ont signalé sa carrière judiciaire. Son établissement est le seul du département du Nord qui se livre à la fabrication des glucoses massées et liquides : ses produits sont estimés. A l'époque de la maladie des pommes de terre, sa féculerie a été d'une grande ressource pour nos cultivatenrs, en leur assurant un débouché prompt des tubercu'es atteints.

77. Dubruille, Dervaux, Lefebvre et Defitte, fabricants de sucre, à Wargnies-le-Grand.
Echantillons de sucre.

Cet établissement, qui travaille par an dix millions de kilog. de betteraves, se livre égalemeut au raffinage. Organisé sur une grande échelle, il fournit au commerce de bonnes sortes de sucres raffinés.

78. Al. Durel et C.e, distillateurs à St.-Saulve.
Échantillons de potasse et de produits chimiques.
40 ouvriers, produit 10,000 hectolitres d'alcool.

1. Fauville, Célestin, cultivateur à Nivelle-sur-l'Escaut.
Un taureau âgé de 4 ans, race de Durrham.

Le jury départemental a admis le taureau du sieur Fauville, dont les déclarations ont été vérifiées par l'un de ses membres Le sieur Fauville a demandé la faculté d'envoyer directement son taureau à Paris. Le jury a émis sur cette demande un avis favorable

11. François-Grégoire, distillateur à Haubourdin.
Échantillon d'esprit 3/6.

Se livre avec succès à la distillation des mélasses de betteraves ; ses vinasses sont utilisées par l'agriculteur comme engrais.

33. Houyet aîné et C.e, fabricants d'orge perlé, à Marcq-en-Barœul.
Echantillons d'orge, d'amidon et de semoule.
20 ouvriers, 125,000 francs.

Cet établissement, organisé sur une grande échelle, est dirigé avec intelligence. Il s'applique particulièrement à la fabrication de l'orge perlé.

34. Lefebvre frères, distillateurs à Wasquehal.
Échantillons de produits de la mélasse.
11 ouvriers.

Cette distillerie, de fondation récente, paraît destinée à prendre des développements.

79. Numa Grar et C.e, raffineurs de sucre, à Valenciennes.
Echantillons de sucre.
100 ouvriers, 3,000,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

L'amélioration de la qualité et la réduction du prix des produits, tels sont les progrès que les expositions publiques ont pour but essentiel de provoquer.

À ce double point de vue, MM. Numa Grar et C.e peuvent avec confiance se présenter au jugement du jury.

Le temps n'est pas encore bien loin de nous où le sucre raffiné de qualité extrà-fine, appelé sucre royal ou raffinade, était dans le commerce un objet rare, ne sortant guère que d'une seule fabrique et qu'on n'obtenait qu'à la faveur d'un prix exorbitant.

MM. Numa Grar et C.e, par l'emploi d'une foule de moyens intelligents et particulièrement par le perfectionnement des claircés, sont parvenus, dans ce genre de fabrication, à une économie telle qu'ils peuvent livrer annuellement à la consommation, avec une faible différence de prix, jusqu'à deux millions de kilog. de sucre raffinade de la plus belle qualité.

Le jury départemental, après avoir entendu et adopté un rapport spécial fait par l'un de ses membres, est heureux de constater que cette maison s'est placée à la tête de la fabrication des sucres extrà-fins. Ses efforts ne peuvent manquer de lui concilier toute la bienveillance du jury central.

42. Pruvost, Augustin, constructeur d'instruments aratoires à Wazemmes.
Un semoir.
10 ouvriers.

Le jury départemental signale les efforts constants faits par le sieur Pruvost, pour perfectionner les instruments aratoires. Ces efforts ont été

souvent couronnés de succès, ainsi que le constatent les nombreuses médailles et primes qui lui ont été décernées par la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. Le semoir qu'il destine à l'exposition a été adopté dans un très-grand nombre de nos fermes (109), où il rend d'excellents services, et il a puissament contribué à répandre l'usage du semis en lignes dans nos contrées. Pruvost est un modeste industriel qui, sorti du rang des ouvriers, a su se créer une honnête aisance à force de persévérance et d'efforts. Le jury départemental le signale à toute la bienveillance du jury central. Récompenser le sieur Pruvost, c'est donner ouverture à quelque nouveau progrès.

14. Serret-Hamoir, Duquesne et C.e, fabricants de sucre, distillateurs, etc., à Valenciennes.
Échantillons de sucre, d'alcool et de produits chimiques.

MM. Serret-Hamoir, Duquesne et C.e présentent à l'exposition une série de produits tous extraits de la betterave, et dignes de fixer l'attention du jury central. Le jury départemental reconnaît que leur établissement, dirigé dans un esprit d'investigation et de perfectionnement, a fait faire à l'industrie du pays un réel progrès, en plaçant sur un terrain vraiment manufacturier la distillation de la mélasse de betteraves, et en améliorant d'une manière remarquable la qualité des potasses indigènes par l'élimination de la soude. MM. Serret-Hamoir, Duquesne et C.e ont en outre introduit en France la méthode de fabrication du sucre par la betterave desséchée.

Le jury départemental, en constatant ces faits, appelle sur leurs auteurs la bienveillance du jury central.

69. Vansteenkiste dit Dorus, Jean-Baptiste, fabricant d'amidon, à Valenciennes.
Échantillons d'amidon.
9 ouvriers, 105,000 francs.

Produits recherchés pour l'apprêt des étoffes fines, à cause de leur qualité supérieure.

MINES, MÉTALLURGIE, ARTS CHIMIQUES.

125. Chappuy, Louis-François, maître de verreries, à Frais-Marais, près Douai.
Sept bouteilles dites dames-jeanne de diverses contenances.
60 ouvriers, 175,000 francs.

Cette verrerie, de fondation récente (1842), s'applique, comme celle de Douai, à la fabrication des bouteilles et à celle des dames-jeanne pour l'exportation; ses produits sont de bonne réussite.

47. Chartier, Prosper, maître de verrerie à Douai.
15 bonteilles dites dames-jeanne clissées en osie.
185 ouvriers, 212,500 francs.

Cette verrerie, l'une des plus anciennes du département, se livre spécialement et avec succès à la fabrication des bouteilles et dames-jeanne.

107. Dandoy-Maillard, Lucq et C.e, fabricants de quincaillerie, à Maubeuge.
Echantillons d'armes, objets de quincaillerie.

Il est impossible de se faire une idée de la variété d'articles divers qui sortent de cet important établissement, sans rival en France, pour tous les objets de quincaillerie fine et grosse, et qui s'est montré à la hauteur des premières fabriques pour la confection des objets concernant la filature du lin, de la laine, du coton et de la soie.

MM: Dandoy-Maillard, Lucq et C.e ont fait revivre l'ancienne réputation de Maubeuge dans la fabrication des armes de guerre; ils exécutent en ce moment d'importantes commandes de fusils pour la France et pour l'étranger.

Ce que le jury départemental désire signaler surtout à l'attention du jury central, c'est que cette maison, par l'économie et la perfection apportées dans ses travaux, est parvenue à livrer annuellement à l'exportation, particulièrement pour la Belgique, l'Italie, l'Espagne et les deux Amériques, un quart au moins de ses produits.

Placé au centre des plus grands établissements métallurgiques du Nord et d'une population ouvrière exercée de longue date à l'emploi du fer dans l'ancienne manufacture d'armes de Maubeuge, l'établissement de MM. Dandoy-Maillard, Lucq et C.e est dans d'excellentes conditions industrielles; le jury départemental accomplit un devoir, en signalant d'une manière toute particulière les progrès qu'il a réalisés.

67. Despretz, Antoine, fabricant d'aciers et limes, à Anor.
Échantillons d'aciers et de limes.
80 ouvriers.
Mention honorable en 1844.

Ce fabricant a réalisé de nombreux progrès dans le travail des aciers et la fabrication des limes. Il a introduit, en 1843, dans le département du Nord, le seul produit métallurgique qui y manquât.

75. Dumont-Desmoutiers, Louis-François-Joseph, marchand tanneur et corroyeur, à Douai.
Un carré de cuir fort.
16 ouvriers.

Le jury départemental, en admettant les produits de M. Dumont-Desmoutiers, croit devoir y joindre une recommandation à la bienveillance

du jury central, recommandation motivée par l'intelligence que cet industriel apporte à son travail.

49. Évrard, Augustin, professeur de chimie à Valenciennes.
Échantillons de suifs et de corps gras.

L'exposant a manifesté l'intention d'expédier directement ses produits à Paris, n'ayant pu les faire parvenir en temps utile au jury départemental.

Les produits de M. Evrard sont, d'après sa déclaration, employés aux préparations pharmaceutiques; quoique n'ayant pas été l'objet d'une fabrication sur une grande échelle, ils ont paru cependant au jury départemental présenter un caractère industriel suffisant pour que leur admission pût être proposée par lui au jury central, sans contrevenir à l'esprit des prescriptions ministérielles.

Le jury départemental se plaît à ajouter que M. Evrard est un chimiste habile, s'adonnant particulièrement aux applications de la science.

27. Faure, Louis, fabricant de céruse, à Wazemmes.
Échantillon de céruse.
55 ouvriers en 1847, 32 ouvriers en 1848 : 600,000 francs.
Médaille de bronze en 1827.

Une des premières et des plus grandes fabriques de céruse de l'arrondissement de Lille, mentionnée honorablement à toutes nos dernières expositions.

Fabrication intelligente; produits estimés.

68. Hamoir, Serret et C.e, maîtres de forges, à Maubeuge.
Portique en fonte, plate-forme tournante.

Cet établissement, qui occupe annuellement, dans les temps ordinaires, près d'un millier de bras et dont les produits s'élèvent à une valeur de près de trois millions, marche de pair avec les plus grands établissements métallurgiques du pays, quoique son existence ne date que de huit années. Son développement a été simultané avec le perfectionnement de ses travaux, grâce à l'habile direction qui lui est imprimée. Il destine à l'exposition un magnifique portique en fonte de dix mètres d'ouverture sur 8 mètres d'élévation, et une immense plate-forme tournante de 5 mètres de diamètre. Le jury départemental, après avoir fait visiter les objets en question, en a autorisé l'envoi direct à Paris aux frais des exposants, leur poids ne s'élevant pas à moins de 24,000 kil.

Le jury départemental a pensé que les produits de MM. Hamoir, Serret et C.e donneront au jury central la mesure du degré de perfection auquel les usines métallurgiques du Nord sont parvenues.

74. **Patoux, Drion et C.e, maîtres de verreries, etc., à Aniches.**
Échantillons de verre à vitres, glaces, etc.
430 ouvriers, 1,000,000 francs.

MM. Patoux, Drion et C.e ont créé à Aniches un des plus beaux et des plus grands établissements industriels du nord de la France. La verrerie d'Aniches, limitée jusqu'en 1822 à la fabrication des bouteilles, se livra bientôt à celle du verre à vitre, fabrication que l'intelligente activité de M. Adolphe Patoux développa, au point d'y établir huit fours de grande dimension.

Grâce à cet habile industriel, d'importantes améliorations furent introduites dans le travail, et surtout dans la qualité des produits. En faveur sur les marchés français, ces produits devinrent bientôt l'objet d'exportations considérables aux États-Unis, au Mexique, à la Havane, à Valparaiso, à Batavia, etc.

M. Patoux est parvenu, en formant lui-même des souffleurs, à s'affranchir de la dépendance dans laquelle les maîtres de verreries se trouvaient placés à l'égard de leurs ouvriers ; par ce fait il a rendu un grand service à toute la verrerie du Nord.

MM. Patoux, Drion et C.e ont joint, en 1847, une fabrique de produits chimiques à leur usine, et ils viennent d'y construire d'immenses ateliers où l'on est occupé à installer le matériel nécessaire pour la fabrication des glaces d'Allemagne et des glaces coulées.

Le jury départemental signale d'une manière toute particulière à la bienveillance du jury central les efforts de MM. Patoux, Drion et C.e.

25. **Perre et C.e, fabricants de quincaillerie, à Raillencourt.**
Étaux, clefs, etc.
100 ouvriers.

Ces industriels occupent une bonne place dans le commerce de la grosse quincaillerie, surtout pour la fabrication des étaux. Leurs produits exposés sont de fabrication courante.

76. **Pitat et Évrard, fabricants de vernis, à Valenciennes.**
Échantillons de vernis.
3 ouvriers.
Mention honorable en 1839 et en 1844.

Livrent des produits irréprochables à des prix modérés.

3. **Poelmann frères, à Moulin-Lille.**
Échantillons de céruse en écaille et en pains.
30 ouvriers, 414,000 francs.

Ces industriels ont fait d'honorables efforts pour rendre moins insalubre le travail de leurs ateliers. Leurs produits sont estimés.

10. Providence (Société de la), à Hautmont.
4 barres de fer, une tôle et divers échantillons de fer travaillé.
921 ouvriers, 225,000,000 kil. fer et fonte.

L'usine de La Providence, montée pour produire annuellement 18,000 tonnes de fer (rails, tôles, fers marchands), ne le cède à aucune autre pour la qualité et la beauté de ses produits. Elle s'est appliquée à fabriquer des fers spéciaux destinés à remplacer le bois dans la construction.

La feuille de tôle destinée à l'exposition donne une idée de la puissance de l'outillage installé dans cet établissement métallurgique, dont le canton de Maubeuge s'est récemment enrichi.

17. Pruvost, Coudroy et C.e, ingénieurs-mécaniciens, à Dorignies, près Douai.
Une machine à vapeur.
280 ouvriers en 1847 et 100 en 1848.

Le jury départemental se fait un devoir de déclarer que ces industriels, longtemps attachés aux ateliers de M. Hallette, d'Arras, se sont élevés, par leur intelligence et leur travail, au rang de nos constructeurs distingués. Ils ont fondé auprès de Douai un vaste établissement qui paraît présenter de grands éléments de succès et qui est d'une utilité réelle pour l'industrie locale.

MM. Pruvost, Coudroy et C.e n'ayant pu terminer dans les délais prescrits par les décisions ministérielles, la machine à vapeur qu'ils destinent à l'exposition, ont sollicité le jury local d'être autorisé à en faire l'envoi direct à Paris, et cela dans le délai le plus éloigné possible. Comme il n'entre pas dans les attributions du jury départemental d'accorder des prolongations de délai, le jury a dû se borner à engager ces industriels à adresser leur demande à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, mais il se fait un devoir d'appuyer cette demande et d'exprimer le regret qu'il éprouverait de voir ces industriels écartés du concours.

128. Roussel de Livry, fils, fabricant de savons, à Tourcoing.
Échantillons de savons.
9 ouvriers, 300,000 francs.

M. Roussel de Livry est un fabricant intelligent. Ses produits sont avantageusemnt connus.

50. Serbat, Louis, fabricant de produits chimiques, à St.-Saulve.
Mastics divers et produits chimiques.
12 ouvriers.

M. Serbat est un fabricant d'un esprit inventif, toujours préocupé des applications de la chimie. L'industrie lui doit diverses observations

intéressantes. Il a réussi à utiliser les résidus sans valeur de divers genres de fabrication, et récemment il s'est appliqué avec succès à la production des graisses et mastics pour machines, etc.

51. Serret-Lelièvre et C.e, maîtres de forges, à Denain et à Anzin.
Échantillons de fers, tôles, etc.
1,100 ouvriers, 8,128,000 francs.
Médaille d'or en 1844.

Le jury départemental de 1844 a fait ressortir dans son rapport les développements rapides qu'ont pris les usines de MM. Serret-Lelièvre et C.e, sous la direction de M. Adcock, et une médaille d'or a récompensé les efforts de ces manufacturiers.

Denain est sans contredit aujourd'hui l'établissement métallurgique le plus important et le plus complet du Nord de la France ; il justifie pleinement la faveur dont jouissent ses produits. En mesure de pourvoir à tous les besoins, les usines de MM. Serret-Lelièvre et C.e ont puissamment concouru à la rapide construction des voies de fer. La France peut présenter avec confiance aux étrangers de telles créations industrielles.

52. Sirot père, Pierre-Antoine, fabricant de clous et de chevilles, à Trith-Saint-Léger.
Échantillons de chevilles, clous, etc.
150 ouvriers, 400,000 francs.
Médaille de bronze en 1827. — Médaille de bronze en 1844.

Fonder une grande industrie sur la seule fabrication des chevilles pour la cordonnerie, tel a été le progrès accompli par M. Sirot.

Dans son usine, 2,000 kil. d'acier, 10,000 kil. de cuivre rouge, et 4 à 500,000 kil. de fer en verges, sont annuellement mis en œuvre, et donnent environ les deux tiers de leur poids de chevilles.

M. Sirot est un manufacturier actif et intelligent, qui a doté l'arrondissement de Valenciennes d'une industrie éminemment utile.

55. Vankalck et C.e, fabricants de quincaillerie, à Marly.
Modèles de chevilles, rivets et boulons.

Fabrication digne d'encouragements. Elle est venue en aide à la construction des chemins de fer.

ARTS MÉCANIQUES. — FILS ET TISSUS.

21. Blondeau-Billet, filateur de bourre de soie, à Lille.
Echantillons de bourre de soie.
330 ouvriers, 24 métiers, 400,000 francs.

Des huit filatures de bourre de soie qui existent en France, celle de

M. Blondeau-Billet est la seule qui soit parvenue, malgré les difficultés à vaincre, à filer les chappes suisses. Cette industrie, nouvelle en France, est digne des plus grands encouragements.

24. Blot, Em., filateur de coton, à Douai.
Échantillons de cotons filés.
450 ouvriers, 17,000 broches.
Médaille d'argent en 1834.

L'établissement de M. Em. Blot est d'une grande ressource pour la population ouvrière de l'arrondissement de Douai, qui ne possède pas d'autre filature de coton.

Cet établissement, recommandé par le jury départemental lors de l'exposition de 1834, mérite encore de l'être dans les circonstances actuelles. Ses produits sont de bonne fabrication.

124. Bricourt et Delannoy, fabricants de tissus et filateurs, au Câteau.
Tissus divers et échantillons de fils en laine.

Il s'agit ici d'un de nos grands établissements industriels faisant mouvoir 70 à 75 métiers à filer le coton, et 15 à 20 à filer la laine, 120 métiers mécaniques pour le tissage, et livrant annuellement au commerce pour plus de trois millions de fils et d'étoffes.

Ces manufacturiers qui, en temps ordinaire, occupent près de 2,000 ouvriers, dont un quart dans leurs ateliers, se présentent pour la première fois à l'exposition, et leur début a lieu sous les meilleurs auspices.

46. Butruille, Nicolas-Marie-Joseph, fabricant de tissus et filateur, à Douai.
Quatre pièces de toile et échantillons de fils de lin.
130 ouvriers, 350,000 francs.

Cet industriel, qui a obtenu diverses distinctions à des expositions départementales, présente des fils et des toiles d'une très-bonne qualité. Ses produits jouissent d'une juste réputation dans le commerce.

63. Casse, Jean, fabricant de tissus et linge de table, à Lille.
Échantillons de linge de table.
230 ouvriers, 450,000 francs.
Médaille d'argent en 1834.

M. Casse expose du linge de table damassé, remarquable par la régularité du tissu, le brillant et la pureté du dessin.

37. Charvet, Henri, fabricant de tissus pour vêtements, à Lille.
Tissus pour vêtements.

500 ouvriers, 800,000 francs.
Médaille d'argent en 1839. — Rappel de la médaille d'argent en 1844.

Depuis quelques années, ce fabricant intelligent s'occupe, indépendamment de la fabrication d'étoffes pour pantalons, de celle d'étoffes pour robes dites toiles du Nord, genre dans lequel il a obtenu de grands succès.

9. Claro, Auguste, fabricant de tissus, à Lille.
Tissus divers en laine.
175 ouvriers, 175 métiers, 330,000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

Fabrication des plus remarquables sous le rapport du toucher, du goût et du fini des tissus.

16. Courmont, filateur de coton, à Wazemmes.
Echantillons de cotons filés.
105 ouvriers, 5,000 broches, 165,000 francs.
Mention honorable en 1834, médaille de bronze en 1839, médaille d'argent en 1844.

La filature de M. Courmont, déjà distinguée aux précédentes expositions, se livre avec succès à la fabrication difficile des chaînes simples. Les produits qu'il expose sont bien de sa fabrication courante et à ce titre surtout dignes de l'attention du jury central.

119. Veuve Cordonnier, fabricante de tissus, à Roubaix.
Draperies pour nouveautés.
175 ouvriers, 500,000 francs.
Mention honorable en 1839. — Médaille de bronze en 1844.

Depuis quelques années cette dame s'est livrée, avec un mérite incontesté, à la fabrication des tissus pour pantalons en laine cardée, foulés et drapés. Plus récemment elle a appliqué les mêmes matières à la fabrication des étoffes pour robes d'hiver, et cela avec un succès tellement complet qu'il y a lieu de penser que, dans ses innovations, se trouvent les éléments de toute une industrie nouvelle dont Mme. Ve. Cordonnier aura eu le mérite de doter le pays.

Le jury départemental regrette qu'aux produits présentés à l'exposition, cette dame n'ait pas joint les articles de sa nouveauté d'hiver pour robes, articles qui lui ont valu une si grande vogue.

Le jury départemental recommande les efforts de Mme. Ve. Cordonnier à la bienveillance du jury central.

31 Ed. Cox et Ce, filateurs de coton, à Fives.
Echantillons de cotons de diverses espèces et numéros

300 ouvriers, 14,000 broches, 400,000 francs.
Médaille d'or en 1839. — Rappel de médaille d'or en 1844.

Objet des distinctions les plus honorables aux expositions dernières, cette maison n'a cessé de faire des progrès dans la fabrication des fils fins simples, destinés à l'industrie de Tarare et à celle des chaînes fortes employées à Saint-Quentin. Elle se livre aussi avec un grand succès à la fabrication des fils retors pour tulle, fantaisie, nouveautés, réseaux de Bruxelles, etc.

Toujours au premier rang pour la filature des cotons fins, elle vend ses produits sur les marchés de Tarare et de Saint-Quentin au cours des bons cotons anglais.

139. Dathis, Léon, fabricant de tissus, à Roubaix.
40 coupes tissus nouveautés.
100 ouvriers, 215,000 francs.
Mention honorable en 1839.

M. Léon Dathis, depuis de nombreuses années, travaille avec une louable persévérance à donner une grande perfection à ses tissus chaîne coton trame laine, dits *orléans*, qui finiront par prendre une bonne place dans la consommation.

Les efforts de M. Dathis méritent d'être signalés.

18. Dautremer et C.e, filateurs à Lille.
Échantillons de fils de lin et d'étoupes.
180 ouvriers, 3,800 broches, 680,000 francs.

MM. Dautremer et C.e ont un établissement dont les conditions industrielles sont des plus favorables. Ils filent avec succès des N.os 230 en lin gris et jaune.

32. Debuchy, D., fabricant de tissus, à Tourcoing.
Tissus divers en coton, en pur fil de lin et en fil de coton.
270 ouvriers
Médaille de bronze en 1827. — Rappel de la médaille de bronze en 1834 et 1839. — Médaille d'argent en 1844.

Cette fabrique, créée en 1822, a été justement distinguée aux expositions précédentes. Elle travaille avec conscience, et a toujours livré au commerce d'excellents produits, à des prix modérés.

2. Debuchy, François, fabricant de tissus, à Lille.
100 coupes étoffes pour pantalons et gilets.
Médaille de bronze en 1834. — Médaille d'or en 1839. — Rappel en 1844.

M. F. Debuchy justifie par ses produits, aussi irréprochables qu'ils sont variés, la décoration de la Légion-d'Honneur que lui a valu l'expositionde 1844.

82. Deffrennes-Duplouy, fabricant de tissus, à Lannoy.
Six courte-pointes de diverses grandeurs.
Mention honorable en 1844.

Le jury départemental avait prononcé l'admission provisoire des courte-pointes de M. Deffrennes-Duplouy, à la condition que ces tissus auraient été livrés en temps utile. Reste au jury central à apprécier si le retard qu'a éprouvé cet industriel pour le blanchiment de ces tissus doit l'exclure du nombre des exposants. Cela serait regrettable.

103. Defrenne, Paul, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus de laine divers.
350 ouvriers, 800,000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

M. Paul Defrenne fabricant de tissus, se présente au concours avec le double mérite de bon filateur et d'excellent fabricant d'étoffes. Il abordait l'exposition pour la première fois en 1844, et une médaille d'argent est venue attester la supériorité de ses produits. Le jury départemental aime à constater que M. Paul Defrenne est resté dans le progrès.

106. Delattre, Henri et fils, filateurs et fabricants de tissus, à Roubaix.
Tissus divers, échantillons de fils.
Médaille d'or en 1839. — Rappel de la médaille d'or en 1844.

M. Henri Delattre est une des notabilités industrielles qui font honneur à la fabrique de Roubaix.

Son début aux expositions fut marqué par l'obtention d'une médaille d'or. Cette médaille fut l'objet d'un rappel en 1844. Filateur et fabricant, M. Henri Delattre donne du travail à sept cents ouvriers, tant dans ses ateliers qu'au dehors, et sa production annuelle s'élève à une valeur d'environ 1,800,000 fr. Cette maison, dont la valeur industrielle a été si bien appréciée aux précédentes expositions, peut aborder celle de 1849 avec la conscience de n'avoir jamais fait défaut lorsqu'un progrès était à réaliser.

91. Delemazure-Dethon, fabricant de tissus à Roubaix.
Tissus pour pantalons.
65 ouvriers, 120,000 francs.

N'a pas encore exposé. Il présente des tissus en coton pour pantalons, bons d'exécution, bien variés en dessins et à bas prix. On remarquera parmi ses produits exposés un article sur chaîne coton tramé laine qui lui est spécial et obtient du succès.

93. Delfosse frères, fabricants de tissus à Roubaix.
Tissus divers.

900 ouvriers, 800,000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

Très-bons fabricants, ont les premiers livré au commerce le tissu satin de laine qui, depuis, a pris un si grand développement et a valu tant de succès à l'industrie de Roubaix.

95. Delespaul, Alex. et C.e, fabricants de tissus, à Roubaix.
Tissus divers.
120 ouvriers, 360,000 francs.

Fabricants de premier mérite sous le rapport de la bonne conception et de la belle exécution, c'est ce que démontrent les produits qu'ils exposent, tous de fabrication courante et à prix modérés.

44. Delesalle-Desmedt, filateur de coton et de lin, à Lille.
Échantillons de coton filé *mouillé*.
375 ouvriers, 2,625,000 francs.

Cette maison présente à l'exposition du fil travaillé mouillé et comprimé par un procédé nouveau, sur la valeur industrielle duquel l'expérience n'a pas encore prononcé. Le fil présenté est fort, brillant et très-résistant à la tension.

La filature de M. Delesalle-Desmedt jouit d'une bonne et ancienne réputation industrielle

61. Demeestère-Delannoy, fabricant de tissus, à Halluin.
6 pièces toile de lin et toile à matelas.
360 ouvriers, 320,000 francs.
Mention honorable en 1844.

Les toiles présentées par ce fabricant, celles écrues surtout, sont remarquables pour la régularité et la force.

116. Dervaux, Alexandre, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus divers.
Médailles d'argent en 1839 et 1844.

M. Alexandre Dervaux, qui a déjà obtenu deux médailles d'argent aux expositions, est le fabricant de Roubaix dont la production paraît s'élever au plus haut chiffre; elle n'est pas de moins de 30 à 36,000 pièces de tissus de 50 à 55 mètres, en temps ordinaire. Tous ces produits sont généralement estimés et trouvent un placement assez facile pour que, dans le courant de l'année 1848, il n'ait pas dû sensiblement ralentir sa fabrication. Il fait travailler sur un grand nombre de points du département et occupe jusqu'à onze cents ouvriers, dont cinq cents dans ses ateliers.

8. Dequoy, J. et C.e, filateurs, à Moulin-Lille.

Divers échantillons de fils de lin et d'étoupes.
150 ouvriers, — 2,000 broches, — 450,000 francs.

Cet établissement s'occupe avec succès de la fabrication du fil à cordonnier, elle est en voie de donner de l'extension à cet article, pour lequel la France est encore tributaire de l'Angleterre pour les deux tiers de sa consommation. Ses efforts méritent d'être encouragés.

71. Descat, Th., teinturier-apprêteur, à Roubaix.
Tissus divers, présentés comme types de teinture et d'apprêts.
850 ouvriers, 2,000,000 de francs.
Médaille de bronze en 1834. — Médaille d'argent en 1844.

M. Théodore Descat, gérant de la maison Descat-Crouzet, l'un des grands industriels du pays, a été de la part du jury départemental de 1844, l'objet d'une recommandation spéciale auprès du jury central et du gouvernement.

Les établissements de teinture et d'apprêtage de cet honorable manufacturier, disait le jury en 1844, sont l'une des causes du développement pris par la fabrique de Roubaix. M. Descat n'a pas reculé devant d'importantes dépenses pour satisfaire aux besoins de l'industrie de cette ville, industrie extrêmement variée dans ses produits.

Le jury central lui a décerné, à la dernière exposition, une médaille d'argent.

Le jury départemental de 1849 a désiré que les magnifiques établissements de teinture et d'apprêtage où l'industrie de Roubaix a trouvé de si puissants éléments de succès et de développement, fussent de nouveau mis en relief dans son rapport.

10,500,000 mètres d'étoffes, 200,000 mètres de laine filée, 900,000 kilog. de coton et de fil de lin, 120,000 kilog. de matières brutes pour la filature, alimentent annuellement les travaux de ces usines.

M. Th. Descat n'est resté en retard d'aucun perfectionnement dans l'art de la teinture et de l'apprêtage. Le jury départemental a admiré, parmi les tissus teints et apprêtés dans ses établissements, des *valencias* d'une fraîcheur et d'un éclat remarquables.

138. Duforest-Wattrelot, Fidèle, fabricant de tissus, à Roubaix.
Quinze coupes de tissus de fil.
58 ouvriers, 190,000 francs.

M. Duforest-Wattrelot présente des tissus pour pantalon en pur fil, bons en qualité, et à des prix modérés. Le jury s'est empressé d'en prononcer l'admission.

86. Duhamel frères, fabricants de tissus, à Merville.

Échantillons de linge de table.
50 ouvriers, 900,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

MM. Duhamel frères accusent une fabrication annuelle de 60 à 80,000 métres de toile d'une valeur de 800,000 francs à 1 million, chiffre qu'il a été difficile au jury de contrôler.

Le maire de Merville constate qu'en 1848 la continuation du travail dans leur tissage a rendu de grands services à la population ouvrière du canton. Il est à regretter que le temps ait manqué à ces industriels pour faire parvenir au jury départemental les tissus indiqués au dos de leur déclaration, et qu'ils aient dû se borner à des envois d'échantillons.

101. Dutilleul-Lorthiois, Pierre-Antoine, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus divers.
420 ouvriers, 380 métiers, 1,100,000 francs.
Mention honorable en 1844.

De l'avis de tous ses concitoyens, M. Dutilleul-Lorthiois est l'un de nos fabricants les plus méritants. Ses articles occupent dans le commerce une très-belle place, et fixeront l'attention du jury central, sans que le jury départemental ait besoin d'insister sur ses recommandations.

M. Dutilleul a fait remarquer que ses produits sont tissés avec les filés de M. Lejeune-Mathon, de Roubaix, qui l'a toujours admirablement secondé dans ses efforts pour arriver à la plus belle fabrication.

132. Duvivier-Delattre, fabricant de tissus, à Tourcoing.
Neuf coupes, tissus molleton laine coton et fil.
150 ouvriers.

Ce fabricant, mentionné honorablement en 1844, se livre à la filature de la laine et au tissage des molletons de coton et laine, fil et laine, qui se font remarquer par leur bonne qualité.

118. Florin, Carlos, filateur de laine, à Roubaix.
Echantillons de laine filée.
112 ouvriers, — 680,000 francs.
Médailles d'argent en 1839 et 1844.

M. Carlos Florin, dont l'aptitude, comme fileur de laine, a été l'objet de distinctions bien justifiées aux précédentes expositions, livre à la fabrique de tissus de Roubaix d'excellents filés chaîne et trame mérinos et laine anglaise.

87. Florin, Joseph, fabricant de tissus, à Roubaix.
Diverses coupes de tissus.
80 ouvriers, 200,000 francs.
Mention honorable en 1844.

A toujours produit des articles de bonne fabrication, fait avec succès les tissus de coton, et laine et coton pour pantalons.

29. Godard, Auguste, et Bontemps, fabricants de tissus, à Cambrai.
Batistes écrues, blanches ou imprimées, etc
390 ouvriers, 390 métiers, 600,000 francs.
Médailles de bronze en 1839 et 1844.

La maison Godard et Bontemps a son siége à Paris. Elle a ajouté depuis quelques années à son commerce la fabrication des batistes en qualité commune. Un comptoir à Cambrai fait fabriquer au domicile des ouvriers, mais se livre surtout à l'achat des batistes.

48. Goube-Piérache, Louis-François, marchand tanneur, à Douai.
Deux plaques et deux rubans pour cardes à laine et à coton.
18 ouvriers, 250,000 francs.

4. Goudezeune, Jean-Baptiste, à Armentières.
Un élargissoir de toiles et une tampe à pincer et à tisser.
12 ouvriers, 21,000 francs.

140. Grenier, Adrien, fabricant de tissus, à Armentières.
Huit pièces de toile.
1,050 ouvriers, — 1,230,000 francs.

M. Adrien Grenier est un industriel qui a débuté par vivre du travail de ses bras. Ouvrier corroyeur à Lille pendant six ans, il est parvenu bientôt, par son activité et son intelligence, à une haute position industrielle. Il s'occupe aujourd'hui, sur une très-grande échelle, de la fabrication des toiles, et donne l'existence à plus de mille ouvriers répartis dans les campagnes, aux environs d'Armentières, et auxquels le travail n'a pas manqué durant la crise de 1848. Pendant cette dernière année, M. Grenier a livré au commerce 18,438 pièces de toile d'une valeur de 1,230,000 francs.

Les tissus de M. Grenier sont très-recherchés, au point de vue de la qualité et du prix.

Le jury départemental aime à citer dans M. Grenier un exemple de ce que peut l'activité et l'intelligence d'un ouvrier, lorsqu'elles s'appliquent à un but utile à la société, et en même temps il a voulu signaler tout ce que l'homme laborieux trouve de ressources dans l'industrie, qui lui assigne une position d'autant plus méritante qu'il est parti de plus bas.

111. Harding-Cocker, Thomas, mécanicien, à Lille.
Assortiment de peignes à laine, etc.
60 ouvriers, 150,000 francs.
Mention honorable en 1839. Médaille de bronze en 1844.

M. Th. Harding-Cocker est un fabricant qui soutient sa bonne réputation dans la fabrication des peignes pour lin et laine.

13. Jourdan et C.e, fabricants de tissus, à Cambrai.
Tulles et dentelles.
1,500 ouvriers, 725,000 francs.
Médaille d'or en 1839.

Le jury départemental se plaît à signaler au jury central les efforts persévérants de ces manufacturiers pour donner à leur fabrication de dentelles à la mécanique une perfection qu'ils sont enfin parvenus à atteindre, et qui a donné à cet article une vente courante en France comme l'étranger.

L'établissement de MM. Jourdan et C.e se distingue par l'intelligence et l'importance de ses travaux ; des métiers à tulle et à dentelle se sont joints aux grands ateliers d'impression, de teinture et d'apprêtage, qui, lors des expositions précédentes, leur ont valu les plus honorables distinctions, et dont les cases de MM. Pin-Bayard, Roussel-Dazin et Ternynck frères, de Roubaix, permettront de juger les travaux.

12. Jourdin-Defontaine, fabricant de tissus, à Tourcoing.
Coutils fil et coton et coutils pur fil.
120 ouvriers, 340,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

Cet industriel expose des articles très-variés, et qui se distinguent autant par leur bon goût que par leur fabrication soignée et la modicité du prix. Ces prix, indiqués dans la note annexée à sa déclaration, sont bien conformes à ceux auxquels ce fabricant vend au commerce.

97. Lagache, Julien-Clovis, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus divers.
400 ouvriers en 1847 et 325 en 1849, — 1,000,000 francs en 1847 et 800,000 francs en 1849.
Médaille d'argent en 1844.

Le jury central de 1844 a jugé ce fabricant digne de la médaille d'argent. Depuis, M. Lagache a maintenu son excellente réputation de très-bon fabricant.

120. Lecour, J., Billaux et C.e, à Lille.
Une lame métallique pour tissage.
30 ouvriers.

43. Lefebvre-Ducatteau frères, fabricants de tissus, à Roubaix.
Etoffes pour gilets.
550 ouvriers, 1,500,000 francs.
Médaille d'or en 1844.

MM. Lefebvre-Ducatteau frères, successeurs de leur mère, Mme. Lefebvre-Ducatteau, qui a obtenu une médaille d'or en 1844, à l'occasion d'une exposition faite sous le nom de V.e Lefebvre-Ducatteau et Soyer-Vasseur, de Lille, exposent en 1849 un magnifique assortiment d'étoffes pour gilets, dont chacun admire le bon goût et la belle qualité. Au mérite de la richesse et de la nouveauté, ces messieurs savent allier celui d'un prix modéré.

Ils présentent à l'appréciation du jury central un très-bel assortiment de *valencias* brochés en soie, teints en pièce par la maison Descat-Crouzet. Cet article, qui, jusqu'à ce jour, avait été introduit en fraude de l'Angleterre, s'expédie actuellement chez nos voisins rivaux.

99. Lejeune-Mathon, filateur de laine peignée, à Roubaix.
Échantillons de laine peignée mécanique, laine filée, mérinos, etc.
150 ouvriers, 700,000 francs.
Médaille de bronze en 1839. Rappel de la médaille de bronze en 1844.

M. Lejeune-Mathon a acquis un talent exceptionnel dans la filature de la laine peignée. Ses produits sont absorbés par les meilleurs fabricants, notamment par MM. Duthilleul-Lorthiois et Lefebvre-Ducatteau frères.

60. Lemaitre-Demeestère, fabricant de tissus, à Halluin.
30 pièces de toile.
680 ouvriers, 350 métiers, 800,000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

M. Lemaitre-Demeestère est un des meilleurs fabricants du pays. Il fabrique de la toile, du linge de table, de la toile à matelas et des tissus de coton, et donne du travail à 6 ou 700 ouvriers, dont 130 dans des ateliers spéciaux.

133. Leurent frère et sœur, fabricants de tissus, à Tourcoing.
Tissus divers en nouveautés, etc.
225 ouvriers, 330,000 francs.
Mention honorable en 1844.

Ces industriels se sont toujours faits remarquer par la bonne fabrication des produits qu'ils ont livrés au commerce.

117. Manche, Désiré, filateur de laine, à Roubaix.
Échantillons de laine filée.
56 ouvriers, 405,000 francs.

M. Manche compte parmi nos bons filateurs en laine peignée. Il occupe 14 métiers de 200 broches.

121. Mahieu-Delangre, filateur et fabricant de tissus, à Armentières.
Trente coupes de toile et trente-trois paquets de fil.
1,342 ouvriers, 1,870,000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

Les salles de l'exposition ne s'ouvriront pas à beaucoup de manufacturiers plus méritants. A la fois filateur, fabricant de toiles et blanchisseur, M. Mahieu-Delangre a réuni, dans ses importantes usines, toute l'industrie du lin, et il l'a fait de la manière la plus heureuse.

Filateur de lin, il emprunte à la vapeur la force de 80 chevaux, pour faire mouvoir 6,328 broches à filer, et 652 pour les préparations.

Ses fils, des N.os 12 à 120, représentent annuellement une valeur de 870,000 fr. et sont presque entièrement utilisés dans son tissage ; ils sont brillants et se rapprochent beaucoup des fils à la main.

Par son tissage, M. Mahieu-Delangre donne du travail à environ mille ouvriers, et produit annuellement 10,000 pièces de toile de 100 mètres, d'une valeur d'un million. Ses tissus sont d'un placement facile. Ses travaux n'ont pas cessé, ne se sont même pas rallentis en 1848.

Tels sont les titres que présente M. Mahieu-Delangre à l'appréciation du jury central. Celui qui a créé des moyens d'existence à tant de familles a droit à la reconnaissance publique.

88. F. Mazure-Mazure, fabricant de tissus, à Roubaix.
Diverses coupes en damas pour tentures et autres tissus.
500 ouvriers.

Présente un admirable assortiment de tissus pour meubles et tentures, ainsi que tissus en laine pour robes et châles.

89. Montagne, J., fabricant de tissus, à Roubaix.
Diverses coupes de tissus.
250 ouvriers, 400,000 francs.

Cet industriel, qui expose pour la première fois, présente un très-bel assortiment de tissus pour robes, qui fera connaître avec quel talent les fabricants de Roubaix, et M. J. Montagne en particulier, savent tirer parti des matières mélangées, telles que laine et coton, laine et soie, fil et coton, etc. On remarquera de plus le bon goût avec lequel M. Montagne sait disposer ses *enluminages ;* la modicité de ses prix est aussi à constater.

108. Motte-Bossut et C.e, filateurs de coton, à Roubaix.
Échantillons de cotons filés.
384 ouvriers.

L'établissement de MM. Motte-Bossut et C.e, est le plus important de ce genre dans le pays. Il ne compte pas moins de 88 métiers auto-

mates d'ensemble 44,000 broches, logées sous un même toit. C'est un des premiers essais faits en France d'une filature tout anglaise, essai hardi et qui a réclamé bien de la persévérance pour être conduit à bonne fin. La vente facile justifie la bonne qualité de ses produits. L'exposition ne peut manquer de mettre en relief cette récente et importante réaction.

122. Parent frères, fabricants de linge de table, etc., à Armentières.
Linge de table et autres.
50 ouvriers, 150,000 francs.

96. Pin-Bayart et C.e, fabricants de tissus, à Roubai
Tissus satin-laine pour robes et châles.
260 ouvriers, 650,000 francs.
Mention honorable en 1844.

MM. Pin-Bayart et C.e, mentionnés honorablement dans le rapport du jury central en 1844, comptent parmi les fabricants de Roubaix qui ont donné le plus d'essor à l'industrie de cette ville, par la hardiesse et le talent avec lesquels ils abordent la nouveauté. Leurs produits sont admirables d'exécution.

94. Pollet, Joseph, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus pour robes, pantalons et chaussures.
270 ouvriers, 550,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

M. Joseph Pollet présente des tissus en laine pour robes, vêtements d'hommes et chaussures, drapés et foulés. Ces tissus (croisés de satin) sont d'une finesse remarquable. M. Pollet a toujours eu la réputation d'une supériorité non contestée sur ses confrères pour ces sortes d'étoffes. Il file lui-même la laine qu'il emploie.

20. Réquillart-Roussel et Choquel, fabricants de tapis, à Tourcoing.
Tapis divers.
1,000 ouvriers en 1847, 400 ouvriers en 1848, 750,000 francs.
Médaille d'argent en 1839. Rappel de médaille d'argent en 1844.

Dans son rapport de 1844, le jury a rendu justice aux efforts faits par MM. Requillart-Roussel et Choquel pour perfectionner leur fabrication de tapis moquette. Ces honorables industriels se sont rendus de plus en plus dignes des recommandations dont le jury départemental croit encore devoir accompagner leurs admirables produits.

Le jury appuie la demande de MM. Requillart et Choquel, tendant à

obtenir un délai pour l'envoi à Paris d'un grand tapis encore sur le métier. — C'est une pièce qui ne peut que faire honneur à l'industrie française.

92. Roussel-Becquart, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus en drap coton.
150 ouvriers, 250,000 francs.

Travaille très-bien les tissus de coton. Ses articles sont d'une très-bonne qualité et à des prix modérés.

93. Roussel-Dazin, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus divers.
410 ouvriers, 650,000 francs.
Mention honorable en 1839. Médaille d'argent en 1844.

A toujours maintenu sa réputation ancienne pour la bonne qualité de ses produits.

104. Screpel, fabricant de tissus et filateur, à Roubaix.
Tissus divers.
240 ouvriers, 450,000 francs.

M. César Screpel se distingue par la bonne qualité de ses produits et le talent avec lequel il sait tirer parti de ses métiers à la marche. Il a déjà été mentionné honorablement par le jury central en 1844.

105. Scrépel-Roussel, fabricant de tissus et filateur, à Roubaix.
Fils et tissus divers.
260 ouvriers, 550,000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

Fabrication très-bonne et très-variée en tissus de laine, pour robes et pour pantalons. M. Screpel-Roussel soutient une réputation justement méritée; il s'est montré bien digne de la distinction qui lui a été accordée en 1844.

64. Scrive frères, fabricants de cardes, à Lille.
Assortiment de cardes.
40 ouvriers, 125 métiers, 450,000 francs.
Médailles d'argent en 1806 et 1827. Médaille d'or en 1834. Rappels en 1839 et 1844.

Cette maison, qui est restée à la tête de la fabrication des cardes en France, tant par la perfection de ses produits que par son importance, a reçu toutes les distinctions qu'un établissement industriel est susceptible de recevoir.

Les fils de M. Antoine Scrive ont dignement continué la réputation de leur père. Ces industriels ont mérité à tous égards cet honorable témoignage de la part du jury départemental.

66. Scrive frères, filateurs de lin et d'étoupes, à Lille.
Assortiment de fils de lin et de fils d'étoupes de divers numéros et qualités.
550 ouvriers, 1,600,000 francs.
Médaille d'or en 1834.

La filature de lin et d'étoupes de MM. Scrive frères, l'une des premières établies en France, est aussi une des plus importantes et une de celles dont les produits se recommandent le plus, par leur perfection, à l'attention du jury central.

MM. Scrive frères justifient pleinement les distinctions dont leur maison a été l'objet dans la personne de M. Scrive-Labbe, en récompense de son concours actif pour l'importation en France de la filature du lin à la mécanique.

65. Scrive frères et J. Danset, fabricants de tissus, à Marquette et à Halluin.
Vingt pièces toile de lin et dix pièces linge de table.
650 ouvriers, 1,500,000 francs.
Mention honorable en 1844.

Ces industriels, dont le nom seul est une recommandation, se livrent, sur une très-grande échelle, au tissage de la toile de lin. Un établissement à Marquette, ne contenant pas moins de 140 métiers et 50 métiers à préparations mus par la vapeur, est destiné au tissage de la toile unie.

Un autre établissement, à Halluin, est consacré au tissage à la main des toiles damassées.

MM. Scrive frères et Danset occupent aussi un grand nombre de métiers disséminés dans les campagnes. Leurs produits sont d'une fabrication régulière; leurs toiles sont recherchées; les damassés se font remarquer par le brillant et la perfection du dessin.

45. Soyez-Vasseur, fabricant de tissus pour gilets, à Lille.
Tissus pour gilets.
225 ouvriers, 600,000 francs.
Médaille d'or en 1844, conjointement avec Mme. Lefebvre-Ducatteau, de Roubaix.

M. Soyer-Vasseur a été admis, en 1844, en qualité d'exposant comme propriétaire des tissus fabriqués par Mme. V.e Lefebvre-Ducatteau, de Roubaix, et l'efficacité de conseils qu'il a prêtés à cette dame, dans sa fabrication d'étoffes pour gilets, a été signalée par le jury départemental. Il a fondé en 1847, à Lille, un établissement qui, jusqu'alors, n'avait pas d'analogue dans cette ville, et où il se livre à cette même fabrication, qui est devenue pour lui une vraie spécialité.

70. Thiriez, J., et C.e, filateurs de coton, à Esquermes.
Echantillons de cotons filés.
200 ouvriers, 11,000 broches.

Cette maison est avantageusement connue dans le commerce. Elle présente, pour la première fois, des produits à l'exposition.

90. Ternynck frères, fabricants de tissus, à Roubaix.
Tissus pour pantalons et robes.
420 ouvriers, 1,200,000 francs.
Médaille d'argent en 1839. Médaille d'or en 1844.

Font toujours avec succès les articles pour pantalons de haute nouveauté, et ont ajouté, depuis la dernière exposition, à leur fabrication, les tissus de laine pour robes dont ils exposent les échantillons.

100. Testelin-Montagne, Pierre-Louis, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus pour châles et robes.
300 ouvriers, 700,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

Testelin-Montagne s'est montré digne de la distinction obtenue à l'exposition de 1844. Il a maintenu sa fabrication sur un bon pied, en y ajoutant les tissus pour robes et nouveautés. Ses prix sont modérés.

115. Tesse-Petit et fils aîné, filateurs de coton, à Lille.
Échantillons de cotons filés.
Médaille d'argent en 1834. Rappels de médaille d'argent en 1839 et 1844.

Les produits de cette fabrique sont considérés dans le commerce comme de bonne qualité courante.

136. Vandemerghel, Alfred, fabricant de peignes à tisser, à Lille.
Deux peignes à tisser.

Le jury départemental admet avec plaisir le produit des efforts de cet honnête artisan.

19. Vantroyen et Mallet, filateurs de coton, à Lille.
Échantillons de cotons de diverses espèces et numé .
320 ouvriers, 88 métiers, 600,000 francs.
Médaille d'or en 1834. Rappels de médaille d'or en 1839 et 1844.

Cette maison, d'une réputation ancienne et des plus méritées, a fait, dans la filature du coton, des progrès incessants. Sa fabrication consiste principalement en fils retors de première qualité pour tulle et dentelle, et en filés d'espèces très-variées, pour la fabrication des beaux articles de fantaisie.

Elle présente à l'exposition des filés simples, depuis le N.° 200 jusqu'à 425 métriques, des retors dans les N.os 136 à 425, enfin d'autres fils retors d'espèces diverses destinés aux articles de fantaisie et allant jusqu'au N.° 400 métrique.

Le jury départemental a été frappé de l'incomparable beauté de ces produits. Il semble que le N.° 425 m., le plus élevé de ceux présentés par ce pays à l'exposition, ait été obtenu sans difficulté et qu'il aurait été possible de filer les mêmes préparations à un numéro plus élevé encore.

Dans l'intérêt de la réputation de l'industrie française, deux membres du jury, MM. Degrimonpont et Th. Barrois, ont été chargés par le jury de constater, dans les ateliers de MM. Vantroyen et Mallet, les résultats merveilleux auxquels ces honorables manufacturiers sont parvenus. Cette visite, où l'on a suivi la fabrication dans ses détails les plus minutieux, a établi, de la manière la plus péremptoire, la réalité des progrès que l'exposition va mettre en relief. Honneur donc à ces manufacturiers; le jury départemental les recommande à la bienveillance du jury central et du Gouvernement.

5. Varlet-Prosper, à Inchy.
Une mécanique à fabriquer les peignes à tisser.

28. Wattier et Crombet, fabricants de tissus, à Moulin-Lille.
Toiles à matelas, linge de table, etc.
39 ouvriers, 80 métiers.

54. Weil-Levecq, Jean, fabricant de tissus, à Valenciennes.
147 coupes mouchoirs et cravates.
70 ouvriers, 630,000 francs.

Cet établissement, d'assez récente fondation, est digne d'encouragement.

102. Wibaux-Florin, fabricant de tissus, à Roubaix.
Tissus pour pantalons.
910 ouvriers, 1,200.000 francs.
Médaille d'argent en 1844.

Filateur de coton et fabricant d'étoffes, M. Wibaux-Florin expose un assortiment de très-bons articles de fatigue en coton et en fil de coton. L'établissement de cet honorable industriel est, dans son genre, le plus considérable de ceux de Roubaix, et il faut dire à sa louange qu'il présente un ensemble admirable de ce qui peut assurer le succès d'une entreprise de cette nature. Une filature considérable (21,000 broches) a été montée récemment avec des métiers du système le plus économique et le plus nouveau; l'établissement comprend en outre un tissage mécanique, une teinturerie, etc., etc.

Les produits de cette maison sont remarquables par leur qualité et la modicité de leur prix.

PRODUITS DIVERS.

241. Balech, Jean, fabricant de billards, à Lille.
Un billard et un porte-queues.

M. Balech est un artisan intelligent qui s'est appliqué à construire un mécanisme qui permet de fermer simultanément toutes les blouses d'un billard par le seul mouvement d'un levier.

L'admission d'un billard muni d'un de ces appareils sera pour lui un utile stimulant.

62. Baudon, Adolphe-Narcisse, constructeur d'appareils de chauffage en tôle et d'ornements en fonte, à Lille.
Appareils de chauffage et modèles en fonte.
150 ouvriers, 515,000 francs.

M. Baudon est un industriel d'une grande activité; il s'est placé à la tête de nos constructeurs d'appareils de chauffage en tôle; il s'est livré avec succès à la fabrication des ornements en fonte et a réalisé quelques ingénieuses applications.

35. Boutry, Charles, mécanicien-ajusteur, à Lille.
Une balance-bascule et une balance à colonnes.

56. Cacheux, Jérémie, à Lille.
Un marteau à retailler les meules de moulin à pinces de rechange.

130. L. Danel, imprimeur typograghe, à Lille.
Impressions diverses.
150 ouvriers, 400,000 francs.

L'imprimerie de M. L. Danel, à Lille, présente l'organisation la plus complète que l'on puisse rencontrer dans un établissement de ce genre. L'on y exécute depuis la fonte des caractères jusqu'à la dernière opération de la reliure; depuis la gravure sur métaux, sur bois, sur pierre, jusqu'au découpage mécanique des étiquettes.

Impressions typographiques et lithographiques, impressions en couleur et en relief, la maison Danel a tout abordé et avec un égal succès. Ses procédés perfectionnés d'impression à la congrève lui permettent d'appliquer, d'un seul coup de presse, jusqu'à six couleurs différentes, et de produire les dessins les plus variés, les contrastes de couleurs les plus ravissants.

Le jury départemental, en prononçant l'admission des produits de M. L. Danel, a voulu recommander d'une manière toute spéciale à la bienveillance du jury central, un établissement véritablement exceptionnel

en province par l'importance et la supériorité de ses produits, et par la modicité de ses prix.

110. Dubrulle, André-Narcisse, fabricant de lampes, pompes, etc., à Lille.
Modèles de lampes, pompes, etc.
30 ouvriers, 200,000 francs.
Médaille de bronze en 1844.

M. Dubrulle est l'un des artisans les plus ingénieux de la ville de Lille ; récompensé lors de la dernière exposition pour des améliorations apportées dans la construction des lampes de sûreté pour les mines, M. Dubrulle a étendu ses applications à la construction des lampes ou lanternes pour l'usage domestique et pour l'éclairage des filatures.

M. Dubrulle est un des hommes chez lesquels les encouragements profitent.

15. Dufour, César, à Lille.
Trois brosses mécaniques.

81. Favier, Léopold-Jean-Baptiste à Dunkerque.
Une chaise percée et un appareil de lieux.

53. Schmitt, Jacques, constructeur, à Valenciennes.
Un moulin à concasser et six tôles pour fabriques de sucre.
32 ouvriers.

Le moulin de M. Schmitt, sans présenter le caractère d'une invention, est un appareil qui est bien approprié à sa destination, lorsqu'il s'agit de concasser ou de pulvériser des matières friables. Le jury le croit très-digne de figurer à l'exposition.

Liste des récompenses qui ont été accordées aux industriels de ce département, après l'exposition de 1849.

DÉCORATIONS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

MM.
Delattre, Henri, fabricant de tissus de coton, à Roubaix.
Demesmay, Etienne, agriculteur, à Templeuve.
Kolb-Bernard, négociant à Lille.
Mallet, filateur de coton à Lille.
Numa Grar, raffineur de sucre à Valenciennes.

MÉDAILLES D'OR.

MM.
Demesmay, Etienne, agriculteur à Templeuve.
Descat-Crouzet, teinturier-apprêteur à Roubaix.
Kuhlmann frères, fabricants de produits chimiques à Lille.

Lagache, Julien-Clovis, fabricant de tissus à Roubaix.
Leroy (de Béthune), agronome à Douai.
Mahieu-Delangre, filateur et fabricant de tissus à Armentières.
Réquillart-Roussel et Choquel, fabricants de tapis à Tourcoing.
Scrive frères et J. Dansette, fabricants de tissus à Marquette et Halluin.
Serret-Hamoir, Duquesne et C.e, fabricants de sucre, distillateurs, etc., à Valenciennes.

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM.
Bernard frères, raffineurs de sucre à Lille.
Charvet, Henri, fabricant de tissus pour vêtements, à Lille.
Dandoy-Maillard et C.e, fabricants de quincaillerie, à Maubeuge.
Dautremer et C.e, filateurs à Lille.
Defontaine, Ed. et C.e, fabricants de fécule et de glucose, à Marquette (Lille).
Delespaul, Alexd. et C.e, fabricants de tissus à Roubaix.
Delfosse frères, fabricants de tissus à Roubaix.
Dervaux et Duthilleul-Lorthiois, fabricants de tissus, à Roubaix.
Dubruille, Dervaux, Lefebvre et Defitte, fabricants de sucre à Wargnies-le-Grand.
Evrard, Augustin, professeur de chimie, à Valenciennes.
Godard, Auguste, et Bontemps, fabricants de tissus, à Cambrai.
Goube-Piérache, Louis-François, marchand tanneur, à Douai.
Grenier, Adrien, fabricant de tissus, à Armentières.
Hamoir, Serret et C.e, maîtres de forges, à Maubeuge.
Harding-Cocker, Thomas, mécanicien, à Lille.
Jourdin-Defontaine, fabricant de tissus, à Tourcoing.
Legavrian et Farinaux, constructeurs mécaniciens, à Lille.
Lejeune Mathon, filateur de laine peignée, à Roubaix.
Lemaître-Deméestère, fabricant de tissus, à Halluin.
Mazure-Mazure, fabricant de tissus, à Roubaix.
Mehu, Jean-Marie-François, ingénieur des mines, à Anzin.
Motte-Bossut et C.e. filateurs de coton, à Roubaix.
Pin-Bayart et C.e, fabricants de tissus, à Roubaix.
Pollet, Joseph, fabricant de tissus, à Roubaix.
Soyez-Vasseur, fabricant de tissus pour gilets, à Lille.

MÉDAILLES DE BRONZE.

MM.
Baudon, Adolphe-Narcisse, constructeur d'appareils de chauffage en tôle et d'ornements de fonte, à Lille.
Bellier aîné, ouvrier chez M. Dansette-Leblond, manufacturier, à Armentières.

Bernier, à Lille.
Blondeau-Billet, filateur de bourre de soie, à Lille.
Casse, Jean, fabricant de tissus de table, à Lille.
Dathis, Léon, fabricant de tissus, à Roubaix.
Deméestère-Delannoy, fabricant de tissus, à Halluin.
Dequoy, Jules, et C.e, filateur à Moulin-Lille.
Deratte, ouvrier filtier, à Esquermes.
Dubrulle, André-Narcisse, fabricant de lampes, pompes, etc., à Lille.
Dumont-Desmoustiers, Louis-François-Joseph, marchand tanneur et corroyeur, à Douai.
Durel et C.e, distillateur, à Saint-Saulve.
Duailler-Delattre, fabricant de tissus, à Tourcoing.
Fabre, à Douai.
Faure, Louis, fabricant de céruse, à Wazemmes.
Florin, Joseph, fabricant de tissus, à Roubaix.
Leurent frères et sœurs, id. à Tourcoing.
Leroy-Soyer, V.e propriétaire de verrerie, à Masnières.
Lewille et C.e, fabricants de clous et chevilles, à Valenciennes.
Montagne, J., fabricant de tissus, à Roubaix.
Pruvost, Augustin, constructeur d'instruments aratoires, à Wazemmes.
Vattier et Crombet, fabricants de tissus, à Moulin-Lille.

RAPPELS DE MÉDAILLES D'OR.

MM.
Cox, Edmond et C.e, filateurs de coton, à Fives.
Debuchy, François, fabricant de tissus, à Lille.
Delattre et fils, filateurs et fabricants de tissus, à Roubaix.
Lefebvre et C.e, fabricants de céruse, à Moulin-Lille.
Lefebvre-Ducatteau frères, fabricants de tissus, à Roubaix.
Scrive frères, fabricants de cardes, à Lille.
Serret-Lelièvre et C.e, maîtres de forges, à Denain et à Anzin.
Ternynck frères, fabricants de tissus, à Roubaix.
Vantroyen et Mallet, filateurs de coton, à Lille.

RAPPELS DE MÉDAILLES D'ARGENT.

MM.
Blot, Em., filateur de coton, à Douai.
Carlos, Florin, filateur de laine, à Roubaix.
Claro, Auguste, fabricant de tissus, à Lille.
Coramont, filateur de coton, à Wazemmes.
Debuchy, D., fabricant de tissus, à Tourcoing.
Defrenne, Paul, idem à Roubaix.

Delamalle, à Lille.
Roussel-Dazin, fabricant de tissus, à Roubaix.
Scrépel-Roussel, fabricant de tissus, à Roubaix.
Société de la Providence, à Hautmont.
Tesse-Petit et fils aîné, filateurs de coton, à Lille.
Wibaux-Florin, fabricant de tissus, à Roubaix.

RAPPEL DE MÉDAILLES DE BRONZE.

MM.
Cordonnier, Veuve, fabricante de tissus, à Roubaix.
Tettelin-Montagne, Pierre-Louis, fabricant de tissus, à Roubaix.

MENTIONS HONORABLES.

MM.
Butruille, Nicolas-Marie-Joseph, fabricant de tissus et filateur, à Douai.
Chartier, Prosper, maître de verrerie, à Douai.
Courvoisier, contre-maître dans la filature de bourre de soie de M. Blondeau-Billet, à Lille.
Danel, L., imprimeur-typographe, à Lille.
Delemazure-Dethon, fabricant de tissus, à Roubaix.
Menche, Désiré, filateur de laine, à Roubaix.
Roussel-Becquart, fabricant de tissus, à Roubaix.
Roussel-de-Livry, fils, fabricant de savons, à Tourcoing.

CITATIONS FAVORABLES.

MM.
Bauleret, Louis-Constant, fabricant d'amidon et de vermicelle, à Cambrai.
Goudezeune, Jean-Baptiste, à Armentières.
Houyet aîné et C.e, fabricants d'orge perlé, à Marcq-en-Barœul.
Lepan, Th., fabricant de plombs laminés, à Lille.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année 1848.

SIÉGES des CONSEILS.	Bureau particulier. — Nombre des affaires				Bureau général.				Police intérieure des ateliers. — Affaires portées devant le Conseil.		
	portées devant le bureau.	conciliées par le bureau.	retirées par les parties.	non conciliées par le bureau.	Nombre des affaires retirées.	Nombre des jugements: en dernier ressort.	susceptibles d'appel.	dont il a été interjeté appel.	Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières	91	86	4	1	»	1	»	»	»	»	»
Cambrai	132	120	5	7	3	4	»	»	»	»	»
Douai	140	140	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Câteau	362	296	65	1	»	1	»	»	»	»	»
Lille	244	198	34	12	6	4	2	1	»	»	»
Roubaix	308	224	46	38	7	20	2	1	»	»	»
Tourcoing	107	60	41	6	6	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	36	31	2	3	3	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	1420	1155	197	68	25	39	4	2	»	»	»

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spécu-lateurs.	Marchands	Industriels.	TOTAL.	
Cambrai...	»	61	51	11	»	195161 20	170755 83	365917 03	»	82313 24	101037 62	183851 04	»
Dunkerque	1	71	»	81	685560 76	317664 24	»	1003225 »	655560 76	303825 29	»	959386 05	»
Lille.......	3	25	15	43	2503500 »	865381 64	2160384 36	5529266 »	1618855 »	593338 64	1214184 »	3426377 64	»
Valencienn.	»	61	2	84	»	325455 82	675339 17	1000794 99	»	155791 70	(1)	155797 70	»
TOTAUX...	4	44	22	70	3189060 76	1703662 90	3006479 36	7899203 02	2274415 76	1158769 05	1315221 62	4725406 43	»

(1) L'une des faillites n'est pas terminée. Il ne peut être indiqué d'une manière approximative quelle est la portion du passif non-recouvrée.

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de **10,000** *âmes et au-dessus, pendant l'année* **1848.**

	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Blanchisseurs	1 »	1 50	1 »	1 60	» »	1 40	1 75	» »	1 25
Bouchers (garçons)	(1) » 40	1 50	(1) » 75	2 »	2 »	1 70	1 50	1 50	1 60
Boulangers (id.)	(1) » 60	1 50	(1) » 70	2 »	2 »	2 »	1 80	(1) » 75	2 »
Brasseurs (id.)	1 67	2 »	(1) » 65	2 50	2 25	1 50	1 75	2 50	2 50
Brodeuses	» 40	» 60	» 60	» 60	» 60	» 50	» 65	» »	» 50
Charbonniers	1 50	1 75	2 »	» »	1 75	1 50	» »	» »	1 30
Charpentiers (ouvriers)	2 »	1 75	(4) 1 75	2 25	1 50	1 75	2 »	(2) 2 »	2 »
Charrons (id.)	2 »	1 75	2 50	2 25	1 50	1 75	1 50	2 »	2 »
Chaudronniers (id.)	2 25	1 50	3 »	2 50	1 75	2 »	1 50	2 »	2 75
Cordiers (id.)	1 60	1 50	2 10	» »	» »	1 50	1 25	1 50	1 75
Cordonniers (id.)	1 75	1 50	1 75	2 »	1 50	1 50	1 50	1 75	1 25
Couturières (ouvrières)	(3) » 60	1 25	» 75	1 »	» 60	1 »	» 75	» »	1 »
Couvreurs (ouvriers)	2 »	1 75	(5) 2 10	2 »	1 50	1 75	2 50	1 75	1 75
Fileurs (id.)	» »	1 25	2 75	3 »	2 75	» »	» »	1 50	» »
Forgerons (id.)	2 75	1 50	3 »	2 50	2 »	2 75	2 »	2 »	2 50
Huiliers (id.)	» »	2 »	1 55	» »	1 50	» »	» »	1 50	1 75
Jardiniers (id.)	2 »	1 50	1 50	2 25	2 »	2 »	1 50	» »	1 75
Maçons (id.)	2 »	2 »	(6) 2 »	1 80	1 75	1 75	2 35	2 »	2 »
Maréchaux (id.)	2 75	1 50	2 20	2 50	2 »	1 75	1 50	» »	2 »
Menuisiers (id.)	» »	» »	2 25	2 25	1 75	2 25	1 75	(2) 2 »	2 »
Meuniers (garçons)	(1) » 50	1 75	2 50	1 75	1 75	2 »	1 50	1 50	2 »
Perruquiers (id.)	(1) » 50	» »	(1) » 65	2 »	» »	1 75	1 40	(1) » 50	1 50
Potiers (ouvriers)	1 25	1 25	1 75	1 50	» »	» »	» »	» »	1 75
Serruriers (id.)	2 75	1 50	2 25	1 75	1 75	2 45	1 25	2 »	2 »
Tailleurs (garçons)	2 »	1 25	(6) 2 50	1 50	1 75	2 »	1 80	2 »	2 25
Tanneurs (ouvriers)	2 »	1 50	1 75	2 »	1 50	1 70	1 50	» »	1 75
Teinturiers (id.)	2 »	1 50	1 75	1 75	1 70	1 75	1 50	» »	1 75
Tisserands en toile	2 50	1 25	1 25	1 50	1 25	1 »	» »	» »	2 »
Tonneliers (ouvriers)	2 »	1 50	2 25	2 »	2 »	2 »	1 50	2 »	1 75
Tullistes (id)	3 »	» »	2 70	2 »	» »	1 75	» »	» »	» »
Campagne.									
Laboureurs	(1) » 65	1 25	(1) » 67	1 50	1 50	1 75	1 30	1 50	2 »
Journaliers. Hommes	1 25	1 »	(3) » 60	1 50	1 »	1 25	1 25	1 25	1 25
Journaliers. Femmes	» 90	» 60	» 65	1 »	» 75	» 75	» 75	» 75	1 »

(1) Plus la nourriture et le logement. — (2) En hiver ce prix est réduit à 1 75. — (3) Plus la nourriture. — (4) Chômage annuel, 2 mois. — (5) idem, 4 mois. — (6) idem, 3 mois.

TROISIÈME PARTIE.

NÉCROLOGIE.

DELESPAUL.

M. Adolphe-Clément-Joseph DELESPAUL, substitut de M. le procureur de la République, membre de l'Assemblée constituante, né à Lille, le 11 novembre 1802, est décédé le 9 mai 1849.

M. André-François-Joseph [illegible], son aïeul maternel, occupait, en 1771, les fonctions de lieutenant du bailliage de Lille, qu'avait précédemment exercées son oncle, M. François PATOU, célèbre commentateur de la coutume de Lille.

A peine reçu licencié en droit, M. DELESPAUL fut nommé juge-auditeur près le tribunal de Lille.

Par ordonnance du 3 janvier 1827, il a été nommé substitut du procureur du roi près le même tribunal. La lettre du ministre de la justice, qui annonçait à M. DELESPAUL sa nomination à cette dernière fonction, témoigne de la confiance qu'avait su s'acquérir ce jeune magistrat.

Le suffrage de ses concitoyens a appelé M. DELESPAUL à la Chambre des Députés en 1834 ; il venait d'atteindre l'âge que la Charte exigeait.

Il fut aussi appelé au Conseil général.

Dans ces diverses positions, il sut conserver l'estime qu'inspiraient son caractère de haute probité et l'inflexibilité de ses convictions et de ses principes religieux.

M. DELESPAUL a refusé de faire partie de la compagnie pour la ligne du chemin de fer de Lille à Dunkerque par Hazebrouck, afin de conserver son indépendance, et de pouvoir défendre à la tribune l'utilité de cette ligne.

Le 1.er novembre 1843 il eut le courage d'adresser la réclamation suivante à l'un des journaux de Lille, pour lui déclarer qu'il était partisan de la liberté d'enseignement, encore que ce journal eût annoncé le contraire :

« Je ne saurais voir comme vous une défaite pour les patriotes

» dans la décision que vient de prendre le comité supérieur d'ins-
» truction primaire de notre arrondissement par rapport à la no-
» mination de deux membres du comité communal de Lille ; il est
» parmi des patriotes des hommes qui, sans vouloir en aucune
» manière favoriser ce que vous appelez les envahissements du
» clergé, ne pensent pas qu'il soit nécessaire, pour atteindre leur
» but, de se montrer systématiquement hostiles à un enseignement
» dirigé par des instituteurs pleins de piété et de savoir, et réclamé
» par un si grand nombre de pères de familles catholiques.

» Je suis, Monsieur le rédacteur, l'un de ces hommes.

» Ni mon langage, ni mes actes n'ont donné à qui que ce soit
» le droit de penser le contraire.

« Je devais à ma loyauté et à l'indépendance de mon caractère,
» à laquelle vous-même, monsieur le rédacteur, avez bien voulu
» quelquefois rendre hommage, de venir vous faire publiquement
» cette déclaration. »

Cette circonstance l'exposa au danger de perdre la confiance de son parti. Toutefois, le 2 août 1846, il fut réélu sans qu'on lui opposât de concurrent.

M. Delespaul est mort à l'âge de 47 ans, des suites de ses fatigues parlementaires. Il a emporté l'estime et les regrets de tous ses concitoyens.

MÉCHIN.

M. le baron Méchin tient un des premiers rangs parmi les seize ou dix-huit préfets qui ont administré successivement le département du Nord. Il est donc juste que le Nord lui décerne un témoignage de regret et conserve de lui un souvenir reconnaissant. Celui qui écrit ces lignes est heureux d'ailleurs de saisir cette occasion pour payer à M. Méchin son tribut particulier de gratitude.

M. Méchin fut homme politique, mais il fut aussi administrateur. L'homme politique, nous ne l'avons connu que par la voix de la renommée ; l'administrateur, nous l'avons vu de près et à l'œuvre. Aussi, ce sera surtout sous ce dernier rapport que nous aimerons à le considérer. Notre tâche, rendue ainsi plus modeste, nous sera également plus douce, plus assortie à nos goûts, à nos sympathies.

Ce n'est pas à dire pourtant que la carrière politique de M. Méchin ne soit très-bonne à rappeler. A quelque point de vue que l'on se place pour observer cet homme honorable, on retrouve constamment le citoyen intègre et modéré, le serviteur dévoué et

intelligent de la patrie. Nous ne renonçons donc pas à rapporter ce qu'il a fait dans la sphère élevée des mesures législatives ou d'intérêt général, mais encore une fois, c'est la mémoire de l'administrateur qui nous est particulièrement chère : c'est donc à l'administrateur surtout que s'adresse ici notre faible hommage.

Alexandre MÉCHIN est né à Paris le 18 mars 1772. Son père, qui avait rempli diverses missions importantes, était en dernier lieu premier commis au département de la guerre. Mort vers la fin de juillet 1789, il avait assez vécu pour entendre s'écrouler la Bastille, pas assez pour connaître les suites de ce mémorable événement.

Dès l'année précédente, le jeune MÉCHIN avait terminé, dans l'Université de Paris, aux colléges de Lisieux et d'Harcourt, d'excellentes études qui, plus tard, devaient jeter un charme si consolant sur sa vie agitée. Possesseur d'une fortune indépendante et honorablement acquise par son père, il resta intimement lié avec quelques-uns de ses condisciples les plus éminents, parmi lesquels il faut nommer le célèbre diplomate M. Bignon, décédé pair de France, et ce jeune Girey-Dupré, qui composa dans sa prison et chanta en montant sur l'échafaud révolutionnaire les couplets finissant par ce refrain, dont nos chanteurs de la rue abusent tant soit peu depuis deux ans :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Comme Girey-Dupré, comme Bignon, M. MÉCHIN se montra tout d'abord partisan des idées nouvelles. Quel jeune homme ne l'était pas ? Mais comme eux aussi, il recula plus tard avec effroi et indignation devant les criminels excès dont se souilla cette révolution, si séduisante à son début. Il connut encore Mirabeau ; et ce fut sous les auspices de ce publiciste fameux qu'il se livra à l'étude de l'administration et de l'économie politique.

Le général Beurnonville, nommé ministre de la guerre en février 1793, voulut mettre à profit les capacités déjà éminentes de M. MÉCHIN. A chacune des neuf armées qui venaient d'être créées pour la défense des frontières, on avait attaché un commissaire supérieur chargé de diriger le recrutement des troupes et de faire exécuter la loi militaire du 22 février 1793. C'est ce qu'on appela commissaire-ordonnateur, et depuis intendant militaire. M. MÉCHIN, d'abord adjoint au commissaire-ordonnateur de La Rochelle, ne tarda pas à recevoir le titre et à exercer les fonctions de commissaire supérieur près l'armée du Nord. Il arriva le 8 mai au quartier-général de Valenciennes, au moment où l'on rapportait dans la place le corps du général Dampierre, tué quelques

heures auparavant d'un coup de canon, à l'entrée du bois de Vicogne. Le général avait pour aide-de-camp son propre fils, qui était auprès de lui à l'instant du coup fatal, et qui avait lui-même été renversé par le vent du boulet. M. MÉCHIN pressa sur son cœur et s'efforça de consoler ce jeune officier, que la mort avait épargné ce jour-là pour l'atteindre neuf ans plus tard à Saint-Domingue.

A cette époque, tout en France était sombre et sinistre. Le sang versé le 21 janvier fumait encore. Les Girondins, parmi lesquels MÉCHIN comptait d'illustres amis, étaient frappés de proscription. Il ne les délaissa point dans ces conjonctures critiques. On découvrit sa correspondance avec Girey-Dupré; on arrêta M. Souque, chef de ses bureaux; et, espérant l'attirer lui-même dans le piège, on l'assigna comme témoin au procès des 22 députés. Il ne fut pas entendu, grâces à la loi qui permettait au jury de clore les débats en se déclarant suffisamment instruit.

Il courait de nouveaux dangers, lorsque Bénezech, commissaire des armes et poudres, lui confia un emploi supérieur dans son administration, où MÉCHIN eut pour collaborateur des hommes devenus ensuite célèbres à divers titres.

Le 9 thermidor arriva. Mais Robespierre mort, son parti subsistait; et loin de céder devant l'horreur universelle dont il était l'objet, ce parti sanguinaire relevait la tête et essayait de perpétuer son système de terreur. Une adresse énergique signée par 40,000 citoyens fut présentée à la Convention pour protester solennellement contre cette funeste tendance. Ce fut M. MÉCHIN qui parut à la barre et porta la parole à la tête de l'immense députation dont il était l'organe. Le député Fréron, ancien missionnaire de terreur dans le Midi, désirait s'y présenter de nouveau afin de faire disparaître les souvenirs fâcheux qu'il y avait laissés. Cette demande était fondée sur quelques services réels qu'il avait rendus à Marseille et à Toulouse, et qui lui avaient valu une certaine popularité. Le gouvernement y consentit, mais on donna à Fréron deux collègues dont le caractère modéré fût de nature à calmer les craintes que pourrait inspirer ce conventionnel trop ardent. M. MÉCHIN fut l'un de ces deux collègues; et l'on peut dire que sa présence contribua beaucoup à faire cesser les désordres qui agitaient le pays.

Cependant la Constitution de l'an III venait d'être proclamée, et la République était administrée par un directoire exécutif. M. Méchin était encore à Marseille, lorsque le général Bonaparte s'y rendit pour prendre le commandement de l'armée d'Italie. M. MÉCHIN le vit, l'entendit développer son plan de campagne; et il l'aurait sans doute accompagné dans cette brillante expédition, s'il n'eût été retenu par d'autres devoirs.

Appelé à Paris par le ministre de l'intérieur Bénezech, Méchin le seconda activement dans son administration jusqu'à ce que Bénezech, soupçonné de royalisme par les hommes du 18 fructidor, eût quitté la place. Méchin alors occupa au ministère de la guerre un emploi supérieur. Après la conquête de Malte, Bonaparte avait confié le gouvernement de cette île à M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely ; mais des plaintes amères s'étant élevées sur la gestion de ce commissaire, le Directoire le remplaça par M. Méchin, qui ne tarda pas à se mettre en route pour son nouveau poste avec une suite nombreuse de secrétaires et de jeunes gens destinés aux divers emplois de la colonie. Ce voyage fut troublé par un incident fâcheux, résultat d'une méprise. Au lieu de suivre la route de Pérugia, M. Méchin se dirigea par la Toscane, et tomba, avec la plupart de ses compagnons de voyage, au milieu de la population insurgée de Viterbe. Cette espèce de captivité dura 26 jours ; et c'en était fait peut-être de toute cette mission voyageuse, y compris M. Méchin et sa jeune épouse, sans l'intervention héroïque du cardinal Muzio-Gallo, évêque de Viterbe, du comte Zelli Pazcaglia et du P. Martinelli, secondés par les principaux citoyens de la ville. (1)

Bientôt après, M. Méchin se rendit à l'armée de Naples en qualité de contrôleur-général des recettes et des dépenses. Il était subordonné à M. Faypoult, président de la commission civile auprès de cette même armée. Or, des dissentiments très-vifs éclatèrent bientôt entre Faypoult et le général en chef Championnet. La commission civile, dont tous les membres n'étaient pas exempts de réproches, fut obligée de se retirer jusqu'au moment où Championnet fut remplacé à Naples par le général Macdonald qui y ramena cette commission. M. Méchin resta à Naples jusqu'au moment où cette ville fut évacuée par l'armée française.

Il rentra aux affaires après le coup d'état du 18 brumaire. Nommé d'abord préfet des Landes, il eut l'honneur de recevoir à Mont-de-Marsan l'infant dom Louis de Parme et sa femme, qui étaient appelés au trône d'Etrurie. Il était préfet dans la Roer, lorsque l'empereur et l'impératrice Joséphine vinrent à Aix-la-Chapelle où ils l'accueillirent avec une grande distinction. L'ordre de la Légion-d'Honneur venait d'être créé. M. Méchin en reçut la décoration des mains de l'impératrice. Une grave mission était alors sur le point de lui être confiée. L'empereur déjà se plaisait à en conférer avec lui et lui donnait ses instructions sur

(1) M. Méchin s'est fait un devoir d'exprimer sa reconnaissance envers ses libérateurs dans une lettre publiée par le *Moniteur* du 13 pluviôse an X, et qui contient un récit détaillé de cet événement.

la manière de représenter dignement dans cette position élevée et la France et son souverain. Un incident presque futile dérangea toutes ces combinaisons. Napoléon, irrité plus que jamais contre le gouvernement britannique, avait sévèrement interdit l'entrée en France des journaux anglais, dans lesquels, à la vérité, on le traitait assez mal. Cette défense n'avait fait qu'exciter la convoitise; et, au sein même de la famille impériale, c'était à qui mangerait de ce fruit défendu. Joséphine, entre autres, en mourait d'envie. Elle sut que M. Méchin avait des amis à Londres. Elle le supplia de lui procurer quelques journaux. Le préfet de la Roer promit de s'en occuper et eut le malheur de réussir. On ne sut pas si bien se cacher que l'empereur ne découvrit la fraude et n'en connût le médiateur. De là, grande colère du maître et rupture momentanée des projets d'avancement pour M. Méchin, qui dut se trouver heureux de rester préfet de la Roer.

Plus tard, il passa à la préfecture de l'Aisne; et lorsqu'il dut la quitter, le conseil général, qui était en session, lui vota une adresse dans laquelle nous remarquons les passages suivants : « Le Conseil » général ne s'attendait pas à se voir sitôt privé de vous; votre » lettre l'a consterné. Que de bien vous avez fait! que de bien nous » attendions encore!

» Une administration forte et vigoureuse, mais paternelle; des » vues grandes et étendues, mais justes; *pas un individu dans le dépar-* » *tement à qui vous ayez fait le moindre mal, pas un administré qui ne* » *vous chérisse*. Votre changement de département serait un deuil » pour les habitants, s'ils ne se consolaient en pensant que S. M. » vous réserve sans doute à de plus hautes destinées. »

Nommé baron de l'empire, il avait été gratifié, suivant l'usage, d'une dotation à laquelle l'empereur en ajouta une seconde, lorsque M. Méchin, devenu préfet du Calvados, le reçut en 1811 à Caen, avec l'impératrice Marie-Louise, l'archiduc Ferdinand et le prince Eugène. Il fut à cette époque créé officier de la Légion-d'Honneur. C'étaient alors les beaux jours de l'Empire, beaux jours qui ne devaient plus durer longtemps. La disette de 1812, présage d'autres calamités, avait occasionné à Caen de funestes désordres. La conduite de M. Méchin fut tout-à-la-fois ferme et conciliante, digne en un mot du premier magistrat d'un département. Les choses en vinrent à une telle extrémité que l'empereur soumit la ville au régime militaire. Un conseil de guerre prononça la peine de mort contre un certain nombre des plus mutins. Ces rigueurs, auxquelles M. Méchin était resté fort étranger, ne laissèrent pas que d'être exploitées par une malveillance aveugle. A la rentrée des Bourbons, M. Méchin demeura d'abord préfet du Calvados; et lorsque le 25 octobre 1814 sa révocation fut prononcée, le département fit éclater ses témoi-

gnages de sympathies et de regrets. Le commerce de Caen crut même devoir adresser au roi une supplique dont il est bon de citer ici quelques lignes :

« Le commerce de la ville de Caen doit rendre hautement à » M. le baron MÉCHIN la justice de dire qu'il a été constamment » protégé, alors même que des lois oppressives semblaient n'im- » poser aux administrateurs d'autres devoirs que d'enchaîner » son activité.

» Sa sollicitude a toujours été pour nous pure et désintéressée, » et il en a été de même de toutes les parties de son administra- » tion sur lesquelles nous avons pu avoir des connaissances per- » sonnelles. Nous avons l'orgueil de le dire, la déclaration d'arma- » mateurs et de négociants n'a pas besoin de confirmation. Mais » comme la calomnie n'a pas même égargné la probité de notre » préfet, nous supplions Votre Majesté de nous permettre de courtes » réflexions. »

Après une justification complète de M. MÉCHIN, l'adresse se termine en ces termes.

« Nous ne savons, sire, que rendre témoignage à la justice et à la » vérité. C'est un titre de plus pour nous faire espérer que Votre » Majesté nous accueillera avec bonté, lorsque nous recomman- » dons à sa sollicitude paternelle le père de quatre enfants, un ma- » gistrat sans fortune, qui compte vingt ans d'administration, et » qui, s'il doit nous quitter, emportera notre estime et nos re- » grets. »

M. le duc de Berry, qui était entré en France par le Calvados, avait apprécié sur-le-champ le mérite et le caractère de M. MÉCHIN, dont la loyauté franche et l'esprit vif ne pouvaient manquer de plaire à ce prince si franc, si loyal lui-même, et doué d'un esprit si cultivé. Au mois de mars 1815, quand Napoléon reparut sur le sol français, le duc de Berry manda l'ex-préfet : « S'il arrive, lui dit-il, et s'il vous propose de l'emploi, que ferez-vous ? — J'accepterai, Monseigneur. » Le prince montra un instant d'humeur, puis reprenant son air expansif : *Vous ferez bien*, dit-il, *la France reste; il faut la servir.*

Préfet d'Ile-et-Vilaine pendant les cent-jours, il fit preuve d'une grande sagesse dans ce poste alors bien délicat. Les partis étaient là en présence plus que partout ailleurs. Là encore les partis les plus opposés lui accordèrent une égale estime. Les ministres de la Restauration eurent le tort de ne pas s'attacher un homme aussi précieux. Ce délaissement, joint au pillage d'un mobilier précieux qu'il possédait à Meudon, et surtout les humiliations que le pays eut à subir lors de cette seconde invasion, remplirent son âme d'amertume, et contribuèrent peut-être à le jeter dans

les rangs d'une opposition avancée dont il désavoua plusieurs fois certaines tendances extrêmes.

En 1819, le département de l'Aisne l'envoya à la Chambre des députés avec le général Foy, son ami. Sa place était marquée au côté gauche parmi cette pléiade d'orateurs renommés, les Benjamin Constant, les Foy, les Casimir Périer, les Lafitte, qui firent pendant 15 ans une guerre si soutenue, si ardente et si heureuse au gouvernement de la branche aînée.

La révolution de 1830 dépassa, nous le croyons, les vœux de M. Méchin et de ses illustres amis. Toutefois il l'accueillit comme un bienfait et se disposa à la servir de tout son pouvoir. Créé d'abord conseiller-d'état en service extraordinaire, ce titre sans fonctions ne suffisait pas plus à l'activité de son esprit qu'à l'ardeur de son zèle.

Le 17 novembre 1830, il est nommé préfet du Nord à la place de M. de Villiers du Terrage. Dans sa circulaire de prise de possession, il disait : « Toutes les convictions sont respectables. Tolérance » et liberté sont synonymes ; mais de même que la liberté n'est pas » la licence, la tolérance n'est pas l'impunité. Toute infraction aux » lois comme toute persécution, doit être punie. La modération » politique n'est que l'énergie éclairée par la justice et dirigée par » l'humanité. »

Obligé, dès le mois de janvier 1831 d'aller reprendre sa place à la Chambre des députés, M. Méchin écrivait : « Là comme ici je » veillerai assidûment aux intérêts du vaste et beau pays dont » l'administration m'est confiée.... Je ne tarderai pas, Messieurs, » à revenir parmi vous. Le roi m'a donné la mission de réaliser » dans cette contrée, si digne d'intérêt, ses vues généreuses et » paternelles. L'honneur d'un tel mandat doit élever celui qui le » reçoit au niveau des devoirs qu'il lui impose. »

Il revint à Lille (1) pour le 1.er mai. Dans la circulaire qui annonçait la fête à célébrer ce jour-là, le Préfet se montre déjà bien moins inquiet des partisans de la dynastie déchue que de « ceux-là » qui, fascinés par d'inexplicables préoccupations, avides de mou- » vements, impatients de l'ordre, fauteurs bénévoles ou dupes » déplorables d'ambitions exagérées ou déçues, poursuivent par » des voies violentes le retour à des essais condamnés par la plus » douloureuse expérience. » Paroles très-sages qui, aujourd'hui encore, aujourd'hui plus que jamais, trouveraient leur trop juste application.

(1) En février, il était revenu déjà pour faire la tournée de recrutement, et avait daté d'Hazebrouck une circulaire rédigée sous l'impression des troubles passagers dont une cérémonie funèbre avait été l'occasion ou le prétexte.

L'invasion du choléra en 1832 imposa de graves devoirs à l'autorité administrative. M. MÉCHIN n'y faillit pas. Il créa des commissions sanitaires dans tous les arrondissements, provoqua et stimula par des circulaires pressantes le zèle des autorités locales, fit pénétrer partout les instructions propres à prévenir ou à conjurer le fléau. On le vit souvent portant lui-même des consolations et des secours dans les asiles du malheur et de la souffrance.

La Société des Sciences de Lille et cette ville elle-même doivent à la sollicitude éclairée de M. MÉCHIN la possession de ce Musée Wicar dont elles sont fières à si juste titre. Ecoutons M. Legrand, rapporteur du concours pour l'éloge de Wicar :

« M. MÉCHIN qui se délassait volontiers au sein de la Société » des Sciences de ses travaux administratifs, instruit par le che- » valier Artaud, son ami, chargé d'affaires à Rome, de la position » honorable qu'y occupait Wicar, votre compatriote, votre col- » lègue depuis vingt-cinq ans, vous engagea à lui donner une » marque de souvenir dont il était digne à tous égards par son » caractère et par son talent.

» Vous lui avez envoyé la collection complète de vos Mémoires, » et vous conservez religieusement la lettre de remercîment qu'il » vous adressa, lettre où se peint tout entière l'ame de Wicar, » pénétrée de la plus vive gratitude.

» Un pied dans la tombe, il sourit à ce souvenir du berceau.

» Comme le Grec de Virgile,

» *Qui dulces, moriens, reminiscitur Argos.*

» Lui aussi, à son heure suprême, il se rappela la douce cité qui » avait aidé ses premiers pas, la Société qui le comptait parmi ses » membres, et il fit alors ce testament qui témoigne tout à la » fois de sa reconnaissance et de sa générosité. » (1)

En avril 1833, après la prise de la citadelle d'Anvers, les deux familles régnantes de France et de Belgique se donnèrent rendez-vous à Lille, où elles séjournèrent près de quinze jours, décernant des récompenses à la bravoure, des secours au malheur. Admis, pour ainsi dire, dans l'intimité du chef de l'État et de ses ministres, M. MÉCHIN ne pouvait qu'acquérir de nouveaux droits à leur confiance. Élevé depuis peu au rang de commandeur de la Légion-d'Honneur, il reçut bientôt après les insignes de grand-officier.

Dès son arrivée à Lille, M. MÉCHIN, homme lettré autant qu'administrateur vigilant, avait fixé son attention sur le célèbre dépôt

(1) *Mémoires de la Société royale des sciences de Lille*, année 1843, in-8.° Lille, 1845, p. 311.

des archives de Flandre, jadis placé sous la garde de l'ancienne Chambre des comptes, puis confié, en quelque sorte héréditairement, par nos rois à la savante et honorable famille des Godefroy. Ce dépôt, enrichi plus tard de l'adjonction des archives de toutes les juridictions et de tous les établissements religieux supprimés, ainsi que des papiers des administrations modernes, était laissé depuis longtemps dans une sorte d'abandon. Le désordre s'y était mis. Le préfet crut remédier au mal en instituant une commission chargée de reconnaître la situation déplorable de ces archives, d'y rétablir l'ordre et de les administrer. Mais bientôt un grave accident démontra la nécessité de commettre ces trésors à la garde d'un agent unique et responsable. Après s'en être entendu avec M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, et suivant les indications données par lui, M. MÉCHIN reconstitua ce service important, tel qu'il existe encore aujourd'hui. Ceci eut lieu au commencement de 1835.

Ce fut en cette même année 1835 que le baron MÉCHIN contribua par de premiers encouragements à la fondation de notre école des sourds-muets, école aujourd'hui si florissante et si utile sous la double direction des sœurs de la Sagesse, à Lille, et des frères de Saint-Gabriel, à Fives. Le sourd-muet, Jean Massieu, illustre élève de l'abbé Sicard, s'était réfugié à Lille, où l'amitié l'avait appelé et accueilli. Là, quelques enfants, atteints de la même infirmité, étaient venus se grouper autour de lui et lui composaient une petite école. Massieu voulut montrer au public ces élèves déjà exercés à exprimer leurs pensées les plus usuelles. A cet effet, une séance fut donnée dans l'hôtel-de-ville. M. MÉCHIN était présent. Un discours fut prononcé et causa dans l'auditoire une émotion, dont le préfet lui-même ne se défendit pas. Quand l'orateur eut cessé de parler, M. MÉCHIN se leva, et avec cette voix ferme et sonore qui lui était propre : « Messieurs, s'écria-t-il, » je prends ici l'engagement de solliciter, et j'ai la ferme espérance » d'obtenir du Conseil général la création de plusieurs bourses dé- » partementales pour l'école de M. Massieu. » On sait s'il a tenu parole et si le succès a répondu à ses efforts.

Le Palais-de-Justice de Lille, projeté avant 1830 par M. le vicomte Alban de Villeneuve, alors préfet du Nord, fut construit et achevé durant l'administration de M. MÉCHIN. Le Conseil général du département, voulant lui témoigner sa gratitude pour les soins qu'il avait donnés à la bonne et prompte construction de ce grand édifice, décida que le buste du baron MÉCHIN serait placé sur l'un des panneaux de la salle dite des Pas-Perdus. Cette mesure a reçu son exécution immédiate par le placement d'un médaillon dû au ciseau de notre habile statuaire, M. Théophile Bra.

Il y avait huit ans et trois mois que M. Méchin administrait le département du Nord, lorsqu'il fut remplacé le 3 janvier 1839, par M. le vicomte de Saint-Aignan qui, à son tour, occupa avec non moins de succès et presqu'aussi longtemps ce poste honorable, mais toujours délicat et difficile.

Le rappel de M. Méchin n'impliquait aucune pensée de disgrâce ou de défaveur. Le gouvernement lui avait assigné la direction générale de la bibliothèque du roi, fonction importante dont il était digne par son mérite littéraire autant que par son expérience administrative. Ce projet n'ayant pu se réaliser, l'ex-préfet du Nord fut nommé président de la commission des monnaies et médailles. Huit mois plus tard, il eut à subir la loi sévère qui règle la mise à la retraite. Après quoi, sa carrière se prolongea encore dix ans. Il est mort à Paris le 20 septembre 1849. Le 22, ses obsèques eurent lieu à St.-Denis, au milieu d'un nombreux concours d'amis qui avaient voulu payer un dernier et solennel tribut de regrets au bon citoyen, à l'administrateur distingué que perdait le pays, à l'homme de bien, d'esprit et de cœur dont la mémoire ne doit pas périr. M. Emm. Dupaty, de l'Académie française, ami de M. Méchin pendant soixante ans, a rappelé aux assistants, par quelques nobles paroles chaleureusement prononcées, les principales phases de cette vie qui se rattache tout entière aux événements politiques de tout un demi siècle.

On comprend à peine que parmi les préoccupations d'une existence si pleine et si agitée, M. Méchin ait pu trouver encore des loisirs pour des labeurs d'un autre genre. Outre les *Mémoires inédits*, que l'histoire contemporaine ne manquera pas de consulter, on connaît de lui : 1.° *Mémoire sur le Midi*, travail plein d'intérêt qui révèle un habile observateur ; 2.° *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie en* 1798 *et* 1799. On a trouvé dans cette relation des notions historiques curieuses et de bonnes vues politiques ; 3.° *Satires de Juvénal traduites en vers.* M. Méchin a eu raison de dire que *traduire Juvénal est toujours une chose difficile ;* mais il a prouvé par son exemple et contrairement à sa propre opinion que le traduire en vers n'est pas toujours *une témérité*. Les meilleurs critiques ont accueilli son ouvrage avec faveur et en ont fait un éloge mérité.

Un de nos amis, homme spirituel et habile observateur, qui a vu M. Méchin de plus près que nous, ou du moins plus long-temps que nous n'avons pu le voir nous-même, a esquissé ainsi son caractère :

« Il était l'une des plus dignes personnifications de la *France administrative*. Au plus fort des escarmouches livrées au pouvoir par l'opposition libérale, on retrouvait toujours en lui l'esprit

d'hiérarchie régulière et de discipline qui distinguait cette pléïade de restaurateurs de l'ordre social et politique, que Napoléon avait associée à son œuvre. Les premiers préfets avaient à mettre en pratique cette nouvelle organisation administrative qui a été la plus logique et la plus durable de toutes les réformes nées de la Révolution.

» La maison de M. Méchin était la *maison du bon Dieu* pour ses amis et pour sa famille ; il y avait quelque chose de patriarchal dans cette vie intérieure. Celui des enfants, ou des vieux amis qui n'avait pas, pour le moment, d'autre place à occuper, venait s'asseoir avec les siens au foyer du baron Méchin.

» En lui, le littérateur tempérait l'administrateur ; fermeté d'une part, abandon et cordialité de l'autre ; tête vieille et solide, cœur jeune et confiant. Avec quelques intimes, il oubliait complètement son rôle administratif pour devenir conteur naïf, spirituel autant qu'infatigable. Il parlait souvent de Ducis octogénaire, dont le cœur était resté enfant, en termes attendris qui trahissaient une grande similitude d'âme entre ces deux hommes.

» Lorsqu'il fut remplacé à la préfecture du Nord, il me dit, dans un moment d'expansion chagrine : « Ils m'ont trouvé trop » vieux..... et pourtant..... tenez, lisez ceci et vous me direz si la » tête me manque.... » Or, ce qu'il me donnait à lire c'étaient des vers...... des vers charmants qu'il venait d'écrire, intitulés, je crois : *Suis-je vieux*.... et une autre pièce de vers? (celle-là a été imprimée depuis), qui avait pour titre : *La Vérité*, satire. Puis, il mit sous mes yeux le manuscrit de ses mémoires en me montrant les pages écrites de la veille ; puis, avec une sorte de pétulance juvénile, il se mit à me conter quelques-unes des anecdotes qui figuraient dans cet écrit, comme si chaque mot de sa conversation signifiait : « Dites, suis-je vieux ainsi qu'ils le prétendent ? »

» Il me dit encore ce jour-là, à propos de son traitement de retraite qu'on lui chicanait honteusement : « J'ai vu le roi ; il m'a » reçu de la façon la plus aimable, certes je n'ai pas à me plaindre » de lui, mais il ne peut rien à lui seul.... Les lois et réglements » administratifs condamnent souvent les rois constitutionnels à » l'ingratitude envers leurs vieux amis.... »

» La conversation de M. Méchin était surtout intéressante lorsqu'il contait certaines circonstances de ses rapports directs avec Napoléon. Au milieu de l'entretien le plus familier, il ne prononçait jamais le nom de l'empereur sans y mettre une intonation grave et respectueuse ; il disait toujours tout au long : « *Sa Majesté* » *l'Empereur et Roi*.... » Les ducs et pairs d'autrefois ne prononçaient pas autrement le nom de Louis XIV.

» Il y a tout un principe d'organisation politique dans cette nuance.... »

BELLES ACTIONS,

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1849, à la délivrance de quatre médailles d'or et de quarante-cinq médailles d'argent, décernées par M. le Ministre de l'Intérieur. Une somme de 1,155 fr. a en outre été distribuée par M. le Préfet à quatre-vingt-deux individus qui se sont signalés par de belles actions. Les médailles ont été décernées, savoir :

1.° Une médaille en or au sieur Moutier, maréchal-ferrant à Avesnes, qui a fait preuve de dévouement en sauvant un jeune homme de douze ans, en danger de périr dans l'Helpe-Majeure, à proximité d'un moulin à eau.

2.° Une médaille en or au sieur Janssoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg-Campagne, qui a sauvé, les 13 juillet et 6 septembre 1848, deux jeunes enfants qui se noyaient dans le bassin du canal de Bergues.

3.° Une médaille en argent au sieur Gautier, marchand tailleur à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant un enfant qui se noyait dans le canal de la Haute-Deûle.

4.° Une médaille en argent au sieur Bachelet, Amédée, employé des douanes à Moulins-Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve, 1.° dans un incendie survenu à Wazemmes; 2.° dans le sauvetage d'une femme tombée dans la Lys; 3.° enfin, dans le sauvetage d'un enfant tombé dans la Deûle.

5.° Le sieur Gralle, sapeur-pompier à Arleux ;

6.° Le sieur Coplo, Auguste, idem ;

auxquels il a été décerné une médaille en argent, pour le dévouement qu'ils ont montré dans plusieurs incendies.

7.° Une médaille d'argent au sieur Pogy, caporal des sapeurs-pompiers de Cambrai, qui, en maintes circonstances, a fait preuve de beaucoup de zèle et de dévouement, en sauvant des personnes qui brûlaient dans leurs vêtements.

8.° Une médaille d'argent au sieur Ledin, ouvrier mineur attaché aux mines d'Anzin, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, un enfant tombé dans l'Escaut.

9.° Une médaille en argent au sieur Lepercq, Venant, éclusier au fort de Scarpe, à Douai, pour le dévouement dont il a fait

preuve en de nombreuses circonstances, en exposant ses jours pour sauver des personnes en danger de se noyer.

10.° Une médaille en argent au sieur Parent, Aimé, sapeur porte-hache, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, une femme en danger de se noyer.

11.° Une médaille en argent au sieur Dubo, Jules, caporal au corps des sapeurs-pompiers municipaux de Lille, qui a sauvé, au péril de ses jours, deux jeunes gens qui se noyaient dans le canal de la Nef.

12.° Une médaille en argent au sieur Verieste, Pierre, ouvrier dans une filature de Roubaix, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, un individu qui était tombé dans le canal de Roubaix, et qui, pour la troisième fois, disparaissait au fond de l'eau.

13.° Une médaille en argent au sieur Théry, François, emballeur à la douane de Lille et sergent au corps des sapeurs-pompiers de Fives, qui a fait preuve du plus grand dévouement et de la plus rare intrépidité pendant l'incendie qui a détruit une partie de la gare de Fives.

14.° Une médaille en argent au sieur Robache, Jean-Baptiste, cultivateur à Naves; qui a fait preuve de courage et de dévouement pendant un incendie survenu dans ladite commune.

15.° Une médaille en argent au sieur Lorthioir, Auguste, garde-champêtre à Moulins-Lille, pour le trait de courage dont il a fait preuve en sauvant la vie à une jeune fille de dix-sept ans dont les vêtements brûlaient.

16.° Une médaille en or à la dame Lantrebecq, née Françoise Beauchant, meunière, domiciliée à Mortagne, pour le dévouement dont elle a fait preuve à Chauny (Aisne), en sauvant un homme sur le point de se noyer dans le canal.

17.° Une médaille en argent au sieur Batteur, lieutenant des sapeurs-pompiers de Marquillies, qui a payé courageusement de sa personne dans deux incendies survenus dans cette commune, comme il l'avait déjà fait dans huit incendies précédents.

18.° Une médaille en argent au sieur Ketelaere, Charles, cabaretier à Hondschoote, qui a fait preuve du plus grand dévouement en sauvant, au péril de ses jours, trois personnes en danger de se noyer dans le canal d'Hondschoote.

19.° Une médaille en argent au sieur Janlin, Louis, ouvrier meunier à Cartignies, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, une femme tombée dans le bief du moulin.

20.° Une médaille en argent au sieur Cowez, Albert, de la commune de Trélon, qui a sauvé, au péril de ses jours, trois personnes qui se noyaient dans un étang profond.

21.° Le sieur Hanotte, Victor, lieutenant des sapeurs-pompiers, à Douai ;

22.° Le sieur Thumerelle, Antoine, sergent, idem ;

23.° Le sieur Gouy, François, sapeur-pompier, idem, auxquels il a été délivré une médaille en argent, pour le dévouement dont ils ont fait preuve pendant un incendie qui a détruit une partie de la fabrique d'huile de M. Panien, et qui tous trois se sont constamment portés aux endroits les plus périlleux.

24.° Le sieur Malvoisin, curé de Blécourt ;

25.° Le sieur Carlier, Alfred, ouvrier à Bantigny, auxquels il a été délivré une médaille en argent pour le dévouement remarquable dont ils ont fait preuve pendant un incendie survenu à Bantigny.

26.° Une médaille en argent au sieur Baudin. Louis-Joseph, caporal des sapeurs-pompiers de Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs circonstances, et notamment lors de l'incendie des bâtiments de la douane en 1841.

27.° Une médaille en argent au sieur Nugues, Placide, ouvrier confiseur, demeurant à Esquermes, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant d'une mort imminente un homme qui était tombé dans un bassin très-profond.

28.° Une médaille en argent au sieur Houseaux, Julien, cabaretier à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en deux circonstances différentes ; la première, en contribuant à arrêter les effets d'un incendie violent qui s'était manifesté dans l'habitation du sieur Paquet et pendant lequel il a eu une partie de ses vêtements brûlée ; la seconde fois, en sauvant d'une mort imminente un homme qni venait de se jeter dans le canal et que le courant entraînait sous les roues d'un moulin à eau.

29.° Une médaille en argent au sieur Lebrun, sous-brigadier des douanes, à Tourcoing, qui a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant un malfaiteur audacieux qui se trouvait sous le coup d'une condamnation à treize mois d'emprisonnement pour coups et blessures.

30.° Uue médaille en argent au sieur Dionquier, Pierre-Louis, ouvrier teinturier à Tourcoing, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans un fossé profond et bourbeux.

31.° Une médaille en argent au sieur Boderlique, Edouard, pontonnier à Douai, qui a couru de grands dangers et fait preuve de beaucoup de dévouement en sauvant la vie à douze personnes qui se noyaient dans la Scarpe.

32.° Une médaille en argent au sieur Josset, François, caporal des sapeurs-pompiers du Quesnoy, qui a fait preuve de courage en

sauvant, au péril de ses jours, un enfant tombé dans un étang très-profond.

33.° Une médaille en argent au sieur Wiebe, Charles-Louis, à Beaufort, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs circonstances.

34.° Une médaille en argent au sieur Fontaine, préposé des douanes à Dunkerque, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui était sur le point de se noyer dans le canal de Bergues.

35.° Le sieur Carville, Jean-Baptiste, entrepreneur au Câteau;

36.° Le sieur Barbe, Antoine, maçon, idem;

37.° Le sieur Briatte, Joseph, idem, idem;

38.° Le sieur Betny, François, journalier, idem,
auxquels il a été décerné une médaille en argent, pour avoir fait preuve du plus grand courage et du plus généreux dévouement en se faisant descendre dans une fosse où trois personnes ont péri asphyxiées.

39.° Le sieur Basiaux, sapeur-pompier, à Maubeuge;

40.° Le sieur Dehavay, idem,
auxquels il a été accordé une médaille en argent, pour le dévouement dont ils ont fait preuve pendant un incendie considérable et qui a détruit le magasin aux fourrages de la garnison de Maubeuge.

41.° Le sieur Lerouge, sergent des sapeurs-pompiers de Lille.

42.° Le sieur Baudry, sapeur-pompier de Lille;
auxquels il a été décerné une médaille en argent, pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans divers incendies et entre autres dans celui assez considérable qui a détruit une partie de la teinturerie de M. Dedonder.

43.° Le sieur Boitelle, lieutenant des sapeurs-pompiers de Cambrai;

44.° Le sieur Daillet, Antoine, sergent, idem;

45.° Le sieur Fouillades, sergent-fourrier, idem,
auxquels il a été accordé une médaille d'argent, qui tous trois ont fait preuve du plus grand courage et de beaucoup de dévouement dans divers incendies, et notamment dans celui qui a détruit récemment une partie de la fabrique de chicorée de Mme. Protez-Delattre, à Cambrai.

46.° Une médaille en argent au sieur Rouette, Joseph-Désiré, sergent des sapeurs-pompiers à Cambrai, qui a fait preuve de dévouement dans un incendie survenu à Cambrai, et qui, par son courage, a sauvé tout un bâtiment contenant des générateurs que l'incendie menaçait d'une destruction imminente.

47.° Une médaille en argent au sieur Pourpoint, sergent des sapeurs-pompiers de Cambrai, qui a fait preuve de dévouement, de

courage, dans un incendie qui a détruit une partie de la distillerie de M. Ruet-Dehaut.

48.° Une médaille en argent au sieur Signal-Blas, Pierre, maréchal-ferrant à St.-Vaast, pour le dévouement dont il a fait preuve dans divers incendies et qui a couru des dangers réels dans un grand nombre de circonstances.

49.° Une médaille en or au sieur Alexandre, Jean-Baptiste, maître maçon et sapeur-pompier à Gravelines, pour le zèle et l'intrépidité dont il a fait preuve dans maintes circonstances, en exposant sa vie soit pour arrêter des désastres causés par le feu, soit pour sauver des personnes en danger de périr dans la mer.

La somme de 1,155 francs a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au jeune Pollet, Jean-Joseph, âgé de 9 ans, demeurant à Wavrin, pour avoir sauvé la vie à un de ses camarades qui avait disparu sous la glace.

2.° Au sieur Landrieux, Jean-Baptiste, ouvrier à Lille, pour la part qu'il a prise aux mesures qui ont contribué à arrêter le progrès des flammes lors de l'incendie qui s'est manifesté dans la fabrique de M. Deffrennes.

3.° Au sieur Doutrelon, François, ouvrier à Armentières, qui a sauvé la vie à un jeune enfant qui était tombé dans la Lys.

4.° Au jeune Carette, Alphonse, âgé de 8 ans, domicilié à Roncq, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant un autre enfant de son âge qui venait de passer sous la glace.

5.° Au sieur Caplier, Eugène, demeurant à Naves, qui a fait preuve d'un très-grand dévouement pendant un incendie survenu dans cette commune.

6.° Au sieur Caillet, domestique, maçon, demeurant à Hantay, qui a fait preuve de courage et de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté chez le sieur Dubart.

7.° Au sieur Carlier, Alfred, journalier, demeurant à Bantigny, qui a fait preuve du plus grand dévouement pendant un incendie survenu dans cette commune, et qui a même perdu une partie de ses vêtements.

8.° Au sieur Delos, Alexandre, paveur, demeurant à Pérenchies, qui a sauvé la vie au jeune Defives, qui était tombé dans l'un des fossés de l'ancien château de la Prévotée, sis à Frelinghien.

9.° Au sieur Flament, sergent-pompier, à Marquillies ;

10.° Au sieur Carpentier, caporal, idem ;

11.° Au sieur Druelles, sapeur-pompier, idem ;

12.° Au sieur Flament, Fidèle, idem;
13.° Au sieur Bruneau, idem;
en récompense du très-grand dévouement et de la courageuse conduite qu'ils ont montrés pendant les incendies survenus au mois de février dernier, dans les communes de Sainghin-en-Weppes et Hantay.

14.° Au sieur Carpentier, Jean-Baptiste, pontonnier, demeurant à Vred, qui a sauvé la vie au sieur Tison, qui était tombé dans la Scarpe.

15.° A la nommée Dupriez, Angélique;
16.° A la nommée Dumoulin, Joseph;
17.° A la nommée Desplanque, Adèle;
18.° A la nommée Deregnaucourt, Ernestine;
19.° A la nommée Varlet, Thérèse,
en récompense du dévouement dont elles ont fait preuve pendant l'épidémie du choléra qui a régné dans la commune de Raches, au mois de mars dernier.

20.° Au sieur Fontaine, Pierre, ouvrier tisserand, demeurant à Roubaix, qui a sauvé d'une mort imminente, un enfant de 6 ans qui venait de tomber dans le canal et qui allait disparaître sous un bateau.

21.° Au sieur Debeire, Pierre, tailleur d'habits, domicilié à Steene, qui a fait preuve du plus grand dévouement en sauvant la vie au sieur Ryngaert, qui était tombé dans le canal de la Colme.

22.° Au sieur Carpentier, Jean-Baptiste, demeurant à Haussy, pour avoir sauvé, en exposant ses jours, des ouvriers carriers qui se trouvaient ensevelis sous une masse de terre.

23.° Au sieur Caudet, Aimé, journalier à La Bassée, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, une jeune fille qui se noyait dans le canal de la Bassée.

24.° Au sieur Clément, François, journalier à Valenciennes, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant la vie à une jeune fille qui était tombée dans le canal de l'Escaut.

25.° A la nommée Charlotte Delepierre, âgée de 12 ans, domiciliée à Wavrin, pour avoir sauvé la vie à un enfant de 5 ans qui était tombé dans la rigole qui traverse les marais de cette commune.

26.° Au sieur Coisne, Augustin, ouvrier cordonnier, à Deûlémont, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de trois ans qui était tombé dans la rivière de la Deûle.

27.° Au sieur Breucq, François, tailleur d'habits à St.-Saulve, pour avoir sauvé la vie à une femme qui s'était jetée dans un puits de 12 mètres de profondeur.

28.° Au sieur Berger, François-Joseph, ouvrier marbrier à Avesnes, pour avoir sauvé d'une mort imminente, une femme qui se noyait dans l'Helpe-Mineure.

29.° Au sieur Devock, Emmanuel-Louis, scieur de long, à Dunkerque, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant la vie à un jeune enfant de sept ans, qui était tombé accidentellement à l'eau du haut du pont national.

30.° Au sieur Defline, batelier à Berlaimont, pour avoir sauvé d'une mort certaine une mère et son enfant qui se noyaient dans la Sambre.

31.° Au sieur Coulombier, Antoine, élève d'hospice à Denain, pour le courage dont il a fait preuve en sauvant la vie à une jeune fille de 8 ans qui était tombée dans l'eau.

32.° Au sieur Regnaudt, François-Louis, journalier, demeurant à Dunkerque, qui a fait preuve de dévouement en sauvant d'une mort imminente un jeune enfant de cinq ans, qui était tombé dans une citerne.

33.° Au sieur Brelle, sapeur-pompier à Tourcoing, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement dans un incendie survenu dans la filature de M. Darras.

34.° Au sieur Cattelin, Paul, tisseur à Boussières, pour avoir fait preuve du plus grand dévouement dans un incendie survenu dans cette commune, et où il a même été grièvement blessé.

35.° Au sieur Cassez, Omer, batelier à Coudekerque-Branche, pour avoir sauvé la vie à un jeune enfant qui était tombé dans le canal de Bourbourg.

36.° Au sieur Magneau, Jean-Julien, maître à bord du brick *le Cognac*, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de neuf ans qui était tombé dans le port de Dunkerque, près du chantier de construction.

37.° Au sieur Desmoutiers, Joseph, à Maubeuge, pour le courage dont il a fait preuve en sauvant un ouvrier de l'établissement des hauts-fourneaux, qui était tombé dans la Sambre.

38.° Au sieur Verschove, tisserand à Comines, pour avoir fait preuve de dévouement en retirant de la rivière de la Lys un jeune enfant qui y était tombé.

39.° Au sieur Menu, Louis, batelier à Thun, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux personnes qui étaient tombées dans l'eau.

40.° Au sieur Caron, Pierre-Joseph, demeurant à Vred, pour avoir sauvé d'une mort certaine le jeune Broutin, qui était tombé dans la Scarpe.

41.° Au sieur Baillon, Henri, tisserand à Houplines, pour avoir sauvé la vie à deux jeunes enfants qui étaient tombés dans la Lys.

42.° Au sieur Lemire, Henri, garçon brasseur à Hautmont;

43.° Au sieur Delattre, Louis, meunier, à Hautmont, en récom-

pense du courage qu'ils ont montré, en sauvant, au péril de leurs jours, deux enfants qui étaient tombés dans la Sambre.

44.° Au sieur Petillon, Henri, journalier à Estaires, pour le dévouement dont il a fait preuve, en sauvant d'une mort imminente le jeune Delmotte, qui se noyait dans l'abreuvoir communal.

45.° Au sieur Duport, Auguste, demeurant à Morbecque, qui a fait preuve de courage, en sauvant la vie à deux jeunes enfants qui étaient sur le point de se noyer.

46.° Au sieur Catteau, Jean-Baptiste-Alfred-Joseph, tisserand à Linselles, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de cinq ans qui se noyait dans l'abreuvoir de cette commune.

47.° Au sieur Dequeker, Pierre-Jean-François, journalier à Armentières, qui a fait preuve de dévouement, en sauvant un jeune enfant qui était tombé dans un bras de la Lys.

48.° Au sieur Lancry, Pierre-Joseph, journalier à Houplin, qui a sauvé un enfant de onze ans qui se noyait dans la rivière appelée le clair d'Ancoisne.

49.° Au jeune Banart, Amédée, âgé de 14 ans, pour avoir retiré de l'eau et au péril de ses jours, le nommé Charles Hugghe, ouvrier charron, qui était tombé dans un étang profond et dangereux.

50.° Au jeune Lemage, Firmin, à Bermerain, âgé de 13 ans, pour avoir sauvé d'une mort imminente le nommé Duez, qui se noyait dans l'Ecaillon.

51.° Au sieur Cocheteux, Jean-Baptiste, à Frelinghien, pour avoir sauvé la vie à un jeune enfant qui se noyait dans la Lys.

52.° Au sieur Barbe, Antoine, ouvrier au Câteau;

53.° Au sieur Brialle, Joseph, idem;

54.° Au sieur Betuy, François, idem,

qui tous trois ont fait preuve du plus grand dévouement et ont couru les plus grands dangers en se faisant descendre dans une fosse où trois personnes ont péri asphyxiées.

55.° Au sieur Couhez, Florent, charpentier à Merville, qui s'est honoré par un trait de courage et de dévouement, en sauvant, au péril de ses jours, un jeune enfant qui se noyait dans la rivière de la Bourre.

56.° Au jeune Deulle, Joseph, âgé de 15 ans, demeurant à Coudekerque-Branche, pour avoir sauvé d'une mort certaine un de ses camarades qui était tombé de l'estacade dans la mer.

57.° Au sieur Merchez, Jean-Baptiste, ex-militaire et journalier, à Merville, pour avoir sauvé un enfant de onze ans qui était tombé dans la rivière de la Lys.

58.° Au sieur Hoslet, Félix, scieur de long, demeurant à Anor, qui a fait preuve du plus grand courage, en sauvant d'une mort

imminente un jeune enfant qui était tombé dans un puits de 12 mètres de profondeur.

59.° Au sieur Dubois, François, ouvrier, demeurant à Merville, pour avoir sauvé deux jeunes enfants qui se noyaient dans la rivière de la Lys.

60.° Au jeune Bocquet, Emile, âgé de 14 ans, fils de l'éclusier, à Thivencelles, pour avoir sauvé la vie à deux jeunes enfants qui étaient tombés dans la rivière de la Hayne.

61.° Au sieur Ingetrans, Aimable, charcutier à Vieux-Berquin, pour avoir fait preuve de courage et de dévouement en éteignant seul un incendie dont le développement pouvait avoir de funestes résultats.

62.° Au jeune Legrand, Jules, âgé de 15 ans, demeurant à Merville, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de dix ans qui était tombé dans la rivière de la Bourre.

63.° Au sieur Pollet, François, marin à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort imminente le jeune Viers, qui était tombé dans le port.

64.° Au sieur Bliez, François, pureur de grains, à La Bassée, pour avoir sauvé la vie à un vieillard de 78 ans qui se noyait au petit rivage.

65.° Au sieur Demarcq, Ferdinand, marbrier à Pont-sur-Sambre, pour avoir fait preuve de courage en sauvant la vie à deux enfants qui se noyaient dans la Sambre.

66.° Au sieur Blas, Amand, colporteur à Saint-Python;

67.° Au sieur Bantegnie, Jean-Baptiste, à Saint-Python, en récompense du dévouement dont ils ont fait preuve en combattant l'incendie qui eut lieu en cette commune en octobre dernier.

68.° Au sieur Maquignon, Jacques-François, marin à Dunkerque, pour avoir sauvé la vie à un homme qui était tombé dans le port, près de la côte des pêcheurs.

69.° Au sieur Broutin, Mathieu-Joseph, éclusier à Marchiennes, pour avoir fait preuve d'un grand courage en sauvant la vie au sieur Decaux, qui était tombé dans le bassin de l'écluse de Marchiennes.

70.° Au sieur Rambaut, Constant, tisserand à Armentières, pour avoir fait preuve de dévouement en retirant de la rivière des Layes une femme qui y était tombée.

71.° Au sieur Poivre, Auguste, maçon et sapeur-pompier à Merville, pour avoir fait preuve de courage en sauvant un enfant qui allait disparaître sous la glace.

72.° Au sieur Degrave, préposé des douanes à Hem;

73.° Au sieur Lermitte, idem, à Leers,

pour le courage dont ils ont fait preuve en sauvant la vie au sieur Dehuymeaux, qui se noyait dans la rivière de la Marque.

74.° Au sieur Farretier, Charles-Philippe, porte-faix à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort certaine un homme qui était tombé dans le canal de Bergues.

75.° Au jeune Defache, François-Louis, âgé de 17 ans, à Wavrin;

76.° Au jeune Dartois, Édouard, âgé de 13 ans, à Wavrin, pour le courage dont ils ont fait preuve en sauvant le jeune Billaut, qui était tombé sous la glace.

77.° Au sieur Tricot, caporal de sapeurs-pompiers à Tourcoing;
78.° Au sieur Brelle, idem;
79.° Au sieur Morelle, idem;
80.° Au sieur Desrousseaux, soldat, idem;
81.° Au sieur Courvoisier, agent de police;
82.° Au sieur Desrousseaux, idem,
en récompense du zèle et du dévouement qu'ont apportés ces généreux citoyens, dans un incendie qui a détruit une partie de l'établissement de MM. Dassonville frères, à Tourcoing.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1849, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés, savoir :

Pour les hospices, à.	22,718	15
Pour les bureaux de bienfaisance, à	58,104	30
Pour les fabriques d'églises, à	16,440	»
Total.	97,262	45

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1849.

4 atteints d'aliénation mentale; — 332 condamnés; — 20 condamnés pour rupture de ban; — 52 délits de chasse; — 81 déserteurs et insoumis; — 7 destruction de clôture; — 1 exercice illégal de la médecine; — 62 fraudeurs; — 81 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline; — 66 individus à défaut de papiers; — 236 individus en vertu de mandats d'amener; — 86 individus sans passeports; — 315 mendiants, vagabonds; — gens

sans aveu ; — 23 perturbateurs du repos public ; — 5 prévenus d'abus de confiance ; — 8 d'attentats à la pudeur ; — 2 de banqueroute simple ; — 4 de coalition d'ouvriers ; — 30 de coups et blessures ; — 2 d'assassinat ; — 2 de cris séditieux ; — 37 de délits forestiers ; — 6 d'escroqueries ; — 3 de faux en écriture privée ; — 3 d'infanticide ; — 3 de menaces envers ses père et mère ; — 6 de menaces d'incendie ; — 6 de menaces de mort ; — 6 de tentative d'assassinat ; — 5 de viol ; — 29 de voies de fait ; — 22 pour rébellion envers les agents de la force publique ; — 3 pour tentative d'incendie ; — 6 pour délits de pêche ; — 1 excitation à la débauche ; — 18 pour destruction d'arbres ; — 7 pour outrages envers les magistrats ; — 5 vente de livres sans autorisation ; — 160 voleurs.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de 1,745

Il a été en 1848 de. 2,027

Différence en moins en 1849. 282

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1849, de 117. Ce chiffre présente sur celui de 1848 une différence en moins de 5.

De ces 117 suicides, 19 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 12 dans celui d'Hazebrouck ; — 24 dans celui de Lille ; — 18 dans celui de Cambrai ; — 20 dans celui d'Avesnes ; — 8 dans celui de Douai ; — 16 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 5 en janvier ; 9 en février ; 9 en mars ; 13 en avril ; 13 en mai ; 9 en juin ; 17 en juillet ; 10 en août ; 9 en septembre ; 12 en octobre ; 7 en novembre ; 4 en décembre.

Les mois d'avril, mai, juillet, août et octobre, sont ceux où les suicides ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 86 hommes dont 1 de 19 ans ; 13 de 20 à 30 ans ; 11 de 30 à 40 ans ; 21 de 40 à 50 ans ; 19 de 50 à 60 ans ; 17 de 60 à 80 ans ; 1 de 81 ans ; 1 de 82 ans ; 1 de 84 ans ; 1 de 90 ans ; — 20 femmes ; dont 3 de 20 à 30 ans ; 5 de 30 à 40 ans ; 4 de 40 à 50 ans ; 2 de 50 à 60 ans ; 5 de 60 à 80 ans ; 1 de 84 ans ; — 1 garçon de 18 ans ; — 3 filles de 23 à 25 ans ; — 7 militaires dont 1 de 18 ans ; 1 de 26 ans ; 1 de 33 ans ; 1 de 35 ans ; 1 de 48 ans ; et 2 de 53 ans.

Des 117 suicidés, 10 se sont brûlé la cervelle ; 51 se sont noyés ; 2 se sont asphyxiés ; 39 se sont pendus ; 6 se sont jetés dans un

puits ; 5 se sont coupé la gorge ; 2 se sont tiré un coup de fusil dans le cœur ; 1 s'est jeté dans une citerne ; 1 s'est jeté par la fenêtre.

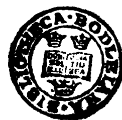
Voici le tableau des incendies arrivés en 1849, dans le département du Nord.

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS.							Totaux.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Baraques	»	»	1	»	2	»	1	4
Brasseries	»	»	»	1	»	»	»	1
Chaumières	»	»	1	1	1	»	2	5
Distilleries	»	»	»	1	»	»	2	3
Ecuries	»	»	1	23	6	»	2	32
Étables	»	»	»	1	1	1	»	3
Fabriques	»	»	»	»	»	1	»	1
Fermes	»	3	3	»	»	»	1	7
Filatures	»	»	3	»	»	1	»	4
Fournils	»	»	»	1	1	»	»	2
Granges	1	1	1	40	12	6	8	69
Hangars	1	»	1	3	2	»	3	10
Magasins de bois	1	»	»	1	»	»	»	2
Maisons	1	5	24	63	19	3	16	131
Mansardes	»	»	»	»	»	»	2	2
Moulins à eau	»	»	»	»	»	»	1	1
Moulins à chicorée	»	»	»	1	»	»	»	1
Moulins à huile	»	»	1	»	»	1	»	2
Moulins à vent	»	»	»	»	»	1	1	2
Remises	»	2	»	»	»	»	2	4
Ruches	»	»	»	»	7	»	»	7
Séchoirs	1	»	»	»	»	»	»	1
Teinturerie	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de Avoine	»	1	1	1	1	2	1	7
Meules de Blé	»	2	5	8	2	2	6	25
Meules de Cameline	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de Colza	»	»	3	1	»	1	3	8
Meules de Feverolles	»	1	»	1	»	»	»	2
Meules de Foin	2	1	»	1	2	2	3	11
Meules de Hyvernache	»	»	1	1	»	»	»	2
Meules de Lin	1	»	»	»	1	1	»	3
Meules de Orge	»	»	»	3	»	»	»	3
Meules de Paillassons	»	»	»	»	1	»	»	1
Meules de Paille	1	»	3	3	1	1	1	10
Meules de Perches	»	1	»	2	»	»	1	4
Meules de Seigle	»	»	»	1	»	»	2	3
Meules de Trèfle	1	»	»	1	»	1	»	3
Incendies attribués à la malveillance	1	1	4	4	4	3	3	20
Idem au feu du ciel	»	»	1	2	1	1	»	

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 1,479,179 francs ; celui des assurances n'est que de 1,342,825 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION	
	des pertes constatées.	des assurances.
Dunkerque	4765	3200
Hazebrouck..................	59997	4550
Lille.	397313	407007
Cambrai........................	310676	284255
Avesnes	148123	110313
Douai.	216072	197500
Valenciennes.................	242233	336000
Totaux......	1479179	1342825

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

